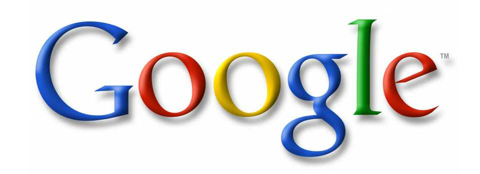


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

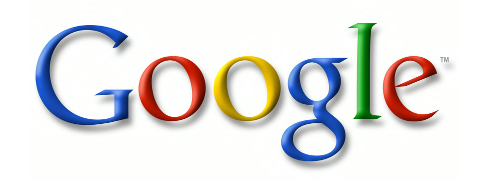
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



LIBRAIRIE GUÉNÉGAUD
15, RUE GUÉNÉGAUD
PARIS-VIE
The University of Michigan Libraries



ANNUAIRE

ADMINISTRATIF, STATISTIQUE ET HISTORIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

2e Série, 7e Année

1868

PUBLIÉ

Sous les auspices de M. Janvier de la Motte

Préfet de l'Eure

et de MM. les Membres du Conseil général

PAR L'ABBÉ P.-F. LEBEURIER

Archiviste du département



EVREUX

Pierre HUET, Libraire-Editeur.

Rue Chartraine, 42

—

1868

JS
4545
.F89
A2
Ser. 2
1868

Evreux. — CANU, imprimeur.

ANNUAIRE

Administratif, Statistique et Historique

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE

EN 1868.

La nomenclature du personnel, qui forme la première partie de ce travail, est disposée comme l'année dernière et présente un tableau aussi complet que possible de l'organisation du département.

Dans la seconde partie nous avons réuni des détails statistiques intéressants extraits du grand travail prescrit par le gouvernement à l'occasion du dénombrement de la population en 1866.

La troisième partie contient l'histoire de la commune d'Ambenay et une Recherche de la noblesse de l'élection d'Evreux en 1523.

M. Philémon Fouquet, député de l'Eure, qui possède une partie de l'ancien fief de la Rivière à Ambenay et y a fait bâtir un magnifique château, nous a gracieuse-

ment communiqué ses titres de propriété. M. le Curé d'Ambenay et M. l'Abbé Caresme nous ont donné, avec leur obligeance habituelle, de précieux renseignements. Mais nous devons surtout beaucoup à M. A. Lemaréchal, maire de Juignettes. Ce savant, qui porte un nom si justement honoré dans le pays, s'occupe depuis de longues années de l'histoire locale, et a dépouillé avec une patience infatigable les registres de l'état civil de Rugles, ceux de l'ancien tabellionnage de de la même ville et une foule d'autres documents. Or, non-seulement il nous a permis de puiser à pleines mains dans le riche trésor de ses notes, mais encore il nous a aidé dans nos recherches avec une complaisance dont nous gardons un souvenir reconnaissant.

Quant à la Recherche de 1523, nous avons réuni dans la Préface qui est en tête les renseignements qui nous ont paru pouvoir intéresser nos lecteurs.

P. F. L.

SOMMAIRE DU CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.		QUATRE-TEMPS.
Nombre d'or	VII	
Épacte	VI	Les 4, 6 et 7 mars.
Cycle solaire	I	Les 3, 5 et 6 juin.
Indiction romaine	II	Les 16, 18 et 19 septembre.
Lettre dominicale	ED	Les 16, 18 et 19 décembre.

FÊTES MOBILES.

Les Cendres	26 février.	L'ASCENSION	21 mai.
La Passion	29 mars.	LA PENTECOTE	31 mai.
Les Rameaux	5 avril.	La Trinité	7 juin.
PAQUES	12 avril.	La Fête-Dieu	11 juin.
Rogations	18, 19 et 20 mai.	*L'Avent*	29 nov.

FÊTES CONSERVÉES EN FRANCE DANS LE COURS DE LA SEMAINE

(*Concordat du* 15 *juillet* 1801).

L'ASCENSION, fête mobile. | LA TOUSSAINT, le 1er nov.
L'ASSOMPTION, le 15 août. | NOEL, le 25 décembre.

COMMENCEMENT DES SAISONS.

Printemps.	Le 20 mars,	à 7 h. 53 m.	du matin.	Temps moyen de Paris.
Été	Le 21 juin,	à 4 18	du matin.	
Automne.	Le 22 septembre,	à 6 40	du soir.	
Hiver	Le 21 décembre,	à 0 37	du soir.	

PRINCIPALES ÉPOQUES POUR L'ANNÉE 1868.

Commencement du monde	5868
Depuis le déluge	4211
De la fondation de Rome, selon Varron	2621
De la naissance de Jésus-Christ	1868
De la monarchie française	1448

L'année 1284 des Turcs, commencée le 5 mai 1867, finira le 24 avril 1868.

ÉCLIPSES DE L'ANNÉE 1868.

Les 22-23 février, éclipse annulaire de soleil, en partie visible Paris.

Le 17 août, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

SIGNES DE LA LUNE EMPLOYÉS DANS LE CALENDRIER :

● Nouvelle lune. | ● Pleine lune.
☽ Premier quartier. | ☾ Dernier quartier.

JANVIER.

			LUNE : LEVER.		COUCHER.	
			h.	m.	h.	m.
1	mercr.	CIRCONCISION, *s. Fulgence.*	11	11 mat.	10	52 soir
2	jeudi	*s. Adélard, s. Macaire.*	11	37	11	57
3	vendr.	☽ s^e^ Geneviève, *s. Théogène.*	0	3 soir	—	—
4	samedi	*s. Rigobert, s. Priscillien.*	0	31	1	4 matin
5	DIM.	s. Siméon stylite et s. Télesphore, *s^e^ Emilienne, s^e^ Aimée.*	1	2	2	14
6	lundi	EPIPHANIE, *s. Melchior, s. Gaspard.*	1	39	3	26
7	mardi	*s^e^ Mélanie, s. Théodore.*	2	24	4	38
8	mercr.	s. Lucien, *s^e^ Gudule, s. Beaudoin.*	3	18	5	48
9	jeudi	● *s. Julien, s. Furcy.*	4	21	6	53
10	vendr.	*s. Guillaume (William).*	5	32	7	50
11	samedi	s. Hygin, *s^e^ Hortense*, s. *Théodose, s. Salvien.*	6	48	8	39
12	1 DIM.	*s. Arcade, s^e^ Césarine.*	8	5	9	20
13	lundi	*s^e^ Véronique.*	9	21	9	54
14	mardi	s. Hilaire, s. Félix.	10	34	10	25
15	me cr.	s. Paul, ermite, s. Maur (Maury, Amaury), *s. Bon.*	11	44	10	54
16	jeudi	☾ s. Marcel, pape et mart., *s. Rolland, s. Honorat.*	—	—	11	21
17	vendr.	s. Antoine, abbé (Antony, Tony), s. Sulpice, év., s^e^ *Léonille.*	0	52 matin	11	49
18	samedi	Chaire de s. Pierre à Rome, *s^e^ Floride.*	1	58	0	19 soir
19	2 DIM.	s. Canut, roi et mart.	3	1	0	52
20	lundi	s. Fabien et s. Sébastien (Bastien), mart.	4	0	1	28
21	mardi	s^e^ Agnès, v^e^ et mart., *s. Euloge.*	4	55	2	9
22	mercr.	s. Vincent et s. Anastase, mart.	5	47	2	55
23	jeudi	Les Fiançailles de la s^e^ Vierge, s^e^ Emérencienne, *s. Ildefonse.*	6	34	3	46
24	vendr.	◉ s. Timothée.	7	15	4	41
25	samedi	Conversion de s. Paul, *s. Prix.*	7	50	5	39
26	3 DIM.	s. Polycarpe, *s^e^ Paule.*	8	21	6	39
27	lundi	s. Jean-Chrysostôme, év., s. Julien, *s^e^ Angèle (Angélique, Angéline).*	8	49	7	41
28	mardi	*s. Charlemagne, s^e^ Hermine (Herminie).*	9	16	8	44
29	mercr.	s. François de Sales, év., *s. Constant.*	9	42	9	47
30	jeudi	s^e^ Martine, v^e^ et mart., *s^e^ Bathilde, s^e^ Aldegonde.*	10	8	10	52
31	vendr.	s. Gaud, év., *s^e^ Marcelle.*	10	34	11	59

Les jours croissent de 21 m. le matin et de 42 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 51 m. et se couche à 4 h. 28 m.

8 h. 37 m. de jour. — 15 h. 23 m. de nuit.

FÉVRIER.

			LUNE : LEVER.		COUCHER.	
			h.	m.	h.	m.
1	samedi	☽ s. Ignace, év. et mart., *s. Sévère s. Ephrem.*	11	3 mat.	—	—
2	4. Dim.	Purification, *s. Foscule.*	11	36	1	8 matin
3	lundi	s. Blaise, év. et mart., *s. Laurentin.*	0	15 soir	2	17
4	mardi	sᵉ Jeanne, veuve (Jenny), *s. Gilbert, s. Gelasse.*	1	2	3	26
5	mercr.	sᵉ Agathe, vᵉ et mart., *s. Alix.*	1	59	4	32
6	jeudi	s. Tite, év., sᵉ Dorothée, s. Amand, s. Vaast (Gaston).	3	5	5	32
7	vendr.	s. Romuald, abbé.	4	17	6	25
8	samedi	● s. Jean de Matha, s. Etienne.	5	34	7	11
9	Dim.	Septuagésime, s. Ansbert, év., sᵉ Apolline, *s. Nicéphore, s. Renauld.*	6	52	7	49
10	lundi	sᵉ Scholastique, vierge.	8	9	8	22
11	mardi	s. Pierre de Nôle, *s. Séverin, s. Adolphe.*	9	24	8	52
12	mercr.	s. André Corsini, év., *sᵉ Eulalie, s. Gaudence.*	10	36	9	22
13	jeudi	s. Raymond de Pennaf., *sᵉ Dositée, s. Polyeucte.*	11	44	9	52
14	vendr.	s. Cyrille, év., s. Valentin.	—	—	10	22
15	samedi	☾ ss. Faustin et Jovite, martyrs, *sᵉ Georgie (Georgina).*	0	49 mat.	10	54
16	Dim.	Sexagésime, *sᵉ Julienne, s. Onésime.*	1	51	11	29
17	lundi	*sᵉ Marianne.*	2	49	0	8 soir
18	mardi	s. Siméon, év. et mart., *s. Flavien.*	3	43	0	52
19	mercr.	*sᵉ Pulcherie*	4	31	1	41
20	jeudi	*s. Eucher.*	5	13	2	34
21	vendr.	*s. Séverien, s. Pepin, s. Mérault.*	5	50	3	31
22	samedi	Chaire de s. Pierre à Antioche, *sᵉ Isabelle.*	6	28	4	31
23	Dim.	◉ Quinquagésime, s. Pierre Damien, év.	6	53	5	33
24	lundi	*s. Edilbert.*	7	20	6	36
25	mardi	s. Mathias, ap., *s. Nicéphore.*	7	46	7	40
26	mercr.	Cendres, *s. Nestor, sᵉ Mectilde.*	8	12	8	45
27	jeudi	*sᵉ Honorine, s. Leandre.*	8	38	9	51
28	vendr.	s. Romain.	9	6	10	58
29	samedi		9	37	—	—

Les jours croissent de 47 m. le matin et de 46 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 12 m. et se couche à 5 h. 18 m.
10 h. 6 m. de jour.— 13 h. 54 m. de nuit.

MARS.

			LUNE : LEVER.		COUCHER.	
			h.	m.	h.	m.
1	1 Dim.	Quadragésime, s. Aubin, év., *s^e Antonine, s^e Eudoxie.*	10 mat.	13	0 matin	4
2	lundi	☽ *s. Simplice, s. Jovien.*	10	55	1	16
3	mardi	*s^e Camille, s^e Cunégonde.*	11	45	2	19
4	mercr.	Q. T. s. Casimir, s. Luce, pape, *s^e Corinne.*	0 soir	45	3	19
5	jeudi	*s. Adrien.*	1	53	4	13
6	vendr.	Q. T *s^e Colette, s. Claudien.*	3	6	5	0
7	samedi	Q. T. s. Thomas d'Aquin, s^tes Perpétue et Félicité.	4	22	5	41
8	2 Dim.	● Reminiscere, s. Jean de Dieu.	5	39	6	17
9	lundi	s^e Françoise, veuve.	6	56	6	49
10	mardi	les Quar. Mart., *s. Blanchard, s. Attale.*	8	11	7	19
11	mercr.	*s. Constantin, s^e Sophronie.*	9	23	7	48
12	jeudi	s. Grégoire, pape, *s. Pol, s. Tanneguy.*	10	32	8	18
13	vendr.	*s. Rodrigue, s. Salomon.*	11	37	8	50
14	samedi	*s. Lubin, s^e Mathilde.*	—	—	9	25
15	3 Dim.	Oculi, *s. Zacharie, s. Tranquille.*	0 matin	38	10	4
16	lundi	☾ *s. Abraham.*	1	34	10	47
17	mardi	s. Patrice, év., *s^e Gertrude.*	2	25	11	35
18	mercr.	s. Gabriel, arch., *s. Alexandre, s. Narcisse.*	3	10	0 soir	27
19	jeudi	s. Joseph.	3	50	1	22
20	vendr.	*s. Vulfranc, s. Joachim.*	4	25	2	21
21	samedi	s. Benoît, abbé (Bénédict), *s. Philémon.*	4	55	3	22
22	4 Dim.	Lætare, *s. Octavien, s. Bienvenu.*	5	23	4	25
23	lundi	*s. Frumence, s. Victorien.*	5	49	5	29
24	mardi	○ *s^e Catherine de Suède.*	6	15	6	34
25	mercr.	*s. Adelmare.*	6	41	7	41
26	jeudi	*s. Emmanuel, s. Ludger.*	7	9	8	50
27	vendr.	*s. Rupert, s^e Lydie.*	7	40	9	59
28	samedi	*s. Gontran.*	8	15	11	7
29	Dim.	Passion, *s. Eustase.*	8	55	—	—
30	lundi	*s. Rieul, s. Amédée.*	9	42	0 mat.	12
31	mardi	☽ *s. Benjamin, s^e Cornélie, s^e Balbine.*	10	37	1	12

Les jours croissent de 63 m. le matin et de 46 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 6 h. 15 m. et se couche à 6 h. 4 m.

11 h. 49 m. de jour. — 12 h. 11 m de nuit.

AVRIL.

			LUNE : LEVER.		COUCHER.	
			h.	m.	h.	m.
1	mercr.	*s. Hugues, s. Valery.*	11	40 matin	2	7 matin
2	jeudi	s. François de Paule.	0	49 soir	2	55
3	vendr.	se Marie Egyptienne, *s. Richard*, *s. Herman.*	2	2	3	37
4	samedi	s. Isidore, év., *s. Théodule.*	3	17	4	14
5	Dim.	Rameaux, s. Vincent Ferrier, *s. Irène.*	4	33	4	47
6	lundi	*s. Célestin (Célestine), s. Prudent.*	5	48	5	17
7	mardi	● *s. Hégésippe, s. Clotaire.*	7	1	5	46
8	mercr.	s. Gauthier.	8	12	6	16
9	jeudi	Jeudi-Saint, stes Marie et Salomé, *s. Christian s. Hugues.*	9	20	6	47
10	vendr.	Vendredi-Saint, *s. Fulbert.*	10	24	7	20
11	samedi	s. Léon-le Grand, pape.	11	24	7	57
12	Dim.	PAQUES, *s. Jules.*	—	—	8	39
13	lundi	Se Herménegilde, mart., s. Justin, mart., *se Ide (Ida).*	0	18 mat.	9	25
14	mardi	☾ ss. Tiburce, Valérien et Maxime, martyrs, *se Avoie.*	1	5	10	15
15	mercr.	*s. Pierre Gonzalès.*	1	47	11	10
16	jeudi	s. Paterne, év.	2	24	0	8 soir
17	vendr.	s. Anicet, pape, *s. Rodolphe.*	2	56	1	8
18	samedi	*s. Parfait, s. Apollon.*	3	25	2	11
19	1 Dim.	Quasimodo, *s. Léon IX, pape, s. Timon, s. Hermogène.*	3	52	3	15
20	lundi	*se Emma, s. Théotime.*	4	18	4	20
21	mardi	s. Anselme, év.	4	44	5	27
22	mercr.	◉ ss. Soter et Caïus, papes et mart.	5	11	6	36
23	jeudi	s. Georges, mart. (Georgette), *s. Adalbert, s. Fortunat.*	5	40	7	45
24	vendr.	s. Fidèle, mart.	6	13	8	55
25	samedi	s. Marc, évang.	6	52	10	4
26	2 Dim.	ss. Clet et Marcellin, mart., *se Espérance.*	7	37	11	8
27	lundi	se Opportune, ve, *s. Antime.*	8	30	—	—
28	mardi	s. Pierre, mart., *s. Prudent.*	9	31	0	6 matin
29	mercr.	☽ s. Vital, mart., *s. Robert.*	10	39	0	56
30	jeudi	s. Adjutor, moine, *s. Eutrope.*	11	50	1	39

Les jours croissent de 56 m. le matin et de 43 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 5 h. 11 m. et se couche à 6 h. 50 m.

13 h. 39 m. de jour — 10 h. 21 m. de nuit.

MAI.

			LUNE : LEVER.		COUCHER.	
			h.	m.	h.	m.
1	vendr.	s. Philippe et s. Jacques, apôtres.	1 soir	3	2 matin	16
2	samedi	s. Athanase, év., s^e *Zoé*.	2	17	2	49
3	3 Dim.	Invention de la s^e Croix, ss. Alexandre, Juvéval et leurs Compagnons.	3	30	3	19
4	lundi	s^e Monique, *s. Sylvain*.	4	42	3	47
5	mardi	s. Pie V, pape, *s. Ange*.	5	53	4	15
6	mercr.	● s. Jean P.-L., s^e *Judith*, s^e *Prudence*.	7	2	4	44
7	jeudi.	s. Stanislas, év., *s. Auguste*, s^e *Euphrosine*.	8	9	5	16
8	vendr.	Apparition de s. Michel, arc., *s. Désiré*, s^e *Aglaé*.	9	11	5	52
9	samedi	s. Grégoire de Naziance, év., s^e *Hermance*.	10	8	6	32
10	4 Dim.	s. Antonin, év., ss. Gordien et Epimaque.	10	59	7	16
11	lundi	s^e Catherine de Sienne, v^e., s. Mamert, s^e Palmyre.	11	44	8	5
12	mardi	ss. Nérée et Achillée, mart. (Achille).	—	—	8	59
13	mercr.	*s. Servais*.	0 matin	23	9	56
14	jeudi	☾ s. Boniface, mart., *s. Pacôme*, s^e *Félice (Félicia)*.	0	57	10	53
15	vendr.	s^e *Denise*.	1	27	11	56
16	samedi	s. Jean Népomucène, *s. Honoré*, *s. Adam*.	1	54	0 soir	58
17	5 Dim.	s. Pascal, s^e *Giselle*.	2	20	2	2
18	lundi	Rogations, s. Venant, mart. s^e *Claude (Claudine)*, s^e *Euphrasie*, *s. Eric*.	2	45	3	8
19	mardi	s. Pierre Célestin, pape, s^e Prudentienne, *s. Yves*.	3	11	4	16
20	mercr.	Vigile-jeûne, s. Bernardin de Sienne, *s. Ethelbert*.	3	39	5	26
21	jeudi	ASCENSION, s. Ubalde, év., s^e *Virginie*.	4	10	6	38
22	vendr.	◉ s^e *Julie, (Juliette, Julia)*, *s. Emile*.	4	46	7	49
23	samedi	s. Didier, év. et mart.	5	29	8	57
24	6 Dim.	N.-D. Auxiliatrice, *ss. Donatien et Rogatien*.	6	21	10	0
25	lundi	ss. Mauxe et Vénérand, s. Urbain, *s. Humbert*.	7	21	10	53
26	mardi	s. Philippe de Néri, s. Eleutère, *s. Béranger*.	8	28	11	41
27	mercr.	s^e Marie-Madeleine de Pazzy, v^e.	9	40	—	—
28	jeudi	☽ s. Grégoire VII, s. Germain de Paris.	10	53	0 matin	19
29	vendr.	*s. Maximin*, s^e *Théodosie*.	0 soir	6	0	52
30	samedi	Vigile-jeûne, s. Félix, pape, *s. Exupérance*, *s. Ferdinand*.	1	18	1	23
31	Dim.	PENTECOTE, s^e Pétronille, s^e *Perrine*.	2	30	1	52

Les jours croissent de 38 m. le matin et de 38 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 4 h. 20 m. et se couche à 7 h. 33 m.
15 h. 13 m. de jour—8 h. 47 m de nuit.

JUIN.

			LUNE : LEVER h. m.		COUCHER h. m.	
1	lundi	*s. Pamphile, s. Probat.*	3 soir	41	2 mat.	20
2	mardi	ss. Pothin, Blandine, etc., ss. Marcellin, Pierre et Erasme, *s^e Emilie.*	4	50	2	48
3	mercr.	Q. T. s^e Clotilde, *s. Isaac, s^e Olive.*	5	57	3	17
4	jeudi	s. François Caracciolo, *s. Optat.*	7	0	3	50
5	vendr.	● Q. T. *s. Boniface, s. Hildebrand.*	7	59	4	28
6	samedi	Q. T. s. Norbert, *s. Claude, s^e Pauline.*	8	53	5	10
7	1 Dim.	Trinité, *s. Jérémie, moine.*	9	41	5	57
8	lundi	s. Godard, év., s. Médard.	10	23	6	48
9	mardi	ss. Prime et Félicien, mart., *s^e Pélagie.*	10	58	7	43
10	mercr.	s^e Marguerite, reine, *s. Landry, s. Evremond, s^e Diane.*	11	29	8	42
11	jeudi	Fête-Dieu, s, Barnabé, ap., *s. Elier.*	11	57	9	43
12	vendr.	s. Jean de S. Fagondet, s. Basilide, *s^e Olympe, s. Onuphre.*	—	—	10	45
13	samedi	☾ s. Antoine de Padoue, *s. Fortuné.*	0 mat.	23	11	47
14	2 Dim.	s. Basile, év., *s^e Valère.*	0	48	0 soir	51
15	lundi	ss. Guy, Modeste et Crescence, mart., s^e Léonide (*Léonie*).	1	12	1	57
16	mardi	s. Jean Franç. Régis, ss Cyr et Julitte, *s. Aurélien.*	1	38	3	5
17	mercr.	*s. Avit, s^e Isaure, s. Manuel.*	2	7	4	15
18	jeudi	Octave Fête-Dieu, ss. Marc et Marcellin, mart., *s^e Marine, s. Amand, s. Léonce.*	2	41	5	26
19	vendr.	s^e Julienne de Falconieri, v^e, ss. Gervais et Protais, *s^e Aline.*	3	21	6	37
20	samedi	◉ s. Latuin, év., s. Sylvère, pape, *s^e Florence.*	4	8	7	44
21	3 Dim.	s. Leufroy, abbé, *s. Alban.*	5	5	8	45
22	lundi	s. Louis de Gonzague, s. Paulin, év., *s. Faron.*	6	11	9	37
23	mardi	*s. Jacob, s. Ethelred.*	7	23	10	20
24	mercr.	s. Jean-Baptiste, *s^e Simplicie.*	8	38	10	56
25	jeudi	s. Guillaume, abbé, *s. Prosper, s. Maxime, s^e Fébronie.*	9	54	11	28
26	vendr.	ss. Jean et Paul, mart., *s. Salvien.*	11	9	11	57
27	samedi	☽ *s^e Adèle, s. Fernand.*	0 soir	22	—	—
28	4 Dim.	s. Irénée, év.	1	32	0 matin	25
29	lundi	ss. Pierre et Paul, ap.	2	40	0	53
30	mardi	Comm. de s. Paul, *s. Thibaut, s^e Lucine.*	3	47	1	21

Les jours croissent jusqu'au 23 de 5 m. le matin et de 12 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 3 h. 58 m. et se couche à 8 h. 3 m.

16 h. 5 m. de jour — 7 h. 55 m. de nuit.

JUILLET.

			LUNE : LEVER.		COUCHER	
			h.	m.	h.	m.
1	mercr.	*se Eléonore, s. Thierry, s. Théobald.*	4 soir	51	1 matin	52
2	jeudi	Visitation de N.-D., ss. Processe et Martinien.	5	51	2	27
3	vendr.	s. Léon III, pape, *s. Anatole, se Philomène.*	6	47	3	7
4	samedi	● s. Switin, év., *se Berthe, s. Ulrich.*	7	37	3	52
5	5 Dim.	*s. Marin.*	8	21	4	41
6	lundi	*s. Tranquillin.*	8	59	5	35
7	mardi	*s. Eudes.*	9	32	6	33
8	mercr.	se Elisabeth de Portugal, ve et mart.	10	1	7	33
9	jeudi	*se Anatolie, se Florienne.*	10	27	8	34
10	vendr.	Les Sept Frères, mart., sses Ruffine et Seconde, *se Félicité, se Amélie.*	10	52	9	35
11	samedi	s. Pie I, pape, *s. Marcien.*	11	16	10	38
12	6 Dim.	s. Jean Gualbert, abbé, ss. Nabord et Félix.	11	41	11	42
13	lundi	☾ s. Anaclet, pape, s. Turiaf.	—	—	0 soir	48
14	mardi	s. Bonaventure, év.	0 matin	8	1	55
15	mercr.	s. Henri, empereur (Henriette), *se Zozime.*	0	38	3	4
16	jeudi	N.-D. du Mont-Carmel, s. Vitalien.	1	13	4	14
17	vendr.	s. Alexis, s. Spérat.	1	56	5	22
18	samedi	s. Camille de Lellis, se Symphorose, *s. Frédéric.*	2	48	6	26
19	7 Dim.	◉ s. Vincent de Paul, *s. Arsène, se Sara.*	3	49	7	23
20	lundi	s. Jérôme Emilien, se Marguerite, *s. Elie se Sevère.*	4	58	8	12
21	mardi	s. Eterne, se Praxède et s. Victor, *s. Félicien.*	6	14	8	53
22	mercr.	se Marie Madeleine.	7	33	9	28
23	jeudi	s. Apollinaire, év., s. Liboire.	8	51	9	59
24	vendr.	se Christine, ve.	10	7	10	28
25	samedi	s. Jacques, ap. (James), s. Christophe.	11	20	10	56
26	8 Dim.	☽ se Anne (Anaïs, Anna, Annette).	0 soir	31	11	25
27	lundi	s. Pantaléon, mart., *se Nathalie, s. Aurèle.*	1	39	11	56
28	mardi	s. Victor et ses Comp., mart., *s. Samson.*	2	44	—	—
29	mercr.	se Marthe, ve et m., s. Félix, s. Loup, *se Béatrix.*	3	46	0 matin	30
30	jeudi	ss. Abdon et Sennen, mart.	4	43	1	8
31	vendr.	s. Ignace, s. Germain d'Auxerre.	5	31	1	51

Les jours décroissent de 31 m. le matin et de 27 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 4 h. 14 m. et se couche à 7 h. 56 m.

15 h. 42 m. de jour. — 8 h. 18 m. de nuit.

AOUT.

			LUNE : LEVER.		COUCHER.	
			h.	m.	h.	m.
1	samedi	s. Pierre ès Liens, les ss. Machabées, s. Exupère, év., s^e *Sophie.*	6 soir	20	2 matin	39
2	9 Dim.	s. Alphonse de Liguori, év. (Alphonsine). s. Etienne, pape.	7	0	3	31
3	lundi	● Invention du corps de s. Etienne, 1er mart., *s. Geofroy, s^e Lydie.*	7	35	4	27
4	mardi	s. Dominique.	8	5	5	25
5	mercr.	N.-D. des Neiges, *s. Abel, s. Yon, s. Oswald.*	8	32	6	26
6	jeudi	Transfiguration de N.-S., s. Xyste, mart.	8	57	7	28
7	vendr.	s. Gaëtan, s. Donat, év.. *s. Albert.*	9	21	8	30
8	samedi	s. Cyriaque, mart., *s^e Agape.*	9	45	9	32
9	10 Dim.	s. Romain, mart.	10	10	10	35
10	lundi	s. Laurent (Laure), mart.	10	38	11	40
11	mardi	☾ s. Taurin, év., s. Tiburce, *s^e Suzanne.*	11	10	0 soir	47
12	mercr.	s^e Claire, v^e (Clara, Clarisse).	11	48	1	55
13	jeudi	s. Laudulphe, év., s. Hippolyte, *s^e Radegonde.*	—	—	3	2
14	vendr.	Vigile jeûne, s. Eusèbe, *s. Alfred.*	0 mat.	34	4	6
15	samedi	ASSOMPTION (Maria, Mariette). *s. Napoléon.*	1	29	5	5
16	11 Dim.	s. Hyacinthe, s. Roch, *s Raoul.*	2	34	5	58
17	lundi	s. Mamès, *s. Septime.*	3	46	6	44
18	mardi	◉ s. Agapit, mart., *s^e Hélène.*	5	04	7	23
19	mercr.	*s. Louis, év., s. Marien.*	6	24	7	57
20	jeudi	s. Bernard, *s. Samuel, s. Philibert.*	7	43	8	27
21	vendr.	s^e Jeanne-Françoise de Chantal, *s. Privat, s. Natalis.*	9	0	8	56
22	samedi	s. Timothée, *s. Symphorien.*	10	15	9	26
23	12 Dim.	s. Philippe Beniti, s. Sidoine (Sidonie), *s. Eléazar.*	11	26	9	57
24	lundi	s. Barthélemy, ap., s. Agofroy.	0 soir	34	10	30
25	mardi	☽ s. Louis, roi de France (Ludovic, Héloïse, Lise).	1	38	11	07
26	mercr.	s. Ouen, év., s. Zéphirin, pape, (Zéphirine).	2	37	11	49
27	jeudi	s. Joseph Calasanz, *s^e Euthalie.*	3	31	—	—
28	vendr.	s. Augustin, év. (Gustave), *s. Hermès.*	4	19	0 matin	35
29	samedi	Décollation de s. Jean-Baptiste, *s^e Sabine, s. Merry.*	5	0	1	26
30	13 Dim.	s^e Rose de Lima, v^e, s. Félix, mart., *s. Fiacre, s^e Gaudence.*	5	36	2	21
31	lundi	s. Raymond Nonnat, *s. Ovide, s. Aristide.*	6	8	3	19

Les jours décroissent de 42 m. le matin et de 54 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 4 h. 54 m. et se couche à 7 h. 13 m.

14 h. 19 m. de jour — 9 h. 41 m. de nuit.

SEPTEMBRE. LUNE : LEVER, COUCHER.

			Lever h. m.		Coucher h. m.	
1	mardi	ss. Evêques d'Evreux, s. Gilles, abbé.	6 soir	36	4 matin	19
2	mercr.	● s. Etienne, roi, s. Antonin, mart., *s. Calliste.*	7	1	5	20
3	jeudi	s. Césaire, év., s. Leu, év., *s^e Phœbé.*	7	25	6	22
4	vendr.	*s^e Rosalie, s^e Hermione, s^e Rosamunde.*	7	49	7	25
5	samedi	Invention du corps de s. Taurin, *s. Bertin, s. Victorien.*	8	14	8	29
6	14 Dim.	s. Laurent Justinien, év., *s. Onésiphore, s^e Eve.*	8	41	9	34
7	lundi	*s. Cloud, s^e Reine.*	9	11	10	39
8	mardi	Nativité de N.-D., s. Adrien, mart., *s. Ammon.*	9	46	11	45
9	mercr.	☾ s. Gorgon, mart., *s. Omer.*	10	28	0 soir	50
10	jeudi	s. Nicolas de Tolentin, *s^e Pulchérie.*	11	17	1	54
11	vendr.	s. Protus, mart., *s. Emilien.*	—	—	2	54
12	samedi	*s. Raphaël, s^e Bonne.*	0 matin	15	3	48
13	15 Dim.	*s. Aimé, év., s. Maurille.*	1	22	4	36
14	lundi	Exaltation de la s^e Croix.	2	36	5	17
15	mardi	s. Nicomède, mart., *s. Valérien, s. Lubin.*	3	54	5	32
16	mercr.	◉ Q. T., s. Corneille, s. Cyprien, mart., s^e Euphémie, mart., *s^e Lucie, s^e Edith.*	5	12	6	24
17	jeudi	Les Stigmates de s. François, s. Lambert.	6	32	6	54
18	vendr.	Q. T., s. Joseph de Cupertino, *s^e Stéphanie (Fanny).*	7	50	7	23
19	samedi	Q. T., s. Janvier, év., *s^e Constance.*	9	5	7	54
20	16 Dim.	s. Eustache, mart., *s^e Candide.*	10	17	8	27
21	lundi	s. Mathieu, ap., *s^e Iphigénie.*	11	25	9	3
22	mardi	s. Thomas de Villeneuve, év., s. Maurice, mart., s. Lô, *s^e Aimée.*	0 soir	28	9	44
23	mercr.	☽ s. Lin, pape, s^e Thècle, v^e.	1	24	10	29
24	jeudi	N.-D. de la Merci, *s. Germer.*	2	14	11	19
25	vendr.	s. Firmin., év., *s^e Euphrasine.*	2	58	—	—
26	samedi	s. Cyprien et s^e Justine mart.	3	36	0 matin	13
27	17 Dim.	ss. Côme et Damien, mart.	4	9	1	10
28	lundi	s. Winceslas, mart., *s^e Eustochie.*	4	38	2	10
29	mardi	s. Michel, archange.	5	4	3	11
30	mercr.	s. Jérôme, doct.	5	29	4	13

Les jours décroissent de 42 m. le matin et de 61 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 5 h. 38 m. et se couche à 6 h. 11 m.

12 h. 33 m. de jour - 11 h. 27 m. de nuit.

OCTOBRE.

			LUNE : LEVER, h.	m.	COUCHER, h.	m.
1	jeudi	● s. Rémy, év.	5	54 soir	5	16 matin
2	vendr.	ss. Anges gardiens, s. Léger, év.	6	19	6	20
3	samedi	*s. Gérard, se Romaine.*	6	45	7	25
4	18 Dim.	s. François d'Assise (Frank, Francisque, Francis), *se Aure.*	7	14	8	31
5	lundi	s. Placide, mart., *se Flavie, se Tullie.*	7	47	9	38
6	mardi	s. Bruno, se Foi.	8	25	10	45
7	mercr.	s. Marc, pape, s. Serge, *se Justine.*	9	10	11	50
8	jeudi	se Brigitte, s. Evode.	10	5	0	50 soir
9	vendr.	☾ ss. Denis, Rustique et Eleuthère, mart.	11	8	1	44
10	samedi	s. François de Borgia, *s. Gédéon.*	—	—	2	31
11	19 Dim.	s. Nigaise, m., *s. Gomer, se Placidie, s. Gusman.*	0	18 matin	3	12
12	lundi	*s Séraphin, s. Wilfrid.*	1	32	3	48
13	mardi	s. Edouard, roi, *s. Théophile.*	2	48	4	21
14	mercr.	s. Calixte, pape et mart., s. Just, *se Fortunée, s. Céleste.*	4	5	4	51
15	jeudi	◉ se Thérèse (Thérésa).	5	22	5	20
16	vendr.	*s. Gal, s. Bertrand, s. Dieudonné.*	6	39	5	50
17	samedi	se Hedwige, veuve, *s. Florentin, se Artémise.*	7	54	6	21
18	20 Dim.	s. Luc, évangéliste, *s. Athénodore.*	9	6	6	56
19	lundi	s. Aquilin, év., *s. Amable, s. Savinien.*	10	13	7	36
20	mardi	s. Jean Centius.	11	14	8	20
21	mercr.	s. Pierre-d'Alcantara, s. Hilarion, se Ursule, *se Céline (Célina),*	0	8 soir	9	9
22	jeudi	s Mellon, év.	0	55	10	2
23	vendr.	☽ Le saint Rédempteur, s. Romain, *s. Gratien, s. Albin.*	1	36	10	59
24	samedi	s. Raphaël, archange, s. Magloire.	2	11	11	58
25	21 Dim.	s. Chrysanthe, se Darie, m., ss. Crépin et Crépinien.	2	41	—	—
26	lundi	s. Evariste, pape.	3	8	0	59 matin
27	mardi	*s. Amand.*	3	33	2	1
28	mercr.	ss. Simon et Jude, apôtres, *s. Alfred.*	3	57	3	4
29	jeudi	*s. Maximilien, s. Narcisse.*	4	22	4	8
30	vendr.	*s. Lucain, se Zénobie.*	4	48	5	13
31	samedi	● Vigile jeûne, s. Quentin, *se Exupérie.*	5	16	6	20

Les jours décroissent de 46 m. le matin et de 58 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 6 h. 23 m. et se couche à 5 h. 9 m.

10 h. 47 m. de jour — 13 h. 13 m. de nuit.

NOVEMBRE. LUNE : LEVER. COUCHER.

			Lever h.	m.	Coucher h.	m.
1	22 Dim.	TOUSSAINT, *s. Bénigne.*	5 soir	47	7 matin	28
2	lundi	Les Morts, s. Vigor.	6	23	8	35
3	mardi	*s. Marcel, s. Hubert, s[e] Sylvie.*	7	07	9	42
4	mercr.	s. Charles Borromée, év., (Caroline, Coralie), ss. Vital et Agricole.	8	0	10	44
5	jeudi	*s. Zacharie, pape.*	9	0	11	41
6	vendr.	s. Léonard.	10	6	0 soir	31
7	samedi	☾ *s. Florent, s. Ernest, s[e] Amaranthe.*	11	17	1	14
8	23 Dim.	s. Godefroy.	—	—	1	51
9	lundi	Dédicace de s. Sauveur, s. Théodore, s. Ursin, *s. Mathurin.*	0 matin	32	2	23
10	mardi	S. André Avellin, s. Typhon.	1	48	2	52
11	mercr.	s. Martin, év., s. Menne.	3	3	3	20
12	jeudi	s. Martin, pape et mart., *s. René, s[e] Estelle.*	4	18	3	48
13	vendr.	s. Didace.	5	32	4	18
14	samedi	◉ s. Brice, év.	6	45	4	51
15	24 Dim.	s[e] Gertrude, v. s. Maclou (Malo), *s. Eugène, s. Léopold.*	7	54	5	28
16	lundi	*s. Edme.*	8	59	6	10
17	mardi	s. Grégoire Thaumaturge, s. Aignan.	9	58	6	57
18	mercr.	Dédicace de s. Pierre et s. Paul, *s[e] Aude.*	10	50	7	49
19	jeudi	s[e] Elisabeth de Hongrie (Elisa, Babet), s. Ponthien.	11	34	8	45
20	vendr.	s. Félix de Valois, *s. Edmond, s. Octave.*	0 soir	11	9	44
21	samedi	Présentation de N.-D., *s. Columban.*	0	43	10	45
22	25 Dim.	☽ s[e] Cécile (Cécilia).	1	11	11	46
23	lundi	s. Clément, pape et mart. (Clémence), *s[e] Félicité.*	1	36	—	—
24	mardi	s. Jean de la Croix, s. Chrysogone, *s[e] Flore (Florine, Florestine).*	2	0	0 matin	48
25	mercr.	s[e] Catherine, v[e] et mart.	2	24	1	51
26	jeudi	s. Pierre d'Alexandrie, *s[e] Victorine, s. Philéas, s. Conrad.*	2	49	2	55
27	vendr.	s. Maxime.	3	16	4	2
28	samedi	*s. Sostène.*	3	46	5	11
29	1 Dim.	Avent, s. Saturnin.	4	20	6	21
30	lundi	● s. André, apôtre.	5	1	7	30

Les jours décroissent de 44 m. le matin et de 34 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 11 m. et se couche à 4 h. 18 m.

9 h. 7 m. de jour — 14 h. 53 m. de nuit.

DÉCEMBRE.

			LUNE : LEVER.		COUCHER.	
			h.	m.	h.	m.
1	mardi	s. Eloi, év., *s. Phylarète.*	5 soir	50	8 matin	36
2	mercr.	se Bibiane, *se Aurélie.*	6	49	9	37
3	jeudi	s. François-Xavier, *s. Claudien.*	7	55	10	21
4	vendr.	s. Pierre Chrysologue, se Barbe.	9	6	11	16
5	samedi	s. Sabbas, abbé.	10	21	11	54
6	2 Dim.	☾ s. Nicolas, év. (Nicole) s. Léonce.	11	37	0 soir	27
7	lundi	s. Ambroise, év., *se Fare.*	—	—	0	57
8	mardi	Immaculée Conception.	0 matin	51	1	25
9	mercr.	*se Léocadie, se Gorgonie, s. Enguerrand.*	2	3	1	52
10	jeudi	N.-D. de Lorette, s. Melchiade, *se Valère (Valérie), se Eulalie.*	3	16	2	20
11	vendr.	s. Damasse, pape, *s. Daniel.*	4	29	2	51
12	samedi.	*s. Maxence, s. Corentin, s. Valéry.*	5	39	3	25
13	3 Dim.	se Lucie (Luce, Lucile), *s. Aubert, s. Josse.*	6	45	4	3
14	lundi	🌕 *s. Arsène.*	7	46	4	47
15	mardi	*s. Mesmin, s. Faustin.*	8	41	5	38
16	mercr.	Q. T., s. Eusèbe, év., *se Adélaïde (Délia), se Blanche, se Albine.*	9	29	6	33
17	jeudi	*s. Lazare, se Yolande.*	10	10	7	31
18	vendr.	Q. T., l'Attente de l'Enfantement de N.-D., *s. Gatien.*	10	44	8	31
19	samedi	Q. T., *s. Timothée, s. Timoléon.*	11	13	9	32
20	4 Dim.	*s. Philogone.*	11	39	10	34
21	lundi	s. Thomas, apôtre.	0 soir	3	11	37
22	mardi	☽ *s. Honorat.*	0	27	—	—
23	mercr.	*se Victoire.*	0	50	0 matin	39
24	jeudi	Vigile jeûne, *s. Delphin (Delphine), se Elmire.*	1	15	1	42
25	vendr.	NOEL, se Anastasie.	1	43	2	48
26	samedi	s. Etienne (Stéphane, Stéphanie).	2	15	3	57
27	Dim.	s. Jean, apôtre.	2	52	5	7
28	lundi	Les ss. Innocents.	3	37	6	16
29	mardi	● s. Thomas de Cantorbéry, martyr, s. Evroult, *s. Trophime, s. David, se Eléonore.*	4	33	7	21
30	mercr.	*s. Sabin, év., s. Roger.*	5	38	8	19
31	jeudi	s. Sylvestre, se Colombe.	6	50	9	10

Les jours décroissent de 21 m. le matin et de 7 m. le soir.

Le 15, le soleil se lève à 7 h. 49 m. et se couche à 4 h. 2 m.

8 h. 13 m. de jour — 15 h. 47 m. de nuit.

FOIRES DU DÉPARTEMENT ET DES PAYS VOISINS.

JANVIER.

Quand une foire se rencontre avec un dimanche ou un jour férié, elle se reporte soit au jour qui précède, soit à celui qui suit; ce changement s'annonce à l'avance.

***1. Bourgtheroulde, *premier jour de l'an*, chevaux, bestiaux, mercerie.**
17. Le Bec-Hellouin, chevaux, bestiaux, lin, mercerie.
***20. La Ferrière-sur-Risle, *St-Sébastien*, bestiaux, étoffes, mercerie.**
***20. Pont-de-l'Arche, *St-Sébastien*, chevaux, bestiaux, arbres.**
***20. St-André, *St-Sébastien*, grains, bestiaux, mercerie.**
***25. Neubourg, grains, chevaux, ânes, bestiaux, fourrages, mercerie, etc.**
***31. Evreux, chevaux, poulains, bestiaux, arbres, quincaillerie, mercerie.**

Pays voisins.

2. La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 11. Gacé (Orne). 14. Gournay (Seine-Inférieure).

FÉVRIER.

***2. Beaumont-le-Roger, bestiaux, etc.**
***2. Bourg-Achard, chevaux, bestiaux, drap, fil, lin, mercerie.**
4. Montfort-sur-Risle, chevaux, bestiaux, toile, lin, fil, mercerie.
11. Beuzeville, *St-Paul*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, lin, fil, mercerie.
11. Grostheil, bestiaux, mercerie, etc.
14. Rugles, bestiaux, mercerie, clouterie.
20. Chennebrun, bestiaux, etc.
***24. Louviers, *St-Mathias*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, draperie.**
24. Pont-Audemer (8 jours), chevaux, bestiaux, draperie, toile, mercerie, commerce très-important de cuirs.
26. Breteuil, *Mercredi des Cendres*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, quincaillerie, clouterie.
***27. Grossœuvre, *St-Mathias*, bestiaux, etc.**

28. Cormeilles, *Grand-Vendredi*, bestiaux, toile, fil, lin, mercerie.
29. Bourgtheroulde, bestiaux, etc.

Pays voisins.

1. Nogent-le Roi (Eure-et-Loir). *2. Magny (Seine-et-Oise). 11. Gournay (Seine-Inférieure). 11. L'Aigle (Orne). *20. Rouen (Seine-Inférieure), 15 jours. 26. Châteauneuf (Eure-et-Loir). 26. Houdan (Seine-et-Oise), 2 jours. 26. Lisieux (Calvados).

MARS.

*1. Pacy, *St-Aubin*, chevaux[1], bestiaux (moutons principalement), draperie, mercerie.
2. Verneuil, 1er *lundi de Carême*, chevaux, poulains, bestiaux, étoffes, instruments aratoires.
4. La Barre, bestiaux, fil, mercerie.
5. Brionne, grains, bestiaux, mercerie.
*5. Pont-de-l'Arche, *St-Casimir*, chevaux, bestiaux, mercerie, arbres fruitiers.
*10. Le Neubourg, *St-Sébastien*, grains, chevaux, bestiaux, fourrages.
19. Les Andelys, chevaux, bestiaux, instruments aratoires, etc.
19. Conches, chevaux, bestiaux, fer, fonte, clouterie.
23. La Neuve-Lyre, *Mi-Carême*, bestiaux, mercerie, clouterie.
24. Montfort-sur-Risle, bestiaux, toile, fil, lin.
30. Bernay, *Foire fleurie* (8 jours), commerce considérable de chevaux, poulains et bestiaux; orfèvrerie, bijouterie, coutellerie, quincaillerie, toile, rouennerie, froc, mercerie, broderie, lingerie, ganterie, parfumerie, bimbeloterie, chaussures, etc.

Pays voisins.

10. Gournay (Seine-Inférieure). 19. Moulins-la-Marche (Orne). 20. Honfleur (Calvados). 21. Caudebec (Seine-Inférieure). 21. Gacé (Orne). 23. Fervaques (Calvados). 25. Lillebonne (Seine-Inférieure). 25. St-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir). 30. Beaumont-en-Auge (Calvados). 30. Elbeuf (Seine-Inférieure), 8 jours.

AVRIL.

3. Ecouis, bestiaux, mercerie.
4. Vernon, chevaux, bestiaux, draperie, mercerie.
6. Gisors, *Semaine-Sainte*, grains, chevaux, bestiaux, mercerie, quincaillerie, chaussures, lingerie, draperie, nouveautés.
8. Routot, *Mercredi-Saint*, bestiaux, toile, laine, mercerie.
9. Lyons-la-Forêt, bestiaux, menus objets de ménage.
10. Le Bec-Hellouin, chevaux, bestiaux, lin, fil.
*10. Bourg-Achard, bestiaux, etc.

10. Gaillon, bestiaux, draperie, mercerie.
11. Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, bestiaux, mercerie.
13. Pont-Audemer, chevaux, bestiaux, cuir, toile, draperie, merc.
13. Thiberville, chevaux, bestiaux, mercerie, etc.
14. Amfreville-la-Campagne, bestiaux.
14. Beaumont-le-Roger, bestiaux, toile.
14. Damville, bestiaux, étoffes, mercerie.
14. Fleury-sur-Andelle, bestiaux, mercerie.
14. Saint-Georges-du-Vièvre, bestiaux, laine, toile, mercerie, lin.
16. Tillières-sur-Avre, chevaux, poulains, ânes, bestiaux.
18. Ivry-la-Bataille, bestiaux, lutherie.
20. Beaumesnil, bestiaux, draperie, rouennerie, mercerie.
*20. Evreux, *St-Joseph*, chevaux, poulains, bestiaux, fourrages, etc.
20. Harcourt, bestiaux, étoffes, lin, fil.
20. Verneuil, chevaux, bestiaux, étoffes, instruments aratoires.
*23. La Ferrière-sur-Risle, *St-Georges*, bestiaux, mercerie.
*23. Louviers, *St-Georges*, chevaux, bestiaux, mercerie, taillanderie.
*25. Bourgtheroulde, *St-Marc*, chevaux, bestiaux, mercerie, draperie.
*25. Breteuil, *St-Marc*, chevaux, ânes, bestiaux, quincaillerie.
30. Appeville-dit-Annebaut, chevaux, bestiaux, draperie, bonneterie, mercerie.

Pays voisins.

2. La Bouille (Seine-Inférieure). 7. Le Sap (Orne). 9. Lisieux (Calvados). 14. Duclair (Seine-Inférieure). 14. Gournay (Seine-Inférieure). 14. L'Aigle (Orne). 14. Vimoutiers (Orne). 21. Notre-Dame-de-Courson (Calvados). 23. Courtonne-la-Ville (Calvados). 25. Brezolles (Eure-et-Loir). 25. Touques (Calvados).

MAI.

1. Cormeilles, bestiaux, toile, laine.
*1. Le Neubourg, *St-Philippe*, grains, chevaux, bestiaux, fourrages, fil, lin, étoffes.
*1. Saint-André, *Mai*, grains, bestiaux.
6. Charleval, chevaux, bestiaux, etc.
8. Broglie, bestiaux, etc.
*9. Pont-de-l'Arche, *St-Grégoire*, chevaux, bestiaux, mercerie.
*10. Le Bec-Hellouin, *St-Nicolas*, chevaux, poulains, bestiaux, toile, mercerie.
13. La Croix-Saint-Leufroy, chevaux, bestiaux, lin, fil, mercerie.
18. Thiberville, bestiaux, lin, fil, toile.
19. Montfort-sur-Risle, chevaux, bestiaux, etc.
22. Conches, bestiaux, fer, fonte, clouterie.
27. Nonancourt, bestiaux, laine, mercerie.
30. Bourgtheroulde, chevaux, bestiaux, draperie.
30. Bourth, chevaux, bestiaux, mercerie.

Pays voisins.

*1. Magny. *1. Septeuil (Seine-et-Oise). 2. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 2. Ry (Seine-Inférieure). 4. Pont-l'Évêque (Calvados). 6. Mantes (Seine-et-Oise). *11. Chartres (Eure-et-Loir), 10 jours. *12. Chaumont (Oise). 12. Gournay (Seine-Inférieure). 13. Lillebonne (Seine-Inférieure). 16. Gacé (Orne). 19. Blangy (Calvados). 20. Beaumont-en-Auge (Calvados). 20. Rouen (Seine-Inférieure). 31. Equemauville (Calvados), 2 jours.

JUIN.

1. Montreuil-l'Argillé, bestiaux, lin, fil, étoffes.
1. Pont-Audemer, chevaux, bestiaux, cuir, toile, draperie, etc.
1. Villiers-en-Désœuvre, bestiaux, draperie, mercerie.
2. Damville, *St-Barnabé*, grains, bestiaux, fourrages, laine, étoffes, mercerie.
2. Evreux, *mardi de la Pentecôte*, chevaux, poulains, bestiaux, fourrages.
3. Bernay, *aux chiens*, chevaux, poulains, bestiaux, toile, froc.
*4. Les Andelys, *Ste-Clotilde*, chevaux, bestiaux, mercerie, etc.
4. Epaignes, chevaux, bestiaux, etc.
5. Rugles, bestiaux, clouterie, mercerie.
8. Pont-de-l'Arche, *St-Bonaventure*, chevaux, bestiaux (vaches principalement).
11. Amfreville-la-Campagne, bestiaux.
*11. La Barre, *St-Barnabé*, bestiaux, laine, lin, fil, froc, etc.
*11. Bourg-Achard, *St-Barnabé*, chevaux, bestiaux, drap, fil, lin.
11. Brionne, bestiaux, draperie, mercerie.
11. Chennebrun, bestiaux, etc.
13. Bourneville, *St-Onuphre*, chevaux, bestiaux, drap, fil, lin.
18. Lyons-la-Forêt, *St-Sacrement*, chevaux, bestiaux, menus objets de ménage.
23. Etrépagny, *St-Gervais*, chevaux, bestiaux, mercerie.
*24. Fresnelles (hameau de), commune de Boisemont, chevaux, bestiaux, draperie; on y loue des moissonneurs.
*24 Ivry-la-Bataille, *St-Jean-Baptiste*, bestiaux, cuir, lutherie, mercerie.
*24 Le Neubourg, *St-Jean-Baptiste*, 2 jours, grains, chevaux, ânes, bestiaux, lin, fil, étoffes; commerce considérable de laine et de toile.
24. Routot, *St-Jean*, bestiaux, lin, fil, drap.
*25. Ecos, *St-Eloi d'été*, chevaux, bestiaux, toile, rouennerie, mercerie; on y loue des domestiques et des moissonneurs.
27. Mainneville, chevaux, bestiaux.
*29. Conches, *St-Pierre*, chevaux, bestiaux, foin, fer, fonte, etc.
*29. Montfort-sur-Risle, *St-Pierre*, bestiaux, lin, fil, toile.

Pays voisins.

1. Dreux (Eure-et-Loir). *1 La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir. 1. Pont-l'Évêque (Calvados). 2. Gournay (Seine-Inférieure). 6. Vimoutiers (Orne). 9. Gournay (Seine-Inférieure). *11. Lisieux (Calvados), 8 jours. 16. Duclair (Seine-Inférieure). 16. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise). *16. Senonches (Eure-et-Loir). 18. Dammartin (Seine-et-Oise). 18. La Ferté-Fresnel (Orne). 18. Moulins-la-Marche (Orne). *20. Rouen (Seine-Inférieure), 15 jours. *21 Anet (Eure-et-Loir). 27. Gacé (Orne). *29 Grand-Quevilly (Seine-Inférieure). *30 Lisieux (Calvados).

JUILLET.

2. Pacy-sur-Eure, *St-Pierre*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux.
4. Lieurey, *St-Martin d'eté*, bestiaux, toile, mercerie; destinée surtout à la vente de la laine par toisons.
*4. Louviers, *St-Martin*, chevaux, bestiaux, taillanderie, vannerie, mercerie.
4. St-Nicolas-de-Pont-St-Pierre, *St-Pierre*, bestiaux, mercerie.
*4. Tourny, *St-Martin d'été*, bestiaux, rouennerie, mercerie.
*6. Claville, bestiaux, mercerie.
6. Verneuil, bestiaux, instruments aratoires, étoffes.
8. Bernay, chevaux, bestiaux, laine, toile, froc.
14. Beaumont-le-Roger, *St-Benoît*, grains, chevaux, ânes, bestiaux, colza, toile, laine, mercerie; on y loue des domestiques.
14. Gaillon, bestiaux, etc.
15. La Barre, bestiaux, etc.
*15. Beuzeville, *St-Elier*, 2 jours, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, mercerie; on y loue des moissonneurs et des domestiques.
*20. Evreux, *St-Eterne*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, etc.
*21. Lieurey, *la Madeleine*, bestiaux, laine, toile, mercerie.
*21. Rougemontiers, *la Madeleine*, bestiaux, mercerie; on y loue des moissonneurs.
*22. La Madeleine-de-Nonancourt, *Ste-Madeleine*, chevaux, poulains, ânes, bestiaux (moutons surtout), laine, mercerie.
*22. Le Neubourg, *Ste-Madeleine*, 2 jours, chevaux, ânes, bestiaux, fil, laine, toile.
*25. Pont-Authou, *St-Jacques*, bestiaux, toile, colza, mercerie.
*25. Vernon, *St-Jacques*, chevaux, bestiaux, laine, toile, draperie, boissellerie; on y loue des moissonneurs.

Pays voisins.

1. Châteauneuf (Eure-et-Loir). 1. Orbec (Calvados). *4. Dammartin (Seine-et-Oise). 4. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). 6. Dreux (Eure-et-Loir). 7. L'Aigle (Orne). *10. Elbeuf (Seine-Inférieure), 3

jours. 13. Pont-l'Evêque (Calvados). 14. Gournay (Seine-Inférieure). *17. La Rivière-Saint-Sauveur (Calvados), 12 jours. 18. Caudebec (Seine-Inférieure). *22. Touques (Calvados). *24. Saint-Julien-sur-Calonne (Calvados), 3 jours. 25. Gacé (Orne). *26. Houdan (Seine-et-Oise), 3 jours 29. Mantes (Seine-et-Oise), 3 jours. 30. La Bouille (Seine-Inférieure).

AOUT.

*2. Bourgtheroulde, *St-Laurent*, chevaux, bestiaux, draperie, mercerie.
*10. Ivry-la-Bataille, *St-Laurent*, chevaux, bestiaux, mercerie, lutherie.
*11. Evreux, *St-Taurin*, 8 jours, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, orfèvrerie, bijouterie, instruments et appareils de physique, fusils de chasse, coutellerie, quincaillerie, toile, rouennerie, mercerie, lingerie, broderie, ganterie, parfumerie, bimbeloterie, cristaux, faïence, porcelaine, poterie, verrerie, vannerie, parapluies, etc., etc.
*24. Nonancourt, *St-Barthélemy*, bestiaux (moutons surtout), laine.
*24. Saint-Pierre-de-Cormeilles, *St-Barthélemy*, bestiaux, porcs.
25. Fleury-sur-Andelle, chevaux, bestiaux, mercerie.
27. Chennebrun, bestiaux, quincaillerie, mercerie.
*28. Malbrouck (hameau de), commune de Carsix, *St-Augustin*, chevaux, bestiaux, lin, fil, toile, mercerie.
29. Ferrière-sur-Risle, *St-Georges*, bestiaux, étoffes, mercerie.
31. Gisors, *St-Barthélemy*, grains, chevaux, bestiaux, draperie, toile, mercerie, quincaillerie, lingerie, nouveautés, chaussures.

Pays voisins.

*1. Lisieux (Calvados). 11. Gournay (Seine-Inférieure). *24. Chartres (Eure-et-Loir), 3 jours.

SEPTEMBRE.

*1. Saint-Germain-Village, *St-Gilles*, bestiaux, drap, laine, toile, etc.
2. Charleval, chevaux, bestiaux, mercerie.
*2. Pont-Audemer, *St-Gilles*, 8 jours, chevaux, bestiaux, toile, draperie, mercerie, articles de Paris; commerce très-considérable de cuirs.
*4. Boissy-Lamberville, bestiaux, lin, fil, toile, mercerie.
*6. Saint-André, grains, bestiaux, lin, fil.
7. Harcourt, bestiaux, étoffes, lin.
7. Neuve-Lyre, bestiaux, clouterie.
*8. Fidelaire, bestiaux, etc.
*8. Vernon, *N.-D.*, 3 jours, chevaux, bestiaux, orfèvrerie, bijouterie, fer, laine, mercerie, quincaillerie, articles de Paris, tonnellerie, etc.

*9. Bernay, chevaux, bestiaux, frocs, toile.
9. Routot, bestiaux, laine, toile.
9. St-Georges-du-Vièvre, *St-Augustin*, bestiaux, laine, toile, mercerie.
*11. Baux-Ste-Croix, bestiaux, mercerie.
12. Bourneville, *Roumois*, chevaux, bestiaux, drap, lin, fil, mercerie.
*14. Les Andelys. *Ste-Croix*, chevaux, bestiaux, instruments aratoires.
*14. Le Neubourg, 2 jours, chevaux, bestiaux, laine, lin, fil, étoffes.
15. Giverville, bestiaux, toile, lin, fil.
15. Villiers-en-Désœuvre, chevaux, bestiaux, mercerie.
*16. Conches, *St-Cyprien*, grains, chevaux, bestiaux, fer, fonte, clouterie.
*17. Boisset-le-Châtel, *St-Lambert*, bestiaux, draperie, lin, mercerie.
18. Broglie, *St-Matthieu*, bestiaux, laine, fil.
*18. Evreux, *St-Jean-Chrysostôme*, chevaux, bestiaux, fourrages, mercerie.
*18. Pont-de-l'Arche, *St-Lubin*, chevaux, bestiaux.
*21. Avrilly, *St-Matthieu*, chevaux, bestiaux (moutons surtout), draperie.
*21. Bourg-Achard, chevaux, poulains, bestiaux, draperie, mercerie, lin, toile.
*21. Tourny, bestiaux, rouennerie, vannerie, mercerie.
*23. St-Pierre-de-Cormeilles, *Grande - St - Matthieu*, 2 jours, bestiaux, toile, laine, etc.
24. Condé-sur-Iton, chevaux, bestiaux, arbres fruitiers.
*25. Caillouet, *St-Firmin*, bestiaux.
25. Cormeilles, *Petite-St-Matthieu*, chevaux, bestiaux, mercerie, lin, fil,
*25. Grossœuvre, *St-Firmin*, bestiaux.
*26. St-Martin-St-Firmin, *St-Firmin*, bestiaux, laine, toile.
26. St-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, bestiaux, mercerie.
28. Appeville-dit-Annebaut, *St-Michel*, 2 jours, grains, chevaux, etc.
29. Beaumont, *St-Michel*, grains, chevaux, poulains, bestiaux, colza, toile, mercerie.
*29. Ivry-la-Bataille, bestiaux, cuir, lutherie, etc.
*29. Louviers, chevaux, bestiaux, instruments aratoires, draps, etc.

Pays voisins.

*1. Dreux (Eure-et-Loir), 3 jours. *1. Elbeuf (Seine-Inférieure), 8 jours. *1. Mantes (Seine-et-Oise). 4. L'Aigle (Orne). 5. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). *6. St-Julien-de Mailloc (Calvados). 7. Vimoutiers (Orne). *8. Chartres (Eure-et-Loir), 10 jours. 8. Gournay

(Seine-Inférieure). 8. Septeuil (Seine-et-Oise). *10. Oissel (Seine-Inférieure). 12. Gacé (Orne). *14. Blangy (Calvados). 15. Gournay (Seine-Inférieure), 8 jours. 16. Lillebonne (Seine-Inférieure). 16. Mantes (Seine-et-Oise). *18. Anet (Eure-et-Loir). 19. Caudebec Seine-Inférieure). 21. La Feuillie (Seine-Inférieure). *21. Houdan (Seine-et-Oise). *21. Ry (Seine-Inférieure). 28. Senonches (Eure-et-Loir). *29. Magny (Seine-et-Oise). 30. Orbec (Calvados). *30. Pont-l'Evêque (Calvados).

OCTOBRE.

1. Epaignes, *St-François*, chevaux, poulains, bestiaux, mercerie.
*1. Les Ventes, *St-Remi*, bestiaux, etc.
3. Bourgtheroulde, bestiaux, etc.
3. Verneuil, *St-Denis*, chevaux, bestiaux, instruments aratoires, étoffes.
5. Etrépagny, *St-Michel*, bestiaux, etc.
6. Gaillon, bestiaux, draperie, mercerie.
*9. La Barre, *St-Denis*, bestiaux, chanvre, lin, quincaillerie.
*9. Brionne, *St-Denis*, grains, bestiaux.
13. Beuzeville, *St-Eugène*, chevaux, bestiaux, lin, fil.
14. La Croix-Saint-Leufroy, chevaux, bestiaux.
15. Lyons-la-Forêt, grains, bestiaux.
16. Broglie, *St-Luc*, bestiaux, étoffes, lin, fil.
*18. Gisors, *St-Luc*, grains, chevaux, bestiaux, quincaillerie, lingerie, draperie, nouveautés, bijouterie, coutellerie, bimbeloterie, chaussures.
*18. Harcourt, *St-Luc*, bestiaux, étoffes.
*18. Nonancourt, *St-Luc*, chevaux, bestiaux, laine.
19. Thiberville, *St-Luc*, chevaux, bestiaux, toile, lin, fil.
*25. Grostheil, bestiaux, etc.
26. Beaumesnil, bestiaux, draperie, rouennerie.
*28. Breteuil, *St-Simon*, chevaux, bestiaux, quincaillerie, clouterie, chanvre, lin.
*28. Montfort-sur-Risle, *St-Simon et St-Jude*, bestiaux, toile, lin, fil.
*31. Autheuil, bestiaux, etc.

Pays voisins.

1. La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 5. Fervaques (Calvados), 2 jours. *8. Lillebonne (Seine-Inférieure). *9. Dreux (Eure-et-Loir). *9. Mantes (Seine-et-Oise). *10. Duclair (Seine-Inférieure). *10. Honfleur (Calvados). 10. Sérifontaine (Oise), 3 jours. 13. Gournay (Seine-Inférieure). *16. Lisieux (Calvados). *23. Rouen (Seine-Inférieure), 15 jours. *25. Moulins-la-Marche (Orne). *25. Moyaux (Calvados). 27. Meulles (Calvados).

NOVEMBRE.

2 Les Andelys, chevaux, bestiaux, instruments aratoires.

*2. La Ferrière-sur-Risle, *les Morts*, bestiaux, étoffes.
*2. Pacy-sur-Eure, *les Morts*, chevaux, bestiaux (génisses et moutons principalement), mercerie.
5. Chennebrun, bestiaux, ferronnerie.
*5. Le Neubourg, chevaux, bestiaux, étoffes, fil.
7. Mainneville, bestiaux, mercerie.
*9. Bourg-Achard, *St-Martin d'hiver*, bestiaux, draperie, toile.
*11. Lieurey, *St-Martin d'hiver*, chevaux, bestiaux, laine, toile.
*11. Louviers, *St-Martin d'hiver*, chevaux, bestiaux, arbres, quincaillerie.
11. Nonancourt, *St-Martin d'hiver*, chevaux, bestiaux, laine.
16. Charleval, chevaux, bestiaux, rouennerie.
*16. Verneuil, *Ste-Cécile*, bestiaux, instruments aratoires, étoffes.
*25. Bourgtheroulde, *Ste-Catherine*, bestiaux, fil, lin, toile.
*25. Damville, *Ste-Catherine*, bestiaux, étoffes, oignons.
*25. Folleville, *Ste-Catherine*, chevaux, poulains, bestiaux, mercerie.
*25. Montreuil, *Ste-Catherine*, bestiaux, étoffes, lin, fil.
*25. Pont-de-l'Arche, *Ste-Catherine*, chevaux, bestiaux, mercerie.
*25. Rugles, *Ste-Catherine*, bestiaux, oignons, clouterie, épingles.
*30. Le Bec-Hellouin, *St-André*, chevaux, poulains, bestiaux, toile.
*30. La Neuve-Lyre, *St-André*, bestiaux, clouterie, mercerie.

Pays voisins.

*2. Le Sap (Orne), 3 jours. *7. Orbec (Calvados). 10. Gournay (Seine-Inférieure). *11. Dammartin (Seine-et-Oise). *11. Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). *12. L'Aigle (Orne). *12. Pont-l'Evêque (Calvados). *25. Honfleur (Calvados), 15 jours. 26. La Ferté-Fresnel (Orne). *30. La Bosse (Oise). *30. Brezolles (Eure-et-Loir).

DÉCEMBRE.

*1. Ecos, *St-Eloi d'hiver*, chevaux, bestiaux, draperie, rouennerie, coutellerie.
*6. La Barre, *St-Nicolas*, bestiaux, lin, chanvre, fil.
*6. Evreux, *St-Nicolas*, 2 jours, chevaux, poulains, ânes, bestiaux, (porcs principalement), pommes à cidre, oignons, étoffes, bonneterie, rouennerie, commerce considérable d'arbres fruitiers et d'agrément.
*6. Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, *St-Nicolas*, chevaux, bestiaux, arbres, etc.
*8. Beaumont-le-Roger, *St-Nicolas*, chevaux, bestiaux, toile, bonneterie.
18. Broglie, *Noël*, bestiaux, étoffes, lin, fil.
19. Vernon, *St-Etienne*, bestiaux, draperie.
*21. Cormeilles, *St-Thomas*, bestiaux, lin, fil, toile, laine.
*21. Grossœuvre, *St-Thomas*, bestiaux.
26. Bernay, chevaux, poulains, bestiaux, etc.

31. Conches, *St-Etienne*, bestiaux, foin, fer, fonte, clouterie.

Pays voisins.

1. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise). 2. Mantes (Seine-et-Oise). *6. Chaumont (Oise). *6. L'Hôtellerie (Calvados). 8. Gournay (Seine-Inférieure. *22. Saint-Martin-de-Pontchardon (Orne), 2 jours. 22. Vimoutiers (Orne). *25. Touques (Calvados).

HALLES ET MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Lundi. Andelys, *halle*. — Gisors, *halle et marché aux veaux* — Beaumesnil, Harcourt. *halle*. — Montreuil-l'Argillé, *halle*. — Thiberville, *halle*. — Neuve-Lyre, *halle*. — Verneuil, *halle et bestiaux*. — Louviers, *petit marché*. — Neubourg, *bestiaux*. — Pont-Audemer, Bourg-Achard, *halle*. — Pacy, *bestiaux*.

Mardi. Fleury-sur-Andelle, Bernay, *bestiaux*. — Beaumont, Giverville, *halle*. — Evreux, *bestiaux et fourrages*. — Damville. *halle et bestiaux*. — Vernon, *bestiaux*. — Gaillon, *veaux*. — Villiers-en-Désœuvre, *halle*. — Grostheil, *halle*. — Beuzeville. *halle*. — Montfort, *halle*.

Mercredi. La Barre, *halle*. — Breteuil, *halle*. — Nonancourt, *halle*. — La Croix-Saint-Leufroy, *halle*. — Neubourg, *halle et marché importants*. — Saint-Georges-du-Vièvre, *halle*. — Routot, *halle et marché considérable de bestiaux*. — Garennes, *marché aux veaux gras*. — Etrépagny, *halle*.

Jeudi. Ecos, *halle*. — Lyons-la-Forêt, *halle*. Bernay, Brionne, *halle*. — Chennebrun, Conches, *halle*. — Pacy, *halle*. — Tillières-sur-Avre, Louviers, *halle*. — Amfreville-la-Campagne. — Appeville-dit-Annebaut. — Pont-de-l'Arche. — Quillebeuf. — Duranville.

Vendredi. Andelys, Beaumesnil, Broglie, *halle*. — Le Bec-Hellouin, *halle*. — Montreuil-l'Argillé, *halle*. — La Commanderie (Sainte-Colombe-la-Campagne), *halle*. — Rugles, *halle*. — Saint-André, *halle*.— Verneuil, Gaillon, *halle*. — Pont-Audemer, *halle*. Cormeilles, *halle*.

Samedi. Mainneville, Pont-Saint-Pierre, Bernay, *halle*. — Beaumont, *halle*. — Evreux, *halle*. — Bourth, *halle*. — La Ferrière-sur-Risle, *halle*. — Ivry-la-Bataille, *halle*. — Vernon, *halle*. — Louviers, *halle*. — Bourg-Achard, *halle*. — Bourgtheroulde, *halle*. — Bourneville, *halle*. — Lieurey, *halle*. — Pont-Authou.

Dimanche. Charleval, Ecouis, Francheville, Morgny, *halle*. — Tourny, Brionne, Fidelaire, Gaillon, *halle*. — Pont-de-l'Arche, Epaignes, Giverville, Lieurey, Ezy, Serquigny, la Haye-Malherbe, Saint-Aubin-de-Scellon, Saint-Didier.

PREMIÈRE PARTIE

PERSONNEL

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande ; marié, le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (Marie) DE GUZMAN, comtesse de Teba, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, prince impérial, né le 16 mars 1856.

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur. née le 27 mai 1820, mariée, en 1841, au prince Anatole Demidoff de San-Donato.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 9 septembre 1822, marié le 30 janvier 1859, à

LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, née le 2 mars 1843.

NAPOLÉON-VICTOR-JÉROME-FRÉDÉRIC, né le 18 juillet 1862.

NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉROME, né le 17 juillet 1864.

MARIE-LETIZIA-EUGÉNIE-CATHERINE-ADÉLAIDE, née le le 20 décembre 1866.

GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS.

Autriche. — FRANÇOIS-JOSEPH Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, né le 18 août 1830.

Bavière. — LOUIS II, roi, né le 25 août 1845.

Belgique. — LÉOPOLD II (Louis-Philippe-Marie-Victor), roi, né le 9 avril 1835.

Brésil.—Dom PEDRO II D'ALCANTARA, empereur, né le 2 déc. 1825.

Danemark. — CHRISTIAN IX, roi, né le 8 avril 1818.

Espagne. — ISABELLE II (Marie-Louise), reine, née le 10 octobre 1830.

Etats-Romains. — PIE IX (Mastaï-Ferretti), pape, né à Sinigaglia, le 13 mai 1792.

Grande-Bretagne et Irlande. — VICTORIA Ire (Alexandrine), reine, née le 24 mai 1819.

Grèce. — GEORGE Ier, roi, né le 24 décembre 1845.

Italie. — VICTOR-EMMANUEL II, roi, né le 14 mars 1820.

Pays-Bas. — GUILLAUME III, roi, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, né le 19 février 1817.

Perse. — NASSER-ED-DIN-SCHAH, roi, né le

Portugal. — Dom Luis Ier, roi, fils de feu dona Maria, né le 31 octobre 1838.

Prusse. — Guillaume Ier, roi, né le 22 mars 1797.

Russie. — Alexandre II (Nicolaievitch), empereur de toutes les Russies, né le 29 avril 1818.

Saxe. — Jean, roi, né le 12 décembre 1801.

Suède et Norwège. — Charles XV, roi, né le 3 mai 1826.

Turquie. — Abdul-Aziz-Khan, sultan, né le 9 février 1830

Wurtemberg. — Charles Ier, né le 6 mars 1823.

MINISTÈRES.

Ministère d'Etat, au palais du Louvre. — S. Exc. M. Rouher (G ✻), sénateur.

Département de la Justice et des Cultes, place Vendôme, 13.— S. Exc. M. Baroche (G ✻), sénateur, membre du conseil privé.

Département des Affaires étrangères, quai d'Orsay. — S. Exc. M. le Mis de Moustier (G ✻).

Département de l'Intérieur, place Beauveau. — S. Exc. M. le Mis de la Valette (G ✻), sénateur.

Département des Finances, rue de Rivoli, 48.—S. Exc. M. Rouher (G ✻), sénateur, ministre d'État.

Département de la Guerre, rue St-Dominique-St-Germain, 90.— S. Exc. M le Mal Niel (G ✻), sénateur.

Département de la Marine et des Colonies, rue Royale-Saint-Honoré.— S. Exc. M. l'Amal Rigault de Genouilly (G ✻), sénateur.

Département de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110. — S. Exc. M. V. Duruy (G O ✻).

Département de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 62 et 64. — S. Exc. M. de Forcade la Roquette (G O ✻).

Département de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, Palais des Tuileries, place du Carrousel. — S. Exc. M. le Mal Vaillant (G ✻), sénateur, membre du Conseil privé, grand maréchal du palais.

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT.

SÉNAT.

S. Exc. M. Troplong (G ✻), premier président de la cour de cassation, membre du conseil privé, *président du Sénat*; M. Boudet (G ✻), *premier vice-président*; S. Exc. le Mal Cte Baraguey-d'Illiers (G ✻), S. Exc. le Mal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély

(G ✻), M. le premier président DE ROYER (G O ✻), M. le procureur général DELANGLE (G ✻), *vice-présidents* ; M. BARROT (Ferdinand) (G O ✻), *grand référendaire* ; M. CHAIX-D'EST-ANGE (G O ✻), *secrétaire*.

SÉNATEURS RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE.

M. TROPLONG (G ✻), président du Sénat, *membre du conseil privé*, à Paris, au palais du Petit-Luxembourg.
M. le Mis DE CROIX (O ✻), à Paris, rue de la Chaise, 3.
M. LEFEBVRE-DURUFLÉ (G O ✻), rue de Vaugirard, 46.
M. BONJEAN (G O ✻), rue de Tournon, 2.

CORPS LÉGISLATIF.

S. EXC. M. SCHNEIDER (G O ✻), *président* ; MM. LE ROUX (Alfred) (C ✻), GOUIN (C ✻), le Bon DAVID (Jérôme) (C ✻), *vice-présidents*; MM. le Bon LAFOND DE SAINT-MÜR (O ✻), MÈGE ✻, DARIMON ✻, le Cte WELLES DE LA VALETTE ✻, le Mis DE CONEGLIANO ✻, DE GUILLOUTET ✻, *secrétaires* ; MM. HÉBERT (O ✻), le B^on DE ROMEUF (C ✻), *questeurs*.

DÉPUTÉS AU CORPS LÉGISLATIF, ÉLUS PAR LE DÉPART. DE L'EURE.

M. le Duc D'ALBUFÉRA (C ✻), membre du Conseil général, à Paris, place Vendôme, 17.
M. Philémon FOUQUET ✻, membre du Conseil général, à Paris, rue de Londres, 50.
M. le Cte D'ARJUZON (O ✻), membre du Conseil général, chambellan honoraire de S. M. l'Empereur, à Paris, rue du Faubourg-St-Honoré, 70.
M. Guillaume PETIT (O ✻), membre du Conseil général, à Paris, rue du Dauphin, 1.

CONSEIL D'ÉTAT.

Séant rue de Lille, 62 (*Faubourg Saint-Germain*).

S. EXC. M. VUITRY (G ✻), *ministre présidant le Conseil d'Etat.*
M. DE PARIEU (G. O ✻), *président de la section de législation, justice et affaires étrangères*, vice-président.
MM. le G^al de d^on ALLARD (G O ✻) (*guerre, marine et colonies, Algérie*); DUVERGIER (G O ✻) (*intérieur, instruction publique et cultes*) ; MARCHAND (C ✻) (*contentieux*) ; CORNUDET (C ✻) (*agriculture, commerce, travaux publics et beaux-arts*) ; DE LAVENAY (*finances*), présidents de sections.

PRÉFECTURES.

PRÉFETS (1).

MM.

Seine-Inférieure, 792,768 h.; Leroy (B[on] Ernest) (G O ✻), Sénateur ... 1847
Ardennes, 326,864 h.; Foy (V[te] Tiburce) (C ✻) ... 1847
Indre-et-Loire, 325,193 h.; Sohier (O ✻) ... 1848
Seine-et-Oise, 533,727 h.; Boselli (C ✻) ... 1849
Rhône, 678,648 h.; Chevreau (Henri) (G O ✻), Sénateur... 1849
Seine, 2,150,916 h.; Haussmann (B[on]) (G ✻), Sénateur.... 1849
Côte-d'Or, 382,762 h.; Jeanin (B[on]) (O ✻) ... 1849
Orne, 414,618 h.; Le Rat de Magnitot (C ✻) ... 1849
Cher, 336,613 h.; Paulze-d'Ivoy (C ✻) ... 1849
Haute-Garonne, 493,777 h.; Pougeard-Dulimbert (B[on]) (C ✻) 1849
Loir-et-Cher, 275,757 h.; Soubeyran (de) (C ✻) ... 1849
Eure-et-Loir, 290,753 h.; Charnailles (C[te] de) (O ✻) ... 1851
Haute-Vienne, 326,037 h.; Boby de la Chapelle (O ✻) ... 1851
Loire-Inférieure, 598,598 h.; Bourlon de Rouvre (C ✻)... 1851
Isère, 581,386 h.; Pastoureau (C ✻) ... 1851
Finistère, 662,485 h.; Richard (B[on]) (C ✻) ... 1851
Gironde, 701,855 h.; Bouville (C[te] de) (C ✻) ... 1852
Haut-Rhin, 530,285 h.; Ponsard (C ✻) ... 1852
Meuse, 301,653 h.; Bélurgey de Grandville (C ✻) ... 1852
Calvados, 474,909 h.; Le Provost de Launay (O ✻) ... 1852
Alpes-Maritimes, 198,818 h.; Gavini (C ✻) ... 1852
Bas-Rhin, 588,970 h.; Pron (B[on]) (C ✻) ... 1852
Oise, 401,274 h.; Chevreau (Léon) (O ✻) ... 1853
Var, 308,550 h.; Montois (O ✻) ... 1853
Eure, 394,467 h.; Janvier de la Motte (O ✻) ... 1853
Nord, 1,392,041 h.; Mouzard-Sencier (G O ✻) ... 1853
Savoie, 271,663 h.; Lassus-Saint-Geniès (B[on] de) (O ✻) 1854
Jura, 298,477 h.; Nau de Beauregard (O ✻) ... 1854
Pas-de-Calais, 749,777 h.; Paillard (O ✻) ... 1854
Basses-Pyrénées, 435,486 h.; Guillaume d'Auribeau (C ✻) 1855
Ain, 371,643 h.; Le Peintre (O ✻) ... 1855
Loire, 537,108 h., Castaing (C ✻) ... 1855

(1) La date mise à la suite de chaque nom est celle de la première nomination comme Préfet.

Vosges, 418,998 h.; Fleury (Mis de) (O ✻) 1856
Gard, 429,747 h.; Boffinton (O ✻) 1856
Lot-et-Garonne, 327,962 h.; Lorette (O ✻) 1856
Meurthe, 428,387 h.; Podevin (C ✻) 1856
Bouches-du-Rhône, 547,903 h.; Levert (C ✻) 1857
Moselle, 452,157 h.; Odent (Paul) (O ✻) 1858
Doubs, 298,072 h.; Arnoux (d') (O ✻) 1858
Haute-Loire, 312,661 h., Demonts (O ✻) 1858
Haute-Savoie, 273,768 h.; Gauville (Vte de) (O ✻) 1858
Maine-et-Loire, 532,325 h.; Poriquet (O ✻) 1858
Corse, 259,861 h.; Géry (O ✻) 1858
Hérault, 427,245 h.; Garnier (O ✻) 1859
Charente-Inférieure, 479,559 h.; Le Masson (O ✻) 1859
Aube, 261,951 h.; Salles (O ✻) 1859
Puy-de-Dôme, 571,690 h.; Gimet (O ✻) 1859
Deux-Sèvres, 333,155 h.; Isoard (O ✻) 1860
Vienne, 324,527 h.; Tourangin (A.) (O ✻) 1860
Manche, 573, 899 h., Levainville (O ✻) 1860
Pyrénées-Orientales, 189,490 h., Lapaine (C ✻) 1860
Marne, 390,809 h., Amelin (O ✻) 1860
Somme, 572,640 h., Cornuau (G O ✻) 1860
Ariège, 250,436 h., Rousselière (de la) (O ✻) 1860
Côtes-du-Nord 641,210 h., Demanche (O ✻) 1861
Loiret, 357,110 h., Dureau (O ✻) 1861
Lot, 288,919 h., Pebeyre (de) ✻ 1861
Vaucluse, 266,091 h., Bohat (O ✻) 1861
Aisne, 565,025 h.; Ferrand (O ✻) 1861
Ille-et-Vilaine, 592,609 h., Lefebvre (O ✻) 1861
Dordogne, 502,673 h., Saint Pulgent (de) (O ✻) 1861
Landes, 306,693 h., Vougy (B^on de) (O ✻) 1861
Indre, 277,860 h., Laire (de) ✻ 1862
Seine-et-Marne, 354,400 h., De Vezou, Vte de Vezins (O ✻) 1862
Nièvre, 342, 773 h., Callac (Cte de) (O ✻) 1863
Creuze, 274,057 h., Tharreau (B^on) ✻ 1863
Lozère, 137,263 h., Menche de Loisne ✻ 1864
Saône-et-Loire, 600,006 h., Marlière (O ✻) 1864
Haute-Saône, 317,706 h., Dubois de Jancigny ✻ 1864
Basses-Alpes 143,000 h., Falcon de Cimier ✻ 1864
Oran, Brosselard (O ✻) 1864
Alger, Poignant ✻ 1864
Constantine, Toustain du Manoir (de) (O ✻) 1864
Corrèze, 310,843 h., Lempereur de Saint Pierre ✻ 1864
Morbihan, 501,084 h., Reneufve ✻ 1864
Drôme, 324,231 h., Montour (B^on de) (O ✻) 1864
Mayenne, 367,855 h., Bergognié ✻ 1865
Cantal, 237,994 h., Conrad ✻ 1865
Ardèche, 387,174 h., Farincourt (B^on de) ✻ 1865

Vendée, 404,473 h., Fonbrune (de) (O ✻)................ 1865
Aude, 288,626 h., Magnien ✻........................ 1865
Tarn-et-Garonne, 228,969 h., Soumain ✻.............. 1865
Hautes-Pyrénées, 240,252 h., Vallavielle (de) ✻......... 1865
Haute-Marne, 259,096 h., Grachet ✻.................. 1866
Yonne, 372,589 h., Tarbé des Sablons ✻................ 1866
Gers, 295,692 h., Labrousse ✻........................ 1866
Sarthe, 463,619 h., Malher (Vte) ✻.................... 1866
Charente, 378,218 h., Péconnet ✻...................... 1866
Allier, 376,164 h., Servatius (B^on) ✻.................. 1866
Tarn, 355,513 h. Tézenas ✻...................... 1866
Aveyron, 400,070 h., Saint-Priest (B^on de)............... 1867
Hautes-Alpes, 122,117 h., Boyer........................ 1867

PRÉFECTURE DE L'EURE.

Le département de l'Eure, dont le chef-lieu est Evreux, tire son nom de la rivière d'Eure, qui le traverse du sud-est au nord, et a été formé, en vertu des décrets des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, de la partie orientale de la province de Normandie appelée Haute-Normandie et d'une partie du Perche. Compris dans le bassin de la Seine et situé entre le 0e et le 2e degré de longitude ouest et le 48e et le 50e degré de latitude nord, il a une longueur moyenne de 107 kilomètres sur une largeur de 94 kilomètres. Il est borné au nord par le département de la Seine-Inférieure, à l'est par ceux de l'Oise et de Seine-et-Oise, au sud par ceux de l'Orne et d'Eure-et-Loir, et à l'ouest par le Calvados. Sa superficie est de 596,638 hectares et sa population de 394,467 habitants. Il paie 3,268,529 francs d'impôt foncier en principal. Les rivières qui arrosent le département de l'Eure sont la Seine, l'Eure, l'Iton, l'Avre, la Risle, la Charentonne, l'Epte et l'Andelle. Divisé en 5 arrondissements ayant pour chefs-lieux Evreux, Andelys, Bernay, Louviers et Pont-Audemer, il renferme 36 cantons, subdivisés en 700 communes. Sa préfecture est de deuxième classe, et il envoie quatre députés au Corps législatif. Il forme l'évêché d'Evreux, suffragant de l'archevêché de Rouen et contenant 571 paroisses dont 37 cures. Il est compris dans les ressorts de la cour impériale de Rouen et de l'académie de Caen; de la deuxième division militaire (chef-lieu Rouen), dépendant du premier corps d'armée; de la troisième légion de gendarmerie (chef-lieu Rouen); de la première inspection des ponts et chaussées (chef-lieu Paris); de l'inspection des mines du nord-ouest (chef-lieu Paris); du deuxième arrondissement forestier (chef-lieu Rouen) et de la deuxième division des douanes (chef-lieu Caen).

M. JANVIER DE LA MOTTE (O ✻, C ✻), Préfet du département de l'Eure, nommé le 16 février 1856 (1).

M. Lezaud, *Auditeur au conseil d'Etat, Secrétaire général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. P. Coget, nommé le 28 janvier 1851.
M. Neveu, nommé le 18 mai 1861, *vice-président.*
M. de la Chapelle, nommé le 8 février 1866.
M. Thomas de Kercado, nommé le 12 juin 1867.
M. Molle, *conseiller honoraire.*
MM. Noyer, *secrétaire-greffier*, Allix, *commis-greffier.*

CABINET DU PRÉFET.

M. Bourdon, *chef du bureau militaire, chargé du cabinet.*
M. Gosselin, *secrétaire particulier de M. le Préfet.*
M. Lecouvreur, *chef de bureau.*

1er Bureau. — Dossiers et dépêches. — Personnel. — Elections. — Cérémonies publiques. — Secours individuels. — Légion d'honneur. — Commissions administratives. — Comités consultatifs. — Belles-actions. — Beaux-arts. — Bibliothèques administratives. — Débits de boissons.

2e Bureau. — Police générale. — Sapeurs-pompiers. — Affaires militaires. — Chasse. — Etat-civil. — Population. — Etablissements de répression. — Sinistres.

1re DIVISION (ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE).

M. Halbout ✻, *chef de division.*

1er Bureau. — Le chef de division dirige ce bureau. — Conseil général. — Budgets et comptes départementaux. — Impositions extraordinaires. — Emprunts. — Produits éventuels du département. — Pensions civiles. — Caisse de retraite départementale. — Caisses d'épargnes. — Caisses publiques. — Authographies. — Budgets des établissements pénitentiaires.

(1) M. le Préfet reçoit le public les mercredis et samedis, de midi à trois heures.

M. le Secrétaire général reçoit les lundis et jeudis, de une heure à trois heures.

Les séances du conseil de préfecture ont lieu les mardis et vendredis, à une heure.

2e Bureau. — M. Ango, *chef*. — Grandes voiries. — Routes impériales et départementales. — Chemins de fer. — Lignes télégraphiques. — Navigation. — Rivières et canaux. — Service hydraulique. — Cours d'eau navigables et non navigables. — Services divers.

3e Bureau. — M. Lagrue, *chef*. — Agriculture. — Industrie. — Police des subsistances.— Police sanitaire. — Police industrielle et commerciale. — Enregistrement et domaines. — Eaux et forêts.— Service des postes. — Voitures publiques. — Loteries. — Sociétés de secours mutuels. — Jury.

4e Bureau. — M. Allix, *chef*. — Cadastre. — Contributions directes. — Dette publique. — Caisse de la vieillesse. — Anciens militaires. — Comptabilité du trésor, du département et des cotisations municipales.

2e DIVISION (ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE).

M. Leloup, *chef de division*.

1er Bureau. — Le chef de division dirige ce bureau. — Budgets des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance. — Comptes administratifs. — Comptes de gestion (Juridiction de la cour des comptes.) — Comptabilité de l'instruction primaire. — Produits communaux. — Impositions extraordinaires et emprunts. — Cotisations municipales.

2e Bureau. — M. Prévost, *chef*. — Hospices et hôpitaux. — Bureaux de bienfaisance. — Aliénés. — Enfants assistés. — Sourds-muets. — Jeunes aveugles-travailleurs. — Sociétés de charité maternelle.

3e Bureau. — M. Legras, *chef*. — Culte catholique. — Fabriques. — Culte protestant. — Instruction primaire. — Circonscriptions territoriales. — Police municipale. — Emprunts communaux. — Dons et legs. — Bâtiments communaux. — Biens communaux. — Cimetières communaux.

AGENT-VOYER EN CHEF.

M. Boulanger ✱, *agent-voyer en chef*.

Bureau de la voirie communale. — M. Herpin, *chef*.

(Ce bureau, comme tout le service des chemins, rues, etc., est placé sous la direction immédiate de M. l'Agent-Voyer en chef).

Voirie urbaine. — Voirie vicinale. — Chemins vicinaux d'intérêt commun. — Chemins vicinaux de grande communication. — Chemins ruraux.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Bourguignon ✱, *architecte du département*.

BUREAU DES BATIMENTS CIVILS ET DU MOBILIER DU DÉPARTEMENT.

(L'architecte du département est chargé de la direction de ce bureau.)

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

M. l'Abbé LEBEURIER, *archiviste du département.*

Archives départementales; inspection des archives communales et hospitalières; bibliothèque administrative (Conservation et catalogue.)

Le bureau est ouvert au public tous les jours de midi à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

HUISSIERS DE LA PRÉFECTURE.

MM. Alexis Chevalier, *huissier de cabinet*; Miserey et Dupuis, *huissiers.*

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT

PAR ORDRE DES CANTONS.

MM.

Amfreville-la-Campagne. POBET DE BLOSSEVILLE (Mis) ✻ ✻, maire.
Andelys................ NOUE (le Général Cte DE) (G O ✻).
Beaumesnil............ FORVAL (B^on de) ✻, maire de Grandchain.
Beaumont-le-Roger.... Vte DE BOISGELIN, maire.
Bernay................ CROIX (Mis DE) (O ✻), sénateur.
Beuzeville............ N.
Bourgtheroulde........ LEFEBVRE-DURUFLÉ (G O ✻), sénateur.
Breteuil.............. LE VACHER D'URCLÉ ✻, maire.
Brionne............... HAMEL ✻.
Broglie............... FOUQUET (Paul).
Conches............... CLERMONT-TONNERRE (duc DE).
Cormeilles............ TROPLONG (S. Exc. M.) (G ✻), président du sénat.
Damville.............. CHAMBRAY (Mis DE).
Ecos.................. FAYET (Mis DE) (O ✻), maire.
Etrépagny............. LE COUTEULX DE CANTELEU (Cte) ✻ ✻, maire.
Evreux (*nord*)......... MORIN (G^al) (G O ✻).
Evreux (*sud*).......... Clément DE LA RONCIÈRE-LE-NOURY (B^on) (C ✻ ✻ ✻ ✻), contre-amiral.
Fleury-sur-Andelle..... POUYER-QUERTIER ✻, député, maire.
Gaillon............... LEPIC (général Vte) (C ✻).

Gisors................ LAGRANGE (Cte F. DE) (O ✱), député.
Louviers.............. PETIT (Guillaume) (O ✱), député.
Lyons-la-Forêt........ VALON (Cte DE).
Montfort-sur-Risle..... ARJUZON (Cte D') (O ✱, C ✠ ✠), député.
Neubourg (le)......... HUET ✱, président honoraire, maire d'Evreux.
Nonancourt........... DIDOT (Hyacinthe-Firmin) ✱.
Pacy-sur-Eure .... TRUTAT (Paul), maire de Vaux-sur-Eure.
Pont-Audemer......... GANNEL DU HÊTRAY ✱.
Pont-de-l'Arche....... HOCHON ✱, maire de Saint-Etienne-du-Vauvray.
Quillebeuf............ LE BOEUF D'OSMOY (Cte).
Routot .... LEBREFFAIT.
Rugles................ FOUQUET (Philémon) ✱, député.
Saint-André........... REISET (Cte DE) (C ✱, C ✠ ✠), ministre plénipotentiaire.
Saint Georges du Vièvre. LEBREFFAIT ✱, maire de Pont-Audemer.
Thiberville.......... ... VY (Emile).
Verneuil.............. BARREY (Cte DE) ✱, maire.
Vernon................ SUCHET, duc D'ALBUFÉRA (C ✱), député, maire.

CONSEIL GÉNÉRAL

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

MM.

Arjuzon (Cte d'), *Montfort-sur-Risle.*
Barrey (Cte de), *Verneuil.*
Bœuf d'Osmoy (Cte le), *Quillebeuf.*
Boisgelin (Vte de), *Beaumont-le-Roger.*
Chambray (Mis de), *Damville.*
Clément de la Roncière le Noury (B^on^), *Evreux (sud).*
Clermont-Tonnerre (Duc de), *Conches.*
Couteulx de Canteleu (Cte le), *Etrépagny.*
Croix (Mis de), *Bernay.*
Didot (Hyacinthe-Firmin), *Nonancourt.*
Fayet (Mis de), *Ecos.*
Forval (B^on^ de), *Beaumesnil.*
Fouquet (Paul), *Broglie.*
Fouquet (Philémon), *Rugles.*
Gannel du Hêtray, *Pont-Audemer.*
Hamel, *Brionne.*
Hochon, *Pont-de-l'Arche.*
Huet, *Neubourg.*
Lagrange (Cte F. de), *Gisors.*

Lefebvre-Duruflé, *Bourgtheroulde.*
Lepic (Vte), *Gaillon.*
Lereffait, *Saint-Georges-du-Vièvre.*
Lereffait, *Routot.*
Morin, *Evreux (nord).*
Noué (Cte de), *les Andelys.*
Petit (Guillaume), *Louviers.*
Poret de Blosseville (Mis), *Amfreville-la-Campagne.*
Pouyer-Quertier, *Fleury-sur-Andelle.*
Reiset (Cte de), *Saint-André.*
Suchet, duc d'Albuféra, *Vernon.*
Troplong (S. Exc. M.), *Cormeilles.*
Trutat (Paul), *Pacy-sur-Eure.*
Vacher d'Urclé (le), *Breteuil.*
Valon (Cte de), *Lyons-la-Forêt.*
Vy (Emile), *Thiberville.*

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

ARRONDISSEMENT CHEF-LIEU D'EVREUX.

11 cantons, 224 communes et 116,058 habitants.

Cantons.	Communes.	Habitants.	Conseillers d'arrondissement.
Breteuil	14	10,544	MM. Briere.
Conches	26	10,943	Dessault.
Damville	22	6,101	Vte d'Arjuzon ✻.
Evreux (nord)	25	10,132	Bagot (Ferdinand).
Evreux (sud)	21	14,719	L'Hopital (Georges) ✻.
Nonancourt	15	8,806	Gaudin.
Pacy-sur-Eure	23	8,346	Pinat (Léon).
Rugles	19	9,802	Baraguey.
Saint-André	31	13,733	Biart.
Verneuil	14	10,906	Morice-Gonord.
Vernon	14	12,026	Roycourt.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

M. FOURNIER (Raymond), sous-préfet.
M. Vallengelier, secrétaire.

6 cantons, 117 communes et 61,011 habitants.

Cantons	Communes	Habitants	Conseillers
Andelys	18	10,934	MM. Defontanges (C ✻), Dumesnil.
Ecos	24	8,815	Ridel.
Etrépagny	20	8,992	Raffy.
Fleury-s^r-Andelle	22	13,966	Bultel, Daliphard ✻.

Cantons.	Communes.	Habitants.	Conseillers d'arrondissement.
Gisors	20	10,502	MM. Pagnerre, De Briey.
Lyons-la-Forêt	13	7,802	Duboc.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

M. le Cte DE SAINT-EXUPÉRY, sous-préfet.
M. Roy, secrétaire.

6 cantons, 124 communes et 72,676 habitants.

Cantons	Communes	Habitants	Conseillers
Beaumesnil	17	7,444	MM. Panthou.
Beaumont	22	12,466	Bioche.
Bernay	18	16,020	Simon, Guérie.
Brionne	23	14,040	Boucher, Marie.
Broglie	22	9,961	N.
Thiberville	22	12,745	Bénard, Conard (Vincent).

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

M. CHÉRET ✠, sous-préfet.
M. Géfrotin, secrétaire.

5 cantons, 111 communes et 67,320 habitants.

Cantons	Communes	Habitants	Conseillers
Amfreville	24	10,288	MM. Assire (L.).
Gaillon	24	13,039	Huet, Thézard.
Louviers	20	20,602	L'Huillier ✠, Petel.
Neubourg	24	11,232	Cirette, Lemenu.
Pont-de-l'Arche	19	12,159	Delaporte, Requier.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

M. CLAUDON ✠✠, sous-préfet.
M. Victor Advielle ✠✠, secrétaire.

8 cantons, 124 communes et 77,402 habitants.

Cantons	Communes	Habitants	Conseillers
Beuzeville	17	9,930	MM. Vauquelin.
Bourgtheroulde	20	9,136	Luchapt (de) O ✠.
Cormeilles	12	8,251	David.
Montfort	14	8,225	Lereffait.
Pont-Audemer	15	14,366	Aubron, Prevost.
Quillebeuf	14	6,818	Talon.
Routot	18	11,438	Billard.
St-Georges-du-Viev.	14	9,238	Lafrançois-Dumanoir.

Tableau des Communes du département avec leurs
de poste, les Noms des Maires,

Nota. *La lettre* A *désigne l'arrondissement des Andelys.— Lorsqu'une commune est privée de curé ou d'instituteur, on renvoie à la*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Aclou	Brionne	B	343	Brionne
2	Acon	Nonancourt	E	614	Tillières-sur-Avre
3	Acquigny	Louviers	L	848	Louviers
4	Aigleville	Pacy	E	125	Pacy
5	Ailly	Gaillon	L	944	Gaillon
6	Aizier	Quillebeuf	P	206	Quillebeuf
7	Ajou	Beaumesnil	B	374	Beaumesnil
8	Alisay	Pont-de-l'Arche	L	550	Pont-de-l'Arche
9	Ambenay	Rugles	E	851	Rugles
10	Amécourt	Gisors	A	188	Mainneville
11	Amfreville-la-Cam- [pagne	Amfreville-la-C.	L	709	Amfreville-la-Cne
12	Amfrevie les Champs	Fleury-s.-And.	A	357	Pont-St-Pierre
13	Amfrev. st les Monts	Fleury-s.-And.	A	440	Pont-St-Pierre
14	Amfreville-sur-Iton	Louviers	L	589	Louviers
15	Andé	Louviers	L	445	St-Pierre-du-Vau- [vray
16	ANDELYS (les)	Andelys	A	5161	Andelys
17	Angerville-la-Campe	Evreux (s)	E	153	Evreux
18	Appeville-dit-Anne- [bault	Montfort	P	895	Montfort
19	Armentières	Verneuil	E	308	Verneuil
20	Arnières	Evreux (s)	E	544	Evreux
21	Asnières	Cormeilles	P	533	Cormeilles
22	Aubevoye	Gaillon	L	550	Gaillon
23	Aulnay	Evreux (s)	E	229	Evreux
24	Authenay	Damville	E	208	Damville
25	Autheuil	Gaillon	L	363	Croix-St-Leufroy
26	Authevernes	Gisors	A	250	les Thilliers
27	Authieux (les)	St-André	E	170	St-André
28	Authou	Montfort	P	340	Montfort
29	Authouillet	Gaillon	L	218	Croix-St-Leufroy
30	Auvergny	Rugles	E	92	Rugles
31	Aviron	Evreux (n)	E	181	Evreux
32	Avrilly	Damville	E	165	Damville
33	Bacquepuis	Evreux (n)	E	175	Commanderie
34	Bacqueville	Fleury s. And.	A	484	Ecouis
35	Bailleul-la-Vallée	Cormeilles	P	458	Cormeilles
36	Bâlines	Verneuil	E	232	Verneuil

Arrondissements et Cantons, la Population, les Bureaux Adjoints, Curés et Instituteurs.

B, *Bernay*.— E, *Evreux*.—L, *Louviers*.— P, *Pont-Audemer*.
commune à laquelle elle est réunie pour le culte ou pour l'instruction publique.

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Auvrey	Bidault.	Fréminot	*V. Franqueville*
2	Lepage	Barrois	Maillard	N.
3	Cte du Manoir	Cauchois	Courtois	Troude
4	Malassis	Liard	*V. Villegats*	*V. Villegats.*
5	Huart	Marquais.	Quesnot	Mesnil
6	Morin ✤	Cléront	*V. Ste-Croix-sur-*	Halleur [*Risle.*
7	Letellier	Hervieu	Chesnot [*Aizier*	*V. Ferrière-sur-*
8	Requier	Milliard	Delahaye	Leroy
9	de Maurepas	Neveu	Gouas	Damois
10	Batardy	Raimbert	Lefebvre	Mlle Sanglier
11	Mis de Blosseville ✻	Feugère	Lefaye	Deschamps
12	Milliard père	Lemonnier	Hersent	Delavoipierre
13	Bizet ✻	Lapôtre	Jahier	Delarue
14	Isabel	Sebire	Cruchet	Gripon
15	Margotte L. J.	Margotte (J)	Maquère	Gillot [fils
16	Dumesnil	Roussel-Desfrê- / Jullien [ches	Lenormand / Ptit Andely, Fréret	Dehors et Dehors
17	Plaisance	Pichonnier	*V. Guichainville*	*V. Guichainville*
18	Quesney	Bourguignon	Pernelle	Doré
19	Déménigué-	Seigneur	Hue	Dle Canu
20	Leduc [rée	Renoult	Pommier	Crepeau
21	DeCarré d'Asniè-	Martain	Noury	Beslon
22	Thezard [res	Treffeuille	Féret	Avice
23	Havage	Isabel	*V. Bonneville(la)*	*V. Bonneville(la)*
24	Hellard	Hellard	*V. Damville*	*V. Rôman*
25	Fortin	Saunier	*V. Ecard. sr Eure*	Croisy
26	Poittevin	Lefebvre	Lehec	Goubert
27	Mesnier	Godard	*V. Saint-André.*	*V. Saint-André*
28	Menicher	Lerefait	Biguet	*V. Pont-Authou*
29	Lebugle	Duboc	N. [*Risle*	*V. Autheuil*
30	Beauzamy	Boitron	*V. Neaufles-sur-*	*V. Neaufles-s-R.*
31	Bouvry	Lemarié	*V. Gauville la Ce*	*V. Gauville laCe*
32	Clérisse	Ruelle	*V. Plessis Grohan*	Merville.
33	Lemaître	Colombel	*V. Sacquenville.*	*V. Sacquenville*
34	Maillard	Mary	Delamarre	Andrieux (D)
35	Daufresne	Deshayes	De Bouclon	Boulogne
36	Rosse	Triboy	Foucault	*V. Courteilles*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Barc	Beaumont	B	743	Beaumont
2	Barils (les)	Verneuil	E	311	Verneuil
3	Barneville sur Seine	Routot	P	644	Bourg-Achard
4	Barquet	Beaumont	B	504	Beaumont
5	Barre (la)	Beaumesnil	B	918	la Barre
6	Barville	Thiberville	B	215	Thiberville
7	Baux de Breteuil (les)	Breteuil	E	1296	Breteuil
8	Baux-Ste-Croix (les)	Evreux (s)	E	409	Evreux
9	Bazincourt	Gisors	A	452	Gisors
10	Bazoques	Thiberville	B	331	Thiberville
11	Beaubray	Conches	E	438	Conches
12	Beauficel	Lyons	A	413	Lyons
13	Beaumesnil	Beaumesnil	B	570	Beaumesnil
14	Beaumontel	Beaumont	B	599	Beaumont
15	Beaumont-le-Roger	Beaumont	B	2099	Beaumont
16	Bec-Hellouin (le)	Brionne	B	727	Brionne
17	Bec-Thomas (le)	Amfreville la C.	L	284	Amfreville-la-Cam-
18	Bémécourt [Camp.	Breteuil	E	619	Breteuil [pagne
19	Bérengeville-la-	Neubourg	L	229	Commanderie
20	BERNAY	Bernay	B	7510	Bernay
21	Bernienville	Evreux (n)	E	218	Commanderie
22	Bernières	Gaillon	L	189	Gaillon
23	Bernouville	Gisors	A	202	Gisors
24	Berthenonville	Ecos	A	247	les Thilliers
25	Berthouville [mois	Brionne	B	700	Brionne
26	Berville - en - Rou -	Bourgtheroulde	P	564	Bourgtheroulde
27	Berville-la-Campne	Beaumont	B	244	Conches
28	Berville-sur-Mer	Beuzeville	P	443	Beuzeville
29	Beuzeville	Beuzeville	P	2455	Beuzeville
30	Bezu-la-Forêt	Lyons	A	424	Lyons
31	Bezu-Saint-Eloi	Gisors	A	734	Gisors
32	Bois-Anzeray	Rugles	E	275	Neuve-Lyre
33	Bois-Arnault	Rugles	E	896	Rugles
34	Boisemont	Andelys	A	579	Andelys
35	Bois-Hellain (le)	Cormeilles	P	284	Cormeilles
36	Bois Jérôme St Ouen	Ecos	A	477	Vernon
37	Bois-le-Roy	St-André	E	755	St-André
38	Boisney	Brionne	B	480	Brionne
39	Bois-Normand-près-Lyre	Rugles	E	556	Neuve-Lyre
40	Boisset-le-Châtel	Bourgtherouldᵉ	P	427	Bourgtheroulde
41	Boisset-les-Prévan -	Pacy	E	316	Pacy
42	Boissière (la) [ches	St-André	E	214	St-André

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Gaillard	Hanout	Patin	Matte
2	Boucher	Moutier	Bellenger	Solard
3	d'Été	Chanel	Tardif	Lemercier
4	Richomme	Olivier	Turmel	Lecerf
5	Panthou	Cotis	Lemonne	Saint-Yves
6	Debled	Malet	Chrétien	*V. St. Aubin-de-Scellon.*
7	Lefèvre	Chervel	Oury	Isoré
8	Remondon	Duret	Grard	Deshayes
9	De Briey	Cotinet	Bohéroult	Lelièvre
10	Tehy	Blondel	Racavel	N.
11	Rechain	Landrin	Thouvenot	Mouchard
12	Dufour	Duraud	Hervieu	Legrand
13	Martin	Benard	Lebel	Delaplace
14	Duclos	Drouet	Nolent	Loiseleur
15	Vte de Boisgelin	Pattey	Dubus	Droux
16	Dieuzy	Graffin	Wattonne	Boulanger
17	Legay	Tassel	Mullois	Sellier
18	Mirel	Guilhery	Paston	Lucas
19	Cte de Trébon	Marquais	Fouquet	Mainguy
20	Simon	Fremy Cordier	Ste Croix, Pichot N.-D.-de-la-Couture, Aumont	Houard
21	Leclerc	Piéton	Foubert.	»
22	Hébert	Angot	*V. Tosny*	*V. Tosny*
23	Hugonet	Tassel	*V. Bezu-St-Eloi*	*V. Bezu-St-Eloi*
24	Legrix	Doulé	Sordot	Carmant
25	Filloque (L-H)	Desmares	Hanoy	Bénard
26	Vanquelin	Berthe	Lebailly	Lebas
27	Vierray	Mériel	Ozanne	»
28	Cardinne	Leprou	Saugrain	Dle Omont
29	Vauquelin ✻	Campion	Hamel	Lamy
30	Larcher	Hucher	Pihan	Ricard
31	Jouanne	Laporte	Amette	Bourdel
32	Fremont	Gonce	Robillard	Sr Rosnay.
33	Geffroy	Braux	Leblond	Conard
34	Bertaux	Leroy	Savary	Gouas
35	Lepetit	Nicolas	Dodin	Masure
36	Rozé	Delaissement	Michel	Peltier
37	Chrétien	Jolly	Toutain	Renault
38	Deshayes	Adelinet	Primois	Vaudran.
39	Gravelais	Roussel	Dufour	L'herminier
40	Cte de Blangy	Maingot	Surbled	Letellier.
41	Garnier	Baffert	*V. Cormier (le)*	*V. Cormier (le)*
42	Baroche	Bezierre	*V. Bretagnolles*	»

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Boissy-Lamberville	Thiberville	B	572	Thiberville
2	Boissy sur Damville	Damville	E	307	Damville
3	Boncourt	Pacy	E	137	Pacy
4	Bonneville (la)	Conches	E	428	Bonneville (la)
5	Bonneville-Appetot	Montfort	P	329	Montfort
6	Bosbénard-Commin	Bourgtheroulde	P	330	Bourgtheroulde
7	Bosbénard-Crescy	Bourgtheroulde	P	223	Bourg-Achard
8	Boscherville	Bourgtheroulde	P	160	Bourgtheroulde
9	Bosc-Morel (le) [mois	Broglie	B	209	Broglie
10	Bosc Regnoult en Rou-	Bourgtheroulde	P	197	Bourgtheroulde
11	Bosc Renoult en Ouche	Beaumesnil	B	344	la Barre
12	Bosc Roger en Roumois	Bourgtheroulde	P	2169	Bourgtheroulde
13	Bosgouet (le) [ville	Routot	P	462	Bourg-Achard
14	Bosguérard de Marcou-	Bourgtheroulde	P	677	Bourgtheroulde
15	Bos-Normand	Bourgtheroulde	P	349	Bourgtheroulde
16	Bosquentin	Lyons	A	245	Lyons
17	Bosrobert (le)	Brionne	B	425	Brionne
18	Bottereaux (les)	Rugles	E	264	Rugles
19	Bouafles	Andelys	A	281	Andelys
20	Bouchevilliers	Gisors	A	135	Mainneville
21	Boulay-Morin (le)	Evreux (*n.*)	E	214	Evreux
22	Boulleville	Beuzeville	P	346	Beuzeville
23	Bouquelon	Quillebeuf	P	383	Pont-Audemer
24	Bouquetot	Routot	P	810	Bourg-Achard
25	Bourg-Achard	Routot	P	1198	Bourg-Achard
26	Bourg-Beaudoin	Fleury s^r And.	A	668	Fleury s^r Andelle
27	Bourgtheroulde	Bourgtheroulde	P	733	Bourgtheroulde
28	Bournainville	Thiberville	B	380	Thiberville
29	Bourneville	Quillebeuf	P	716	Pont-Audemer
30	Bourth	Verneuil	E	1837	Bourth
31	Bray	Beaumont	B	380	Beaumont
32	Brestot	Montfort	P	676	Routot
33	Bretagnolles	St-André	E	200	Saint-André
34	Breteuil	Breteuil	E	2162	Breteuil
35	Bretigny	Brionne	B	266	Brionne
36	Breuilpont	Pacy	E	667	Bueil
37	Breux	Nonancourt	E	501	Tillières-s^r-Avre
38	Brionne	Brionne	B	4037	Brionne
39	Broglie	Broglie	B	1252	Broglie
40	Brosville	Evreux (*n.*)	E	412	Evreux
41	Bueil	Pacy	E	434	Bueil
42	Burey	Conches	E	107	Conches
43	Bus-Saint-Remy	Ecos	A	318	Ecos

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Rocher	Pinchon	Locquet	Lavenant
2	Drouet	Regnier	Vochelet	Dreux
3	Letellier	Lebugle	*V. Caillouet-Or-*	*V. Caillouet-Or-*
4	Noblet	Lemoine	Cohue [*geville.*	Isabel [*geville*
5	Vallée	Leduc	Conard	Regnier
6	Martin	Lavoisey	Lecoq	*V. Infreville*
7	Duval	Duvivier	*V. Thuit-Hébert*	*V. Thuit-Hébert*
8	Tubeuf	Gosse	*V. Bosnormand*	*V. Bosnormand*
9	Groult	Fortier	*V. Chamblac*	Mauger
10	Bosc Regnoult do	Mesnil	*V. Touville*	*V. Touville*
11	Plessis [Lenteuil	Saint Vincent	Fauvel	Sœur Fauvel
12	Caillouel	Tuvache	Goulay	Bioche
13	Vittecoq	Leprêtre	Lairot	Levacher
14	d'Assonvillez	Lefebure	Rosse	Lattaye
15	Cte de Luchapt	Gilles	Pételo	N.
16	Delesque[o ✻	Maillard	Flambard	Marette
17	Coudrey	Auger	Thétiot	Fessard
18	Angot	Guérin	Juglet	Fleuriot
19	Desvosseaux	Contant	Chenu	Cartier
20	Nangot(P-M)	Nangot (P)	N.	Bertin [*des-Fauls*
21	Renoult	Lefebvre	Jourdan	*V. la Chap.-du-Bois-*
22	Laignel	Deshayes	*V. St-Maclou*	Maloisel
23	Vte d'Osmoy	Chastel	Barbot	Leduc
24	Mattard	Lecointe	Aubé	Duchemin
25	Lebocq	Mansel	Verger	Pinchon
26	Benet	Follain	Legendre	Dupuis.
27	Vittecocq ✻	Lecerf	Martel	Freulet
28	Bunel	Poupard	Jouanne	Choqueuse.
29	Lemariey	Topsent	Demarest	Levillain
30	Girard - Minefay	Tavernier	Bainard	Marvin [*la-C.*
31	Flicher	Boismard	Rouen	*V. Ecardenville-*
32	Mignot-Duval	Lécuyer	Lavabre	Motte
33	Chédeville	Chanu	Billard	Duhamel
34	d'Urclé(P) ✻	Alleaume	Courtonnel	Jumel
35	Marabout	Anglement	Jouanne - Delau-	Dle Cassin
36	Hochon	Bodin	N. [nay	Soulaitre
37	Gautier	Petit	Roche	»
38	Boucher	Delamare / D'Heudières	Lesage	Lefebvre
39	Renault	Hervieu	Desmottes	Filliâtre
40	Chandelier	Lecomte	Morel	Chauvet
41	Plommet	Quérité	N.	Renault
42	Chéron	Graffin	*V. Louversey*	N.
43	Joly	Boucher	*V. Ecos.*	Mary

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Cahaignes	Ecos	A	318	les Thilliers
2	Caillouet-Orgeville	Pacy	E	271	Pacy [froy
3	Cailly	Gaillon	L	229	Croix-St-Leu-
4	Calleville	Brionne	B	598	Brionne
5	Campigny	Pont-Audemer	P	644	Pont-Audemer
6	Canappeville	Neubourg	L	572	Louviers
7	Cantiers	Ecos	A	168	les Thilliers
8	Caorches	Bernay	B	233	Bernay
9	Capelles-les-Grands	Broglie	B	799	Broglie
10	Carsix	Bernay	B	483	Bernay
11	Caugé	Evreux (*s.*)	E	332	Evreux
12	Caumont	Routot	P	782	la Bouille (S-I)
13	Cauverville en Rou-	Routot	P	178	Routot
14	Cesseville [mois	Neubourg	L	426	Neubourg
15	Chaignes	Pacy	E	189	Pacy
16	Chaise-Dieu-du-	Rugles	E	477	Chanday (O.)
17	Chamblac(le)[Theil	Broglie	B	401	Broglie
18	Chambord	Rugles	E	389	Rugles
19	Chambray-sur-Eure	Vernon	E	431	Pacy
20	Champ-Dolent	Conches	E	63	Conches
21	Champenard	Gaillon	L	112	Gaillon
22	Champignolles	Rugles	E	109	Neuve-Lyre
23	Champigny-la-Fu-	St-André	E	364	Saint-André
24	Chanteloup [telaye	Damville	E	106	Damville
25	Chapelle-Bayvel	Cormeilles	P	480	Cormeilles
26	Chapelle du Bois des Faulx	Evreux (*n*)	E	174	Evreux
27	Chapelle-Gauthier	Broglie	B	579	Broglie
28	Chapelle-Hareng(la	Thiberville	B	339	Thiberville
29	Chapelle-Réanville	Vernon	E	294	Vernon
30	Charleval	Fleury-sr.-And.	A	1445	Fleury-sr-And.
31	Château-sur-Epte	Ecos	A	192	les Thilliers
32	Chauvincourt	Gisors	A	240	Etrépagny
33	Chavigny	St-André	E	506	Saint-André
34	Chennebrun	Verneuil	E	287	Verneuil
35	Chéronvilliers	Rugles	E	623	Rugles
36	Chesne (le)	Breteuil	E	571	Breteuil
37	Cierrey	Pacy	E	182	Pacy
38	Cintray	Breteuil	E	512	Breteuil
39	Civières	Ecos	A	225	Ecos
40	Claville	Evreux (*s*)	E	579	Evreux
41	Collandres	Conches	E	311	Conches
42	Colletot	Pont-Audemer	P	140	Pont-Audemer
43	Combon	Beaumont	B	813	Beaumont
44	Conches	Conches	E	2482	Conches

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Ridel	Monfillatre	N	Luce
2	Quelvée	Ledoux	Poulain	Perrée [debourg
3	Rémond	Massé	*V. Fontaine Heu-*	*V. Fontaine-Heu-*
4	Vorangé	Hébert	Roger [*debourg*	Poulain
5	Delamare	Fontaine	Baudry	Lorgueil
6	Auzoux	Malassis	Grippon	Dieu
7	Hébert	Hanin	Deraine	Guillard
8	Jouas	Aubry	Agis	*V. St Victor de Chré-*
9	Blondel	Simon	Desportes	Maugard [*tienville*
10	Beaudouin	Cousinard	Gallois	Letondu
11	Paumier	Leconte	Pasquier	Lengronne
12	Mattenas	Legrand	Philippe	Pichard
13	Delaroque (B.)	Tougard	V. *Etréville*	»
14	Lamboy	Alexandre	Cobert	Lamboy
15	Rousselin	Bertin père	*V. Villegats*	*V. Villegats*
16	Vte de Cour-	Baseille	Paimparay	Delouye
17	Letort [teilles	Trouvé	Guillois	Mauger
18	Leveau	Desfèvres	Bellencontre	Vollet
19	Petit	Langlois	Amory	Dubois
20	De Postel	Guérin	Deshayes	V. *Glisolles*
21	Gruel	Mony	*V. Authouillet*	*V. Ste Colombe près*
22	Poisson	Peltier	*V. Vieille-Lyre*	» [*Vernon*
23	Laval	Cte d'Osmoy	Lefebvre	Croisy
24	Gouyer	Hellard	*V. Essarts (les)*	*V. Essarts (les)*
25	Bouchard	Lebourg	Pigeon	Decaux
26	Vte de Blosseville	Hersent	Monguillon	Aubin
27	Leconte	Blin	Leroux	Mouton
28	Benard	Hudou	Frichot	»
29	Bourdon	Lauvray	Bardou	Perré
30	Guerard	Peynaud	Dusaussay	Laurent
31	Trouard	Binet	*V. Berthenonville*	*V. Berthenonville*
32	Rouget	Neveu	Lahr	Benoist
33	Decambos	Joseph	Canu	Simbozel
34	Vte Giroult des	Ribail	Porcher	Herpin
35	Diacre [Brosses	Leferme	Hamelet	Ledoux
36	Métayer	Levieux	Godde	Pattey
37	Mary (L) [vet	Lefebvre	*V. Miserey*	*V. Miserey*
38	Bertin-Déli-	Lamarre	Caplet	Pouchet
39	Leclerc de Poligny	Dailly	Chevallier	Brochard
40	Dumoutier	Maurey	Onfroy	Thoué
41	Duval	Gallié	Massé	»
42	Harel	Conard	Quesney	N.
43	Guilbert	Aubert	Vinnebault	Duval
44	Reaume	Laumonier	Jouen	Périer

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Condé-sur-Iton	Breteuil	E	892	Breteuil
2	Condé-sur-Risle	Montfort	P	513	Montfort [vray
3	Connelles	Pont de l'Arche	L	221	St Pierre du Vau-
4	Conteville	Beuzeville	P	641	Beuzeville
5	Cormeilles	Cormeilles	P	1385	Cormeilles
6	Cormier (le)	Pacy	E	429	Pacy
7	Corneuil [quetière	Damville	E	319	Damville
8	Corneville-la-Fou-	Bernay	B	150	Bernay
9	Corneville-sur-	Pont-Audemer	P	1027	Pont-Audemer.
10	Corny [Risle	Andelys	A	223	Andelys
11	Coudray (le)	Etrépagny	A	278	Ecouis
12	Coudres	St-André	E	494	Saint-André
13	Coulonges	Damville	E	331	Damville
14	Courbépine	Bernay	B	808	Bernay
15	Courcelles sur Seine	Andelys	A	270	Andelys
16	Courdemanche	Nonancourt	E	354	Nonancourt
17	Courteilles	Verneuil	E	330	Verneuil
18	Couture-Boussey (la	St-André	E	671	Bueil
19	Crasville	Louviers	L	232	Louviers
20	Crestot	Neubourg	L	487	Neubourg
21	Créton [pagne	Damville	E	330	Damville
22	Criquebeuf-la-Cam-	Neubourg	L	360	Neubourg
23	Criquebeuf-sr-Seine	Pt-de-l'Arche	L	1226	Pont-de-l'Arche
24	Croisille (la)	Conches	E	121	Conches
25	Croisy	Pacy	E	223	Pacy
26	Croix-St-Leufroy	Gaillon	L	731	Croix St Leufroy
27	Crosville-la-Vieille	Neubourg	L	485	Neubourg
28	Croth	St-André	E	498	Saint-André
29	Cuverville	Andelys	A	267	Andelys
30	Dame-Marie	Breteuil	E	201	Breteuil
31	Damps (les)	Pont-de-l'Arche	L	281	Pont-de-l'Arche
32	Dampsmesnil	Ecos	A	283	Ecos
33	Damville	Damville	E	985	Damville
34	Dangu	Gisors	A	538	Dangu
35	Dardez [pagne	Evreux (n)	E	61	Evreux
36	Daubeuf-la-Cam-	Neubourg	L	353	Neubourg
37	Daubeuf-près-Vat-	Andelys	A	447	Andelys
38	Douains [teville	Vernon	E	327	Vernon
39	Doudeauville	Etrépagny	A	260	Etrépagny
40	Douville	Fleury-sr-And.	A	455	Pont-St-Pierre.
41	Droisy	Nonancourt	E	344	Nonancourt
42	Drucourt	Thiberville	B	1114	Thiberville
43	Duranville	Thiberville	B	271	Thiberville
44	Ecaquelon	Montfort	P	722	Montfort

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Perrier	Gens	Leprevost	Barat
2	Dupin (J-A)	Dupin (P-A)	Guerre-Duclos	Duval
3	Frénel	Legendre	Desbleds	Delamarre
4	Lefort	Roussel	Dubois	Jouen
5	Daufresne	Réautey	Dodeman	Drouin
6	Langlois	Jacques	Desjardins	Humery
7	Carville ✻	Marais	Bréham	Duval
8	Leroy	Blard	Aubin	*V. Fontaine-l'Abbé*
9	Marie	Quemin	Philippe	Guincêtre
10	Leroy	Avisse	L'Anthoën	Vard
11	Delacour	Juhel	Guillot	Guibert
12	Hucher	Leroy	Bouteloup	Thirion
13	Dujardin	Briard	Seigneur	Duperron
14	Doleans	Racine	Aussour	Chambert
15	Prevost	Josse	*V. Bouafles*	Demay
16	Fez	Perron	Guille	*V. Illiers-l'Evêque*
17	Lanoë	Lair	Lécuyer	Demery
18	Martin	Dupuis	Morin	Léger
19	Levigneron	Delamare	Letellier	*V. Surtauville*
20	Hermier	Loysel	Girard	Capelle
21	Dhostel	Baziret	Letellier	*V. Moisville*
22	Lamboy	Bret	Delabigne	Plessier
23	Morel	Guerre	Savalle	Souris
24	Godard	Boucher	Conard	*V. Burey*
25	Allais	Cousin	*V. Vaux-s^r-Eure*	Mme Talbot
26	Malide	Bellamy	Delaune	Sarazin
27	Roussel	Delaunay	Lecomte	Trouvain
28	Fessard	Boudeville	N.	Dervelois
29	Rousselin	Langlois	Frétigny [*tez*	Leroy
30	Goupil	Noe	*V. St-Ouen-d'At-*	David
31	Charpentier	Lecornu	*V. Pt-de-l'Arche*	*V. Pt-de-l'Arche*
32	Cte de Fayet	Porrion	Doré	Haranger
33	Damitte	Mouton	Hébert	Couturier
34	Dalleré	Harancourt	Amette	Ricard
35	Fauchet (E.)	Leclère	*V. Irreville*	*V. Reuilly*
36	Anest	Alix	Ferrand	Delarozière
37	Carrière	Dufour	Fournier	Roufflac
38	Perignon	Leroy	Sauvage	Crochu
39	Lebret	Delaruelle	*V. Nojeon-le-Sec*	N.
40	Delamarre	Gaulier	Thuault	Foubert
41	Delaval	Goy	Marguerite	Obry
42	Conard ✻	Baron	Leroy	Legrand
43	Peauger	Rouland	Bouleau	*V. Folleville*
44	Parnuit	Lemenu	Bourguignon	Leclerc

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Ecardenville-la-C^gne	Beaumont	B	611	Beaumont
2	Ecardenville - sur -	Gaillon	L	334	Croix St Leufroy
3	Ecauville [Eure	Neubourg	L	127	Commanderie
4	Ecos	Ecos	A	533	Ecos
5	Ecouis	Fleury-s-And.	A	946	Ecouis
6	Ecquetot	Neubourg	L	390	Neubourg
7	Emalleville	Evreux (n)	E	162	Evreux
8	Emanville	Conches	E	566	Commanderie
9	Epaignes	Cormeilles	P	1701	Cormeilles
10	Epégard	Neubourg	L	577	Neubourg
11	Epieds	St-André	E	363	Saint-André
12	Epinay [vin	Beaumesnil	B	469	la Barre
13	Epréville-en-Lieu-	St-Georges	P	596	Lieurey
14	Epréville-en-Roumois	Bourgtheroulde	P	433	Bourg-Achard
15	Epréville-près-le-Neu-	Neubourg	L	598	Neubourg
16	Essarts (les) [bourg	Damville	E	435	Damville
17	Etrépagny	Etrépagny	A	1628	Etrépagny
18	Etréville	Routot	P	945	Routot
19	Eturqueraye	Routot	P	342	Routot
20	EVREUX (*n. s.*)	CHEF-LIEU	E	12320	Evreux
21	Ezy	St-André	E	1273	Ivry
22	Fains	Pacy	E	220	Pacy
23	Farceaux	Etrépagny	A	376	Etrépagny
24	Fatouville-Grestain	Beuzeville	P	606	Beuzeville
25	Fauville [pagne	Evreux (s)	E	118	Evreux
26	Faverolles-la-Cam-	Conches	E	195	Conches
27	Faverolles-les-Mares	Thiberville	B	194	Thiberville
28	Favril (le) [Clocher	Thiberville	B	490	Thiberville
29	Ferrières - haut -	Conches	E	392	Conches
30	Ferrières-Saint-Hilaire	Broglie	B	444	Broglie
31	Ferrièresur Risle(la	Conches	E	458	Ferrière-s^r-Risle
32	Feuguerolles	Neubourg	L	249	Commanderie
33	Fidelaire (le) [ville	Conches	E	1325	Neuve-Lyre
34	Fiquefleur-Equain -	Beuzeville	P	544	Beuzeville
35	Flancourt	Bourgtheroulde	P	500	Bourg-Achard
36	Fleury-la-Forêt	Lyons	A	704	Lyons [delle
37	Fleury-sur-Andelle	Fleury-s-And.	A	1454	Fleury-s^r-An-
38	Flipou	Fleury-s-And.	A	322	Pont-St-Pierre
39	Folleville [ger	Thiberville	B	544	Thiberville
40	Fontaine - Bellen-	Gaillon	L	318	Gaillon

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Binière	Toutain	Larroque	Mesnet
2	Delacour	N.	Roze [*crosville*	*V. Autheuil*
3	Portevin	Doucet	*V. St-Aubin-d'É-*	*V. St-Aubin-d'E-*
4	Mis de Fayet O ✻	Lecourieux	Damoiseau	Mariage[*crosville*
5	Delaisement	Canu	Chrétien	Metayer
6	Allix	Martin	Prevost	Duval [*des-Vaulx*
7	Glutron	Belhomme	*V. Boulay-Morin*	*V. Chapelle-du-Bois-*
8	HuveyLeger	Doucet	Clérisse	Viel
9	Hauvel	Toutain	Grieu	Vallée
10	Rique	Durand	Lhomet	Revert
11	Tardif	Fouquet	Bourdon	Lefrançois
12	Leconte	Massieu	Foubert	Lamory
13	Vy	Patton	Coupey	Robin
14	Elie	Valloment	Orford	Vastel
15	Dumontier	Legouez	Barantin	Colas
16	Perrier	Vautier	Dubois	Christot
17	Lecouteulx de Canteleu ✻	Belhoste	Levavasseur	Revert
18	Bacheley	Gaillard	Homo	Guérin
19	de Malortie	Verger	Jean	Lebas
20	Huet ✻	Lemercier; Labbé	N.-D., Dumontier; S-Taurin, Préaux; St-Germ.-de-Navarre, Péchon	Lainé ; Quérité ; Touzery , dit frère Hortense
21	Jourdain	Frémont	Santelli	Châles
22	Renault	Lépouzé	*V. Gadencourt*	V. *Gadencourt*
23	Blot	Menu	Dupuis	Margry
24	Lefrançois	Leforestier	Lemariey	Canu
25	Pradal	Legendre	*V. Huest*	V. *Huest*
26	Metton	Bureau	*V. Louversey*	V. *Louversey*
27	Pilon	Folbarbe	*V. Bournainville*	V. *Bournainville*
28	Cousinard	Cassé	Dubois	N.
29	Logre	Damiens	Favez	Dumont
30	Mérimée	Lainé	Marguerin	Mesnil
31	Paillée	Salnelle	Mulot	Durand
32	Doucet	Martin	N.	»
33	Lacour	Lanoë	Bocage	Lemaire
34	Lang	Lefrançois	Cornillon	Lamperière
35	Gontier	Plessis	Lemoine	Lebreton
36	Boullanger	Budin	Marguery	Prunier
37	Pouyer-Quertier	Dutot	Charpentier	Forchy
38	Blondel [✻	Langlois	N.	Mlle Legendre
39	Lemarchand	Marabout	Renard	Audiger
40	Marquais	Auzoux	Anquetin	Quillet

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Fontaine-Heudebrs	Gaillon	L	224	Croix-St-Leu-
2	Fontaine-l'Abbé	Bernay	B	653	Bernay [froy
3	Fontaine-la-Louvet	Thiberville	B	696	Thiberville
4	Fontaine-la-Soret	Beaumont	B	528	Beaumont
5	Fontaine-sous-Jouy	Evreux (*s*)	E	531	Evreux
6	Fontenay	Ecos	A	326	Tourny
7	Forêt-du-Parc (la)	St-André	E	264	Saint-André
8	Forêt-la-Folie	Ecos	A	563	Andelys
9	Fort-Moville	Beuzeville	P	915	Beuzeville
10	Foucrainville	St-André	E	115	Saint-André
11	Foulbec	Beuzeville	P	475	Pont-Audemer
12	Fouqueville	Amfreville la C.	L	498	Amfreville-la-Cam-
13	Fourges	Ecos	A	447	Ecos [pagne
14	Fourmetot	Pont-Audemer	P	647	Pont-Audemer
15	Fours	Ecos	A	230	les Thilliers
16	Francheville	Breteuil	E	1708	Francheville
17	Franqueville	Brionne	B	246	Brionne
18	Freneuse-sur-Risle	Montfort	P	778	Montfort
19	Fresne (le)	Conches	E	305	Conches
20	Fresne-Cauverville	Cormeilles	P	457	Lieurey
21	Fresne-l'Archevêque	Andelys	A	487	Andelys
22	Fresney	St-André	E	252	Saint-André
23	Frétils (les)	Rugles	E	120	Rugles
24	Gadencourt	Pacy	E	215	Pacy
25	Gaillardbois - Cres-	Fleury.-s-And.	A	412	Fleury-sr-An-
26	Gaillon [senville	Gaillon	L	3219	Gaillon [delle
27	Gamaches	Etrépagny	A	380	Etrépagny
28	Garencières	St-André	E	292	Saint-André
29	Garennes	St-André	E	641	Bueil
30	Gasny	Ecos	A	897	Vernon
31	Gauciel [vière	Evreux (*s*)	E	218	Evreux
32	Gaudreville-la-Ri-	Conches	E	194	Bonneville (la)
33	Gauville-la-Campa-	Evreux (*n*)	E	180	Evreux
34	Gisay [gne	Beaumesnil.	B	574	la Barre
35	Gisors	Gisors	A	3573	Gisors
36	Giverny	Ecos	A	340	Vernon
37	Giverville	Thiberville	B	552	Giverville
38	Glisolles	Conches	E	349	Bonneville (la)
39	Glos-sur-Risle	Montfort	P	419	Montfort
40	Goulafrière (la)	Broglie	B	474	Montreuil
41	Goupillières	Beaumont	B	1031	Beaumont
42	Gournay-le-Guérin	Verneuil	E	237	Chanday (O.)
43	Gouttières	Beaumesnil	B	338	Beaumesnil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Paris	Prévost	Chevallier	Heudier
2	Taillebois	Gendret	Vavasseur	Beaumer
3	Benard	Cassé	Dauvel	Mias
4	Bessand	Heuzé	Contant	Leclerc
5	Lecœur	Lion	Lefebvre	Bordel
6	Cte de Laborde	Garnier	Julien	Herpin
7	Leroy [(C✻)	Bottier	Dandin	Cucu
8	Amaury	Trajin	Dugènetay	Martin
9	Meulent	Gâtinel	Loquin	Pelletier
10	Ledoux	Ledoux	*V. Serez*	*V. Mousseaux* -
11	Delahaye	Durand	Launay	Leroux [*Neuville*
12	Lemaitre	Lamboy	Bisson	Sauvage
13	Alexandre	Delaporte	Chedéville	Fauvel
14	Frilleux	Plichon	Bidault	Dumaine
15	Guillaume	Saintard	Duprey	Jullien
16	Oury-Tièche	Legrand	Durdan	Brard
17	Manesse	Pouchet	*V. Hermanville*	Dulong
18	Delaunay	N.	Thierry	Calle
19	Letourneur	Mulet	*V. Conches*	N.
20	Ango	Préaux	Noe	N.
21	Brunel	Nicolas	Boëlle [*Fresney*	Compiègne
22	Ledoux	Saint-Jore	*V. St-Germ.-de-*	Porchet
23	Coesnon	Saillard	*V.Bottereaux(les*	*VBottereaux(les)*
24	Planche	Couturier	Pépin	Rémy
25	Lainay	Fleury	Amaury	Saint-Denis
26	Leblanc ✻	Dujardin	Coquerel	Colombe
27	Doré (A-S)	Doré (G)	Deshayes	Pinchon
28	Gazon	Colbert	*V. St-Germ.-de-*	Tranchand
29	Langlois	Martin	Langlois [*Fresn.*	Deshayes
30	Casquant	Brault	Beguin	Petit
31	Leclancher	Marie	*V. Huest*	*V. Huest*
32	Guilmin	Morisset	*V.Champ-Dolent*	*V. Glisolles*
33	Lagrue	Morel	Germond	Quérité
34	Hamel	Courtois	Douesnard	Billon
35	N.	Dufay Lepage	Lejard	Manoury
36	Singeot	Vacher	N.	Canny
37	Vauquelin	Fouques	Lucas	N.
38	Damiens	Delacour	Vallée	Brossard [*Risle*
39	Lerefait	Dussaussey	Lemercier	*V. Montfort-sur-*
40	Leconte	Leroy	Loué	Girard
41	Bioche [ville	Gaveaux	Aubin	Prevost
42	Vve de Petite-	Julienne	Du Mesniladelée	Desaintfucien
43	Douche	Quemin	*V. Beaumesnil*	*V. Beaumesnil*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Gouville	Damville	E	278	Damville
2	Grainville	Fleury-sr.-And.	A	490	Fleury-sr-An-
3	Grand Camp	Broglie	B	470	Broglie [delle
4	Grandchain	Beaumesnil	B	303	Beaumesnil
5	Grandvilliers	Damville	E	258	Damville
6	Graveron - Semer -	Evreux (n)	E	204	Commanderie
7	Gravigny [ville	Evreux (n)	E	697	Evreux
8	Grosley	Beaumont	B	560	Beaumont
9	Grossœuvre	St-André	E	479	Saint-André
10	Gros-Theil (le)	Amfreville-la-C.	L	910	Amfreville-la-Cam-
11	Guernanville	Breteuil	E	197	Breteuil [pagne
12	Guerny	Gisors	A	191	les Thilliers
13	Gueroulde (la)	Breteuil	E	962	Breteuil
14	Guichainville	Evreux (s)	E	462	Evreux
15	Guiseniers	Andelys	A	397	Andelys
16	Guitry	Ecos	A	300	Tourny
17	Hacqueville	Etrépagny	A	450	les Thilliers
18	Harcourt	Brionne	B	966	Brionne
19	Hardencourt	Pacy	E	209	Pacy
20	Harengère (la)	Amfreville-la-C.	L	450	Amfreville-la-Cam-
21	Haricourt	Ecos	A	95	Vernon [pagne
22	Harquency	Andelys	A	290	Andelys
23	Hauville	Routot	P	1285	Routot
24	Haye-Aubrée (la)	Routot	P	658	Routot
25	Haye-de-Calleville(la	Brionne	B	386	Brionne
26	Haye-de-Routot (la)	Routot	P	283	Routot
27	Haye-du-Theil (la)	Amfreville-la-C.	L	360	Amfreville-la-Cam-
28	Haye-le-Comte (la)	Louviers	L	52	Louviers [pagne
29	Haye-Malherbe (la)	Louviers	L	1291	Louviers
30	Haye-St-Sylvestre(la	Rugles	E	504	la Barre
31	Hébécourt	Gisors	A	532	Mainneville
32	Hecmanville	Brionne	B	192	Brionne
33	Hécourt	Pacy	E	282	Pacy
34	Hectomare	Neubourg	L	236	Neubourg
35	Hellenvilliers	Damville	E	206	Damville
36	Hennezis	Andelys	A	534	Andelys
37	Herqueville	Pont de l'Arche	L	76	St Pierre du Vau-
38	Heubécourt	Ecos	A	260	Vernon [vray
39	Heudebouville	Louviers	L	548	Louviers
40	Heudicourt [vin	Etrépagny	A	673	Etrépagny
41	Heudreville-en-Lieu-	Thiberville	B	379	Thiberville
42	Heudreville-sr-Eure	Gaillon	L	722	Louviers
43	Heunière (la)	Vernon	E	197	Vernon
44	Heuqueville	Andelys	A	308	Andelys

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Deslandes	Landrin	Gauthier	Duroux
2	Blot [Couture	Lefevre	Duboc	Duquesne
3	Decaux dit	Beaudrouet	Bordeaux	Sr Ollivier
4	Bon de Forval	Blin	Lecroulant	Sr Quillet
5	Alleaume [✻	Lesimple	Bailly	Beaucousin
6	Letellier	Vauquelin	Coutellier	Maillard
7	Guérin	Malassis	Lebeurier	Houssemaine
8	Barbey	Lenfant	Fresne	Delaval
9	Héron	Peley	Trottin	Renaud
10	Assire (P-E)	Assire (P-P)	Robin	Bocquet
11	Panthou	Chéron	Laurent	»
12	Vte de Boury	Dubost	N.	Guisnier
13	Boucher	Piedfert	Dupont	Rony
14	Buisson	Dumoutier	Béhue	Leroy
15	Pantin	Prieur	Lecoq	Lavallée
16	Benard	Belhoste	Agoutin	Delamarre
17	Moreaux	Gérard	Cordier	Bracq
18	Gascard	Benard	Ledanois	Hermier
19	Lecuyer	Trutat	*V. Vaux-sr-Eure*	V. *Vaux sur Eure*
20	Roussel	Godet	Gueroult	»
21	Legoux	Guay	*V. Heubécourt*	V. *Heubécourt*
22	Dujardin	Amaury	Frémont	Ancourt
23	Taupin	Tournache	Lannes	Robin
24	Dossier	Delarue	Dubost	Leroy
25	Prévost	Letellier	Fret	Godefroy
26	Grout (P.-M.)	Croult (J-P)	N.	Boucher
27	Malatiré	Marsolet	Maurice	Dle Catois
28	Cristot [net	Carpentier	*V. Louviers* (N-D)	*V. Surville*
29	Mis de Gue-	Delapille	Letanneur	Boucher
30	Bon de Vieil-	Gastine	Bigot	Retout
31	Camel [les	Coquelin	Hébert	Macret
32	Leguay	Sement	Leviels	V. *Franqueville*
33	Soulas	Plouin	N.	V. *Breuilpont*
34	Hue	Decoularé	*V. Iville.*	Mlle Delaplace
35	Diard	Laisné	N.	V. *Panlatte*
36	Prévost (J-B)	Prevost (A-D)	Chauvet	Lecercle
37	Maillet du Boullay	Martin	*V. Connelles*	V. *Connelles*
38	Cardonné	Cabagne	Doret	Leveau
39	Amette fils	Carpentier	Lefebvre	Buleux
40	Michel	Varin	Putel	Freulet (Ph.)
41	Balicorne	Bossière	Harent	N.
42	Guérin	Cotils	Huet [*Bois*	Boulanger
43	Quervelle	Dreux	*St-Vincent des*	Doucet
44	Jugenot	Vavasseur	Fromenteau	Dublin

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Hogues (les)	Lyons	A	993	Lyons
2	Hondouville	Louviers	L	584	Louviers
3	Honguemare-Guenouville	Routot	P	501	Bourg-Achard
4	Houetteville	Neubourg	L	215	Louviers
5	Houlbec-Cocherel	Vernon	E	472	Pacy
6	Houlbec-près-le-Grostheil	Amfreville la C.	L	233	Bourgtheroulde
7	Houssaye (la)	Beaumont	B	201	Beaumont
8	Houville	Fleury-s^r-And.	A	200	Ecouis
9	Huest	Evreux (*s*)	E	197	Evreux
10	Igoville	Pont de l'Arche	L	432	Pont-de-l'Arche
11	IllevillesurMontfort	Montfort	P	772	Montfort
12	Illiers-l'Evêque	Nonancourt	E	725	Nonancourt
13	Incarville	Louviers	L	579	Louviers
14	Infreville	Bourgtheroulde	P	610	Bourgtheroulde
15	Irreville	Evreux (*n*)	E	198	Evreux
16	Iville	Neubourg	L	555	Neubourg
17	Ivry-la-Bataille	St-André	E	1053	Ivry-la-Bataille
18	Jonquerets-de-Li-	Beaumesnil	B	418	Beaumesnil
19	Jouveaux [vet	Cormeilles	P	218	Lieurey
20	Jouy-sur-Eure	Evreux (*s*)	E	466	Evreux
21	Juignettes	Rugles	E	274	Rugles
22	Jumelles	St-André	E	150	Saint-André
23	Lande (la)	Beuzeville	P	251	Beuzeville
24	Landepereuse	Beaumesnil	B	421	Beaumesnil
25	Landin (le)	Routot	P	284	Bourg-Achard
26	Launay	Beaumont	B	310	Beaumont
27	Léry	Pont de l'Arche	L	998	N.-D.-du-Vaudreuil
28	Letteguives	Fleury-s-And.	A	243	Fleury s^r Andelle
29	L'Habit	St-André	E	426	Saint-André
30	L'Hosmes	Damville	E	141	Tillièress^r Avre
31	Lieurey	St-Georges	P	2152	Lieurey
32	Lignerolles	St-André	E	245	Saint-André
33	Lilly	Lyons	A	190	Lyons
34	Lisors	Lyons	A	425	Lyons
35	Livet-sur-Authou	Brionne	B	304	Brionne
36	Longchamps	Etrépagny	A	680	Etrépagny
37	Lorleau	Lyons	A	354	Lyons
38	Louversey	Conches	E	307	Conches
39	LOUVIERS	Louviers	L	11707	Louviers
40	Louye	Nonancourt	E	301	Dreux(E.-et-L.
41	Lyons-la-Forêt	Lyons	A	1391	Lyons
42	Madeleine-de-Nonan-	Nonancourt	E	824	Nonancourt
43	Mainneville [court	Gisors	A	573	Mainneville

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Ferment	Eloy	Roquet	Barré
2	Leleu	Turlure	Camel	Lejeune
3	Hérondelle	Houelbec	Sorignet	Lemercier
4	Hardy	Troude	N.	»
5	Chevallier	Gasse	Lemaitre	Leveau
6	Lepic	Herpin	Mainet	*V. Gros-Theil(le)*
7	Letellier	Gonot	N.	»
8	Defontenay	Hédouin	Forster	Catel
9	Lemarié	Brunet	Vaurabourg	Dezoteux
10	Foucher	Moreau	Farin	V. *Pt de-l'Arche*
11	Marc	Hellouin	Bellencontre	Lebreton
12	Girard	Alexandre	Leroy	Dumesnil
13	Morel	Dubourg	Coësnon	Mme ve Cordier
14	Leclerc	Lesueur	Accard	Frayer [*des-Faulx*
15	Larcher	Damois	Thirion	*V. Chapelle-du-Bois-*
16	Lenoble	Féret	Dulong	Desperrois
17	Leroy	Goy	Marage	Cébille
18	Bicherel fils	Boucher	Coulvée	Fontaine[*verville*
19	Martin	Tassel	Lecarpentier	*V. Fresne-Cau-*
20	Dehaumont	Carrière	Langlois	Surhomme
21	Lemaréchal	Mesnil	Breux	»
22	Couturier	Marais	*V. Grossœuvre*	*V. Grossœuvre*
23	Auzerais	Pestel	Gosse	Fierfolle
24	Lebel	Lerat	Louvel	Sr Houdou
25	N.	Leborgne	Milliard	Sr Villain
26	Bellouin	Hamelet	*V. Beaumontel*	*V. Beaumontel*
27	Fumierre	Dubordel	Tranchard	Raffy
28	Portrait	Demoy	Leprêtre	Mélayer
29	Thibouville	Latouche	*V. Bois-le-Roy*	*V. Bois-le-Roy*
30	Abrouty fils	Gentil	*V. Grandvilliers*	*V. Grandvilliers*
31	Vattier	Odienne	Bignon	Guillot
32	Cissey	Laine	*V. Coudres*	V. *Coudres*
33	d'Isle	Boquet	Carpentier	V. *Bosquentin*
34	Lemonnier	Amette	Servant	Fontaine[*Authou*
35	Chardon	Vesque	Meyer	V. *Neuville-sur-*
36	Pagnerre	Letailleur	Brégaud	Freulet (Aug.)
37	Lecordier	Spruit	Levaché	Lefrançois
38	Soligny	Buselin	Bizet	Bourneville
39	Prétavoine ✻	Marcel ✻ Renault	N.-D.: Coursaut S-Germ.: Juvigny	Herbin dit frère Jules; Collier.
40	Moitessier	Picard	Duchesne	N.
41	Lebas	Colombel	Magnan ✻	Dumontier
42	Vilette	Perrier	Le Danois	Letard
43	Chevallier	Brossard	Coulomb	Lefebvre

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Malleville sur le Bec	Brionne	B	394	Brionne
2	Malouy	Bernay	B	240	Bernay
3	Mandeville	Amfr. la Camp.	L	241	Amfr.-la-Camp.
4	Mandres	Verneuil	E	321	Bourth
5	Manneville-la-Raoult	Beuzeville	P	490	Beuzeville
6	Manneville sur Risle	Pont-Audemer	P	833	Pont-Audemer
7	Manoir (le)	Pont de l'Arche	L	346	Pont-de-l'Arche
8	Manthelon	Damville	E	334	Damville
9	Marais-Vernier (le)	Quillebeuf	P	586	Pont-Audemer
10	Marbeuf (pagne	Neubourg	L	353	Neubourg
11	Marcilly - la - Cam-	Nonancourt	E	885	Nonancourt
12	Marcilly-sur-Eure	St-André	E	701	Saint-André
13	Martagny	Gisors	A	372	Mainneville
14	Martainville - en -	Beuzeville	P	613	Beuzeville
15	Martot [Lieuvin	Pont de l'Arche	L	309	Pont-de-l'Arche
16	Mélicourt	Broglie	B	152	Montreuil
17	Ménesqueville	Fleury sur And.	A	288	Fleury-s^r--An-
18	Menilles	Pacy	E	749	Pacy [delle
19	Menneval	Bernay	B	852	Bernay
20	Mercey	Vernon	E	64	Vernon
21	Merey	Pacy	E	156	Pacy
22	Mesnil-Fuguet (le)	Evreux (*n*)	E	94	Evreux
23	Mesnil-Hardray (le)	Conches	E	167	Conches
24	Mesnil-Jourdain (le)	Louviers	L	304	Louviers
25	Mesnil-Rousset (le)	Broglie	B	317	Montreuil
26	Mesnil-sous-Vienne	Gisors	A	184	Mainneville
27	Mesnil-sur-l'Estrée	Nonancourt	E	552	Nonancourt
28	Mesnil-Verclives (le)	Fleury sur And.	A	488	Ecouis
29	Mézières	Ecos	A	511	Vernon
30	Minières (les)	Damville	E	214	Damville
31	Miserey	Evreux (*s*)	E	343	Evreux
32	Moisville	Nonancourt	E	238	Damville
33	Montaure	Pont de l'Arche	L	1203	Louviers
34	Montfort-sur-Risle	Montfort	P	574	Montfort
35	Montreuil - l'Argillé	Broglie	B	846	Montreuil
36	Morainville-sur-D.	Damville	E	209	Damville
37	Morainville - près -	Cormeilles	P	825	Lieurey
38	Morgny [Lieurey	Etrépagny	A	856	Morgny
39	Morsan	Brionne	B	279	Brionne
40	Mouettes	St-André	E	482	Saint-André
41	Mouflaines	Etrépagny	A	297	les Thilliers
42	Mousseaux - Neu-	St-André	E	477	St-André [vr
43	Muids [ville	Gaillon	L	746	St Pierre du Va
44	Muzy	Nonancourt	E	511	Dreux (E.-et-L

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Vittecoq	Poulain	Bayeux	V. *Bosrobert*
2	Quercy	Buisson	Crozet	D^me Louvet
3	Lepailleur	Gallois	Leloutre	V. *St-Didier*
4	Bertrand	Colombel	Rouget	Guillemette
5	Delamare	Sébire	Robine	Bunel
6	Saussaye	Bisson	Labrousse	Mangeant
7	Bisson	Brunel	Bostel	»
8	Oury	Langlois	N.	Thirion
9	Faroult	Fontel	Lemariey	Douis
10	Cirette	Lecomte	Delamare	Bocquet
11	Gaudin	Marais	Sylvestre	Pia
12	de Badereau	Geuffroy	Lagrange	Lemercier
13	Lefebvre	Dumont	Cauchy	Mulot
14	Dellié	Boissel	Delville	Bécard
15	Grandin de l'Epre	Faupoint	V. *Criquebeuf-s^r-*	»
16	Boucher [vier	Boutin	Criquet [*Seine*	»
17	Grancher	Daniel	Sourdon	Lecomte
18	Vallée	Renoult	Delivet	Mohier
19	Bernais	Motte	Morin [*Bois*	Finot [*des-Bois*
20	Brunet	Pichou	V. *St-Vincent des*	V. *Saint-Vincent-*
21	Rousseau	Bottier	V. *Gadencourt*	V. *Gadencourt.*
22	Turlure	Alexandre	V. *Sacquenville*	»
23	Prétrel	Omont	V. *Nogent-le-Sec*	Anceny
24	Letellier	Godard	Mauger	Duchemin
25	Leter	Siout	V. *N.-D.-du-Ha-*	Manet
26	Boucherot	Catel	Dubosc [*mel*	Lesage
27	Hébert	Blanvillain	Mary	Jolibois
28	Petit	Heudier	Dragueville	Verdelet
29	Delarue	Mignard	Fournier	Guillard.
30	Coipel	Peltier	V. *Damville*	V. *Damville.*
31	Vallois [ville	Duhamel	Kremer	Wallet
32	Lesueur de Sur-	Letard	Leblanc	Delattre
33	Heullant	Cocagne	Marette	Huot
34	Naguet de S.Vul-	Letorey	Aubert [lande	Lejeune
35	Benard [fran	Saint-Denis	Madeleine-Dela-	Gueurel [*ville*
36	Hellard	Noel	V. *Boissy s^r Dam-*	V *Boissy-s^r-Dam-*
37	Loisnel	Perdrix	Sauvage [*ville*	Feugère
38	Laprie	Deshayes	Anquetin	Amory
39	Allienne	Marescal	N.	»
40	Lefèvre	Gazon	Hue	Amaury
41	le Vaillant de Cha-	Barbé	Hanoc	Pichard
42	Durand [rny	Bence	Beslon	Landrin
43	Lafosse	Bance	Leneveu	Leroy
44	Vigneron	Jean	Picot	Carmoin

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Nagel	Conches	E	142	Conches
2	Nassandres	Beaumont	B	758	Beaumont
3	Neaufles-St-Martin	Gisors	A	762	Gisors
4	Neaufles-sur-Risle	Rugles	E	745	Rugles
5	Neubourg (le)	Neubourg	L	2500	Neubourg
6	Neuilly	Pacy	E	185	Bueil
7	Neuve-Grange (la)	Etrépagny	A	260	Etrépagny
8	Neuve-Lyre (la)	Rugles	E	675	Neuve-Lyre
9	Neuville-du-Bosc (la	Brionne	B	669	Brionne
10	Neuville-sur-Authou.	Brionne	B	361	Brionne
11	Noards	St-Georges	P	268	Lieurey
12	Noë-Poulain (la)	St-Georges	P	275	Lieurey
13	Nogent-le-Sec	Conches	E	365	Conches
14	Nojeon-le-Sec	Etrépagny	A	364	Etrépagny
15	Nonancourt	Nonancourt	E	1750	Nonancourt
16	Normanville	Evreux (*n*)	E	285	Evreux
17	N.-D.-de-l'Isle	Andelys	A	542	Vernon
18	N.-D.-d'Épine	Brionne	B	205	Brionne
19	N.-D.-du-Hamel	Broglie	B	620	Montreuil
20	N.-D.-du-Vaudreuil	Pont de l'Arche	L	951	Vaudreuil
21	Noyer-en-Ouche (le)	Beaumesnil	B	510	Beaumesnil
22	Noyers-près-Vesly	Gisors	A	163	Dangu
23	Ormes	Conches	E	443	Commanderie
24	Orvaux	Conches	E	169	Conches
25	Pacy-sur-Eure	Pacy	E	1643	Pacy
26	Panilleuse	Ecos	A	328	Vernon
27	Panlatte	Nonancourt	E	118	Nonancourt
28	Parville [pagne	Evreux (*n*)	E	149	Evreux
29	Perriers - la-Cam -	Beaumont	B	306	Beaumont
30	Perriers-sur-Andelle	Fleury sur And.	A	990	Fleury sr Andelle
31	Perruel	Fleury sur And.	A	380	Fleury sr Andelle
32	Piencourt	Thiberville	B	462	Thiberville
33	Pinterville	Louviers	L	414	Louviers
34	Piseux	Verneuil	E	613	Verneuil
35	Pitres	Pont-de-l'Arche	L	914	Pont-de-l'Arche
36	Places (les)	Thiberville	B	182	Thiberville
37	Plainville	Bernay	B	215	Bernay
38	Planches (les)	Louviers	L	93	Louviers
39	Planquay (le)	Thiberville	B	438	Thibervill
40	Plasnes	Bernay	B	742	Bernay
41	Plessis-Grohan (le)	Evreux (*s*)	E	394	Evreux
42	Plessis-Hébert (le)	Pacy	E	251	Pacy
43	Plessis - Sainte-Opportune (le)	Beaumont	B	383	Beaumont

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS	INSTITUTEURS.
1	Bagot	Lamarque	V. *Séez-Mesnil*	V. *Séez-Mesnil*
2	Noury	Fortier	Eudeline	Pourchel
3	Fouet	Sarrazin	Leblanc	Guiguet.
4	Hérisson	Boucher	Manoury	Lizot
5	Lemenu	Paturel	Leroux	Duval
6	Hallay Eug.	Thorel	V. *Epieds*	V. *Epieds*
7	Dubos	Drouy	Doussami	Fillatre
8	Baraguey	Querey	Mailloc	Sagot
9	Avisse	Mameaux	Humblot	Delattre
10	Leroux	Davout	Perdrix	Lejeune
11	Picard	Pains	Dailly	V. *Epréville-en-*
12	Vottement	Pelcat	Levêque	Dle Gens [*Lieuvin*
13	Langlois	Pattey	Lemonnier	Anceny
14	Catheux	Deshayes	Delaunay	Herpin
15	Renout [gny	Caplain	Lemeilleur	Gondoin
16	Mis deChampi	Hommais	Julia	N.
17	Ledanois	Lemercier	Belhoste	Gautier
18	Leseigneur	Tursin	*V. Morsan*	Finot
19	Gastine	Vallée	Avice	Bouley
20	Goujon	Carpentier	Concedieu	Leroy
21	Rouillon	Dubost	Mare	Duval
22	Thibault	Saunier	V. *Dangu*	Cordier
23	Chauvin	Buffet	Delahaye	Lésine [*dray(le*
24	de Postel	Hermier	Leroy	V. *Mesnil-Har-*
25	Besnard	Lemoine	Lemercier	Videcoq
26	Harmant	Lesigne	N.	Lefrançois
27	Lebœuf(J-F)	Lebœuf (J-B)	V. *Hellenvilliers*	Plessier[*Campag*e
28	Coquet	Maillard	Chapelle vicariale,	V. *Gauville-la-*
29	Philippe	Pellerin	Gouget [Sebille	V. *Gouvillières*
30	Mélissent	Eloy	Martin	Duval
31	Godard	Denis	*V. Vascœuil*	Mme Leroy
32	Guilbert	Sément	Cuny	Sr Thomasse
33	Dubusc	Monquet	Caresme	Grosmoulu
34	Rosse	Girard	Letellier	Ancelin
35	Roze	Fretigny	Bouillant	Levavasseur
36	Benoit	Labbé	*V. Piencourt.*	V. *Piencourt*
37	Hubert	Laplanche	Andrieu	V. *St-Victor-de-*
38	Grandin	Moisson	*V. Acquigny*	V. *Acquigny*[*Chr.*
39	Deshayes	Driot	Chanteau	Leclere
40	Dumont	Duclos	Binet	Contant.
41	Saudbreuil	Lehoux	Ducable	Lestuvée
42	Auger	Herson	N.	Lefebvre
43	Hermier	Céné	Garcin	Chevalier

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	PONT-AUDEMER	Pont-Audemer	P	6182	Pont-Audemer
2	Pont-Authou	Montfort	P	549	Montfort
3	Pont-de-l'Arche	Pont de l'Arche	L	1643	Pont-de-l'Arche
4	Porte-Joie	Pont de l'Arche	L	205	St Pierre du Vau-
5	Portes	Conches	E	242	Conches [vray
6	Port-Mort	Andelys	A	484	Andelys
7	Poses	Pont de l'Arche	L	1206	Vaudreuil
8	Poterie-Mathieu (la)	St-Georges	P	420	Lieurey
9	Préaux (les)	Pont-Audemer	P	390	Pont-Audemer
10	Pressagny - l'Or -	Ecos	A	359	Vernon
11	Prey [gueilleux	St-André	E	335	Saint-André
12	Provemont	Etrépagny	A	107	Etrépagny
13	Puchay	Etrépagny	A	704	Etrépagny
14	Pullay	Verneuil	E	329	Verneuil
15	Pyle (la)	Amfr. la Camp.	L	168	Amfreville-la-Cam-
16	Quatremare	Louviers	L	354	Louviers [pagne
17	Quessigny	St-André	E	120	Saint-André
18	Quillebeuf	Quillebeuf	P	1441	Quillebeuf
19	Quittebeuf	Evreux (*n*)	E	519	Commanderie
20	Radepont	Fleury sur And.	A	906	Fleury sr Andelle
21	Renneville	Fleury sur And.	A	217	Fleury sr Andelle
22	Reuilly	Evreux (*n*)	E	286	Evreux
23	Richeville	Etrépagny	A	347	les Thilliers
24	Rôman	Damville	E	374	Damville
25	Romilly-la-Puthenaye	Beaumont	B	489	Beaumont
26	Romilly sur Andelle	Fleury sur And.	A	1369	Pont Saint Pierre
27	Roncenay (le)	Damville	E	44	Damville
28	Roquette (la)	Andelys	A	170	Andelys
29	Rosay	Lyons	A	923	Lyons
30	Rougemontiers	Routot	P	664	Routot
31	Rouge-Perriers	Beaumont	B	374	Neubourg
32	Roussière (la)	Beaumesnil	B	400	Broglie
33	Routot	Routot	P	964	Routot
34	Rouvray	Vernon	E	73	Pacy
35	Rugles	Rugles	E	1867	Rugles
36	Sacq (le)	Damville	E	166	Damville
37	Sacquenville [ères	Evreux (*n*)	E	425	Evreux
38	St-Agnan-de-Cerni-	Broglie	B	255	Montreuil
39	St Amand des HautesTerres	Amfr la Camp.	L	336	Amfreville-la-Camp.
40	Saint-André [maire	St-André	E	1523	St-André
41	St-Antonin-de-Som-	Rugles	E	295	Rugles
42	St-Aquilin-d'Augerons	Broglie	B	179	Montreuil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS
1	Lereffait ✻	Gannel du Hé- Turgis [tray ✻	St-Ouen, Brochu	Fessard; Barbé dit f^re^ Maurice.
2	LefebvreDu- ruflé (GO✻)	Verrier	Gueffe	Sr Letort
3	Delaporte	Morel	Damoiseau	Legros dit f^re^ Ber-
4	Levavasseur	Bellemère	Motte	Hermier(trandieu
5	Hervieu	Delarue	Bulard	V. *Ferrières-H^t^-*
6	Delarue	Bacquet	Aubert	Lebègue (*Clocher*
7	Desmonts	Grognet	Hareng	Fleury
8	Pepin	Platel	Alix	Allaire.
9	Lebouteux	Hamel	Hérouard	N.
10	de Perrier	Lorailler	Boutigny	Thorel
11	Malassis	Seugé	Buet	Bence
12	Doré	Breteuil	V. *Chauvincourt*	V. *Chauvincourt*
13	Marest	Osmont	Audienne	Petit
14	Moutier	Dumont	Rougeolles	Fauchet
15	Allix	Berrier	Anger	D^lle^ Dumont
16	Legendre	Martin	Bertrand	V. *Venon*
17	Buisson[ville	Siouret	V. *Forêt-du-Parc*	*V. Forêt-du-Parc*
18	Dyel de Gra-	Parquet	Ducastel	Suplice *(la)*
19	Chevalier[✻	Bignault	Maillard	Mouchet
20	Levavasseur	Daliphard ✻	Combault	Giguet
21	Lesur	Perier	V. *Letteguives*	V. *Letteguives*
22	Poulain	Lecœur	N.	Lhomer
23	de Saint-Etienne	Lesellier	Leroy	Leroux
24	Delouche	Buquet	Berthout	Harel
25	Pattey	Goupillières	Gibert	Chatel
26	Letrange	Lapôtre	Jeannin	Tannery
27	Bréant	Josse	V. *Damville*	V. *Damville*
28	Campigny	Louel	V. *Muids*	Dailly
29	Milliard	Malzarel	Lahaye	Lehec
30	Billard	Havard	Bataille	Boudié
31	Prévost(L-M)	Prévost (P-A)	De Bouclon	Clouet
32	Cogis	Lanne	Pinchon	Feugères
33	Lereffait	Goudet	Fouet	Galopin
34	Heuzon	Tassin	V. *Chambray sur*	»
35	Collas de Gournay	Baraguey-Perrault	Bichot *Eure*	Guillou dit F^re^-Cé-
36	Mouton	Fleurance	V. *Coulonges*	V. *Coulonges* [leste
37	Decorchemont	Chandellier	De Bouclon	Carré [*nières*
38	Lange	Hamel	Colas	*V. St-Pierre-de-Cer-*
39	Blais	Picard	Quesney	*V. Amfreville la Cam-*
40	Biard	Lechat-Auley	Leroy	Conard [*pagne*
41	Huet	Baudry	Prévost *gerons*	Dizengremel [*le*
42	Rechain	Aubourg	V. *St Denis d'Au-*	*V. Montreuil-l'Argil-*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR.	POP.	BUR. DE POSTE.
1	St-Aquilin-de-Pacy	Pacy	E	397	Pacy
2	St-Aubin-d'Ecrosville	Neubourg.	L	778	Neubourg
3	St-Aubin-de-Scellon	Thiberville	B	1153	Thiberville
4	St-Aubin-des-Hayes	Beaumesnil	B	277	Beaumesnil
5	StAubin du Thenney	Broglie	B	784	Broglie
6	St Aubin le Guichard	Beaumesnil	B	544	Beaumesnil
7	St Aubin le Vertueux	Bernay	B	554	Bernay
8	St Aubin sur Gaillon	Gaillon	L	868	Gaillon
9	St Aubin sur Quillebeuf	Quillebeuf	P	381	Quillebeuf
10	Ste-Barbe-sur-Gail- lon [bres	Gaillon	L	388	Gaillon
11	St-Benoit-des-Om-	St Georges	P	228	Saint-Georges
12	St-Christophe-sur- Avre [Condé	Verneuil	E	299	Verneuil
13	St-Christophe-sur-	St Georges	P	730	Saint-Georges
14	St-Clair-d'Arcey	Bernay	B	484	Bernay
15	Ste-Colombe-la-C^{ne}	Evreux (*n*)	E	532	Commanderie
16	Ste-Colombe-près-Vernon	Vernon	E	207	Gaillon
17	Ste-Croix-sur-Aizier	Quillebeuf	P	539	Quillebeuf
18	St-Cyr-de-Salerne	Brionne	B	482	Brionne
19	St-Cyr-du-Vaudreuil	Pont de l'Arche	L	1058	Vaudreuil
20	St-Cyr-la-Campa- gne [rons	Amfrev.-la-C.	L	415	Elbeuf (S.-I.)
21	St-Denis-d'Auge-	Broglie	B	175	Montreuil
22	St-Denis-des-Monts	Bourgtheroul^{de}	P	315	Bourgtheroul^{de}
23	St-Denis-du-Béhé- lan [ment	Breteuil	E	190	Breteuil
24	St-Denis-le-Fer-	Gisors	A	472	Gisors
25	St-Didier-des-Bois	Amfrev.-la-C.	L	675	Amfr. la Camp.
26	Saint-Elier [ques	Conches	E	96	Conches
27	St-Eloi-de-Four-	Brionne	B	499	Brionne
28	St-Etienne-du-Vau- vray	Louviers	L	542	StPierreduVau-
29	St-Etienne-l'Allier	St-Georges	P	974	Lieurey [vray
30	St Etienne s' Bailleul	Gaillon	L	185	Gaillon
31	Ste-Geneviève-les Gasny	Ecos	A	172	Vernon
32	St-Georges-du-Mes- nil [vre	St Georges	P	636	Lieurey
33	St-Georges-du-Viè-	St Georges	P	1088	St-Georges.
34	St Georges sur Eure	Nonancourt	E	462	Dreux (E.-et-L.)
35	St-Germain-de- Fresney [quier	St-André	E	208	Saint-André
36	St-Germain-de-Pas-	Amfr. la Camp.	L	113	Elbeuf (S.-I.)

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Lépouzé	Poussin	V. *Pacy*	Delachaussée
2	Halley	Bonvoisin	Pelletier	Bouchard
3	Dumont	Ecalard	Dubus	Goujon
4	Pelvilain	Vallée	Legrix	Sr Paimblanc
5	Duclos-Desroques	Foulon	Leloup	Dumoutier
6	Lafosse	Perdriel	Maillard	Dandin
7	Gruchet	Crosnier	Boutelet	Delieuvin
8	Malide	Cartier	Piquerel	Picard
9	Guerard	Pinel	Chouard	»
	[Hazé			
10	Odoard du	Duclos	Aumont	V. *Gaillon*
11	Duclos	Duclos	*V.St-Grégoire-du-V.*	V. *St-Grégoire-du-*
				[*Vièvre*
12	Hermier	Ray	Hamouis	Renault
13	De Pillon du Cou-	Harou	Sourdon	Morin
14	Guerard [dray	Letourneur	Chevalier	Ménereuil
15	Massiel	Tilliard	Bonnet	Gastine
16	Roycourt	Tassin	*V.Chambray-sur-E.*	Mulot
17	Couturier	Lanfant	Desmonts	Drieux
18	Duclos	Fillocque	Lemeslay	Legendre
19	Anseaume	Servant	Fouquet	Fages
20	Guibert	Dautresme	Jamin	Dlle Dumont
21	Prodhomme	Pipon	Durand	*V.Montreuil l'Argil-*
22	Germain	Lecat	Hue	Villette [*lé*
23	Bertin	Glaçon	V. *Chesne* (*le*)	V. *Chesne* (*le*)
24	Tassard	Hébert	Lemaitre	Noël
25	Auzoux	Gruel	Laloue	Leroy
26	Alexandre	Letertre	V. *Croisille* (*la*)	V. *Burey*
27	Regnoult	Roussel	Fresne	Lerat
28	Hochon ✵	Anseaume	N.	Hérisson
29	Callais	Rabasse	Bessin	Croiset
30	Gavelle	Monscavoir	*V. Saint-Pierre-de-*	*VStPierredeBailleul*
31	Delarue	Ibert	*V. Gasny* | *Bailleul*	Mme ve Quérey
32	Auber	Piel	N.	Letailleur
33	Simon	Dubos	Delouye	Lemoine
34	N.	Bouchery	Vavasseur	Lepage
35	Dehaumont	Tuvin	Rebuffay	»
36	Dupont	Moulin	*V. Harengère* (*la*)	*V.St Cyr la Campag.*

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	St-Germain-des-Angles	Evreux (*n*)	E	103	Evreux
2	St Germain la Campagne	Thiberville	B	1144	Orbec (Calv.)
3	St Germain sur Avre	Nonancourt	E	597	Nonancourt
4	St-Germain-Village	Pont-Audemer	P	683	Pont-Audemer
5	St-Grégoire-du-Vièvre	St Georges	P	739	Saint-Georges
6	St-Jean-de-la-Lequeraye	St Georges	P	330	Lieurey
7	St-Jean-du-Thenney	Broglie	B	315	Broglie
8	St-Julien-de-la-Liègue	Gaillon	L	218	Gaillon
9	St-Just	Vernon	E	264	Vernon
10	St-Laurent-des-Bois	St-André	E	118	Saint-André
11	St-Laurent-du-Tencement	Broglie	B	118	Montreuil
12	St-Léger-de-Rôtes	Bernay	B	507	Bernay
13	St-Léger-du-Gennetey	Bourgtheroul[de]	P	109	Bourgtheroulde
14	St Léger sur Bonneville	Beuzeville	P	166	Beuzeville
15	St-Luc	Evreux (*s*)	E	115	Evreux
16	St-Maclou	Beuzeville	P	570	Beuzeville
17	St-Marcel	Vernon	E	755	Vernon
18	St-Mards-de-Blacarville	Pont-Audemer	P	545	Pont-Audemer
19	St-Mards-de-Fresne	Thiberville	B	745	Thiberville
20	Ste-Marguerite-de-l'Autel	Breteuil	E	752	Breteuil
21	Ste-Marguerite-en-Ouche	Beaumesnil	B	232	Beaumesnil
22	Ste-Marie-de-Vatimesnil	Etrépagny	A	265	les Thilliers
23	Ste-Marthe	Conches	E	527	Conches
24	St-Martin-du-Tilleul	Bernay	B	191	Bernay
25	St-Martin-la-Campagne	Evreux (*n*)	E	71	Evreux
26	St-Martin-St-Firmin	St Georges	P	542	Lieurey
27	St-Melain-du-Bosc	Amfr. la Camp.	L	127	Amfreville-la-Camp
28	St-Nicolas-d'Attez	Breteuil	E	187	Breteuil
29	St-Nicolas-de-Pont St-Pierre	Fleur-sur-And.	A	949	Pont Saint Pierre
30	St-Nicolas-du-Bosc	Amfr. la Camp.	L	311	Amfreville-la-Campagne
31	St-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé	Bernay	B	325	Bernay
32	Ste-Opportune-du-Bosc	Beaumont	B	250	Neubourg
33	Ste Opportune près Vieux-Port	Quillebeuf	P	396	Quillebeuf
34	St-Ouen-d'Attez	Breteuil	E	295	Breteuil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Lesieux	Lemercier	*V. Normanville*	V. *Normanville*
2	Corblin	Retour	Lepert	Lucas
3	Hector	Lesimple	Satis	Bourguignon
4	Gentils	Leprieur	Bourdon	N.
5	Callais	Féron	Lampérier [nil	Leguay [nil
6	Cousinard	Vauquelin	*V.StGeorgesdu Mes-*	V.*StGeorgesdu Mes-* [ney
7	Bodey-Bunel	Legendre	Gambette	V.*StAubin du Thon-*
8	Potel	Porel	*V.StAubin sr Gaillon*	V.*StAubin sr Gaillon*
9	Haslé	Lamperière	*V. StPierre d'Autils*	N.
10	Malassis	Duclos	*V.Marcilly sur Eure*	V. *Marcilly-st-Eure*
11	Pottier	Vitrou	*V. Verneusses*	V. *Verneusses*
12	Ecalard(F.A	Ecalard (P)	Gohon	Sr Boitard
13	Leleu	Grisel	V. *Touville.*	V. *Boisset-le-Châtel*
14	Enguerrand	Marmion	Lebreton	RéuniàBonnevilleLaLou-
15	Chauvin	Blondel	V.[*Prey.*	N. [vet(Calvados)
16	Meulen	N.	Jouen	Quentin
17	Boissay	Brault	Boulanger	Brossé
18	Aubron	Mignon	De Paris	Duprey
19	Desmares	Toutain	Levallois	Pilet
20	Legrand	Franchet	Pichon	Culard
21	Laprestey	Chanu	V. *Grandchain*	V. *Grandchain*
22	Lefebvre	Defontenay	Gosney	Andrieux
23	Nez	Patout	N.	Duval ✻
24	Thuloup	Pinel	Pouchain	Sr Lebreton
25	Piéton	Marais	V. *Sacquenville*	V *Sacquenville*
26	Ricque	Denize	Grivet	Viel
27	Desportes	Hébert	V.*S.Nic.-du-Bosc*	V.*St Nicolas du Bosc*
28	Moulin [mare.	Echalard	V.*StOuen d'Attez*	
29	Bon d'Houde-	Lancelevée	Goujon	Papillon
30	Hermier	Leblond	Leleu	N. [*Chrétienville*
31	Monsillion	Ducrocq	Lehéricé	V. *St-Victor-de-*
32	Rouget	Lemire	Guillemin	V.*RougePerriers*
33	Castel	Denize	Fortin	Grosse
34	Girard	Chauvin	Fermanel	Delacour

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	St-Ouen-de-Pon-cheuil	Amfr. la Camp.	L	108	Amfreville-la-Campagne
2	St-Ouen-des-Champs	Quillebeuf	P	231	Pont-Audemer
3	St-Ouen de Thouberville	Routot	P	888	Bouille (S.-I.)
4	St-Ouen-du-Tilleul	Bourgtheroulde	P	601	Bourgtheroulde
5	St-Paër	Gisors	A	100	Gisors
6	St-Paul-de-Fourques	Brionne	B	310	Brionne
7	St-Paul-sur-Risle	Pont-Audemer.	P	482	Pont-Audemer
8	St Philbert sr Boisset	Bourgtheroulde	P	157	Bourgtheroulde
9	St Philbert sur Risle	Montfort	P	1177	Montfort
10	St-Pierre-d'Autils	Vernon	E	737	Vernon
11	St Pierre de Bailleul	Gaillon	L	602	Gaillon
12	St-Pierre-de-Cernières	Broglie	B	420	Montreuil
13	St-Pierre-de-Cormeilles	Cormeilles	P	957	Cormeilles
14	St Pierre de Salerne	Brionne	B	410	Brionne
15	St-Pierre-des-Cercueils	Amfr. la Camp.	L	406	Amfr. la Camp.
16	St-Pierre-des-Ifs	St Georges	P	530	Saint-Georges
17	St-Pierre-du-Bosguerard	Amfr. la Camp.	L	424	Amfr. la Camp.
18	St Pierre du Mesnil	Beaumesnil.	B	237	la Barre
19	St Pierre-du-Val	Beuzeville	P	672	Beuzeville
20	St Pierre du Vauvray	Louviers	L	529	St Pierre du Vauvray
21	St Pierre la Garenne	Gaillon	L	455	Gaillon
22	St Quentin-des-Iles	Broglie	B	279	Broglie
23	St Samson de la Roque	Quillebeuf	P	419	Pont-Audemer
24	St Sébastien-de-Morsent	Evreux (s)	E	240	Evreux
25	Saint-Siméon	Cormeilles	P	420	Lieurey
26	St-Sulpice-de-Graimbouville	Beuzeville	P	143	Pont-Audemer
27	St-Sylvestre-de-Cormeilles	Cormeilles	P	533	Cormeilles
28	St-Symphorien	Pont-Audemer.	P	353	Pont-Audemer
29	Saint-Thurien	Quillebeuf	P	314	Pont-Audemer
30	St-Victor-de-Chrétienville	Bernay	B	373	Bernay
31	St-Victor-d'Epine	Brionne	B	761	Brionne
32	St-Victor-sur-Avre	Verneuil	E	121	Verneuil
33	Saint-Vigor	Evreux (s)	E	154	Evreux
34	St-Vincent-des-Bois	Vernon	E	143	Vernon
35	St-Vincent-du-Boulay	Thiberville	B	702	Thiberville
36	Sancourt	Gisors	A	177	Mainneville
37	Sassey	Evreux (s)	E	112	Evreux
38	Saussaye (la)	Amfreville la C.	L	744	Elbeuf (S.-I.)
39	Saussay-la-Vache	Etrépagny	A	207	Ecouis

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Auvray	Dupré	V. *St A. des Hautes*	V. *Amfreville la Cam-*
2	Denise	N.	Lecointre *Terres*	» *[pagne*
3	Duputel.	Duchesne	Larcher	Mérimée
4	Sorel	Verson	Guillet	Delamarre
5	Lefebvre	Gallais	V. *Bezu-St-Eloi*.	V. *Bezu-St-Eloi*
6	Laurent	Barbey	Thirel	V. *St Eloi de Fourques*
7	Balicorne	Anquetil	Cauchard *[tel*	»
8	Lejeune fils	Trocque	V. *Boisset le Châ-*	V. *St Denis des Monts*
9	Caillot	Beaulard	Caradant	Pinteaux
10	Bourgeois	Lefebvre	Filiolle	Laubé
11	Defontenay	Malide	Harent	Gautier
12	Lefrère	Bonneville	Avignon de Morlac	Michel
13	Conard	Legagneux	Huet	Yver
14	Blin fils	Talbot	Beauvoisin	Thouin
15	Petel	Mesnil	Pichou	Sr Travers
16	Feret	Beneut	Lecoq	Laignel
17	Boulan	Marais	Hamel	Letailleur
18	de Saint-Philbert	Chainot	Neveu	Sr Favrice
19	Goblot	Trémois	Guillaume	Dupuis
20	Labelle	Camus	Cordier	V. *St Etienne du Vau-*
21	Lemaitre	Bachelet	Desprez	Hagneaux *[vray*
22	Thuloup	Jonnaux	Roussel	De Haubert
23	Tallon	Debrix	Cunisse	»
24	Quidbeuf	Lemaitre	Chilard	Sr Chéron
25	Maugard	Gens	Jeanne	Demarais
26	Maréchal	Lecauchoix	V. *Foulbec*	V. *Foulbec*
27	David	Bunel	Chemin	Collin
28	Ceffrey	N.	Cordier	» *Vieux-Port*
29	Duval	Rager	Dingoville	V. *Ste Opportune près*
30	Peulvey	Harang	Lavalay	Delavillette.
31	Duclos	Fleury	Heullant	Quesnay
32	Vavasseur	Gazier	V. *Pullay*	»
33	Bonvallet	Debaumont	V. *Reuilly*	V. *Fontaine sous Jouy*
34	Roussel fils	Thorel	Duchemin	Lejeune
35	Leriche	Leroy	Ménard	Bépard
36	Pagnerre	Lefebvre	V. *Mainneville*	Barbay
37	Lefebvre	Coquerel	V. *Huest*	V. *Huest*
38	de Bostenney	Enout	Berger	Letailleur
39	Simon	Raban	Desgrez	Lerat

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Sébécourt	Conches	E	510	Conches
2	Séez-Mesnil	Conches	E	241	Conches
3	Selles	Pont-Audemer	P	561	Pont-Audemer
4	Serez	Saint-André	E	142	Saint-André
5	Serquigny	Bernay	B	1384	Serquigny
6	Surtauville	Louviers	L	387	Louviers
7	Surville	Louviers	L	572	Louviers
8	Suzay	Andelys	A	259	les Thilliers
9	Theillement (le)	Bourgtherould.	P	237	Bourgtheroulde
10	Theil-Nolent (le)	Thibervillle	B	422	Thiberville
11	Thevray	Beaumesnil	B	515	la Barre
12	Thiberville	Thiberville	B	1420	Thiberville
13	Thibouville	Beaumont	B	612	Beaumont
14	Thierville	Montfort	P	364	Montfort
15	Thil (le)	Etrépagny	A	302	Etrépagny
16	Thilliers-en-Vexin (les)	Etrépagny	A	215	les Thilliers
17	Thomer-la-Sôgne	Damville	E	375	Damville
18	Thuit (le)	Andelys	A	112	Andelys
19	Thuit-Anger (le)	Amfreville la C.	L	366	Elbeuf (S.-I.)
20	Thuit-Hébert (le)	Bourgtherould.	P	215	Bourgtheroulde
21	Thuit-Signol (le)	Amfreville la C.	L	910	Amfreville-la-Camp
22	Thuit-Simer (le)	Amfreville la C.	L	339	Amfreville-la-Cam-[pagne
23	Tilleul-Dame-Agnès	Beaumont	B	242	Conches
24	Tilleul-Lambert	Evreux (n)	E	237	Commanderie
25	Tilleul-Othon (le)	Beaumont	B	429	Beaumont
26	Tillières-sur-Avre	Verneuil	E	1422	Tillières-sr-Avre
27	Tilly	Ecos	A	360	Vernon
28	Tocqueville	Quillebeuf	P	165	Pont-Audemer
29	Torpt (le)	Beuzeville	P	340	Beuzeville
30	Tosny	Gaillon	L	345	Gaillon
31	Tostes	Pont de l'Arche	L	207	Pont-de-l'Ar-[che
32	Touffreville	Lyons	A	350	Lyons
33	Tournedos la Campagne	Evreux (n)	E	237	Commanderie
34	Tournedos sur Seine	Pont de l'Arche	L	150	St Pierre du Vau-[vray
35	Tourneville	Evreux (n)	E	193	Evreux
36	Tourny	Ecos	A	866	Tourny
37	Tourville-la-Cam-[pagne	Amfreville la C.	L	653	Amfreville-la-Campagne
38	Tourville-sur-Pont-Audemer	Pont-Audemer	P	475	Pont-Audemer
39	Toutainville	Pont-Audemer	P	720	Pont-Audemer
40	Touville	Montfort	P	117	Montfort
41	Tremblay (le)	Neubourg	L	313	Neubourg
42	Trinité (la)	Evreux (s)	E	73	Evreux
43	Trinité de Réville [(la)	Broglie	B	371	Montreuil

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Odieuvre	Goussaire	Touchard	Dubost
2	Levieux	Brunet	Letourneur	Rager
3	Mauduit	Lacatey	Poulain	Leprout
4	Fouquet	Chedeville	Cacherat	»
5	Lucas	Ravet	Lemariey	Alix
6	Levigneron	Theroude	Duboc	Damame
7	Pétel	Vauclain	Lebret	Lecerf
8	Lesellier	Marinier	N.	Fauvel
9	Bouette[liers	N.	Miconin	V. *Berville-en-Rou-*
10	Deschande -	Beaumesnil	Pasquier	» [*mois*
11	Basset	David	Becquet	Gehan
12	Labbé	L'Esperon d'Anfre-	Tesson	Guilbert
13	Ledost	Barbé [ville.	Concedieu	Catel
14	Duhamel	Quesney	Bronner	»
15	Juhel	Pinel	Jullien	Lefebvre
16	Defontenay	Ablin	V. *Villers-en-Ve-*	»
17	Masson	Buisson	N. [*xin*	Olivier
18	Dupont	Montier	V. *Petit-Andelys*	V. *La Roquette*
19	Delamare	Harant	Duguay	V. *Thuit-Signol*
20	Ribard	Lavoisey	Lenormand	Decaux
21	Harent	Debos	Lecomte	Rousseau
22	Bellenger.	Duperrey	Bellet [*Campagne*	Ducrocq
23	Goude	Houel	V. *Berville-la-*	Renault
24	Tousey	Colombel	Coupet	V. *Ste-Colombe-la-*
25	Picard	Fretey	Accard	Breton [Cne
26	N.	De St. Pierre	Dévreux	Colin
27	Dumesnil	Levé	Prevost	Guay
28	Letellier(P-E)	Letellier (o)	V. *Bourneville*	V. *Bourneville*
29	Trémois	Quillet	N.	Leclercq
30	Picard	Goubert	Mineray	Pontet
31	Dedessuslamarre	Gantier	V. *Montaure*	V. *Montaure*
32	Lemonnier(C-I)	Lemonnier(L)	Gasselin	Couturier
33	Feugère	Morel	N.	Letourneur
34	Morel.	Pesqueux	V. *Poses*	»
35	Foucher	Lesieux	V. *Brosville*	»
36	Drevet	Le Roy	Baudot	Lavallée
37	Lenoble	Jouen	Brousset	Noury
38	Letendre deTour-	Fontaine	Bosquier	Sr Servan
39	Turpin [ville	Roussel	Dubos	Mondot
40	Lecerf	Goujon	Legrix	Lejeune
41	Legouez	Lecomte	Masqueray	V. *le Neubourg*
42	Ragot	Fouchet	V. *Val-David*	»
43	Bignaut	Blin	Saunier	Vauquelin

	COMMUNES.	CANTONS.	ARR	POP.	BUR. DE POSTE.
1	Trinité-de-Thouberville (la)	Routot	P	208	Bourg-Achard
2	Triqueville	Pont-Audemer	P	684	Pont-Audemer
3	Troncq (le)	Neubourg	L	210	Neubourg
4	Tronquay (le)	Lyons	A	977	Lyons
5	Trouville-la-Haulle	Quillebeuf	P	799	Quillebeuf
6	Vacherie (la)	Louviers	L	363	Louviers
7	Valailles	Bernay	B	316	Bernay
8	Val-David (le)	St-André	E	202	Saint-André
9	Valletot	Routot	P	342	Routot [delle
10	Vandrimare	Fleury-s^r-And.	A	513	Fleury-s^r-An-
11	Vannecrocq	Beuzeville	P	260	Pont-Audemer
12	Vascœuil	Lyons	A	413	Croisy-la-Haye
13	Vatteville	Pont de l'Arche	L	183	Andelys [S.-I.
14	Vaux-sur-Eure	Pacy	E	190	Pacy
15	Vaux-sur-Risle	Rugles	E	133	Rugles
16	Venables	Gaillon	L	646	Gaillon
17	Venon	Neubourg	L	259	Neubourg
18	Ventes (les)	Evreux (s)	E	548	Evreux
19	Verneuil	Verneuil	E	4259	Verneuil
20	Verneusses	Broglie	B	502	Montreuil
21	Vernon	Vernon	E	7787	Vernon
22	Vesly	Gisors	A	664	les Thilliers
23	Vézillon	Andelys	A	123	Andelys
24	Vieil-Evreux (le)	Evreux (s)	E	307	Evreux
25	Vieille-Lyre (la)	Rugles	E	657	Neuve-Lyre
26	Vieux-Port	Quillebeuf	P	242	Quillebeuf
27	Vieux-Villez	Gaillon	L	128	Gaillon
28	Villalet	Damville	E	128	Damville
29	Villegats	Pacy	E	251	Pacy
30	Villers-en-Vexin	Etrépagny	A	253	les Thilliers
31	Villers-sur-le-Roule	Gaillon	L	305	Gaillon
32	Villettes	Neubourg	L	220	Neubourg.
33	Villez-Champ-Dominel	Damville	E	188	Damville
34	Villez-sous-Bailleul	Vernon	E	275	Vernon
35	Villez sur le Neubourg	Neubourg	L	335	Neubourg
36	Villiers en Désœuvre	Pacy	E	625	Bueil
37	Vironvay	Louviers	L	169	Louviers
38	Vitot	Neubourg	L	405	Neubourg
39	Voiscreville	Bourgtheroulde	P	130	Bourgtherould.
40	Vraiville	Amfr. la Camp.	L	508	Amfr. la Camp.

	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
1	Testu	Périer	V. *St.-Ouen-de-*	V. *Caumont*
2	Hopsore	Deuve	Hurel [*Thouberv.*	Dujardin.
3	Briosne	Fercoq	N.	N.
4	Jumelin	Camu	Delarue	Montfillâtre
5	Legrand	Crespin	Hopsore	Delamarre
6	Duvaltier	Petit	Fermanel	»
7	Cte de Gauville	Auber	Bournel	V. *Menneval*
8	Loizel	Hébert	Lebas	Dujardin
9	Leprince	Duchemin	Pinot	Sanglier
10	Vallet	Loriot	Sourdon	Delamarre
11	Lethuillier	Lemaître	N.	V. *Martainville-en-*
12	Delamarre	Levavasseur	Morin	Leroy [*Lieuvin*
13	Decorchemont	Daniel	V. *Daubeuf-près-*	Mle Mauger
14	Trutat	Deshayes	Pontet [*Vatteville*	Dufour
15	Géferlain	Gastine	V. *Bottereaux*	»
16	Langlois	Thorel	Denize [(*les*)	Doutté
17	Saugrain	Martin	V. *Quatremare*	Raisin
18	Baziret	Blanfuney	Delaporte	Morphé
19	Cte de Barrey [✻	Morice Gonord / Tastemain	Ste Mad., Forcinal / N.-D., Anglement	Challe, Banquart dit fr. Blancard
20	Vallée	Leboult	Duquesne	Gallet
21	Suchet duc d'Albuféra (O-✻)	Letanneur / Roycourt	Lefort / Vernonnet : Delé-	Duval, Couchu dit frère Abasius
22	Morlet	Arnoult	Saint [toille	Morel
23	Rouen	Cartier	V. *Vézillon*	V. *Bouafles*
24	Thorel	Fouquet	Roussel	Vaubaillon
25	Hérisson	Bucaille	Cornu	Lecointre
26	Lemariey	Tabouret	Massieu	V. *Aizier*
27	Renoult	Delamotte.	V. *S. Barbe sr Gail-*	V. *Gaillon*
28	Guilaine	Delahaye	V. *Orvaux* [*lon*	V. *Ventes (les)*
29	Chaplain	Maret	Martin	Amette
30	Hébert (A-I)	Hébert (A-T)	Dagomer	Letailleur
31	Potel	Garnier	Seigneur	Fleury
32	Huet	Duhamel	N.	»
33	Legendre	Dupuis	Fosset	»
34	Delavigne	Bourdon	Séné	Lhomme
35	Lepic	Lecœur	Robin	V. *Epréville près le*
36	Allorge	Robert	Leguerchois	Fort [*Neubourg*
37	Olivier	Gancel	V. *Heudebouville*	V. *Heudebouville*
38	Dumoulin	Chauvin	Guérin	Dle Reier
39	Dubosc	N.	V. *Boisset le Châ-*	V. *Boisset-le-Châtel*
40	Letellier	Blondel	Lenoble [*tel*	»

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

LE PAPE ACTUELLEMENT RÉGNANT,

S. S. PIE IX

JEAN-MARIE DES COMTES MASTAÏ-FERRETTI,

Né à Sinigaglia, le 13 mai 1792.

Créé cardinal par Grégoire XVI, le 23 décembre 1839, et publié dans le consistoire du 14 décembre 1840,

Elu pape le 16 juin 1846, et couronné le 21 du même mois.

Il avait été, avant sa promotion, chanoine de Sainte-Marie *in via lata*, évêque d'Imola et archevêque de Spolète.

Nonciature du Saint-Siége en France.

S. E. Mgnor Chigi, rue St-Dominique, 102, *nonce apostolique.*
Mgnor Aloisi, *auditeur de la nonciature.*
M. l'abbé Lucciardi, *secrétaire.*

ETAT des Cardinaux, Archevêques et Evêques de France selon le rang qu'ils observent entre eux.

Les cardinaux ont le premier rang; ils suivent l'ordre de leur promotion au cardinalat.

Les archevêques ont le second rang; ils suivent l'ordre de leur promotion à l'archiépiscopat, sans égard à l'année de leur sacre.

Les évêques ont le troisième rang; ils suivent l'ordre de leur sacre.

CARDINAUX FRANÇAIS.

Leurs Eminences Nosseigneurs :	Promot.
De Bonald (C ✻), archevêque de Lyon	1841
Mathieu (C ✻), archevêque de Besançon......	1850
Donnet (G O ✻), archevêque de Bordeaux.............	1852
Billiet (C ✻), archevêque de Chambéry...............	1861
Dom Pitra, cardinal résidant à Rome.....	1863
De Bonnechose (O ✻), archevêque de Rouen..........	1863

Nosseigneurs les Archevêques:

	Promot.
Cambrai, Régnier (O ✻)..	1850
Aix, Chalandon (O ✻) ...	1857
Tours, Guibert (O ✻) ...	1857
Rennes, Brossays-Saint-Marc (O ✻)...........	1859
Toulouse, Desprez ✻....	1859
Auch, Delamare (O ✻)...	1861
Bourges, de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais ✻...	1861
Paris, Darboy (C✻).....	1863
Avignon, Dubreuil (O ✻).	1863
Alby, Lyonnet (O ✻)	1864
Reims, Landriot (O ✻)	1867
Alger, Allemand-Lavigerie ✻................	1867
Sens, Bernadou	1867

Nosseigneurs les Evêques :

Ajaccio, Casanelli d'Istria. 1833
Clermont, Féron (O ✻)... 1834
Autun, de Marguerye (O✻) 1837
Bayonne, Lacroix (O ✻).. 1838
Dijon, Rivet (O✻)....... 1838
Meaux, Allou (O✻)..... 1839
Strasbourg, Ræss (O✻) .. 1841
St.-Jean-de-Maurienne, Vibert (O✻)........... 1841
Beauvais, Gignoux ✻.... 1842
Angers, Angebault ✻..... 1842
Tulle, Berteaud ✻..... .. 1842
Metz, Dupont des Loges... 1843
Séez, Rousselet (O✻)..... 1844
Montauban, Doney....... 1844
Tarbes, Laurence ✻..... 1845
Laval, Wicart (O ✻) 1845
Nevers, Forcade ✻...... 1847
Digne, Meirieu ✻........ 1849
Saint-Dié, Caverot (O✻). 1849
Nantes, Jaquemet ✻..... 1849
Mende, Foulquier ✻..... 1849
Poitiers, Pie............ 1849
Orléans, Dupanloup (O ✻) 1849
Moulins, de Dreux-Brézé.. 1850
Angoulême, Cousseau ✻.. 1850
Blois, Pallu du Parc ✻.. 1851
Chartres, Regnault ✻... 1851
Versailles, Mabile ✻.... 1851
Langres, Guerrin 1852
Grenoble, Ginoulhiac (O✻) 1853
Carcassonne Roullet de la Bouillerie ✻ 1855
Quimper, Sergent (O✻).. 1855
Rodez, Delalle (O✻).... 1855
Nîmes, Plantier ✻...... 1855
Fréjus, Jordany ✻....... 1856
Amiens, Boudinet (O✻) .. 1856
Belley, Géraud de Langalerie ✻................ 1857
Viviers, Delcusy ✻ 1857

Saint-Denis (La Réunion, Afrique), Maupoint ✻.. 1857
St.-Flour, de Pompignac ✻ 1857
Nice, Sola (O ✻)........ 1858
Le Mans, Fillion ✻...... 1858
Evreux, Devoucoux ✻.... 1858
Pamiers, Belaval ✻ 1858
Aire, Epivent ✻ 1859
Limoges, Fruchaud ✻ ... 1859
Troyes, Ravinet (O✻).... 1861
Annecy, Magnin (O✻).... 1861
Montpellier, Le Courtier (O ✻)................. 1861
Luçon, Colet ✻......... 1861
La Basse Terre, (Guadeloupe, Amér.), Boutonnet ✻ 1862
Saint-Claude, Nogret ✻.. 1862
Saint-Brieuc, David (O✻). 1862
Coutances, Bravard ✻ .. 1862
Le Puy, Lebreton ✻ 1863
Périgueux, Dabert ✻.... 1863
Soissons, Dours (O✻)... 1864
Saint-Pierre et Fort de France (Martinique), N.
Châlons, Meignan, ✻.... 1865
Perpignan, Ramadie ✻, . 1865
Valence, Gueullette..... 1865
Vannes, Becel 1866
Cahors, Grimardias ✻... 1866
Arras, Lequette ✻...... 1866
Marseille, Place........ 1866
Bayeux, Hugonin ✻..... 1867
Tarentaise, Gros....... 1867
La Rochelle, Thomas 1867
Nancy, Foulon.......... 1867
Verdun, Hacquard...... 1867
Constantine, De Las Cases. 1867
Oran, Callot 1867
Gap, Guilbert ✻ 1867
Agen, Gérin ✻......... 1867

DIOCÈSE D'ÉVREUX.

Population....... ...	394,467	Cures...............	37
Communes...... ...	700	Succursales.........	534

ÉVÊQUE D'EVREUX : Mgr. JEAN-SÉBASTIEN-ADOLPHE DEVOUCOUX ✱, né à Lyon, le 18 mars 1804 ; sacré le 16 mai 1858.

Vicaires généraux titulaires : MM. Heudebert, *grand-archidiacre d'Evreux*, et Deneuve, *archidiacre de Pont-Audemer*.

Vicaires généraux honoraires : MM. Dorey, *chanoine*: Maurat, *supérieur du Grand-Séminaire*; Juillet, *vicaire général d'Autun* ; Denis, *ancien supérieur du Grand-Séminaire d'Evreux*.

Secrétariat : MM. Hugonin, *secrétaire général ;* Amette, *secrétaire de Monseigneur*, *pro-secrétaire ;* de Muzy, *secrétaire de Monseigneur* ;

Ouvert tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de neuf heures du matin à midi et de deux à quatre heures du soir.

Chapitre de la Cathédrale : MM. Cauchie, Lelyon, Jouen ✱, Dubreuil, Dorey, Douin, Hugonin, Sébire, *chanoines titulaires*.

Grand Séminaire : M. Maurat, *supérieur*.
Petit Séminaire Saint-Aquilin à Evreux : M. Négrié, *supérieur*.
Petit Séminaire de Pont-Audemer : M. Féret, *supérieur*.
Maison d'Ecouis : M. Torquet, *supérieur*.
Mission diocésaine : M. Glau, *directeur*.

Le diocèse est divisé en deux archidiaconés :

L'archidiaconé d'EVREUX renferme :

1° L'archiprêtré d'EVREUX, qui comprend les doyennés de Notre-Dame, St-Taurin, Breteuil, Conches, Damville, Nonancourt, Pacy, Rugles, St-André, Verneuil et Vernon ;

2° L'archiprêtré de BERNAY, qui comprend les doyennés de Bernay, Beaumesnil, Beaumont, Brionne, Broglie et Thiberville.

L'archidiaconé de PONT-AUDEMER renferme :

1° L'archiprêtré de PONT-AUDEMER, qui comprend les doyennés de Pont-Audemer, Beuzeville, Bourgtheroulde, Cormeilles, Montfort, Quillebeuf, Routot et St-Georges-du-Vièvre ;

2° L'archiprêtré des ANDELYS, qui comprend les doyennés des Andelys, Ecos, Ecouis, Etrépagny, Gisors et Lyons-la-Forêt ;

3° L'archiprêtré de LOUVIERS, qui comprend les doyennés de Louviers, Amfreville-la-Campagne, Gaillon, le Neubourg et Pont-de-l'Arche.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

		AUMÔNIERS, MM.
EVREUX	Les Dames Ursulines	Hucher.
	Les Sœurs de la Providence	Haranger.
	Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (hospice)	Gaguin.
	Les Sœurs de Bon Secours.	
	Les Sœurs de Marie-Joseph (prison).	
	Les Sœurs de Bon-Secours de Troyes (Lycée)	Bourdon.
GRAVIGNY d'Evreux	Les Dames Carmélites	Bertaut.
VERNEUIL	Les Dames Bénédictines	Pasturel.
BERNAY	Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (hospice)	Compagnon.
	Les Dames du Saint-Sacrement (pensionnat)	Aubin.
HARCOURT	Les Dames Augustines (hospice)	Picot.
PONT-AUDEMER	Les Dames d'Ernemont (hospice)	Hérouard.
GISORS	Les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve (hospice)	Porquez.
LOUVIERS	Les Sœurs de la Providence (hospice)	Lemonnier.

N. B. Les hospices qu'on ne mentionne pas ici sont dirigés par le clergé de la paroisse. Un grand nombre de paroisses ont des Sœurs de la Providence d'Evreux pour les écoles et les secours à domicile; d'autres ont des Sœurs de Saint-Aubin de Rouen, de la Providence de Rouen, d'Ernemont de Rouen, de Saint-Paul de Chartres et de la Croix.

CURÉS ET DESSERVANTS.

Voir le Tableau des Communes.

VICAIRES.

	MM.		MM.
Andelys	Fremont, Themé; Charlemaine, au Petit-Andely.	Gisors........	Tissandier, Lefebvre.
Beaumesnil ...	N.	Grandchain ...	N.
Beaumont	Cottin.	Harcourt	Picot.
Bernay........	Dubois, Olivier, à Ste-Croix; Bellé, à N.-D.-de-la-Couture.	Ivry-la-Bataille	Houel.
Beuzeville.....	Duclos.	Lieurey	Vedrine.
Bourgtheroulde	N.	Louviers	Mulet, Parquet, Lepionnier, Langlois, à Notre-Dame.
Breteuil......	Cantel.	Lyons-la-Forêt	Fils.
Brionne	Godard, N.	Neubourg	Lefaucheux.
Broglie	N.	Nonancourt...	N.
Conches.......	Conard.	Pacy-sur-Eure	N.
Cormeilles	Delépine.	Pont-Audemer	Desmarets, Sagot, Delisle, à St-Ouen.
Damville......	Maris.	Pont-de-l'Arche	Douceraiu.
Ecouis........	Buisson.	Quillebeuf....	Angot.
Epaignes......	Deschamps.	Routot	N.
Etrépagny.....	N.	Rugles	Morel.
Evreux........	Lambert, Martin, Blanquet, à N.-Dame; Amaury, Boulanger, à St-Taurin.	St-André	N.
Fidelaire	Marsollet.	St Germⁿ la Cᵗᵉ	Touquet.
Fleury-sʳ-Andelle	N.	St Germⁿ Village	Guillaume.
Francheville...	N.	St Pierre de Sⁿᵉ	N.
Gaillon.......	Mercier.	Verneuil	De la Balle, à Ste-Madeleine; Chanteau, à Notre-Dame.
		Vernon.......	Gouches, Durand

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE ROUEN.

M. Massot (C ✻), *premier président.*

MM. Le Tendre de Tourville ✻, Forestier ✻, Lacroix ✻, Lebucher ✻, *présidents de chambre;* Gesbert de la Noë-Seiche (O ✻), Renard ✻, *présidents honoraires.*

MM. Justin ✻, de Ramfreville ✻, Godefroy ✻, Gonse ✻, Morel-Beaulieu ✻, Cocaigne, Censier ✻, Bréard, Dezauche, Homberg, Légentil, O'Reilly, Prevost, Moreau, Malhéné, Fouan, Heuzey, Farjas ✻, Renard, Laignel-Lavastine, Auzanet, Asse, Barry, Martin ✻, Horeau ✻, *conseillers.*

PARQUET.—M. Millevoye (C ✻), *procureur-général;* MM. Jardin ✻, *premier avocat-général;* Couvet, Duval, *avocats-généraux;* Pouyer, Lizot, *substituts du procureur-général;* Vimard ✻, *greffier en chef.*

TRIBUNAUX.

Arrondissement d'Evreux.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Duverger ✻, *président;* Huet ✻, *président honoraire;* d'Imbleval, *vice-président;* Halay, *juge d'instruction;* Bouquelon, Molle, Lecœur, Guillet, *juges;* Lachèvre, *juge honoraire;* David, Prieur, Colombel, *juges suppléants;* Marye, *procureur impérial;* Gaultier de la Ferrière, Richard, *substituts.*

M. Silly, *greffier en chef;* MM. Leboucq, Corbin, Lacour, *commis-greffiers assermentés.*

Jours-d'audience : 1re chambre, les lundi, mardi et mercredi (affaires civiles); 2e chambre, le jeudi (police correctionnelle), le vendredi (affaires civiles), le samedi (criées, et, à défaut, affaires civiles), à 11 heures et demie.

AVOCATS. — MM. Duwarnet père ✻, Germain ✻, Avril de Burey (O ✻), Bagot, Gouilliart, Houllier, Benoist-Louis (à Rugles), Bordeaux ✻, *secrétaire,* G. Duwarnet fils, E. Colombel, *bâtonnier;* Fleau, Cauët; Bouquelon fils, Léon Petit, Lecaudey, Bagot fils, *stagiaires.*

AVOUÉS. — MM. Prieur, Alaboissette, *rapporteur,* Lépouzé, *président,* Hillemand, Decluny, *secrétaire-trésorier;* Beaunier, Limouzin, N.

HUISSIERS. — *A Evreux,* MM. Béranger, *syndic,* Saunier ✻, Dulud, Lair, *secrétaire,* Bosguerard, Vaillant, Manoury.

Canton d'Evreux : M. Flanquet, à la Commanderie.

Canton de Breteuil : MM. Bailly, Leteuil, Durand, à Breteuil.

Canton de Conches : MM. Chavantré, Chéradame, à Conches; Louër, à la Ferrière-sur-Risle.

Canton de Damville : M. Porquerel, à Damville.

Canton de Nonancourt : M. Boucher, à Nonancourt.

Canton de Pacy-sur-Eure : M. Boëte, à Pacy-sur-Eure.

Canton de Rugles : MM. Bonnet, à Rugles; Desvaux, à la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André : MM. Morin, *rapporteur,* à Saint-André; Hinout, à Ivry-la-Bataille.

Canton de Verneuil: MM. Moisson, *trésorier*, Girard, à Verneuil ; Brust, à Bourth.

Canton de Vernon : MM. Buquet, Mille, à Vernon.

NOTAIRES. — *Canton d'Evreux* : MM. Petel, Allaire, *président*, Sorel, *syndic*, Chefdeville, à Evreux.

Canton de Breteuil: MM. Alleaume, Marcel, à Breteuil.

Canton de Conches : MM. Le Menager, à Conches; Isambert, à la Ferrière-sur-Risle; Chevallier, à Emanville.

Canton de Damville : MM. Damitte, *rapporteur*; Bouquelon, à Damville.

Canton de Nonancourt : MM. Besnard, à Nonancourt; Bary, à Illiers-l'Evêque.

Canton de Pacy : MM. Blanchard, Renard, à Pacy ; Goussard, *secrétaire*, à Breuilpont.

Canton de Rugles : MM. Bardout, à Rugles ; Laroche, à la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André : MM. Chrétien, à Saint-André; Coignard, à Ivry.

Canton de Verneuil: MM. Marey, Du Buat, à Verneuil ; Hommet, à Bourth; Grimpard, *trésorier*, à Tillières.

Canton de Vernon : MM. Letanneur ; Vicque, à Vernon.

BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE. — MM. Bailly, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement ; N. conseiller de préfecture, délégué du préfet; Moisy ✻, *président ;* R. Bordeaux ✻, avocat, Letellier, ancien avoué, délégués du tribunal.

COMMISSAIRES-PRISEURS. — MM. Bénet, Gastineau, à Evreux; Genest, à Vernon.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. Lemercier, *président* ; Lemesle, Chauvel, Huvey, *juges* ; Delille, Belguise, *juges suppléants* ; Garnier, *greffier*.

Jours d'audience: le jeudi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

MM. Dupont, *président* ; Desmares-Thélot, *vice-président* ; Rosset, Bryère, Canu, Boisard fils, Guillard, Dervillers, Désormeaux et Bosguerard, N. ; Lemarié, *secrétaire*.

Jours d'audience : les lundi et vendredi.

Arrondissement des Andelys.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Niellon, *président* ; Davenière, *juge d'instruction* ; Breton *juge*, Legendre, *juge honoraire* ; Guiard de Marigny, *juge suppléant ;* Saint-Requier, *procureur impérial*; Laisné, *substitut*.

MM. Leroux, *greffier en chef* ; Bouquet, Lachartre, Lemarié, *commis-greffiers*.

Jours d'audience : mardi (affaires de commerce); mercredi (affaires civiles) ; samedi (police correctionnelle), à 11 heures.

Avocats. — MM. Meltais-Cartier, Roussel-Desfrèches, *secrétaire* ; Pajot, Melton, *bâtonnier* ; Poncet fils, Lamer.

Avoués. — MM. Hugonet, *président* ; Millard, Privé, *secrétaire* ; Lecouturier, Guiard de Marigny, *syndic* ; Dufour, *rapporteur*.

Huissiers. — *Aux Andelys* : MM. Lehalleur, Foubert, Jumelin, *syndic*, Pinel, Jérôme.

Canton d'Ecos : MM. Lambert, à Ecos ; Alph. Delamarre, à Tourny.

Canton d'Etrépagny : MM. Viconte, Tounoq, à Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle; MM. Morel fils, de Saint-Etienne, à Fleury-sur-Andelle; Simon-Lahaulle, à Ecouis ; Raffy, à Pont-Saint-Pierre.

Canton de Gisors: MM. Goulet, Delaunay, Regnier, Gautier, à Gisors.

Canton de Lyons-la-Forêt : MM. Samson, Mabire, Maillard, à Lyons-la-Forêt.

Notaires. — *Canton des Andelys* ; MM. Garin, A. Lauvray, Fremont-Garnier, aux Andelys.

Canton d'Ecos : MM. Lecourieux, à Ecos ; Garnot, Idoine, à Tourny.

Canton d'Etrépagny : MM. Georges, Deslongchamps, à Etrépagny.

Canton de Fleury-sur-Andelle : MM. Lainé, à Ecouis ; Baclé, *président*, à Pont-Saint-Pierre.

Canton de Gisors : MM. Foulon, Deguise, à Gisors ; Horoy, à Mainneville.

Canton de Lyons : MM. Colombel, à Lyons ; Budin, à Fleury-la-Forêt.

Bureau d'assistance judiciaire. — MM. Meugniot, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement ; Dumesnil, ancien notaire, délégué du préfet ; Mettais-Cartier, *président* ; Garnier, notaire, Chapé, ancien avoué, délégués du tribunal.

Commissaire-priseur. M. Saunier, aux Andelys.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Il n'y a pas de tribunal de commerce ; le tribunal civil en remplit les fonctions, le mardi, à 11 heures.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

Il n'y a pas de conseil de prud'hommes.

Arrondissement de Bernay.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE

MM. Dulac de Fugères, *président* ; N...., *juge d'instruction* ;

Geoffroy, Hérissay, *juges*; Dubus ✻, Froudière, Victor Marie, *juges suppléants* ; Chevallier, *procureur impérial* ; Anquetil, *substitut.*
M. Puel, *greffier en chef* ; MM. Cailly, Faguet et Petit, *commis-greffiers.*
Jours d'audience : les mardi mercredi et jeudi (affaires civiles), à midi ; le vendredi (police correctionnelle) à 11 heures.
AVOCATS. — MM. Dubus ✻ *bâtonnier* ; Froudière, *secrétaire* ; Laignel-Lavastine, Marie (Victor), Salle-Labruyère ; Labrot et Gattier, *stagiaires.*
AVOUÉS. — MM. Quemin, *président* ; Frémy, *rapporteur* ; Frémont, Lambert, Haillard, *syndic* ; Turpin fils, Vaucanu, *secrétaire.*
HUISSIERS. — *A Bernay* : MM. Daufresne, Hérissey, Bellaunay, Maroquesne, *syndic* ; Letellier, Gens.
Canton de Beaumesnil : MM. Lecène, à Beaumesnil ; Rocher, à la Barre.
Canton de Beaumont-le-Roger : MM. Massy, Fessard, Fouquet, à Beaumont-le-Roger.
Canton de Brionne : MM. Lecatey, Féron, Vittecoq, à Brionne.
Canton de Broglie : MM. Blache, à Broglie ; Trouvé à Montreuil-l'Argillé.
Canton de Thiberville MM. Peulvey, Beautier, Langlois, à Thiberville.
NOTAIRES. — *Canton de Beaumesnil* : MM. Le Bedel, à Beaumesnil ; Cotis, à la Barre.
Canton de Beaumont : MM. Graffin, Leconte, à Beaumont.
Canton de Bernay : MM. Simon, *président* ; Rafin, Collier, à Bernay.
Canton de Brionne : MM. Marie, Defrance, à Brionne ; Brancard, à Harcourt.
Canton de Broglie : MM. Durand, à Broglie ; Tragin, à Montreuil-l'Argillé,
Canton de Thiberville ; MM. Hue, à Thiberville ; Saugrain, à Folleville.
BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE. — MM. Ceillier, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement ; Dubus ✻, avocat, délégué du préfet, *président* ; Carpentier, ancien avoué, Théophile Marie, ancien notaire, Laignel-Lavastine fils, avocat, délégués du tribunal.
COMMISSAIRE-PRISEUR. — M. Boutigny, à Bernay.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. Hourdet, *président* ; Fosse fils, Sément fils aîné, Fouénard, Jamas, *juges* ; de Fougy, Lecoq, Renon et Cordier, *juges suppléants* ; Malbranche, *greffier.*
Jour d'audience : le vendredi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

A Bernay. — MM. Sément père, *président* ; Duval, *vice-président* ; Lucas, Lecoq, Masselin (Florentin), Leroux, Vassal, Blondel, Amette, Jouère, Renaux, Morieux, Dubuc, Leseigneur, Boussard, Leroy (Hipp), Ernult, *secrétaire.*

Jour d'audience : le mardi.

A Brionne. — MM. Despoisses, *président* ; Delamarre *vice-président*; Lemoine, Picard, Allain, Gœurderoy, Jouveaux, Anglement, Legoupil, Rouland, Ligeaux, Morieult, Toupin, Peifer, Gouffier, Osmont, Philippe, *secrétaire.*

Jour d'audience : le samedi.

Arrondissement de Louviers.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Huet, *président*; Fauvel, *juge d'instruction*; Saulnier, *juge*; Hébert-Desroquettes, Renault, N., *juges suppléants* ; Bayeux, *procureur impérial*; Oursel, *substitut.*

MM. Assire, *greffier en chef*; Prévost, *commis-greffier.*

Jours d'audience : les vendredi et samedi (affaires civiles), le mardi (affaires correctionnelles), à 11 heures.

AVOCATS. — MM. Hébert-Desroquettes, Renault, Lemercier, *bâtonnier* ; Gaultier.

AVOUÉS. — MM. Muriel, Morel, Bricard, *président* ; Guillard, Patte.

HUISSIERS. — *A Louviers* : MM. Duhazé, *syndic* ; Thierry, Langlois, Pinard, Labroutil, B. Langlois.

Canton d'Amfreville-la-Campagne : MM. Lepreux, à Amfreville-la-Campagne ; Godet, à Fouqueville.

Canton de Gaillon : MM. Thorel, Fleury, à Gaillon.

Canton du Neubourg : MM. Houel, Collet, Delamarre, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche : MM. Pochon, Divay, à Pont-de-l'Arche.

NOTAIRES. — *Canton d'Amfreville* : MM. Duquesnay, à Amfreville ; Leheu, à Tourville.

Canton de Gaillon : MM. Poiret, à Gaillon ; Deshays, à la Croix-Saint-Leufroy.

Canton de Louviers : MM. Nouvel, Bury, *président* ; Castillon, *secrétaire*, à Louviers.

Canton du Neubourg : MM. Lenoble, Lemenu, *rapporteur*, au Neubourg ; Picard, à Daubeuf.

Canton de Pont-de-l'Arche ; MM. Mesnil, à Pont-de-l'Arche ; Coricon, à Léry.

BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE. — MM. Martin, receveur de l'enregistrement, délégué de l'enregistrement ; Guillaume Petit

(O ✻) délégué du préfet ; Marcel ✻, ancien notaire, *président*; Bricard, avoué, Gaultier, avocat, délégués du tribunal.

COMMISSAIRE-PRISEUR. — M. Thoué, à Louviers.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. C. Dannet, *président ;* G. Marsollet, E. Chennevière, Chrétien, *juges* ; Desmares, *juge suppléant ;* Marquet, *greffier*.

Jour d'audience; le jeudi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

MM. G. Petit (O ✻), *président* ; H. Salomé, Mongruel, Martin, Delouis, Pichou père, Vallée, Duvallet, Gilles dit Saint-Pierre ; Caron, *secrétaire*.

Jour d'audience : le jeudi.

Arrondissement de Pont-Audemer.

TRIBUNAL DE 1re INSTANCE.

MM. Lavocat, *président*; Léhodey, *juge d'instruction*; Lerefait, *juge*; Clouart, *juge suppléant* ; Bligny, *procureur impérial*; Chanoine, *substitut*.

MM. Chambéry-Dudésert, *greffier en chef* ; Bosné et Lemaître, *commis-greffiers*.

Jours d'audience : les mardi et mercredi (affaires civiles et correctionnelles) ; le samedi (police correctionnelle), à 11 heures.

AVOCATS. — MM. Moisant, *bâtonnier* ; Dumont, Tréfouel, Daufresne, Grégoire.

AVOUÉS. — MM. Letellier, *président* ; Poncet, *syndic* ; Leduc, *secrétaire* ; Royer, Clouard, *rapporteur* ; Rocray, Bouché.

HUISSIERS. — *A Pont-Audemer* : MM. Lerat, *syndic* ; Heutte, Pelcat, Goblot, Ducable, Delahaye.

Canton de Beuzeville : MM. Avequin, Lucas, à Beuzeville ; Leclerc, à Saint-Maclou.

Canton de Bourgtheroulde : MM. Gainet-Civille, Danvy, à Bourgtheroulde ; Fouet, à Boisset-le-Châtel.

Canton de Cormeilles : MM. Delabigne, Beaumer, à Cormeilles; Marette, à Epaignes.

Canton de Montfort : MM. Bunel, Febvrot, à Montfort.

Canton de Quillebeuf : MM. Vornier, à Bourneville ; N...., à Sainte-Opportune.

Canton de Routot : MM. Carbonnier, Delarue, à Routot; Mallet et Donnet, à Bourg-Achard.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre : MM. Boullenger, Gastine, à Saint-Georges-du-Vièvre ; Frilleux, à Lieurey.

NOTAIRES. — *Canton de Beuzeville* : MM. Lecat, Doucet, à Beuzeville.

Canton de Bourgtheroulde: MM. Leclair, à Bourgtheroulde ; Tocque, à Boisset-le-Châtel.

Canton de Cormeilles : MM. Hervieu, *rapporteur*, à Cormeilles : Vigot, à Epaignes.

Canton de Montfort : MM. Létorey, à Montfort ; Verrier, à Pont-Authou.

Canton de Pont-Audemer : MM. Dubosc, *secrétaire* ; Levavasseur, Brianchon, à Pont-Audemer.

Canton de Quillebeuf : MM. Bellin, à Quillebeuf ; Lemariey, à Bourneville.

Canton de Routot : MM. Lereffait, *syndic*, à Routot ; Barrabé, à Bourg-Achard.

Canton de Saint-Georges : MM. Lainey, *président*, à Saint-Georges ; Bertrand, *trésorier*, à Lieurey.

Bureau d'assistance judiciaire. — MM. Quesnel, conservateur des hypothèques, délégué de l'enregistrement ; Ecalard, délégué du préfet ; Moisant, avocat, *président* ; Letellier, avoué , Noury, ancien avoué, délégués du tribunal.

Commissaire-priseur. — M. Fremont, à Pont-Audemer.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. Verger aîné, *président* ; Leroy-Lemonne, Laisney ,*juges*; Lecompte, Auger, *juges suppléants* ; Belin, *greffier*.

Jour d'audience : le jeudi, à midi.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

MM. Lefebvre-Duruflé, *président* ; Couillard, *vice-président* ; Membres. — *Patrons* : MM. Louis Laisney, Jean, dit Laviolette, Theroude, Dumont, Philippe, N....et N.... ; *ouvriers* : MM. Tostain, Babin, Lefort, Roux, Fanet, Hurel et N....

JUSTICES DE PAIX

Tableau des Juges de paix et de leurs Greffiers, avec les heures d'audience.

CANTONS.	JUGES DE PAIX.	GREFFIERS.	AUDIENCES.
Evreux (nord).	Pepin.	Véron.	mardi midi .
Evreux (*sud*).	Borville.	Morel.	mercredi 11 h
Breteuil.	Amours.	Pattey.	samedi 11 h.
Conches.	Martin.	Duval.	vendredi. 11 h
Damville.	Lemercier.	Chauvicourt	vendredi. 11 h
Nonancourt.	Frelet.	N..	mardi 11 h.
Pacy.	Rocque.	Heudebert.	jeudi 10 h.
Rugles.	Plagelat.	Bénard.	samedi midi
Saint-André.	Guerin.	Demoete.	jeudi 11 h.
Verneuil.	Caget.	Denis.	mardi 11 h.

CANTONS.	JUGES DE PAIX.	GREFFIERS.	AUDIENCES.
Vernon.	Chardon.	Denis.	vendr. midi.
Andelys (les).	Tieursiu.	Thorel.	mardi 11 h.
Ecos.	Fleuriot ✻	Guillermet.	jeudi midi.
Etrépagny.	Conard.	Canu.	mardi midi.
Fleury-sur-Andelle.	Sannier.	Douelle.	merc. midi.
Gisors.	Charpillon.	Patte.	lundi 11 h.
Lyons-la-Forêt.	Tourneville.	Douelle.	vendr. 11 h.
Bernay.	Belhache.	Quemin.	lundi mardi à midi
Beaumesnil.	Legras.	Flicher.	lundi midi.
Beaumont.	Guillaume.	Goujard.	vendr. 11 h.
Brionne.	Lair.	Philippe.	merc. midi.
Broglie.	Lebourg.	Morel.	vendr. 11 h.
Thiberville.	Turpin père.	Osmont.	mardi 10 h.
Louviers.	Champion.	Bréant.	mercr. midi
Amfreville-la-Campagne.	Vigreux.	Cuvier.	jeudi 10 h.
Gaillon.	Moinet.	Boufflet,	mardi 11 h.
Neubourg.	Liesse.	Chemin.	mardi 11 h.
Pont-de-l'Arche.	Richet.	Roger.	mercr. midi.
Pont-Audemer.	Guillaumin.	Bonhomme.	vendr. midi.
Beuzeville	Pains.	Grouard.	mercr. 11 h.
Bourgtheroulde	Grout-de-St-Paër.	Vornier.	mardi 11 h.
Cormeilles.	Touflet	Mare.	mercr. 11 h.
Montfort-sur-Risle.	Vibert.	Tougard.	samedi midi.
Quillebeuf.	Collet,	Elou!	jeudi 11 h.
Routot.	Racoir.	Lambert.	mardi 11 h.
St-Georges du Vièvre	Lefrançois-Dumanoir.	Prey.	jeudi 11 h.

COMMISSAIRES DE POLICE.

EVREUX (*n.*)..MM. *Evreux* (*s.*)....	Lhoir.	*Beaumesnil*.MM.	Sendret ✻.
Breteuil.......	Dufour.	*Beaumont*.....	N.
Conches.......	Henry.	*Brionne*.......	N.
Damville......	N.	*Broglie*........	Proust.
Nonancourt....	Beauvisage.	*Thiberville*....	Fayette.
Pacy.........	Lemoine.	LOUVIERS.......	Sartini.
Rugles.........	Tirrard.	*Amfreville*.....	Buzet.
Saint-André...	Houchard.	*Gaillon*........	Guerin.
Verneuil.......	Lacour ✻.	*Neubourg*......	Lavenas.
Vernon........	Gensterbloëm.	*Pont-de-l'Arche*	N.
ANDELYS........	Regnier.	PONT-AUDEMER..	Gengoult.
Ecos..........	N.	*Beuzeville*.....	Godefroy.
Etrépagny.....	Deruelle.	*Bourgtheroulde*	N.
Fleury.......	Delaume.	*Cormeilles*....	N.
Gisors.........	Bayeur.	*Montfort sr Risle*	Dedde.
Lyons-la-Forêt.	N.	*Quillebeuf*.....	N.
BERNAY.........	Lemercier.	*Routot*.......	Boutin.
		St-Georges-du-Viév.	Gatin ✻.

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE GAILLON.

MM. Leblanc ✱, *directeur*; Béguin, *inspecteur*; Renard, *économe* ; Lefrançois ✱, Aumont, *aumôniers*; Carville père, *médecin*; Khun, *chirurgien*; Rigade, *pharmacien*.

COLONIE AGRICOLE DES DOUAIRES.

MM. Lemberat, *directeur*; Bernard, *greffier comptable* ; Périnelle, *instituteur* ; Fraisse, *médecin*.

PRISONS DÉPARTEMENTALES.

M. de Linières, *directeur des prisons du département*.

Evreux. — MM. Legentil ✱, *gardien chef*; l'abbé Amaury, *aumônier* ; Buisson, *médecin*.

Andelys. — MM. N....., *gardien chef ;* Bouelle, *aumônier ;* Montier, *médecin*.

Bernay. — MM. Choquet, *gardien chef;* Dubois, *aumônier* ; Bardet, *médecin*.

Louviers. — MM. Duboc, *gardien chef*; Mulet, *aumônier*; Picard ✱, *médecin ;* Petel, *médecin adjoint*.

Pont-Audemer. — MM. Coqueret, *gardien chef*; N., *aumônier*; Letorey, *médecin*.

ORGANISATION MILITAIRE.

2e DIVISION MILITAIRE.

Le siège de la 2e division militaire dans laquelle le département de l'Eure est compris est à Rouen.

Elle comprend: la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados et l'Orne.

Etat-major. — MM. le Bon Renault (G ✱), général de division, sénateur, commandant la division, à Rouen; Ladreit de la Charrière (C ✱, C ✱), général de brigade, commandant la deuxième subdivision, à Evreux; Wolf, capitaine, aide-de-camp.

Intendance. — MM. Bosq (C ✱), intendant militaire de la division à Rouen; Pardeilha (O ✱), sous-intendant de deuxième classe, à Evreux; Conëspel, officier d'administration, des bureaux de l'intendance militaire, à Evreux.

Gendarmerie impériale. — MM. Martinet (O ✱), colonel, chef de

la troisième légion, à Rouen; Desseaux (O ✻), chef d'escadron, commandant la compagnie du département, à Evreux; Sistach, lieutenant-trésorier, à Evreux; Naguet, maréchal des logis, adjoint au trésorier; Mazière, capitaine, à Evreux; Adam ✻, capitaine, à Pont-Audemer; Nouvion, lieutenant, à Bernay; Michel ✻, capitaine, à Louviers; Marchand, lieutenant aux Andelys.

Génie. — MM. Farre, (O ✻), lieutenant-colonel, directeur des fortifications de la deuxième direction, au Hâvre; Ducrot ✻, chef de bataillon, à Vernon; Chomat ✻, garde principal, à Evreux.

Recrutement et réserve. — MM. Adenis ✻, commandant du recrutement, à Evreux; Renaud ✻, lieutenant adjoint.

Remonte. — MM. Manissolle ✻, capitaine au 9e cuirassiers, commandant le dépôt de remonte du Bec-Hellouin; Hoirie, capitaine au 2e cuirassiers, et Charassier, capitaine au 4e cuirassiers, officiers acheteurs; Marcellin, sous-lieutenant au 6e chasseurs, officier comptable; Favelier ✻, vétérinaire en premier.

Equipages militaires. — MM. Rousseau ✻, sous-intendant militaire de 1re classe, directeur des parcs de construction des équipages militaires, à Vernon; Becquart ✻, chef d'escadron, sous-directeur du parc de Vernon.

Artillerie. — M. Bouché (O ✻), colonel, commandant la direction de l'artillerie de Cherbourg.

Justice militaire. — 1er *Conseil, à Rouen* : MM. Chapsal (O ✻), chef de bataillon en retraite, *commissaire impérial*; Stahl ✻, capitaine au 96e régiment d'infanterie, *rapporteur*; Duplan ✻, *greffier*.

SAPEURS-POMPIERS.

Arrondissement des Andelys.

	Capit. MM.	Lieut. MM.	S.-Lieut. MM.	hom.
Andelys	Gombert	Bouquet	Legrix	79
Boisemont	»	»	Leter	34
Port-Mort	»	Saval	Potel	43
Ecos	Monfiliatre	Béquet	Petit-Vincent	54
Fourges	»	»	Alexandre	31
Gasny	»	Alexandre	Letellier	40
Guitry	»	»	Belhoste	21
Mézières	»	»	Aubry	20
Ste-Geneviève-les-Gasny	»	»	Fosley	17
Tilly	»	»	Desnoyers	30
Tourny	Desabrie	Pithon	Brossé	35
Hacqueville	Moreaux	Gérard	Gavelle	52

	Capit. MM.	Lieut. MM.	S[t]-Lieut. MM.	hom.
Heudicourt....	»	Majot	de Saint-Etienne	41
Longchamps...	»	Mouchelet	Arnoult	21
Morgny	»	»	Fleury	40
Puchay	Lebrun	Patrelle	Julien	47
Fleury-s[r]-And.	Lesueur	Boussard	Morel	50
Amfreville sous les Monts....	»	»	Goumeaux	26
Bacqueville....	»	Delesque	Mare	40
Charleval......	Peynaud	Hilzenger	Gouelle	42
Ecouis........	Mathéus (A.)	Lehideux	Mathéus (F.)	36
Gaillardbois-Cressenville..	»	Julien	Melissent	
Grainville ...	»	Legendre d'Onsembray	Colbert	30
Perriers s[r] And.	»	Bottais	Blondel	40
Radepont......	Daliphard (M.)	Daliphard (E.)	Blandre	53
Romilly s[r] And.	Peynaud	De Gonfreville	Bourrey	52
Saint Nicolas de Pont St Pierre	»	Ragault	Chardon	30
Gisors.........	Renault	Letailleur	Peteau	50
Bézu-Saint-Eloi.	»	»	Blacet	23
Dangu.........	»	»	Magnen	33
Guerny........	»	»	Dubois	16
Mainneville....	»	»	Hucher	26
Saint-Denis-le-Ferment.....	»	»	Josset	25
Vesly	»	»	Morel	25
Lyons-la-Forêt	Boissel	Ledanseur	De Reinach	50
Bezu-la-Forêt..	»	»	Mauger	24
Fleury la Forêt.	»	Gouyer	Lebeaube	30
Rosay.........	Saint-Martin	Moisant	Crespin	54
Tronquay ...	Duboc	Coulomma	Lehalleur	51

Arrondissement de Bernay.

	Capit. MM.	Lieut. MM.	S[t]-Lieut. MM.	hom.
La Barre	Lemaitre	Aubert	Perrette	40
Beaumont le Roc	Vaussard	Morainville	Faudet	28
Bray..........	Bidault	Couy	Robequin	41
Combon........	Desperrois	Hersent	Vimont	50
Ecardenville-la-Campagne...	»	Guilbert	Mabire	40
Fontaine la Sor.	Lemenu	Celos	Gardin	52
Goupillières ...	»	de Rubelles	Fosset	35
Romilly la Puth.	»	Dessaux	Thorel	32
Rouge-Perriers	»	Prévost (L.)	Prévost (A.)	40
Tilleul-Othon..	»	»	»	30

	Capit. MM.	Lieut. MM.	S.-Lieut. MM.	hom.
BERNAY........	Lecœur	Prevost	Lemercier Leleu	94
Serquigny.....	»	»	»	37
BRIONNE	Jourdain	Longuemare	Anglement	54
Bec-Hellouin ..	»	Heuelin	»	30
Boisney.......	»	Hamel ✻	Amiot	70
Calleville......		Duchemin	Sebelery	41
Harcourt......	Lecerf	Gambard	Delisle	52
BROGLIE	Fresne	Jehanne	Lanne	56
Montreuil l'Arg.	»	Girard	Ledieu	54
THIBERVILLE.. .	Leroy	Doisnel	Lecuyer	50

Arrondissement d'Evreux.

BRETEUIL.. .. .	Boyer	Houdouard	Marcel, Désautieux	74
Baux-de-Bret ..	Bourguignon	Giguerre	Pucet	41
Francheville...	Bonneville (L.)	Langlois	Bonneville (F.)	37
CONCHES	Lefort.	Guillot	Blanchet	60
Bonneville (la).	Houdoux	Pellerin	Quinquet	53
Ferrière s^r Risl.	»	Desseaux	Caillot fils	40
DAMVILLE	Fouques Desloges	Audiger	Guilmin	32
Villez-Champ-dominel.....				
EVREUX........	Avril de Burey (O ✻).	Doucerain Cauët fils	Legendre Delafosse Bove	105
Claville	»	Jannaux	Villain	40
Fontaine-sous-Jouy........	Nouvel	Lecœur	Tassin	52
Quittebeuf.....	»	»	Tonferre	31
Sacquenville...	Liard	Chandelier	Boquet	53
Sainte Colombe-la-Campagne.	»	»	Beaunier	25
NONANCOURT ...	Lefort	Lefranc	Besnard	55
Illiers-l'Evêque.	»	»	Duval	80
Mesnil s^r l'Estrée	»	»	Lefebvre	41
St Georges s^r Eu^re	»	»	Bignon	27
St Germain s^r Av^re	»	»	Brunel	26
PACY-SUR-EURE.		Latouche	Deshayes	52
Breuilpont	Foynard	Barbey	Allorge	60
Menilles.......	Renault	de Roffignac	Normand	51
Villiers-en-Désœuvre	»	»	Allorge	3[illegible]
RUGLES........	Vallet	Maréchal	Lucas	4[illegible]
Neuve-Lyre ...	Dutertre	Aussour	Letellier	6[illegible]
SAINT-ANDRÉ...	Favre	Fauchet	Eude	4[illegible]
Bois-le-Roy ...	»	Langlois	Mouton	4[illegible]

	Capit. MM.	Lieut. MM.	St-Lieut. MM.	hom.
Coutur^e Boussey	Bizard	Renoult	Deshayes	55
Ezy...........	»	Ballay	Renout	52
Ivry-la-Bataille.	»	»	Collichon	51
Garennes......	»	»	Martin	30
Marcilly s^r Eure.	»	»	Delouye	28
Verneuil.......	Avenel	Lallemand.	Hurel	61
Bourth........	Dufour	Barnel	Berdat	55
Tillières s^r Avre.	»	Paris		36
Vernon	Dutitre	Desdouis	Bourdet Deshayes	80
Houlbec Coch^rel	Delacroix	Roussel	Liard	51
Saint-Just	»	»	Ducôté	30
Saint-Marcel...	Bourdon	Dreux.	Bordeaux	54
St Pierre d'Autil^s	»	Leleu	Delavigne	43
Villez s^s Bailleul.	»	»	Legendre	21

Arrondissement de Louviers.

	Capit. MM.	Lieut. MM.	St-Lieut. MM.	hom.
Amfreville la C^e	Dabiel	Dugord	Aubourg	51
Grostheil (le) ..	»	»	Assire	48
Gaillon	Billiet	Hubert	Malide	52
Aubevoye......	»	Laisné	Briere	
Ailly..........	Chandellier	Dagommer	Ragault	41
Authouillet	Maillard	Cocqueterre	Gorgedoux	67
Croix St Leufroy	Aubert	Maupain	Decaux	51
Ecardenville-s^r-Eure........	»	Gorgedoux	Fortin	29
Fontaine-Heudebourg.....	»	»	Bellemère	27
St-Pierre-de-Bailleul	»	Ducoté	Anfray	66
Venables	Jean	Jourdain	Accard	58
Louviers......	Marquet ✻	Dannet	Marsollet, Letellier	86
Acquigny......	Selle	Michault	Gravey	52
Houdouville ...	Desmares	Cauchoix		51
Incarville......	»	»	Plantrou	25
Neubourg......	Ducy	Bucaille	Lemercier	62
St-Aubin-d'Ecrosville	Lelièvre	Mariot	Bonvoisin	31
Pont de l'Arche	Froment	Collet (A.)	Collet (E.)	43
Criquebeuf-sur-Seine	»	Olivier	Riquier	30
Léry..........	»	Gasse	Beranger	29
N. D. du Vaud^il	»	Carpentier	Chefdeville	38
St-Cyr-du-Vaudreuil.......	»	»	Crevel	26

	Capit. MM.	Lieut. MM.	St-Lieut. MM.	hom.
Tourville-la-C^e	Lenoble	Blin	Jouen	35

Arrondissement de Pont-Audemer.

	Capit. MM.	Lieut. MM.	St-Lieut. MM.	hom.
Beuzeville	»	Danjard	Goussaire	20
Conteville	»	Dumont	Delaunay	
Bourgtheroulde	Legris	Lesage	Marais	54
Boissey le Châtel	»	Tocque	Carré	40
Bosguerard-de-Marcouville..	Monnier	Lefebvre	Fouquet	
Cormeilles.....	Loutrel	Jerger	Caron	63
Montfort-sur-Risle	Letorey	Hebert	Naguet de Saint-Vulfranc	23
Authou........	»	Chardon	Ménicher	41
Pont-Authou...	Houel	Trefouel	Denis	55
Pont-Audemer..	Verger	Audout	Bougourd	58
Quillebeuf	»	Heuzé	Malfilâtre	41
Routot........	Détoy	Auber	Jouen	55
Bourg-Achard	»	Jeanne	Leprestre	40
Saint-Georges-du-Vièvre ...	»	de St-Vulfranc	Boullenger	27
Lieurey	Vauquelin.....	Desbuissons.	Maugard	50

Plusieurs compagnies de pompiers possèdent des chirurgiens sous-aides-majors. Ce sont MM. Montier, aux Andelys ; Bernard, à Ecos ; Chaillou, à Tourny ; Filleul, à Fleury-sur-Andelle; Laphin, à Charleval; Avenel, à Gisors; Hue, à Beaumont-le Roger ; Quesney, à Goupillières; Richer, à Broglie ; Testu, à Montreuil-l'Argillé; Lemoule, à Breteuil; Buisson, à Evreux; Bissieu, à Verneuil; Sellerier, à Bourth; Duval, à Amfreville-la-Campagne ; Desormeaux, au Neubourg; Lambert, à Bosguerard-de-Marcouville; Legrix, à Pont-Authou; Noncher, à Lieurey.

MUSIQUES.

Amfreville-la-Campagne : 12 musiciens. Andelys : 30 m. Arnières-16 m. Bacqueville : 10 m. Baux-de-Breteuil (les) : 20 m. Beaumont-le-Roger : 25 m. Bernay : 24 m. Beuzeville : m. Bezu-Saint-Eloi : 18 m. Bois-le-Roy : 19 m. Boisney : 40 m. Bonneville (la) : 12 m. Bourgtheroulde : 36 m. Bourth : 30 m. Bray : 10 m. Breteuil : 16 m. Breuilpont : 18 m. Brionne : 22 m. Broglie : 8 m. Caugé et Claville : 16 m. Chambray et Fontaine-sous-Jouy : 25 m. Charleval : 18 m. Combon : 15 m. Conches : 18 m. Couture-Boussey (la) : 24 m. Criquebeuf-sur-Seine : 10 m. Croth : 16 m. Damville : m. Ecos : 16 m. Ecouis : 25 m. Etrépagny : 20 m.

Evreux: 54 m. Ezy : 45 m. Ferrière-sur-Risle (la) : 18 m. Fleury-sur-Andelle: 24 m. Francheville: 25 m. Gaillon: 22 m. Garennes: 20 m. Gisors: 20 m. Grostheil: 12 m. Incarville: 14 m. Ivry-la-Bataille: 26 m. Jouy-sur-Eure: 25 m. L'Habit: 19 m. Louviers: 23 m. Lyons-la-Forêt: 15 m. Marcilly-la-Campagne: 12 m. Marcilly-sur-Eure: 19 m. Mesnil-s[r]-l'Estrée: 21 m. Montfort-sur-Risle: m. Montreuil-l'Argillé: 8 m. Mousseaux-Neuville: 13 m. Neubourg (le): m. Nonancourt: 22 m. Notre-Dame-de-l'Isle: 25 m. Noyer (le): 14 m. Pacy-sur-Eure: 24 m. Pont-Audemer: 33 m. Pont-de-l'Arche: 18 m. Quillebeuf: m. Radepont: 19 m. Romilly-sur-Andelle: 18 m. Routot: 12 m. Rugles: 12 m. Saint-André: 30 m. Saint-Etienne-l'Allier: 20 m. Saint-Georges-du-Vièvre: 14 m. Saint-Pierre-d'Autils: 18 m. Thiberville: 14 m. Tillières-sur-Avre: 30 m. Tourny: 16 m. Tourville-la-Campagne: 20 m. Verneuil: 30 m. Vernon: 25 m. Villegats: 13 m.

ORPHÉONS.

M. le B[on] A. de Roubin, *inspecteur pour le département.*
Evreux, 28 membres; Pacy-sur-Eure, 37; Beaumont-le-Roger, 30; Thibouville, 20; Louviers, 30; Pont-Audemer, 36; Cormeilles, 12.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

M. Gustave Rouland ✱, *Trésorier-Payeur général;*
MM. Cuèyes et Mangou, *fondés de pouvoirs;* Foucher, *caissier.*

La caisse est ouverte tous les jours de la semaine, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

RECETTES PARTICULIÈRES.

MM. De la Barre, receveur particulier, aux Andelys.
Pieron, — à Bernay.
Le Trésorier-payeur général, — à Evreux.
Magot-Marévilles, à Louviers.
Menessier-Nodier, à Pont-Audemer.



ffreville, Tronquay (le), Vascœuil. — M. Peuvrier.

'eury-la-Forêt, Beauficel, Bézu-la-Forêt, Bosquentin, Lilly. — Coquerel.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

BEAUMESNIL, Ajou, Gouttières, Grandchain, Jonquerets-de-'t (les), Landepereuse[1], Noyer (le), Saint-Aubin-des-Hayes, t-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, Thevray. M. Geffroy.

arre (la). Bosc-Renoult (le), Epinay, Gisay, Roussière (la), it-Pierre-du-Mesnil. — M. Roussan.

BEAUMONT-LE-ROGER, Barc, Beaumontel, Bray, Grosley, ınay, Tilleul-Othon (le). — M. Saint-Marc-Castel.

arquet, Berville, Combon, Houssaye (la), Plessis-Sainte-Optune (le), Romilly-la-Puthenaye, Tilleul-Dame-Agnès. — Sourbelle.

Goupillières, Ecardenville-la-Campagne, Fontaine-la-Soret, ›sandres, Perriers, Rouge-Perriers, Sainte-Opportune-du-Bosc, ibouville. — M. Bréant.

BERNAY, Carsix, Corneville-la-Fouquetière, Fontaine-l'Abbé, nneval, Saint-Aubin-le-Vertueux, Saint-Clair-d'Arcey, Saint-ger-de-Rôtes, Serquigny. — M. Roussan.

Courbépine, Caorches, Malouy, Plainville, Plasnes, Saint-rtin-du-Tilleul, Saint-Nicolas-du Bosc-l'Abbé, Saint-Victor-Chrétienville, Valailles. — M. Lebertre, résidant à Bernay.

BRIONNE, Bec-Hellouin (le), Bos-Robert, Bretigny, Livet-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerne. — M. Quernel.

Berthouville, Aclou. Boisney, Franqueville, Hecmanville, Morsan, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d'Epine, Saint-Cyr-de-Salerne, Saint-Victor-d'Epine. — M. Mutel, résidant à Brionne.

Harcourt, Calleville, Haye-de-Calleville (la), Neuville-du-Bosc. — M. de Postel.

BROGLIE, Bosc-Morel (le), Capelles-les-Grands, Chamblac (le), Chapelle-Gauthier (la), Ferrières-Saint-Hilaire, Grand-Camp, Saint-Aubin-du-Thenney, Saint-Jean-du-Thenney, Saint-Quentin-des-Iles. — M. Lemercier.

Montreuil-l'Argillé, Goulafrière (la), Mélicourt, Mesnil-Rousset (le), Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Agnan-de-Cernières, Saint-Aquilin-d'Augerons, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Laurent-du-

Tencement, Saint-Pierre-de-Cernières, Trinité-de-Réville (la), Verneusses. — M. Girard.

THIBERVILLE, Barville, Bournainville, Chapelle-Hareng (la), Drucourt, Duranville, Faverolles-les-Mares, Fontaine-la-Louvet, Piencourt, Places (les). — M. Viala.

Boissy-Lamberville, Bazoques, Favril (le), Folleville, Giverville, Heudreville-en-Lieuvin, Theil-Nolent (le), Saint-Aubin-de-Scellon. — M. Dumontier.

Saint-Germain-la-Campagne, Planquay (le), Saint-Mards-de-Fresne, Saint-Vincent-du-Boulay. — M. Brunet.

ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

BRETEUIL, Chesne (le), Condé-sur-Iton, Saint-Denis-du-Béhélan. — M. Beaumesnil.

Baux-de-Breteuil (les), Bémécourt, Guernanville, Sainte-Marguerite-de-l'Autel. — M. Bourguignon.

Guéroulde (la), Cintray, Dame-Marie, Francheville, Saint-Nicolas-d'Attez, Saint-Ouen-d'Attez. — M. Ledanois, résidant à Breteuil.

CONCHES, Burey, Emanville, Faverolles, Ferrières-Haut-Clocher, Louversey, Ormes, Portes, Sainte-Marthe. — M. Mignot.

Ferrière-sur-Risle (la), Collandres, Fidelaire (le), Sébécourt. — M. Duclos.

Fresne (le), Beaubray, Bonneville (la), Champ-Dolent, Croisille (la), Gaudreville, Glisolles, Mesnil-Hardray (le), Nagel, Nogent-le-Sec, Orvaux, Saint-Elier, Séez-Mesnil. — M. Dusser, résidant à Conches.

DAMVILLE, Authenay, Boissy-sur-Damville, Créton, Gouville, Grandvilliers, Hellenvilliers, L'Hosmes, Minières (les), Morainville-sur-Damville, Rôman. — M. Duteurtre.

Corneuil, Avrilly, Chanteloup, Coulonges, Essarts (les), Manthelon, Roncenay (le), Sacq (le), Thomer-la-Sôgne, Villalet, Villez-Champ-Dominel. — M. Bourguignon, résidant à Damville.

EVREUX. — M. Fouché.

Gravigny, Aviron, Boulay-Morin (le), Brosville, Chapelle-du-Bois-des-Faulx (la), Dardez, Emalleville, Irreville, Mesnil-Fuguet (le), Normanville, Reuilly, Sacquenville, Saint-Germain-des-Angles, Tourneville. — M. Michel, résidant à Evreux.

Sainte-Colombe-la-Campagne, Bacquepuis, Bernienville, Gauville-la-Campagne, Graveron-Semerville, Parville, Quittebeuf,

Saint-Martin-la-Campagne, Tilleul-Lambert (le), Tournedos-Bois-Hubert. —M. Desplantes, résidant à Evreux.

Gauciel. Fauville, Fontaine-sous-Jouy, Huest, Jouy-sur-Eure, Miserey, Saint-Vigor, Sassey. — M. Voyret, résidant à Evreux.

Guichainville, Angerville, Baux-Sainte-Croix (les), Plessis-Grohan (le), Saint-Luc, Trinité (la), Ventes (les), Vieil-Evreux (le). —M. Morin, résidant à Evreux.

Saint-Sébastien-de-Morsent, Arnières, Aulnay, Caugé, Claville. —M. Chardon fils, résidant à Evreux.

NONANCOURT, Acon, Breux, Droisy, Marcilly-la-Campagne, Moisville, Panlatte. — M. Charras.

Illiers-l'Evêque, Courdemanche, Louye, Madeleine-de-Nonancourt (la), Mesnil-sur-l'Estrée, Muzy, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Germain-sur-Avre. — M. Lefebvre (Ernest), résidant à Nonancourt.

PACY-SUR-EURE, Aigleville, Boncourt, Chaignes, Croisy, Fains, Hardencourt, Menilles, Saint-Aquilin-de-Pacy, Vaux-sur-Eure, Villegats. — M. Lincelle.

Breuilpont, Boisset-les-Prévanches, Bueil, Caillouet-Orgeville, Cierrey, Cormier (le), Gadencourt, Hécourt, Mercy, Neuilly, Plessis-Hébert (le), Villiers-en-Désœuvre. — M. Langlois.

RUGLES, Ambenay, Bois-Arnault, Bottereaux (les), Chaise-Dieu-du-Theil, Chéronvilliers, Frétils (les), Juignettes, Saint-Antonin-de-Sommaire. — M. Salnelle, résidant à Rugles.

Neuve-Lyre (la), Auvergny, Bois-Anzeray, Bois-Normand-près-Lyre, Chambord, Champignolles, Haye-Saint-Sylvestre (la), Neaufles-sur-Risle, Vaux-sur-Risle, Vieille-Lyre (la). — M. Vigny.

SAINT-ANDRÉ, Boissière (la), Bretagnolles, Epieds, Foucrainville, Fresney, Garencières, Mousseaux-Neuville, Quessigny, Saint-Germain-de-Fresney, Serez, Val-David (le). — M. Vavasseur.

Coudres, Authieux (les), Champigny-la-Futelaye, Chavigny-Bailleul, Forêt-du-Parc (la), Grossœuvre, Jumelles, Lignerolles, Prey, Saint-Laurent-des-Bois. — M. Girout.

Ivry-la-Bataille, Bois-le-Roy, Couture-Boussey (la), Croth, Ezy, Garennes, L'Habit (le), Marcilly-sur-Eure, Mouettes. — M. Morel.

VERNEUIL. — M. Leroux.

Bourth, Armentières, Barils (les), Chennebrun, Gournay-le-Guerin, Mandres, Pullay, Saint-Christophe-sur-Avre, Saint-Victor-sur-Avre. — M. Macrez, résidant à Verneuil.

Tillières-sur-Avre, Bâlines, Courteilles, Piseux. — M. DeVarennes.

VERNON, Chambray, Chapelle-Réanville (la), Douains, Hennière (la), Houlbec-Cocherel, Mercey, Rouvray, Sainte-Colombe-près-Vernon, Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Pierre-d'Autils, Saint-Vincent-des-Bois, Villez-sous-Bailleul. — M. Morard.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE, Fouqueville, Gros-Theil (le), Haye-du-Theil (la), Houlbec-près-le-Gros-Theil, Pyle (la), Saint-Amand-des-Hautes-Terres, Saint-Melain-du-Bosc, Saint-Nicolas-du-Bosc, Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Saint-Pierre-du-Bosguerard, Tourville-la-Campagne. — M. Delaporte.

Saussaye (la), Bec-Thomas (le), Harengère (la), Mandeville, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier, Saint-Germain-de-Pasquier, Saint-Pierre-des Cercueils, Thuit-Anger (le), Thuit-Signol (le), Thuit-Simer (le), Vraiville. — M. Germaine.

GAILLON, Aubevoye, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Ste-Barbe-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul, Saint-Julien-de-la-Liègue, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Pierre-la-Garenne, Vieux-Villes. — M. Plantegenets.

Croix-Saint-Leufroy (la), Autheuil, Authouillet, Cailly, Champenard, Ecardenville-sur-Eure, Fontaine-Heudebourg, Heudreville-sur-Eure. — M. Cahagne.

Venables, Ailly, Bernières, Fontaine-Bellenger, Muids, Tosny, Villers-sur-le-Roule. — N.

LOUVIERS. — M. Lacombe-Cazal.

Acquigny, Amfreville-sur-Iton, Houdouville, Pinterville, Planches (les), Vacherie (la). — M. Nosley.

Saint-Pierre-du-Vauvray, Andé, Heudebouville, Incarville, Saint-Etienne-du-Vauvray, Vironvay. — M. Buhot.

Surville, Crasville, Haye-le-Comte (la), Haye-Malherbe (la), Mesnil-Jourdain (le), Quatremare, Surtauville. — M. Juquin, résidant à Louviers.

NEUBOURG, Crestot, Crosville-la-Vieille, Epégard, Epréville-près-le-Neubourg, Hectomare, Iville, Marbeuf, Tremblay (le), Troncq (le), Villez-sur-le-Neubourg, Vitot. — M. Villez.

Saint-Aubin-d'Ecrosville, Bérengeville-la-Campagne, Canappeville, Cesseville, Criquebeuf-la-Campagne, Daubeuf-la-Campagne, Ecauville, Ecquetot, Feuguerolles, Houetteville, Venon, Villettes. — M. Védie.

PONT-DE-L'ARCHE, Alisay, Criquebeuf-sur-Seine, Damps (les), Igoville, Manoir (le), Martot, Montaure, Pitres, Tostes. — N.

Saint-Cyr-du-Vaudreuil. Connelles, Herqueville, Léry, Notre-Dame-du-Vaudreuil, Portejoie, Poses, Tournedos-sur-Seine, Vatteville. — M. Chardon, père.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

BEUZEVILLE, Boulleville, Manneville-la-Raoult, Saint-Maclou, Torpt (le). — M. Leguesnier.

Conteville, Berville-sur-Mer, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Equainville, Foulbec, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Sulpice-de-Graimbouville. — M. Delaunay.

Martainville, Fort-Moville, Lande (la), Saint-Léger-sur Bonneville, Vannecrocq. — M. Accard.

BOURGTHEROULDE, Berville-en-Roumois, Bosbénard-Commin, Boscherville, Bosc-Roger, Bosguérard-de-Marcouville, Bos-Normand, Infreville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Thuit-Hébert (le). — M. d'Hiérosme de Tourlaville.

Boisset-le-Châtel, Bosbénard-Crescy, Bosc-Regnoult, Epréville-en-Roumois, Flancourt, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Philbert-sur-Boissey, Theillement (le), Voiscreville. — M. Pichot.

CORMEILLES, Bois-Hellain (le), Chapelle-Bayvel (la), Epaignes, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Siméon. — M. Quedville.

Morainville, Asnières, Bailleul-la-Vallée, Fresne-Cauverville, Jouveaux, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles. — M. Reautey, résidant à Cormeilles.

MONTFORT, Appeville-dit-Annebault, Brestot, Condé-sur-Risle, Ecaquelon, Illeville-sur-Montfort, Saint-Philbert-sur-Risle, Touville. — M. Denayville.

Pont-Authou, Authou, Bonneville-Appetot, Freneuse-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Thierville. — M. Tréfouel.

PONT-AUDEMER, Saint-Germain-Village, Saint-Paul-sur-Risle. — M. Minot.

Manneville-sur-Risle, Colletot, Corneville-sur-Risle, Fourmetot, Saint-Mards-de-Blacarville. — M. Lecomte.

Préaux (les), Campigny, Saint-Symphorien, Selles, Tourville, Toutainville, Triqueville. — M. Baudard.

QUILLEBEUF, Bouquelon, Marais-Vernier (le), Saint-Aubin-

sur-Quillebeuf, Sainte-Opportune, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Thurien. — M. Heuzé (aîné).

Bourneville, Aizier, Sainte-Croix-sur-Aizier, Tocqueville, Trouville-la-Haule, Vieux-Port. — M. Boulouse.

ROUTOT, Bouquetot, Hauville, Haye-de-Routot (la), Landin (le), Rougemontiers. — M. Bourguignon.

Bourg-Achard, Barneville, Bosgouet (le), Caumont, Honguemare-Guenouville, Saint-Ouen-de-Thouberville, Trinité-de-Thouberville (la), M. Hautterre.

Etréville, Cauverville-en-Roumois, Eturqueraye, Haye-Aubrée (la), Valletot. — M. Dantan.

SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE, Saint-Benoît-des-Ombres, Saint-Christophe-sur-Condé, Saint-Etienne-l'Allier, Saint-Grégoire-du-Vièvre, Saint-Martin-Saint-Firmin, Saint-Pierre-dès-Ifs. — M. Lacatey.

Lieurey, Epréville-en-Lieuvin, Noards, Noë-Poulain (la), Poterie-Mathieu (la), Saint-Georges-du-Mesnil, Saint-Jean-de-la-Lequeraye. — M. Thillard.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. Masson ✻, *directeur*; Deleffe, *inspecteur*; Chauvel, *premier commis de direction*.

CONTRÔLEURS.

M. *Epinette*, contrôleur principal, à Evreux.

Andelys.... MM.	*Benoist.*	Louviers... MM.	*Boisney.*
Bernay. ...	*Houëtr de la Brousse*	Pt Audemer.	*Drouot.*
Brionne....	*Gayet.*	Pt Audemer.	*Lasneau de Latingy.*
Conches ...	*Dubois.*	Verneuil ...	*Berteaud.*
Gisors.....	*Goulet.*	Vernon	*Estavard.*
Louviers...	*Reversat.*		

DOUANES.

DIRECTEUR. — M. David de Penanrun (O ✻), à Caen.
INSPECTEUR ET RECEVEUR PRINCIPAL. — MM. A. Courtet et Didelot, à Honfleur.

RECEVEURS.—MM. le Camus de Moffet, à Pont-Audemer ; Cazin, à Quillebeuf ; Marie, à Aizier.

CAPITAINES. — MM. Dumont, à Conteville ; Potel, à Quillebeuf.

LIEUTENANTS. — MM. Delaunay, à Pont-Audemer ; Hédouin, à Grestain.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM. MOLROGUIER, *directeur* ; Devaux, Olivier, *commis* ; Molroguier, *surnuméraire*.

Arrondissement d'Evreux.

MM. Brion, inspecteur ; Sénécal, receveur principal, entreposeur ; Lenormand, commis ; Andrieu, contrôleur ; Gesbert, receveur ambulant, à Breteuil ; Mathieu, id., à Conches ; Noël, id., à Nonancourt ; Gobin, id , à Pacy ; Delavallée, id., à Rugles ; Bizet, id., à Saint-André ; Geffroy, id., à Verneuil ; Bonnamour, receveur sédentaire et de navigation, à Vernon.

Arrondissement des Andelys.

MM. Demonferrant, sous-inspecteur ; Lemerle de Beaufond, receveur principal, entreposeur ; de Bardy, commis ; Besnard, commis principal ; Latombe, receveur ambulant, à Étrépagny ; Cailhaugue, id., à Fleury-sur-Andelle ; Noret, id., à Gisors ; de Reinach, id., à Lyons-la-Forêt ; Derrien, id., à Tourny.

Arrondissement de Bernay.

MM. Ricourt, sous-inspecteur ; Le Boucher-Duvigny, receveur principal, entreposeur ; Huberdeau, commis ; Pinchedez, commis principal ; Roland, receveur ambulant, à Beaumont ; Fauvel, id., à Brionne ; Retout, id., à Broglie ; Barey, id., à Thiberville.

Arrondissement de Louviers.

MM. Petit, sous-inspecteur ; Hérouard, receveur principal, entreposeur ; Lambert, commis ; Ferré, commis principal ; Goujal, receveur ambulant, à Amfreville ; Bourdon, id., à Gaillon ; Guidet, id., au Neubourg ; Gaivalet, id., à Pont-de-l'Arche ; N., buraliste de navigation, à Pont-de-l'Arche.

Arrondissement de Pont-Audemer.

MM. Soulier, sous-inspecteur ; Guéroult, receveur principal, entreposeur ; Goffestre-Laussel, commis ; Guiraudet, commis

principal; Commenge, receveur ambulant, à Beuzeville; Doisy, id., à Bourg-Achard; Lefebvre, id., à Bourgtheroulde; Lamotte, id., à Bourneville; Jamin, id., à Saint-Georges.

BUREAU DE GARANTIE POUR LE DÉPARTEMENT.

MM. Andrieu, contrôleur; Sénécal, receveur; Hérouard essayeur, à Evreux.

OCTROIS.

COMMUNES DU DÉPARTEMENT OU IL EST ÉTABLI DES OCTROIS.

En régie simple.

Andelys (les).
Beaumont.
Bernay.
Brionne.
Damville.
Evreux.
Gisors.
Harcourt.
Louviers.
Neubourg (le).
Pont-Audemer.
Quillebeuf.
Saint-André.
Verneuil.
Vernon.

En ferme.

Bec-Hellouin (le).
Beuzeville.
Boisset-le-Châtel.
Bourg-Achard.
Bourgtheroulde.
Bourneville.
Breteuil.
Broglie.
Conches.
Cormeilles.
Lieurey.
Montfort.
Montreuil-l'Argillé.
Routot.
Rugles.
Saint-Georges-du-Vièvre.
Thiberville.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

MM. Frenoy ✻, *directeur*; Tellot, *inspecteur*; Fagart, *premier commis de la direction*; de Gironde, *garde-magasin du timbre*.

VÉRIFICATEURS.

MM. Hazard, aux Andelys; David, à Bernay; Arnaud, à Evreux; Lemaire, à Louviers; Maisan, à Pont-Audemer.

CONSERVATEURS.

MM. Bailly, à Evreux; Meugniot, aux Andelys; Ceillier, à Bernay; Lecomte, à Louviers; Quesnel, à Pont-Audemer.

RECEVEURS DANS LES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.

Evreux.—MM. Roussel (actes judiciaires) ; Lecomte-Thomassin ictes civils) ; Boisset (timbre extraordinaire).
Andelys. — M. Cropet.
Bernay. — MM. Toutain (actes jud.); Deschamps (actes civils).
Louviers. — MM. Rossignol, Martin.
Pont-Audemer. — MM. Maudelonde (act. civ.); Donnet (act. jud.).

RECEVEURS DANS LES CHEFS-LIEUX DE CANTON.

	MM.		MM.
mfreville.....	Delayen.	Gisors........	Lafontan.
eaumesnil.....	Lecointe des Iles	Lyons-la-Forêt.	Letourneur. Dubreuil.
eaumont - le - Roger........	Pétel.	Montfort......	Ledouarec.
euzeville.....	Delaunay.	Neubourg.....	Descolis.
ourgtheroulde	Lamontre.	Nonancourt....	Langlois.
reteuil.......	Chanteloux.	Pacy..........	Gauthier.
rionne.......	Mitainne.	Pont-de-l'Arche	Guillon des Brulons.
roglie.......	Pavart.		
onches.......	Testard.	Routot........	Quentin.
ormeilles....	Merveilleux.	Rugles........	Charbalié.
amville......	Tastemain.	Saint-André....	Bergevin.
cos..........	Aubert.	Saint-Georges..	Gosset.
trépagny.....	Guérin.	Thiberville....	Julien.
leury-s^r-And..	De Marigny.	Verneuil......	Harembert.
aillon........	Fanet.	Vernon........	Drevon.

EAUX ET FORÊTS.

2e arrondissement comprenant les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

MM. Henri de Susanne ✻, conservateur à Rouen.
De Montferrand, sous-inspecteur sédentaire, chef des bureaux de la conservation, rue de Crosne, 13.

INSPECTION DE LYONS.

Comprenant l'arrondissement des Andelys et celui de Neufchâtel (Seine-Inférieure).

MM. Lioult de Chênedollé, inspecteur à Lyons.
Maréchal, sous-inspecteur, id.
Bienvenu, garde général, à la Feuillie.
Dubouays de la Bégassière, garde général stagiaire.
Lemoine, brigadier sédentaire, à l'inspection.

de Louviers.

Louviers.

de-l'Arche.

... de Cham-

Grainville ;

Ecrepagny ;

adjoint.

adjoint.

Lyre (la), Nonancourt, Pacy-sur-Eure, Romilly-la-Puthenaye, Rugles, Saint-André, Tillières, Verneuil et Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS : Charleval, Ecos, Ecouis, Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gasny, Gisors, Lyons-la-Forêt, Pont-Saint-Pierre et Tourny.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY : Barre (la), Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Brionne, Broglie, Serquigny et Thiberville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS : Amfreville, Gaillon, Grostheil, Neubourg et Notre-Dame-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER : Beuzeville, Boisset-le-Châtel, Bosc-Roger, Bourg-Achard, Bourgtheroulde, Cormeilles, Lieurey, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou, Routot et Saint-Georges.

Toutes les gares situées dans des localités qui n'ont pas de bureau télégraphique acceptent les dépêches privées.

Les bureaux à service complet sont ouverts de 9 heures du matin, en été, et de 8 heures en hiver, jusqu'à 9 heures du soir.

Les bureaux à service limité sont ouverts de 9 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, les jours de la semaine, et le dimanche de 9 heures à 9 heures 1/2 du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

Les bureaux municipaux sont ouverts de 9 heures du matin jusqu'à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, tous les jours de la semaine, le dimanche excepté, où ils ne sont ouverts que de 9 heures à 9 heures 1/2 du matin.

ADMINISTRATION DES POSTES.

DIRECTION DE L'EURE.

M. DE FINANCE, directeur des postes, chef de service du département.
M. *Buache*, contrôleur, attaché à la direction.
M. *de Parfourru*, commis de direction.

RECETTE PRINCIPALE DE L'EURE.

M. *Aumont-Dumoutier*, receveur principal du département.
MM. *Clée*, commis principal ; *Andreu*, *Brun*, *Driot*, commis ; *Parent*, surnuméraire.

RECETTES COMPOSÉES DU DÉPARTEMENT.

BERNAY. — M. *Gondré*, receveur ; MM. *Le Sidaner* et *Bruc*, commis.
LOUVIERS. — M. *Trébutien*, receveur ; MM. *Ferraud*, commis et *Le Corvaisier*, surnuméraire.

RECETTES SIMPLES DU DÉPARTEMENT.

Amfreville, Mme Antoine.
Andelys (les), M. Sudre.
Barre (la), Mle Gorand.
Beaumesnil, Mle Petit.
Beaumont, Mme Boisset.
Beuzeville, Mme Pottier.
Bourg-Achard, Mme Bellenger.
Bourgtheroulde, Mme Chappey.
Breteuil, Mme Auzout.
Brionne, Mme Havas.
Broglie, Mle de la Tour-d'Auvergne.
Bueil, Mle. Pfeiffer.
Commanderie, Mle Jacquemart.
Conches, Mme Laumonier.
Cormeilles, M. Banet.
Croix-St-Leufroy (la), Mme Milsan.
Damville, Mle Delorme.
Ecos, Mme Pèpe.
Ecouis, Mlle Lenzeler (Vitaline).
Etrépagny, Mme Moulin.
Fleury-sr-Andelle, Mme Magnuski.
Gaillon, Mme Froidure.
Gisors, M. Nury.
Ivry-la-Bataille. Mme Tournier.
Lieurey, M. Morel.
Lyons-la-Forêt, Mle Grem de Cléry.
Montfort, Mme Rousset.
Montreuil, M. Neuville.
Neubourg (le), Mme Quibeuf.
Neuve-Lyre (la), Mle Buzet.
Nonancourt, Mme Métayer.
N.-D.-du-Vaudreuil, Mme Havet.
Pacy, Mme Thomas.
Pont-Audemer, M. Bugeat.
Pont-de-l'Arche, Mme Tribout.
Pont-Saint-Pierre, M. Lhonoré.
Quillebeuf, Mme Manchelle.
Routot, Mle Chanoine.
Rugles, Mle Tissot.
Saint-André, Mme Roussel.
St-Georges-du-Vièvre, Mle Marie.
St-Pierre-du-Vauv., Mme Fouché.
Thiberville, Mme Le Légard.
Thilliers-en-Vexin, Mle Aonfray.
Tillières-sur-Avre, Mme Herbert.
Tourny, Mle Hesse.
Verneuil, Mme Maire.
Vernon, M. Duhal.

Bureaux de distribution : Ferrière-sur-Risle, dépendant de la recette de Conches, M. Roussel ; Giverville, dépendant de Bernay, Mme Déliard ; Serquigny, dépendant de Bernay, Mme Joret ; Mainneville, dépendant d'Étrépagny, Mlle Fayard ; Morgny, dépendant d'Etrépagny, Mme Petit ; La Bonneville, dépendant de Conches, Mme Malmain ; Francheville, dépendant de Breteuil, Mlle Jannel ; Dangu, dépendant des Thilliers-en-Vexin, M. Forcinal ; Bourth, dépendant de Verneuil, M. Lambert.

POSTE AUX CHEVAUX.

Maîtres de Postes.

	MM.		MM.
Andelys (les)	Amette	Bourgtheroulde	Lecerf
Beaumont le Roger	Buisson	Breteuil	Boyer
Bernay	Cécile	Brionne	Havas
Bourg-Achard	Lenoble	Broglie	De Deshayes

La Commanderie	Brouard	Neubourg	Brouard
Conches	Rose	Neuve-Lyre (la)	N.
Ecouis	Delacour Leféron	Nonancourt	Gueresche
		Pacy-sur-Eure.	Roger
Etrépagny	Defontenay	Pont-Audemer	Lenoble
Evreux	Guillot-Raffy	Pont-de-l'Arche	Lequeux
Fleury-sur-Andelle	Picard	Rivière-Thib. (la)	Loisel
Gaillon	N.	Saint-André	Guersent
Gisors	Marion	Thilliers-en-Vexin	Defontenay
Louviers	D^e Vignon	Tillières-sur-Avre	Mouton
Lyons-la-Forêt	Lieubray	Verneuil	Durand
Marché-Neuf	N.	Vernon	Camus

PONTS ET CHAUSSÉES.

Service ordinaire.

Ce service est compris dans la 1re division dont M. Comoy (O ✻) est inspecteur.

Ingénieur en chef.

M. Aribaut ✻, chargé du service ordinaire et du service hydraulique.

Ingénieurs ordinaires.

MM. Picquenot, chargé de l'arrondissement du sud-est, à la résidence d'Evreux, et provisoirement du service hydraulique du département.

Montaut, chargé de l'arrondissement du sud-ouest, à la résidence de Bernay.

Rougeron, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur de l'arrondissement du nord-ouest, à la résidence de Pont-Audemer.

Letourneur ✻, chargé de l'arrondissement du nord-est, à la résidence de Louviers.

Bureau de l'Ingénieur en chef.

MM. Chartier, conducteur principal, chef de bureau; Delombelle, Doucerain, conducteurs embrigadés; 5 employés secondaires.

Bureau de l'arrondissement du Sud-Est.

MM. Morise, Ebrard, Sevestre, Delamarre, Mulet, conducteurs embrigadés; Cellier, Cauchois, conducteurs auxiliaires; un employé secondaire.

Bureau de l'arrondissement du Sud-Ouest.

MM. Tessier, Lavenant, Lelarge, conducteurs embrigadés; 4 employés secondaires.

Bureau de l'arrondissement du Nord-Ouest.

MM. Levilain, conducteur embrigadé; Gros, Ridel, conducteurs auxiliaires; 4 employés secondaires.

Bureau de l'arrondissement du Nord-Est.

MM. Leclerc, conducteur principal; Desdouis, Leborgne, Faconnet, Lemonnier et Barbier, conducteurs embrigadés; Crépin, conducteur auxiliaire; 2 employés secondaires.

SERVICE HYDRAULIQUE.

Le personnel de ce service, placé sous les ordres de M. l'Ingénieur en chef, est ainsi organisé :

Ingénieur du service; M. Picquenot, chargé provisoirement.

MM. Lapeyruque et Langlois, conducteurs embrigadés, à Evreux; Quinquet, id., à Bernay; Roy, id., à Louviers; un employé secondaire.

TABLEAU DES ROUTES IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES du Département de l'Eure.

ROUTES IMPÉRIALES.

Le département de l'Eure est traversé par douze routes impériales dont la longueur totale est de 458 kilomètres, savoir :

Routes de 1re classe.

N° 12, de Paris à Brest, passant par Nonancourt, Tillières, Verneuil et Armentières.

— 13, de Paris à Cherbourg, passant par Pacy-sur-Eure, Evreux, la Commanderie, Fontaine-la-Soret.

Routes de 2e classe.

— 14, de Paris au Hâvre, passant par les Thilliers, Ecouis, Fleury-sur-Andelle et Bourg-Beaudoin.

— 14 *bis*, de Paris au Hâvre (subsidiaire), passant par Gisors, Etrépagny, Ecouis.

— 15, de Paris à Dieppe, passant par Gisors et par l'enclave près Bouchevilliers.
— 24 *bis*, de Paris à Granville, passant par Verneuil et Chanday (Orne).

Routes de 3e classe.

— 30, de Rouen à la Capelle, parcourant l'enclave de Vascœuil.
— 138, de Bordeaux à Rouen, passant par Broglie, Bernay, Brionne et Bourgtheroulde.
— 154, d'Orléans à Rouen, passant par Nonancourt, Evreux, Louviers, Pont-de-l'Arche.
— 180, d'Honfleur à Rouen, passant par Fiquefleur, Pont-Audemer et Bourg-Achard.
— 181, d'Evreux à Breteuil (Oise), passant par Pacy, Vernon, les Thilliers, Dangu et Gisors.
— 182, de Mantes à Rouen, passant par Vernon, Gaillon, le Vaudreuil et Pont-de-l'Arche.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N° 1er, de Rouen au Mans, passant par le Neubourg, Conches, Breteuil et Verneuil.
— 3, de Chartres à Lisieux, passant par Montreuil-l'Argillé.
— 4, de Paris à Honfleur, passant par Heudebouville, Louviers, Tourville, Montfort et Pont-Audemer.
— 5, des Andelys à Paris, passant par Harquency, Travailles et Mouflaines.
— 6, des Andelys à Rouen, passant par le Thuit, Heuqueville, Amfreville-les-Champs et Pont-Saint-Pierre.
— 7, de Vernon aux Andelys, passant par Pressagny, Port-Mort et Bouafles.
— 8, de Vernon à Magny, passant par Gasny.
— 9, d'Evreux à Alençon, passant par Glisolles, Conches, la Neuve-Lyre, Ambenay et Rugles.
— 9 *bis*, d'Evreux à Conches, passant par la Bonneville.
— 10, de Pont-Audemer à Evreux, passant par Montfort, Brionne et la Rivière-Thibouville.
— 11, de Rouen à Falaise, passant par Bernay et Orbec (Calvados).
— 12, de Bourgtheroulde à Gournay, passant par Bosc-Roger, Pont-de-l'Arche, Pont-Saint-Pierre, Charleval et Lyons-la-Forêt.
— 13, de Bernay à Louviers, passant par Serquigny, Beaumont-le-Roger et le Neubourg.
— 14, de Rouen à Caen, passant par Beuzeville.

— 15, de Louviers à Gournay, passant par Venables, les Andelys, Saussay-la-Vache, Puchay, la Neuve-Grange, Morgny et Bezu-la-Forêt.
— 16, de Louviers à Elbeuf, passant par Saint-Pierre-de-Liéroult (Seine-Inférieure).
— 17, du Neubourg à Pont-l'Evêque, passant par Brionne, Pont-Authou, Saint-Georges-du-Vièvre, Lieurey et Cormeilles.
— 18, de Bernay à Lisieux, passant par Thiberville.
— 19, de Lisieux à Aizier, passant par Cormeilles, Pont-Audemer et Bourneville, avec embranchement sur la Mailleraye.
— 20, de Damville à Pont-Audemer, passant par Conches, la Ferrière, Beaumesnil, Bernay et Lieurey.
— 21, de Rugles à Pacy, passant par Breteuil, Damville et Saint-André, avec embranchement vers la limite d'Eure-et-Loir, au-dessus d'Ivry.
— 22, d'Evreux aux Andelys, passant par Gravigny, Saint-Vigor et Gaillon.
— 23, de Louviers à Dreux, passant par Acquigny, la Croix-Saint-Leufroy, Autheuil, Pacy-sur-Eure et Ivry.
— 24, de Bourgtheroulde à la Mailleraye, passant par Bourg-Achard et le Landin, avec embranchement sur Routot et la Chapelle-Brestot.
— 25, de Thiberville à Orbec.
— 26, de Gisors à la Roche-Guyon, passant par Dangu, Berthenonville, Aveny et Bray.
— 27, de Chartres à Verneuil, passant par Brezolles (Eure-et-Loir).

SERVICE DES MINES. (*Division du Nord-Ouest.*)

M. de Hennezel (O ✻) inspecteur général de 2e classe, à Paris.

Arrondissement de Rouen, comprenant la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Eure-et-Loir, la Manche, le Calvados et l'Orne.

M. Harlé ✻, ingénieur en chef de 1re classe, à Rouen.
M. Descos, ingénieur ordinaire, à Rouen, chargé du sous-arrondissement de Chartres, d'où relève le département de l'Eure.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Service de contrôle et de surveillance des chemins de fer en exploitation.

MM. Duparc (O ✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées de 1re classe, à Paris.
N., conducteur, à Evreux.

Inspection de la voie et du matériel.

MM. Cirodde (E.), ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, à Paris; Duchanoy, ingénieur ordinaire des mines, à Paris.

Inspection de l'exploitation commerciale.

MM. Vincent ✻, inspecteur principal; Meynard, Goldsmith, inspecteurs particuliers, à Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CHERBOURG.

MM. Rigondet, sous-inspecteur du contrôle, à Conches.
Bouillon, sous-inspecteur du mouvement, et Tiercelin, à Brionne.
Chaverot, commissaire de surveillance administrative, à Evreux.
Leguelle, chef de section, à Evreux; Nicolle, chef de section, à Bernay.

STATIONS.

	MM.		MM.
Bueil..........	Hennequin.	Romilly	Drouot.
Boisset-Pacy...	Joly.	Beaumont	Périer de Mondonville
Evreux	Drouard.	Serquigny	Faulcon.
Bonneville (la) .	Pelpel.	Bernay	Bente.
Conches.......	Bénard.	St-Mards-Orbec	Boulay.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ROUEN.

STATIONS.

	MM.		MM.
Vernon........	Leroy.	St-Pierre-Louv.	N.
Gaillon........	Lefrançois.	Pont-de-l'Arche	Cacheux.

CHEMIN DE FER DE LOUVIERS A SAINT-PIERRE.

STATIONS.

	M.		
Louviers......	Mahay.	Le Vaudreuil.	N.

CHEMIN DE FER DE SERQUIGNY A ROUEN.

STATIONS.

	MM.		MM.
Riv.-Thibouvil.	Lopart.	St-Léger-Boisset	De Bizancourt.
Brionne	Müller.	Bourgtheroulde	
Pont-Authou...	Houlet.	Thuit-Hébert	Degeorges.
Glos-Monfort ..	Gebin.		

CHEMIN DE FER DE PONT-AUDEMER A GLOS.

STATIONS.

	M.		M.
Montfort.	Lemarchand.	Pont-Audemer.	Muller.
LaPlancheS.Antoine	N.		

CHEMIN DE FER DE CONCHES A L'AIGLE.

STATIONS.

	MM.		M.
Fidelaire (le) ..	Legout.	Rugles...	Derouet.
Lyre..........	Coupas.		

CHEMIN DE FER DE PARIS A L'AIGLE.

STATIONS.

	MM.		MM.
Saint-Rémy....	Lecourtois.	Verneuil.......	Baray.
Nonancourt....	Mangin.	Bourth........	Breton.
Tillières.......	Herbillon.		

NAVIGATION DE LA SEINE.

3e section.—Des fortifications de Paris au pont de Brouilly, près Rouen.

M. Krantz ✻, *ingénieur en chef, à Paris.*

AGENTS DANS LE DÉPARTEMENT.

MM. *Huet*, conducteur, à Pont-de-l'Arche; *Adam*, préposé de navigation; *Lequeux*, éclusier chef, à Notre-Dame-de-la-Garenne; *Autin*, garde de navigation, à Poses; *Herpin*, chef barragiste, à Notre-Dame-de-l'Isle; *Brière*, garde de navigation, à Anet et Amfreville-sous-les-Monts; *Hayet* et *Fresnel*, éclusiers, à Notre-Dame-de-la-Garenne; *Prévost* et *Riberprey*, éclusiers, à Poses; *Lethiais*, éclusier, à Pont-de-l'Arche; *Leroy*, barragiste, à Anet et Amfreville-sous-les-Monts.

4e section.—Du pont de Brouilly, près Rouen, jusqu'à la mer et port de Rouen.

M. Du Boulet ✻, *ingénieur en chef, à Rouen.*

MM. *Huet*, conducteur, au port de Quillebeuf; *Touffet*, chef baliseur; *Coussin* et *Moutier*, aides baliseurs. Gardiens de phare:

Bretteville, à Fatouville; *Gilles* (Jacques), à Berville; *Lereffait*, à Fatouville; *Homo* (fils), à Quillebeuf; *Bayeux*, à la Roque; *Gillet* (Alphonse), à Fatouville; *Homo* (Charles), à Gros-Heurt; *Carré*, à Courvalle; *Bataille*, à la Vacquerie; *Levillain*, à Aizier.

SERVICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

M. AMIRAULT ✻, *ingénieur en chef du département.*

RIVIÈRE D'EURE. Eclusiers :

MM. *Girard*, à la Villette; *Gilles*, au Vaudreuil; *Throude*, à Folleville; *Germaine*, à Léry.

RIVIÈRE DE RISLE.

MM. *Lemoine*, chef baliseur; *Dutertre*, aide baliseur.

SERVICE VICINAL.

M. BOULANGER ✻, agent-voyer en chef, à Evreux
M. BOULANGER (Edmond), agent-voyer en chef adjoint, à Evreux.

Bureau de l'Agent-Voyer en chef.

MM. Herpin, chef de bureau ; Driège, comptable; Duval, Sauvage et Souillard, dessinateurs.

AGENTS-VOYERS D'ARRONDISSEMENT.

ANDELYS. — MM. Renault, agent-voyer, N., piqueur.
BERNAY. — MM. Pichot, agent-voyer, Cliquot, piqueur.
EVREUX. — MM. Perrée aîné, agent-voyer, Cossard, piqueur.
LOUVIERS. — MM. Durand, agent-voyer, Godard, piqueur.
PONT-AUDEMER. — MM. Perrée jeune, agent-voyer, Gruel, piqueur.

AGENTS-VOYERS CANTONNAUX.

Amfreville....	MM. Levavasseur.	Damville.....	MM. Bertheau.
Andelys (les)...	Guillot.	Ecos..........	Perruchet.
Beaumesnil....	Leblond.	Etrépagny.....	Duparc.
Beaumont.....	Ferrey.	Evreux (nord)..	N.
Bernay........	Guillot.	Evreux (sud)...	Letellier.
Beuzeville.....	Ameline.	Fleury-s^r-And..	Tassel.
Bougtherouldе.	Savin.	Gaillon........	Savignac.
Breteuil.......	Allix. [(Alb.)	Gisors.........	Colin.
Brionne.......	Boulanger	Louviers.......	Bontemps.
Broglie........	Chevalier.	Lyons-la-Forêt.	Ratel père.
Conches.......	Coupey.	Montfort-s-Risl.	Magnier.
Cormeilles.....	Gondard.	Neubourg (le)..	Morin.

Nonancourt...	MM. Ratel fils.	Rugles........	MM. Piedevant.
Pacy..........	Baillivet.	Saint-André...	Tremblay.
Pt-de-l'Arche..	Touzart.	St-Georges-du-Viè.	Mascrès.
Pont-Audemer.	Quin.	Thiberville....	Fournier.
Quillebeuf.....	Morand.	Verneuil......	Gouverneur.
Routot........	David.	Vernon.......	Merx.

TABLEAU DES CHEMINS DE GRANDE COMMUNICATION.

1 des Andelys à la route impériale n° 30 (la Feuillie), par Ecouis, Lyons-la-Forêt, et le Tronquay. .... 24,990 m.

2 des Andelys à Bray, par Tourny, Civières, Ecos et *Saint-Rémy*.. 23,147 m.

3 de Gasny à Bouchevilliers, par *Corbie*, Tourny, Guitry, Mouflaines, Vatimesnil, Etrépagny, Heudicourt, Sancourt et Mainneville.. 38,986 m.

4 de Pont-de-l'Arche à la route départementale n° 13, par Tostes, Montaure, la Haye-Malherbe, Surtauville et Daubeuf. 18,074 m.

5 du Neubourg à Bourgtheroulde, par la Pyle, la Haye-du-Theil et Boscherville.. 16,200 m.

6 d'Evreux à Verneuil, par *Garel*, Damville, Rôman, Dame-Marie et *Grosbois*.. 32,408 m.

6 *bis* de Damville à Nonancourt, par Minières, Morainville et Droisy.. 14,682 m.

7 d'Evreux à Nonancourt, par Guichainville, Prey, *le Parc*, Saint-André et Coudres .... 32,875 m.

8 de Bernay à Verneuil, par Livet, Landepereuse, Epinay, la Barre, les Frétils, Rugles, Bois-Arnault et Bourth.... 44,635 m.

8 *bis* de Rugles à Glos-la-Ferrière, par Juignettes. 8,999 m.

9 d'Orbec à Nonancourt, par Saint-Germain-la-Campagne, St-Aubin-du-Thenney, Broglie, la Barre, Vieille Lyre, Neuve-Lyre, les Baux-de-Breteuil, Breteuil, Condé, Grandvilliers, Hellenvilliers et Droisy.. 64,197 m.

9 *bis* de Breteuil à Chanday (Orne), par Bourth... 15,423 m.

10 de Thiberville à Honfleur, par Saint-Pierre-de-Cormeilles, Cormeilles, Beuzeville, Manneville et Fiquefleur....... 26,757 m.

11 de la Rivière-Thibouville à la route départementale n° 9, par Nassandres, Beaumontel, Beaumont, Ajou, la Ferrière et la Vieille-Lyre.. 27,240 m.

12 de Pont-Audemer à Quillebeuf, par Sainte-Opportune.. 12,285 m.

13 de Beuzeville à Lieurey, par Epaignes .... 18,049 m.

14 de Pont-Audemer à Saint-Georges-du-Vièvre, par Campigny.. 11,700 m.

15 de Routot à St-Georges-du-Vièvre, par Appeville-dit-Annebault, Montfort, St-Philbert et St-Pierre-des-Ifs....... 16,614 m.

16 d'Appeville à Bourgtheroulde, par Touville... . 17,238 m.
17 de Montfort à Louviers, par St-Denis-des-Monts, Grostheil, Haye-du-Theil, Tourville-la-Campagne, Fouqueville, Vraiville et la Haye-Malherbe.................................... 31,295 m.
18 des Andelys à Ry, par Fresne-l'Archevêque, Grainville, Charleval, Perriers, Perruel et Vascœuil............ 26,195 m.
19 d'Etrépagny à Ry, par Doudeauville, Neuve-Grange, Lyons-la-Forêt, Hogues et Vascœuil.................... 26,195 m.
20 de Dangu à la Feuillie, par Bernouville, Heudicourt, Longchamps, Morgny, Tilly et Fleury-la-Forêt.......... 25,586 m.
20 *bis* de Morgny à Lyons, par Beauficel......... 8,098 m.
21 d'Etrépagny aux Thilliers, par Gamaches..... 7,680 m.
22 des Andelys à la Roche-Guyon, par *Nézé*, Tilly, Haricourt et Gasny.. 6,230 m.
23 de Serquigny à la route impériale n° 13, par Goupillières.. 7,411 m.
24 de Beaumont-le-Roger à Glos-la-Ferrière (Orne), par Beaumesnil, la Barre, *Bois-Nouvel* et Chambord........ 27,654 m.
25 de Thiberville à Glos-la-Ferrière, par Drucourt, St-Vincent-du-Boulay, Plainville, St-Victor-de-Chrétienville, Grand-Camp, Broglie, Chamblac, St-Pierre-du-Mesnil, la Haye-St-Sylvestre et Chambord.. 30,727 m.
26 de Brionne à Lieurey, par Giverville.......... 19,146 m.
27 de Thiberville à Lieurey, par Saint-Aubin-de-Scellon et Cauverville.. 10,629 m.
28 de Bernay à Saint-Georges-du-Vièvre, par Boissy-Lamberville et Giverville................................ 11,100 m.
29 de Rouge-Perriers à Ecardenville, par *le Mésnil-Pipart*, longueur.. 8,680 m.
30 d'Evreux au Neubourg, par Parville, Gauville, Saint-Martin, Bacquepuis et Quittebeuf......................... 19,539 m.
31 d'Evreux à Beaumont, par Parville et Claville... 23,949 m.
32 d'Evreux à Vernon, par *Nétreville*, Fauville, Gauciel, Jouy et *Cocherel*.. 28,017 m.
33 de Pacy à Septeuil, par Breuilpont et Villiers-en-Désœuvre.. 6,345 m.
34 de Saint-André à Rosny, par la Couture, Garennes, Bueil et Villiers-en-Désœuvre............................ 6,906 m.
35 de Saint-André à Dreux par Saint-Laurent-des-Bois et Marcilly-sur-Eure................................ 11,020 m.
36 de Conches à Louviers, par Burey, Ferrières-Haut-Clocher, Claville, Bacquepuis, Bérengeville-la-Campagne, Houetteville, Hondouville, Amfreville-sur-Iton et les Planches... 30,549 m.
37 d'Evreux à Breteuil, par Arnières, Baux-Sainte-Croix, les Essarts et Saint-Denis-du-Béhélan.................. 28,074 m.
38 de Damville à Tillières, par Grandvilliers.... 12,167 m.
39 de Breteuil à la Ferrière-sur-Risle, par Sainte-Marguerite-

de-l'Autel et le Fidelaire........................ 19,158 m.

40 de Brionne à Elbeuf, par Calleville, Grostheil, Haye-du-Theil et Saint-Pierre-des-Cercueils............... 17,695 m.

41 de Louviers à Ménesqueville, par Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Andé, Herqueville, Daubeuf, Vatteville, Houville, Bacqueville et Gaillardbois.............. 31,717 m.

42 du Neubourg à Gaillon, par Venon, Acquigny et Ailly, longueur.. 18,619 m.

43 d'Evreux à Saint-Pierre-de-Liéroult, par Normanville, Tourneville, Brosville, Houetteville, Quatremare, Crasville et Surtauville.. 26,198 m.

44 de Quillebeuf à Routot, par Trouville et Bourneville, longueur.. 18,005 m.

45 d'Appeville à Vieux-Port, par Bourneville et Trouville-la-Haule.. 13,259 m.

46 de Montfort à Duclair, par Flancourt, Bourg-Achard et Barneville.. 16,922 m.

47 de Toutainville à Fiquefleur, par Foulbec, Conteville et Berville.. 16,650 m.

48 de Conches à Beaumont-le-Roger, par Louversey, *les Authieux*, Barquet et Barc........................ 15,653 m.

49 de Bueil à la limite d'Eure-et-Loir........... 1,662 m.

50 de Damville à Elbeuf, par Villez-sur-Damville, Glisolles, Caugé, Bacquepuis, Feuguerolles, Villettes, Daubeuf-la-Campagne, Mandeville et Saint-Didier........................ 38,324 m.

51 de la Neuve-Lyre à Glos-la-Ferrière, par Bois-Normand, longueur.. 12,147 m.

52 de Pont-Audemer à Cormeilles, par Saint-Germain-Village, Vannecrocq et la Chapelle-Bayvel................. 12,881 m.

53 de Routot au bac de Jumiéges, par Hauville et le Landin.. 5,635 m.

54 de Duclair à Moulineaux, par la Bouille...... 5,010 m.

55 de Perriers-sur-Andelle à Darnetal............ 4,208 m.

56 d'Ecouis à la route départ. n° 6, par Houville... 7,757 m.

57 de Vernon à Bray, par Giverny, Sainte-Geneviève, Gasny et Fourges.. 16,439 m.

58 de Pont-Saint-Pierre à Poses.................. 4,115 m.

59 des Andelys à la vallée d'Epte, par Harquency, Forêt-la-Folie, Guitry, Fontenay, Cahaignes et Saint-Clair... 17,039 m.

60 d'Ecos à Gasny................................ 7,778 m.

61 de Beaumont à la ligne n° 8, par Grandchain. 10,770 m.

62 de Bernay à la Ferté-Fresnel, par St-Quentin-des-Iles, Broglie, Trinité-de-Réville, St-Agnan-de-Cernières, St-Pierre-de-Cernières et N.-D.-du-Hamel........ .... 26,318 m.

63 du Sacq à la Ferrière-sur-Risle, par les *Essarts-en-Ouche*, Montreuil-l'Argillé, St-Pierre-de-Cernières, St-Pierre-du-Mesnil, *St-Ouen*, la Barre, St-Aubin-sur-Risle et Ajou...... 27,861 m.

64 de Serquigny à Saint-Georges, par Carsix, Boisney, Berthouville et Saint-Victor-d'Epine...... .... 15,891 m.
65 de Thiberville à Moyaux..................... 3,411 m.
66 de Lyre au Neubourg, par le Fidelaire, Sébécourt, station de Romilly, les Authieux et Emanville............. 19,012 m.
67 de Pont-Authou à Boisset-le-Châtel, par Bonneville-Appetot.................................... 7,104 m.
68 de Chambray à Vernon, par Sainte-Colombe, Chapelle-Réanville et Saint-Marcel......................... 15,532 m.
69 de la Chapelle-Réanville au Goulet, par Villez-sous-Bailleul.................................... 7,920 m.
70 de Rugles à Chennebrun, par Chéronvilliers, Chaise-Dieu-du-Theil et Gournay-le-Guérin................... 17,605 m.
71 de Nonancourt à Marcilly-sur-Eure, par la Madeleine et Courdemanche... .... 12,914 m.
72 de Pacy à Gaillon, par Menilles et Houlbec... 16,337 m.
73 de Quittebeuf à Amfreville-la Campagne, par Saint-Aubin-d'Ecrosville,, Cesseville et Hectomare............... 14,845 m.
74 de Bourneville à Saint-Maclou, par Saint-Thurien, Bouquelon et Foulbec.................................... 17,470 m.
75 de Routot à Caudebec..................... 4,375 m.
76 de Ménesqueville à la route impériale n° 181, par Touffreville, Lisors, Coudray, Puchay, Nojeon-le-Sec, Doudeauville, Etrépagny, Provemont et Chauvincourt............. 24,534 m.
77 de Trouville à Ste-Opportune................ 2,250 m.

Longueur totale...............1,434,178 m.

TABLEAU DES CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN.

1 des Andelys à la station de Saint-Pierre.
2 de Gisors à Lyons-la-Forêt.
3 de Gisors à Vesly.
4 d'Heudicourt à la r^te imp^le 15.
5 des Thilliers à Ecos.
6 de Berthenonville à la route impériale, n° 181.
7 de Broglie à la ligne n° 8.
8 de Pont-Authou au Neubourg.
9 de Bernay au Theil-Nolent.
10 de Bernay à Saint-Aubin-de-Scellon.
11 de Ceinture de Bernay.
12 de Bernay à St-Victor-d'Epine.
13 de Broglie à la Ferrière.
14 d'Evreux à Chambray.
15 du Val-David à Saussay.
16 de Breteuil à Tillières.
17 du Brémien à la Couture.
18 du Boulay-Morin à Venables.
19 d'Evreux à Garennes.
20 de la Vieille-Lyre à Marcilly-sur-Eure.
21 de Lyre à Senonches.
22 de Nonancourt à St-Georges.
23 de Conches à Ambenay.
24 de Bois-Normand à Villers.
25 de Pacy-sur-Eure à Mantes.
26 de Garennes à Louviers.
27 de Conches à St-André.
28 de Saint-André à Dreux.
29 de Gaillon à Muids.
30 de Cormeilles à Blangy.

31 de Lieurey à Moyaux.
32 du Neubourg à Bourg-Achard.
33 de Montfort à Epaignes.
34 de Pt-Audemer à Serquigny.
35 de Verneuil à Brezolles.
36 de St-Pierre-d'Autils à Mercey.
37 d'Avrilly à Emanville.
38 de la Ferrière à la station de Romilly.
39 de Bernay à Beaumont.
40 des Thilliers à Gaillon.
41 d'Ailly à Chauffour.
42 de Coudres à Dreux.
43 de Notre-Dame-du-Vaudreuil à Pont-de-l'Arche.
44 de Carbec à Saint-Maclou.
45 de la route impériale n° 13 au Neubourg.
46 de Vernon à Villiers-en-Désœuvre.
47 de Pont-Saint-Pierre à Andé.
48 de la ligne n° 12 au Val-de-la-Porte.
49 de St-Georges à la ligne n° 10.
50 de Hauville à la station du Fond-du-Chêne.
51 de Pt-Audemer à la Roque.
52 de Beuzeville à Conteville.
53 de St-Gatien à Epaignes.
54 de Giverv. à St-Aubin-de-Scel.
55 de Beaumont au Grostheil.
56 de Marcilly-s'-Eure à Houdan.
57 d'Anet à la Couture.
58 d'Ecouis à Alisay.
59 de Dangu à Sérifontaine.
60 du Neubourg à Mandeville.
61 de Beuzevil. à Bervil.-s'Mer.
62 de Cahaignes à Lyons.
63 du Boulay-Morin à Gaillon.
64 d'Iville à Mandeville.
65 du Neubourg à Elbeuf.
66 de Saint-Georges-du-Vièvre à la Croix-de-Fer.
67 de Tourville-la-Campagne à St-Pierre-de-Liéroult.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE CAEN.

MM. THÉRY (C ✱, C ✱, C ✱), *haut titulaire de l'Université, recteur*; FOURNIER, secrétaire.

Inspection académique de l'Eure.

MM. JUBÉ, inspecteur d'académie; *Gervais*, commis d'inspection.

Conseil départemental.

M. le Préfet, *président*; Mgr l'Evêque ou son Délégué; MM le Procureur impérial, Hochon, Guillaume Petit, De Forval, Huet, *conseillers généraux*; D'Imbleval, *vice-président du tribunal civil*; Deneuve, *vicaire général*; Jubé, *inspecteur d'académie*; Rateau, *inspecteur primaire*.

Lycée Impérial d'Evreux.

MM. GIRARD, *proviseur*; Perrin, *censeur*; Bourdon, *aumônier*; Thionnet, *économe*; Durand, *commis d'économat*; Taratte, Lefrançois et Tavernier, *mathématiques pures et appliquées*; Bénard et Mathieu, *sciences physiques, chimiques et naturelles*; Taratte, *travaux graphiques*; De Louvigny, *dessin*; Ropiquet,

philosophie ; Valade, *histoire ;* Lefèvre, *rhétorique* ; Tanesse, *seconde* ; Gottschalk, *troisième* ; Meurer, *allemand* ; Mazier, *anglais* ; Toutain, *quatrième* ; Rocquière, *cinquième* ; Vaurabourg, *sixième* ; Fatout et Haution, *classes élémentaires* ; Brière et Simon, *cours professionnels ;* Thonnel et N., *cours préparatoires.*

Collége communal de Bernay.

MM. BOUCHERON, *principal* ; Aumont, curé de Notre-Dame-de-la-Couture, *aumônier* ; D'Héral de Brisis, *régent de mathématiques et de physique* ; Laurent, *régent de rhétorique et de seconde* ; Belin, *régent de troisième et de quatrième* ; Duchesney, *régent de cinquième et de sixième* ; Fatosme, *régent de septième et de huitième* ; N...., *maître d'anglais* ; Borel et Castel, *régents des cours spéciaux d'enseignement primaire* ; Gambette et Aubert, *maîtres-adjoints aux cours spéciaux.*

Etablissements particuliers d'instruction secondaire

Andelys.......	pensionnat des Andelys MM.	Cavé.
	pensionnat...	Tremblay.
Ecouis........	maison diocésaine.....	l'abbé Torquet.
Gisors........	institution............	Manoury.
Louviers......	pensionnat	Simeray.
	pensionnat...........	Dutillieux.
Neubourg.....	institution............	l'abbé Lenormand.
Vernon	institution............	Dubois.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

INSPECTEURS DES ÉCOLES PRIMAIRES.

MM. RATEAU, pour l'arrondissement d'Evreux ; PINET, pour l'arrondissement de Bernay et deux cantons de l'arrondissement de Louviers (Amfreville-la-Campagne et le Neubourg) ; BLANGIS, pour l'arrondissement de Pont-Audemer ; LEGRAND, pour l'arrondissement des Andelys et trois cantons de l'arrondissement de Louviers (Gaillon, Louviers et Pont-de-l'Arche).

INSPECTION DES SALLES D'ASILE.

Mme Rocher-Ripert, déléguée spéciale pour l'académie de Caen.
Mlle de Aguéro, inspectrice départementale.

INSPECTION DES PENSIONNATS DE DEMOISELLES DIRIGÉS PAR DES INSTITUTRICES LAÏQUES.

Mme de Aguëro, inspectrice départementale.

Ecole normale du département.

MM. SAUVAGE, *directeur* ; l'abbé Blanquet, *aumônier* ; Potin, Lechat et Doutté, *maîtres-adjoints* ; Lucas, *maître de l'école*

primaire annexée; Piéton, *maître d'horticulture*; Monvoisin, *maître de chant et d'orgue.*

INSTITUTEURS COMMUNAUX.

Voir le Tableau des communes.

INSTITUTEURS LIBRES.

Bernay........	Chartier ; Granier, (Alph.) dit fre Juls.
Boulay-Morin..	Maignan, dit fre Aignan.
Brionne.......	Douvenou.
Colletot.......	Joret.
Conches	Lacour.
Evreux........	Deslandes.
Favril	Marie.
Gisors.	Laurent, dit fre Aurence-Marie.
Louviers......	Anselin.
Lyons-la-Forêt.	Léger.
Martot.........	Lemaire.
Plessis-Ste-Opp.	Claude Noé.
Rugles........	Juhel.
S.-Léger-sr-Bouneville.	Devé.
Tremblay.....	Pinchon.
Venon........	Lefebvre.
Vernon	Barette.

INSTITUTRICES COMMUNALES.

Quand l'école des garçons est tenue par une institutrice, celle-ci figure dans le Tableau des communes.

Acquigny	Sr Leprovost.
Ailly..........	Dle Lechaptois.
Alisay	Sr Morin.
Andelys (les)..	Sr Cossard.
Barre (la).....	Sr Lemasle.
Baux-de-Breteuil.	Sr Haillard.
Beaumt-le-Rog.	Sr Pachaud. Dle Harel.
Bernay........	Sr Depuybusque Sr Duvivier.
Berthouville...	De Bénard.
Berville-sr-Mer.	Dle Osmont.
Beuzeville.....	Sr Marais.
Bois-Arnault..	Sr Oudrou.
Boisset le Châtel	Sr Durand.
Bosrobert.....	De Renel-Quérité.
Bourgtheroulde	Sr Ledo.
Bourneville....	Sr Dugard.
Bourth...... .	Sr Gonord.
Breteuil.......	Sr Julienne.
Brionne.......	Sr Postel.
Broglie........	Sr Lebugle.
Calleville......	Sr Costentin.
Capelles les Grands	Sr Godard.
Caumont.. ...	Dle David.
Charleval.....	De Laurent.
Condé-sr-Iton..	Sr Colombel.
Cormeilles....	Dle Sorel.
Corneville-sr-Risle	De Guincétre.
Courbépine ...	Sr Bohin.
Criquebeuf sr Seine	De David.
Damville.......	Dle Hébert.
Drucourt.....	Sr Baudelot.
Ecaquelon	De ve Polin.
Ecos.....	Sr Goupil.
Ecouis........	Sr Tranchant.
Epaignes......	Sr Leroy.
Eprévilleen Lieuv	Sr Grandhomme
Etrépagny.....	Sr Lecocq.
Etréville......	Dle Mouchet.
Evreux.........	Sr Ridel, Sr Lecellier, Sr Manchon (*ouvr.*), Sr Guillot, Sr Goujon.
Ezy...........	Dle Gervais.
Ferrière-sr-Risle.	Sr Marais.
Fidelaire.......	Sr Pasquet.

Fleury-sr-And. Sr Commercy.
Folleville ..... De Foutel.
FontainelaSoret Sr Guillard.
Fort-Moville .. Sr Bordais.
Fourmetot .... Sr Auvray.
Francheville... De Vaurabourg.
Gaillon .... Sr Deflandre.
Gasny .... Sr Lasnon.
Gisors........ Sr Coquentin.
Goupillières... De Prevost.
Grostheil...... Sr Massey.
Guéroulde (la). Sr Ollivier.
Harcourt ..... N.
Haye-Malherbe De Boucher.
Hébécourt .... Sr Goubet.
Hectomare.... Dle Delaplace.
Heudicourt ... Sr Pannel.
Hondouville. . De Lejeune.
Igoville....... Sr Mabire.
Illiers-l'Evêque Dle Hébert.
Ivry-la-Bataille Sr Larcher.
Léry .... Sr Courtonne.
L'Habit (le)... De Freulet.
Lieurey....... Sr Larcher.
Longchamps .. Sr Bagot.
Louviers.. ... { Sr Ducrocq. Sr Meriel.
Lyons-la-Forêt Sr Mouton.
Madeleine de Non. Sr Potel.
Mainneville ... Sr Benoist.
Menilles ..... Dle Colombe.
Montaure..... Dle Martin.
Montfort-sr-Risle. De Lejeune.
Montreuil l'Argillé Sr Lethimonnier
Neubourg (le). Sr Veyrières.
Neuve-Lyre (la) Sr Sellier.
N.-D. du Vaud. Sr Fleury.
Pacy-sr-Eure.. Sr Thomas
Perriers sr And. Sr Fils.
Perruel. ..... De Leroy.
Pitres......... De Pollin.
Pont-Audemer. Sr Clarisse.
Pt-de-l'Arche.. Sr Branly.
Poses......... Dle Guillot.
Quillebeuf..... Sr Fréret.
Radepont ..... Sr Leblond.
Romilly-sr-Andel. De Tannery.
Rougemontiers Sr Allais.
Routot...... Sr Lasseur.
Rugles........ Sr Heudier.
Saint-André... Sr Allais.
St Aubin d'Ecrosv. Sr Maxe.
StAubindeScellon Sr Vaudichon.
— du Thenney Sr Robert.
— sr Gaillon.. Dle Miserey.
St Cyr du Vaudreuil Sr Giraude.
— la Campe.. Dle Dumont.
St Denis-le-Fermt. Sr Bouillon.
St Germ. la Campe. Sr Thomas.
St Vinc. du Boulay. Sr Simon.
Serquigny..... Sr Lesaunier.
Thevray ...... Sr Toullier.
Thiberville.... Sr Viel.
Tillièressr Avre. Sr Chervin.
Tourny........ Sr Fouquet.
Triqueville.... Sr Huon.
Tronquay..... Sr Colombel.
Trouville la Haulle Sr Boquet.
Vascœuil ..... De Leroy.
Verneuil ..... Sr Deboos.
Vesly ... . De Malais.
Vieille-Lyre... Dle Milcent.

INSTITURICES LIBRES.

Amfreville - la-Campagne Sr Goguet.
Andelys ...... { Dle Céleste Jullien, Dle de la Boullaye, Dle Lecuyer.
Barc .... N.
Beaumesnil ... Sr Grollier.
Bernay........ { Dle Piquenot, De Borel, Dle Guillard.
Berville-en-R. Sr Lacheray.
Bezu-Saint-Eloi Sr Guilleron.
Boisemont .... Sr Lebé.
Bois-le-Roy... Dle Touchais.
Bosc-Roger ... Dle Lépouzé.

Commune	Instituteur
Bourg-Achard.	Sr Fromant.
Bray..........	De Ragois.
Brestot	Dle Berthelot.
Brionne.......	Sr Gazier et Dle Lejeune.
Chambray-sr-E.	Sr Maussion.
Chesne........	Dle Duval.
Conches.......	Dle Auboin, Sr Gillot.
Courteilles.....	Sr Quillet.
Croix-St-Leufroy	De Prevost
Dampsmesnil ..	Sr Delabigne.
Damville......	Dle Larue.
Dangu........	Sr Marais.
Epieds..... ..	Sr Hellot.
Etrépagny....	Dle Lancelevée.
Evreux	Sr Lesaulnier, Dle Lefebvre, Dle Thuret. Sr Cuvillier(Ouvroir).
Fatouville Grestain	Sr Roussel.
Faverolles la Camp.	Sr Lebas.
Fiquefleur Equain-	Sr Petit.
Forêt-la-Folie ville	De ve Guillot.
Fourges	Sr Gauvin.
Fresne-Cauverv.	Sr Gillard.
Gisors........	Sr Brunet, Sr Maillot.
Giverville.....	Sr Le Bastard.
Glisolles.. ...	Sr Aloyse.
Hauville	Sr Godard.
Haye-Aubrée..	Se Hesnard.
HayeS Sylvestre	Sr Simon.
Hébécourt.. ...	Sr Focro.
Heudreville-en-Lieuvin	Sr Bigrel.
Houdouville	Sr Maussion.
Irreville.......	Sr Marais.
Louviers.... .	Sr Cardon, Sr Levasseur, Dle Grenet, Dle Boudin.
Louye	Sr Toullier.
Manneville sr Ris	Sr Suffisais.
Martainville-en Lieuvin.	Sr Leseigneur.
Mesnil sur l'Estrée	Sr Larcher.
Miserey.......	Sr Peslin.
Morguy.......	Sr Benard.
Muids	Sr Delanoë.

Commune	Instituteur
Neaufles-S-Martin	Sr Viel.
Neubourg (le).	De Billard.
Nonancourt...	Sr Legagneur.
Normanville...	Sr Bossoreil.
N.D. du Hamel.	Sr Gauthier.
Pacy-sur-Eure.	Sr Mauray.
Perriers sur And.	Sr Fils.
Pont-Audemer.	Sr Planchon, Dle Dubois, Dle Jallon, Sr Allix
Port-Mort.....	Sr Grandhomme
Préaux (les)...	Sr Tronson.
Rugles........	Dle Onfray.
Saint-André...	Dle Beaudrouet.
S. Clair d'Arcey	Sr Vauthier.
Ste Colombe la C.	Sr Bellemare.
St Cyr de Salerne	Dle Lemire.
S. Eloi de Fourques	Sr Gancel.
S. Etienne du Vauv.	Sr Bertrand.
S. Georges du Vièvre	Dle Canu.
S. Germain-Village	Sr Seignabon.
St-Just..........	Sr Dodeman.
S.-Marcel	Dle Hédouin, De Martineau.
S. N de Pt S. Pierre	Dle Mouchard.
S. Ouen de Toub.	Sr Delaitre.
— du Tilleul	De Bonnet.
S. Philbert-s-Risle	Sr Bessin.
S. Pierre de Baill.	Sr Morin.
— de Cernières..	N.
— de Cormeilles.	Dle Hennegon.
— du Val.......	Sr Bontemps.
Saussaye (la)..	Sr Olivier.
Thibouville ...	Sr Faligant.
Thuit-Signol(le)	Sr Grosbois.
Toutainville...	Sr Hazet.
Tricqueville...	Sr Huon.
Troncq (le) ...	Sr Dumont.
Trouv.-la-Haule	Sr Fouquet.
Verneuil......	Dle Fouquet. Sr Gueroult. Sr Tahon. Dle Letort.
Vernon	De Bouveret. Sr Beaulier. Sr Bournais. De ve Loëffer. Dle Jacquette.
Vieux-Port....	Sr Biard.
Villiers-en-Dés.	Sr Crière.

Salles d'asile.

[illegible]nay, 89 enfants, Mle Lescouïzec, directrice.
[illegible]arleval, 64 enfants, Mle Chauvet, directrice.
[illegible]reux, 100 enfants, Mme Mercier, née Roze, directrice.
[illegible]ury-sur-Andelle, 76 enfants, Sr Lebrun, directrice.
[illegible]ors, 191 enfants, Sr Bodin, directrice.
[illegible]uviers, 300 enfants, Mle Lapito, directrice.
[illegible]uviers, 27 enfants, Mme ve Goujon, née Lequeu, direct., *lib.*
[illegible]bourg, 68 enfants, Sr Chauvet, dite Sr Ste Apoline, directrice.
[illegible]eriers-sur-Andelle, 56 enfants, Sr Moulin, directrice, *libre.*
[illegible]ont-Audemer, 68 enfants; Mle Parat dite Sr St-Eloy, direct., *libre.*
[illegible]erquigny, 48 enfants, Sr Caignon, directrice, *libre.*
[illegible]erneuil, 92 enfants, Mle Guerard, directrice.
[illegible]ernon, 305 enfants, Sr Joannis, directrice.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

HOSPICES.

COMMISSIONS DES HOSPICES.

MM. le[illegible] Maires sont présidents de droit des commissions administratives, soit des ho[illegible]ces, soit des bureaux de bienfaisance. Nous n'indiquons ici que les autres [illegible]bres des commissions.

Andely[illegible] [illegible]9 lits). — MM. Pégout, Legendre, Ozanne, Sombret, Chapé.

Bernay [illegible]6 lits).—MM. Bisson, Gonord, Pichot, Roussan, Simon.

Bourg[illegible]ard (35 lits).—MM. Mallet, Mansel, Verger desservant, [illegible]

[illegible]uil (18 lits). — MM. Boyer, Levacher de la Veronnerie, Houdouard, Courtonnel curé, Marcel.

Brionne (40 lits).—MM. Lesage, curé, Cœurderoy, Coquelin, Defrance, Pien.

Conches (35 lits). — MM. Pouilh, Huet, Laumonnier, Lefort, Chignon.

Ecouis (16 lits).—MM. Leroy, Lainé, Canu, Lahaulle, Chrétien.

Evreux (270 lits). — MM. Langlois, Letellier-Vallée, l'abbé Jouen, Lemrez, Fernet.

Gisors (104 lits).—MM. Marais, Fourmont de Boispréaux, Vinot, Dumont, Davillier.

HARCOURT (80 lits).—MM. Tallon, Ledanois curé, Guerard, Delaroche, Binot.

LOUVIERS (210 lits).—MM. Hébert-Desroquettes, Nouflard, Bertrand, Poitevin, Marquet.

NEUBOURG (47 lits).—MM. Boucher, Poussin, Viel, Cony, Liesse.

NONANCOURT (20 lits).—MM. Renouard, Macé, Drieux, Caplain, Lemeilleur.

PACY (39 lits).—MM. Prévost, Ducoudré, Pinat, Lemercier curé, Paitard.

PONT-AUDEMER (106 lits).—MM. Gannel-Dubétray, Verger, Aubron, Noury, Ecalard.

PONT-AUTHOU (lits).—Gueffe, Decaux, Lebourg, Houel, Delepiney.

PONT-DE-L'ARCHE (22 lits). — MM. Fumière, Grenier, Romain, Damoiseau, Mesnil.

VERNEUIL (90 lits). — MM. Desmazis, Daupley, Pottier, Fernet, Forcinal curé.

VERNON (255 lits). —MM. Buron, Gibert, Lefort, Chardon, de Gray.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe actuellement dans le département 163 bureaux de bienfaisance organisés d'une manière complète, dont 33 dans l'arrondissement des Andelys; 25 dans celui de Bernay; 47 dans celui d'Evreux; 23 dans celui de Louviers et 35 dans celui de Pont-Audemer.

Service des Enfants trouvés.

MM. Belhache, *inspecteur*, à Evreux.
Tharaud, *sous-inspecteur*, à Evreux.

ASILE DÉPARTEMENTAL D'ALIÉNÉS.

(Place pour 600 malades.)

M. le docteur Védie, *directeur-médecin*; Chauvelot, *élève-interne*; N., *aumônier*; Nether, *receveur-économe*; Cartier, *secrétaire de la direction*; Ignon, *surveillant en chef.*

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS RECONNUES.—(État de situation au 1er janvier 1867.)

Approbation	DÉNOMINATION	SIÈGE.	PRÉSIDENTS.	MEMBRES honor	MEMBRES particip	TOTAL des Recettes.	AVOIR disponible.
			MM.				
1854	Notre-Dame de Bon-Secours	Perriers-sr-Andelle	Durécu	7	18	149 »	1,772 60
1854	Le Bon-Pasteur	Ecardenville-sr-Eure.	Gorgedoux	11	34	258 55	409 85
1855	Société philanthropique des anciens militaires	Bosc-Roger	Cte de Luchapt.	12	53	447 19	917 33
1855	La Prévoyance	Ezy	Jourdain	79	510	4,755 20	6,526 69
1857	Société gale des ouvrs de Louviers	Louviers	Prétavoine	70	608	9,994 20	14,276 27
1857	Les Sapeurs-Pompiers de Pont-Audemer	Pont-Audemer	Verger fils aîné	36	41	1,094 26	2,698 37
1858	L'Emulation chrétienne	Bosc-Roger	Leprêtre	»	34	106 »	1,256 87
1860	Saint-François-Xavier	Gisors	Charpillon	34	132	1,877 »	1,790 60
1861	Société des ouvriers de la filature de MM. Fouquet, Lemaître et Cie	Pont-Audemer	Prévost	6	27	329 80	607 68
1862	Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département	Evreux	Fortin	»	61	770 »	2,009 54
1864	L'Union	La Saussaye	de Bostenney	24	49	1,133 50	2,135 20
1864	L'Ebroïcienne	Evreux	Lemercier	83	175	4,064 37	5,393 93
1865	Société de St-Germain-Village	St-Germain-Village	Gentils	7	17	520 50	470 05
1865	La Bienfaisance	Broglie	Renault	3	26	283 70	230 88
		SOCIÉTÉS LIBRES.					
1808	La Prévoyance	Louviers	Picard	»	92	1,004 »	7,055 75
1846	La Mutuelle de Saint-Louis	Louviers	Servin	2	49	576 »	3,529 75
1853	Notre-Dame de Saint-Léger	St-Léger-de-Rôtes	Bayvel	2	84	390 05	1,127 15
1853	Société des Ouvriers de M. A. Mercier	Louviers	....	»	396	8,207 »	584 70
1854	La Prévoyance	Gisors	Davillier	21	440	3,363 60	8,951 98
1866	Ouvrs de la filat. de MM. Grancher	Charleval	Grancher	2	77	915 95	354 40

DOCTEURS EN MEDECINE,

OFFICIERS DE SANTÉ, PHARMACIENS ET SAGES-FEMMES, DANS L'ORDRE DE LEUR RÉCEPTION.

Docteurs en médecine.

MM.
Letorey, Pont-Audemer, 1818.
Picard, Louviers, 1819.
Carville, Gaillon, 1819.
Perrier, Bernay, 1820.
Chambellan, Neubourg, 1822.
Olivier, Pont-de-l'Arche, 1822.
Auvray, Nonancourt, 1824.
Hérondelle, Bourg-Achard, 1826.
Dufay, Gisors, 1827.
Brochard, Cormeilles, 1827.
Picard, Louviers, 1828.
Rocher, Breteuil, 1829.
Fortin, Evreux, 1829.
Lesueur, Bernay, 1829.
Bardet, Bernay, 1829.
Vallée, Vernon, 1831.
Forcinal, Rugles, 1832.
Postel, Louviers, 1832.
Lambert, Bourgtheroulde, 1834.
Baudry, Evreux, 1834.
Lestorey, Fourmetot, 1834.
Pétel, Louviers, 1835.
Cordier, Bernay, 1836.
Duhordel, Evreux, 1836.
Crouzet, Neuve-Lyre, 1836.
d'Espouy d'Ardiège, Gisors, 1836.
Mias, Thiberville, 1836.
Bellencontre, Drucourt, 1837.
Pescheux, Verneuil, 1837.
Grosfillay, Nonancourt, 1838.
Filleul, Fleury-sur-Andelle, 1838.
Kuhn, Gaillon, 1839.
Fouquet, Ivry-la-Bataille, 1839.
Herbert, Tillières-sur-Avre, 1840.
Lhomme, Beaumesnil, 1840.
Chauvin, Damville, 1840.
Sellerier, Bourth, 1840.
Vattier, Vernon, 1840.

MM.
Quentin. St-Georges-du-Vièvre, [1840.
Leverdier, Montreuil-l'Argillé, [1841.
Maurey, Claville, 1842.
Noncher, Lieurey, 1844.
Bigourdan, Brionne, 1845.
Bigot, Evreux, 1845.
Bidault, Evreux, 1845.
de Folleville, Lorleau, 1847.
Avenel, Gisors, 1847.
Vialle, Beuzeville, 1847.
Toutain, Andelys, 1847.
Prévost, Pacy-sur-Eure, 1849.
Rabec, Bernay, 1849.
Lemoule, Breteuil, 1849.
Fraisse, Gaillon, 1851.
Buisson, Evreux, 1851.
Bariod, Etrépagny, 1852.
L'hullier, Damville, 1852.
Margerie, Bernay, 1853.
Feugère, Saint-André, 1853.
Huet, Rugles, 1853.
Daufresne, Cormeilles, 1854.
Thomas, Villiers-en-Désœuvre, [1854.
Montier, Andelys, 1855.
Quesney, Neubourg, 1855.
Londes, Vernon, 1855.
Leborgne, Pont-St-Pierre, 1856.
Frilleux, Pont-Audemer, 1856.
Bissieux, Verneuil, 1856.
Thorel, Vernon, 1857.
Bonhomme, Nonancourt, 1859.
Guindey, Evreux, 1859.
Delhomme, Louviers, 1859.
Lemariey, Pont-Audemer, 1860.
Brière, Breteuil, 1860.
Saint, Evreux, 1861.
Gignoux, Routot, 1863.
Baudré, Neubourg, 1864.

MM.
Cordonnier, Lieurey, 1864.
Sorel, Pont-de-l'Arche, 1864.
Martin, Conches, 1864.
Chaillou, Tourny, 1865.

MM.
Gatine, Bernay, 1865.
Crouzet, la Barre, 1865.
Lebrun, Beaumont, 1865.

Officiers de santé.

MM.
Fontaine, Saint-André, 1813.
Condor, Boisset-le-Châtel, 1815.
Faburel, Morgny, 1815.
Hamel, Boisney, 1815.
Aury, Verneuil, 1816.
Fourquemin, Broglie, 1817.
Quesney, Goupillières, 1817.
Testu, Montreuil, 1817.
Hauvel, Epaignes, 1817.
Halbout, Giverville, 1818.
Huart, Chennebrun, 1818.
Lhullier (père), Damville, 1819.
Fils, St-Germain-la-Camp^e., 1819.
Féron, Bec-Hellouin, 1819.
Julien, Neuve-Lyre, 1820.
Fossé, Fontaine-la-Louvet, 1823.
Goujon, Ferrière-s^r-Risle, 1823.
Tréfouel, Montfort-s^r-Risle, 1825.
Touflet, Routot, 1830.
Sauvage, Broglie, 1830.
Rabasse, Bourneville, 1830.
Deuve, Triqueville, 1831.
Coquet, Beaumont, 1831.
Dussac, Illiers-l'Evêque, 1831.
Gallois, Breteuil, 1832.
Julien, Croix-St-Leufroy, 1832.
Gounier, Brionne, 1833.
Guerbe, Etrépagny, 1833.
Bry, Montfort-sur-Risle, 1834.
Laphin, Charleval, 1834.
Goujon, Notre-Dame-du-Vaudreuil, 1835.
Podevin, Boisset-le-Châtel, 1835.

MM.
Marage, Broglie, 1837.
Levavasseur, la Haye-Malherbe, 1837.
Hocquigny, Bourgtheroulde, 1837
Levesque, Beuzeville, 1837.
Lesoy, Grostheil, 1839.
Leclerc, Bourg-Achard, 1840.
Ribail, Chennebrun, 1843.
Bayeul, Croix-St-Leufroy, 1843.
Launay, Romilly-sur-Andelle, 1843.
Guérard, Pont-Audemer, 1845.
Premprin, Brionne, 1846.
Hue, Beaumont, 1846.
Petit, Ecouis, 1846.
Plichon, Harcourt, 1847.
Essillard, Conteville, 1847.
Dubus, Thiberville, 1849.
Quesney, Quillebeuf, 1852.
Ducarouge, Pacy-sur-Eure, 1853.
Vivien, Conches, 1853.
Enoult, Ecouis, 1853.
Bocage, Folleville, 1853.
Lampérière, Conches, 1853.
Demommerot, Mainneville, 1854.
Quillet, Fleury-s^r-Andelle, 1857.
Leblond, Conches, 1859.
Lemercier, Neubourg, 1862.
Sainctelette, Champenard, 1863.
Molinier, Fouqueville, 1864.
Auvray, Quillebeuf, 1864.
Ricard, Lyons, 1865.

Maîtres en pharmacie.

MM.
Lebongre-Duboullay, Lyons-la-Forêt, 1835.
Neveu, Etrépagny, 1836.

MM.
Delaquaize, Boisset-le-Châtel, 1836.
Patey, Beaumont, 1837.

MM.
Levinville, Pont-Audemer, 1838.
Blondel, Bernay, 1838.
Accard, Rugles, 1838.
Detoy, Routot, 1840.
Hérouard, Evreux, 1840.
Hédouin, Pont-de-l'Arche, 1841.
Lepage, Gisors, 1842.
Mercier, Conches, 1843.
Thibault, id., 1843.
Lebugle, Breteuil, 1843.
Fleury, Pont-Saint-Pierre, 1844.
Picard, Lieurey, 1844.
Coquelin, Brionne, 1844.
Gillot, Evreux, 1846.

MM.
Poussin, Neubourg, 1847.
Boulanger, la Barre, 1847.
Poulain, Breteuil, 1848.
Bretignières, Tillières-sur-Avre, 1848.
Lock, Vernon, 1850.
Dubos, St-Georges-du-Viev., 1851
Omont, Evreux, 1852.
Langer, Verneuil, 1854.
Malherbe, Pont-Audemer, 1855.
Gascard, Evreux, 1855.
Liénard, Vernon, 1857.
Guibal, Evreux, 1857.
Chedeville, Nonancourt, 1860.

Pharmaciens.

MM.
Rozé, Vernon, 1818.
Dupuy, Rugles, 1825.
Menand, Cormeilles, 1826.
Simon, Beaumont, 1826.
Blard, Broglie, 1827.
Legris, Beuzeville, 1828.
Leroy, Ivry-la-Bataille, 1830.
Hue, Quillebeuf, 1831.
Querey, Neuve-Lyre, 1831.
Calenge, Verneuil, 1832.
Delhomme, Verneuil, 1833.
Auxagneaux, Routot, 1833.
Neveu, Grostheil, 1834.
Fortel, Bourneville, 1834.
Jullien, Andelys, 1834.
Ferart, Bourth, 1835.
Reautey, Cormeilles, 1836.
Colombe, Gisors, 1836.
Prévost, Croix-St-Leufroy, 1837.
Buisson, Broglie, 1837.
Ducroq, Etrépagny, 1838.
Dutot, Charleval, 1838.
Cottard, Conteville, 1838.
May, Epaignes, 1840.
Désaché, Damville, 1840.
Lelièvre, Thiberville, 1841.
Legrand, St-Cyr-du-Vaudreuil, 1841.
Feret, Mainneville, 1842.

MM.
Cornu, Gaillon, 1842.
Leverdier, Montreuil, 1843.
Fossey, Bernay, 1843.
Duchemin, Montfort-sur-Risle, 1843.
Bouquet, Bourgtheroulde, 1843.
Pociey, Chennebrun, 1843.
Lailler, Lieurey, 1843.
Labiche, Louviers, 1845.
Gaisney, Beuzeville, 1846.
Adam, Conches, 1847.
Berthon, Gaillon, 1848.
Lemercier, Neubourg, 1848.
Boussard, Fleury-sur-Andelle, 1851.
Delamarre, Bourg-Achard, 1851.
Fleury, Pont-St-Pierre, 1851.
Cartier, Hauville, 1853.
Auger, Pont-Audemer, 1854.
Jacquot, Evreux, 1854.
Guérin, Pacy, 1856.
Chevallier, Bourgtheroulde, 1856.
Duchemin, Bourneville, 1856.
Dhamelincourt, Louviers, 1857.
Etable, Thiberville, 1857.
Garnier, Louviers, 1859.
Homo, Pont-Audemer, 1859.
Halley, Harcourt, 1859.

MM.
Roussel, Bernay, 1860.
Lefebvre, Pacy, 1860.
Salnelle, la Ferrière-sur-Risle. 1860.
Laniel, Bourg-Achard, 1861.
Bien, Montfort, 1862.
Lecerf, Bernay, 1862.
Bizet, Saint-André, 1863.

MM.
Cadinot, Beaumont, 1863.
Pannier, Brionne, 1863.
Raffy, Andelys, 1864.
Goupil, Louviers, 1864.
Nicolas, Bernay, 1864.
Brulé, Pont-Audemer, 1865.
Herbinet, Breteuil, 1865.
Saint-Denis, Evreux, 1865.

Sages-Femmes.

MMmes
Letellier, Pont-Audemer, 1813.
Postel, Port-Mort, 1813.
Lenfant, Gasny, 1814.
Géroult, Andelys, 1816.
Hue, Neubourg, 1823.
Coisy, Broglie, 1823.
Alexandre, les Thilliers, 1824.
Rozé, Vernon, 1824.
Terrier, Bourg-Achard, 1824.
Aubé, St-Cyr-du-Vaudreuil, 1824.
Pessey, Verneuil, 1825.
Feret, Breuilpont, 1825.
Lecœur, Charleval, 1828.
Duret, Conches, 1830.
Henry, Evreux, 1830.
Eudeline, Epaignes, 1831.
Hayot, Tillières-sur-Avre, 1831.
Hoellerer, Dangu, 1834.
Senneur, Conches, 1834.
Viel, Rosay, 1834.
Clément, Bernay, 1835.
Vaillant, Gaillon, 1835.
Plessis, Serquigny, 1835.
Lozier, Pacy, 1836.
Desclos, la Croix-Saint-Leufroy, 1837.
Defresne, Lieurey, 1838.
Raffy, Tourny, 1839.
Laplanche, Grossœuvre, 1839.
Huet, Louviers, 1840.
Langlois, Evreux, 1840.
Letellier, Vernon, 1840.
Mercier, Louviers, 1840.
Cahagne, Vernon, 1840.
Mary, Bus-Saint-Rémy, 1841.

MMmes
Chandelier, Garennes, 1842.
Cousinard, Beaumont, 1843.
Morin, Nonancourt, 1844.
Duvaltier, la Vacherie, 1845.
Mauger, Breteuil, 1848.
Boudinet, Damville, 1849.
Letailleur, Cormeilles, 1849.
Pelcat, Pont-Audemer, 1850.
Anseaume, Villez-sous-Bailleul, 1850.
Gasse, Gisors, 1851.
Cartier, Perriers-sur-Andelle, 1852.
Duval, Rugles, 1853.
Damoiseau, Evreux, 1853.
Bréant, id. 1853.
Dubois, Pont-de-l'Arche, 1853.
Echard, Saint-André, 1854.
Guillomet, Brionne, 1854.
Lévesque, Bernay, 1854.
Lenfant, Gasny, 1855.
Guay, Vernon, 1855.
Poreau, Morgny, 1856.
Leproult, Vieil-Evreux, 1856.
Turpin, Mandeville, 1857.
Potel, Etrépagny, 1857.
Nolent, Beuzeville, 1858.
Brière, Verneuil, 1859.
Lamy, Evreux, 1860.
Poiret, Vernon, 1862.
Dufour, Vaux-sur-Eure, 1862.
Blanche, Andelys, 1862.
Delahaye, Vernon, 1863.
Lallier, Pont-Audemer, 1865.
Delaplace, Romilly-sur-Andelle, 1866.

Vétérinaires brévetés.

MM.
Carville ✻, Evreux, Alfort, an VI.
Pommeret, Etrépagny, Alf., 1812.
Lebert, Neubourg, Alfort, 1818.
Corneille, Louviers, id., 1832.
Montier, Fleury-sur-Andelle, Toulouse, 1832.
Buquet, Bourg-Achard, Alf. 1833.
Peteaux, Pt-Audemer, Alf., 1833.
Sergent, Nonancourt, Alf., 1841.
Lelièvre, Gisors, Alfort, 1842.

MM.
Heuyer, Saint-Aquilin-de-Pacy, Lyon, 1842.
Villain, Evreux, Lyon, 1843.
Morin, Gisors, Alfort, 1844.
Constantin, Pt-Audemer, Alf. 1846
Lebert, Neubourg, Alfort, 1846.
Jouan, Bernay, Alfort, 1850.
Pommeret, Vernon, Lyon, 1852.
Lapôtre, Andelys, Alfort, 1853.
Macé, Verneuil, Alfort, 1856.
Lahaye, Damville, Alfort, 1864.

Chambres consultatives des Arts et Manufactures.

Andelys : Il n'y a pas de chambre consultative.

Bernay : MM. le Sous-Préfet, *président d'honneur ;* Vy (Emile), *président* ; Focet (Emile), *secrétaire* ; Sement père, Masselin aîné, Fosse (Auguste), Fouenard, Pesnel père, Gonord (Amand), Renou, de Fougy, Lucas, Bayvel.

Evreux : MM. le Préfet, *président d'honneur* ; Chauvel, *président* ; Delille, *secrétaire*, Cauët-Villet ✻, Thirouin (Arthur), Samson (jeune), Pinat fils, Rique (Paul), Fouquet ✻, à Rugles, Saillard, à Breteuil, Huvey, Belguise, N.

Louviers : MM. le Sous-Préfet, *président d'honneur ;* Poitevin (Ch.), *président* ; Noufflard (C.) ; Dannet (Ch.) ✻, Jeuffrain ✻, Chennevière ✻, Chevallier, Audresset, Guillaume Petit (O ✻), Poussin, Bertrand, Houel, Fresne.

Pont-Audemer : MM. le Sous-Préfet, *président d'honneur* : Prévost ✻, *président* ; Laisney, *secrétaire ;* Couillard, Lefebvre-Duruflé (G O ✻), Duval (Am.), Turgis, Verger aîné, Verger (Ch.), Leroy-Lemonne, Philippe, Hilzinger.

Société d'Agriculture du département de l'Eure.

MM. Delisle (Léopold) ✻, membre de l'institut, *président* ; Bagot, *vice-président* ; Emile Colombel, *secrétaire perpétuel* ; Langlois, *trésorier.*

Conseils d'Hygiène.

Andelys. — MM. Montier, docteur-médecin ; Jullien, pharmacien ; Pommeret, vétérinaire ; Lepage, pharmacien ; Lemaire, nommés le 11 février 1864. — Filleul, Avenel, docteurs-médecins ; Lamer, pharmacien ; Charpentier, nommés le 1er février 1865.

Bernay. — MM. Margerie, docteur-médecin ; Marie, Charlemaine ; Benard, Ozanne, pharmaciens, nommés le 11 février 1864. —

Bardet, docteur-médecin; Couturier, pharmacien; Jouan, vétérinaire; D'Héral de Brisis, professeur de chimie; Roussel, pharmacien, nommés le 1er février 1865.

EVREUX. — MM. Fortin, *vice-président*; Bidault, docteurs-médecins; Hérouard, Gillot, pharmaciens; Picquenot, ingénieur, nommés le 11 février 1864. — Baudry, Bigot, docteurs-médecins; Olivier, pharmacien; Villain, vétérinaire; Bourguignon, architecte; Guindey, docteur-médecin, *secrétaire*, nommés le 1er février 1865. — Omont, pharmacien, nommé le 10 juillet 1867.

LOUVIERS. — MM. Pétel, docteur-médecin; Labiche, pharmacien; Chennevière, Guillaume Petit, Paul Dibon, nommés le 11 février 1864. — Picard, docteur-médecin; D'Hamelincourt, pharmacien; Corneille, vetérin.; Prétavoine, Leclerc, nommés le 1er févr. 1865.

PONT-AUDEMER. — Letorey, docteur-médecin; Yvelin, Malherbe, pharmaciens; Lereffait; Guérard, officier de santé, nommés le 11 février 1864. — Prevost; Constantin, vétérinaire; Lemariey, docteur-médecin; Turgis, Rougeron, nommés le 1er février 1865.

Bibliothèques publiques.

Evreux.......	18,000	volumes,	MM. Régimbart,	bibliothécaire.
Vernon......	3.200	—	Demarquet.	—
Verneuil.....	4,000	—	»	—
Conches......	1,800	—	Laumonier,	—
Andelys......	244	—	»	—
Louviers.....	6,000	—	Bréauté.	—
Bernay.......	4.500	—	Lesueur,	—
Pont-Audemer.	3.600	—	Plouin,	—
Gisors.......	2,700	—	R. de Raze,	—

DEUXIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION, TOPOGRAPHIE, ETC.

ETATS STATISTIQUES

extraits du dénombrement de la population du département

en 1866

Le département a 452 communes ayant moins de 500 habitants, formant une population totale de 129,918 habitants, soit en moyenne 287 habitants par commune.

194 communes ont de 501 à 1,000 habitants et forment une population totale de 132,290 habitants, soit en moyenne, par commune, 681 habitants.

48 communes ont de 1,001 à 5,000 habitants et forment une population totale de 81,518 habitants, soit en moyenne, par commune, 1,698 habitants.

6 communes ont plus de 5,000 habitants : les Andelys, 5,161 ; Pont-Audemer, 6,182 ; Bernay, 7,510 ; Vernon, 7,787 ; Louviers, 11,707 ; Evreux, 12,320.

Le nombre des ménages est de 126,746, occupant 118,547 maisons dont 55,333 sont encore couvertes en chaume ; 80,119 n'ont qu'un rez-de-chaussée, 27,401 ont un étage et le reste deux étages et plus.

La population est tout entière catholique, sauf 210 calvinistes, 133 luthériens, 71 protestants appartenant à diverses sectes et 8 israélites.

Les infirmités se classent ainsi : 204 aliénés, 415 idiots et crétins non goîtreux, 239 goîtreux, 417 aveugles dont 36 de naissance, 172 sourds-muets dont 116 de naissance.

132,288 habitants ne savent ni lire ni écrire, 40,331 ne savent que lire seulement.

La population se classe ainsi par âge :

0 à	5 ans	32,093		50 à	55 ans	24,153
5 à	10 ans	28,545		55 à	60 ans	20,583
10 à	15 ans	27,734		60 à	65 ans	20,812
15 à	20 ans	28,417		65 à	70 ans	21,550
20 à	25 ans	27,610		70 à	75 ans	14,169
25 à	30 ans	26,982		75 à	80 ans	7,534
30 à	35 ans	27,093		80 à	85 ans	3,479
35 à	40 ans	27,650		85 à	90 ans	993
40 à	45 ans	27,042		90 à	95 ans	169
45 à	50 ans	26,422		95 à	100 ans	24

I. Agriculture.

L'agriculture comprend 15,283 exploitations régies par les propriétaires eux-mêmes ou par des régisseurs. Elles occupent 16,440 hommes et 10,014 femmes, qui donnent, avec leurs familles, une population de 63,087 individus.

5,420 exploitations, régies par des fermiers, occupent 10,080 hommes et 3,447 femmes, qui, avec leurs familles, forment une population de 34,253 personnes; 40 métairies, comptent 382 personnes.

L'agriculture occupe de plus, comme journaliers, 20,811 hommes et 14,333 femmes, formant avec leurs familles une population de 65,406 personnes.

Les professions qui se rattachent à l'agriculture sont: les bûcherons et charbonniers au nombre de 1,785 hommes et 479 femmes formant, avec leurs familles, 5,182 personnes; les maraîchers, 709 hommes et 175 femmes, avec les familles, 2,009 personnes; les jardiniers pépiniéristes 318 hommes, 62 femmes, avec les familles 823 personnes; les jardiniers fleuristes 97 hommes, 20 femmes, avec les familles 251 personnes. Quelques autres professions se rattachant à l'agriculture donnent un ensemble de 1,447 personnes. En sorte que la population agricole est en tout de 172,840.

II. Industrie.

La population industrielle est de 147,807 personnes et se subdivise conformément au tableau qui suit. La première colonne donne le nombre des exploitations ou établissements. Nous comptons parmi les ouvriers les patrons qui travaillent eux-mêmes. La dernière colonne comprend le total des ouvriers et ouvrières, en y ajoutant les enfants et autres membres de la famille qui vivent de la même profession sans l'exercer.

	Établ^ts	Ouvriers.	Ouvrières.	
Industrie textile (*tissus*).				
Coton	188	4050	4239	14879
Laine	266	7163	6172	22214
Lin et chanvre	1154	[illegible]064	2333	9131
Soie	4	183	244	813
Cordiers	219	337	90	851
Tissus divers	322	1173	1197	3285
Industrie extractive.				
Mines, carrières et autres	123	326	54	1085
Industrie métallurgique.				
Fabrication des métaux	34	764	58	2109
Fabrication d'objets en métal.				
Machines de toute espèce : clous, épingles, aiguilles, etc.	190	655	624	2504
Fondeurs, taillandiers, chaudronniers, forgerons, etc	235	549	135	1550
Coutellerie et quincaillerie	264	834	496	2537
Industrie du cuir.				
Tanneurs, corroyeurs, etc	147	1159	111	2919
Industrie du bois.				
Tourneurs sur bois	245	383		1092
Boisseliers, tonneliers, tabletiers, etc.	405	579		1497
Industrie céramique.				
Verres	1	15	1	20
Potiers briquetiers, tuiliers, etc.	223	600	100	1896
Produits chimiques.				
Fondeurs de suif, engrais artificiels, savons, féculeries, toiles cirées	43	81	10	200
Industrie du batiment.				
Fours à chaux	101	117	21	356
Scieurs de bois	40	115	5	275
Serruriers	176	554	39	1261
Menuisiers et charpentiers	1736	3605		8912
Maçons, tailleurs de pierre et couvreurs.	1230	4053		9817
Scieurs de long	92	471		1097
Peintres, vitriers, plâtriers, décorateurs.	211	478		1187

	Etabl[ts]	Ouvriers.	Ouvrières.	
Rampistes, plombiers fumistes, marbriers, sculpteurs, etc.	70	191		432
Industrie de l'éclairage.				
Fabriques de gaz, lampes, chandelles et bougies, moulins à huile, etc.	65	144		409
Industrie de l'ameublement.				
Ebénistes, fabricants de meubles et chaises	113	251	23	686
Tapissiers	23	42	15	125
Fabriques d'objets de literie et autres	4	8	10	45
Industrie de l'habillement et de la toilette.				
Fabriques de chapeaux et casquettes	39	43	150	338
Tailleurs	450	689	347	1872
Couturières	1256		4584	5712
Modistes	337		871	1058
Blanchisseurs	318	114	879	1295
Teinturiers	53	186	25	396
Culotiers, gantiers et bandagistes	56	33	902	1152
Cordonniers	950	1711	312	4171
Sabotiers	597	1109	313	2875
Chaussonniers	13	112	140	579
Fabricants de peignes et de brosses	80	634	322	1910
Coiffeurs	254	315	36	793
Divers: broderies, ornements d'église, fleurs, boutons, cannes et parapluies, etc.	49	57	111	371
Industrie de l'alimentation.				
Meuniers	434	741	112	2417
Distilleries	35	44	4	120
Boulangeries	456	700	98	1819
Pâtissiers	148	239	40	636
Bouchers et charcutiers	615	821	139	2275
Restaurants, cabarets et hôtels	868	741	341	2951
Cafés	1365	1162	487	3881
Brasseurs	9	29	5	81
Pêcheurs	112	134	9	424
Divers: Raffineries, brasseries, moutardiers, fabriques de fromages, etc.	45	86	79	371
Industrie des transports.				
Marins de commerce		282		799
Carrossiers, charrons, bourreliers,				

	Établ^ts	Ouvriers.	Ouvrières.	
maréchaux	1462	2501	164	6051
Voituriers et charretiers	283	542	84	1538
Employés et ouvriers de chemins de fer.		973	65	2361
Employés et ouvriers des ponts et chaussées et des chemins vicinaux		571	34	1540
Mariniers		283		799
Agents et ouvriers de voitures publiques		55		208
Divers		121		430
Industrie relative aux sciences, lettres et arts.				
Fabriques de papiers	10	186	121	540
Imprimeries et lithographies	20	165	71	402
Relieurs	12	31	3	72
Préparateurs d'objets d'histoire naturelle	1	19	24	68
Fabriques d'instruments de musique.	20	264	23	593
Industrie de luxe et de plaisir.				
Bijoutiers, horlogers et doreurs	52	67	11	170

III. Commerce.

	Établ^ts	Employés, h.	Femmes.	
Batiments.				
Marchands de bois de construction	48	59	26	206
Marchands d'objets de serrurerie	15	21		59
Autres	14	15	3	56
Ameublement.				
Marchands de meubles	20	25	5	72
Autres	4	2	3	6
Habillement et toilette.				
Marchands de tissus de laine	174	177	114	649
Soieries et rubans	78	35	41	168
Toiles et cotonnades	144	146	86	498
Passementerie et mercerie	202	216	131	704
Dentelles et blondes	17	15	8	38
Vêtements tout faits	14	24	9	55
Chaussures toutes faites	41	42	42	159
Revendeurs, fripiers, chiffonniers	166	173	71	604
Chapeliers	39	47	12	135

	Etabl[ts]	Employés,h.	Femmes.	
Peignes, brosses, nécessaires, parfumeries	10	7	4	23
Cannes et parapluies	41	38	15	120
Autres	21	40	19	114
Alimentation.				
Épiciers	1455	1185	633	3941
Marchands de beurre, fromages, poissons, volailles, fruits et légumes	370	284	222	1086
Marchands de vins	135	177	47	513
— de blé	38	53	3	104
— de graines et fourrages	185	194	43	626
— d'animaux de boucherie	197	256	16	732
— d'ustensiles de ménage	10	13	6	40
— de porcelaines, faïence, poteries, verreries et bouchons	105	99	50	334
Autres	37	46	6	164
Chauffage et éclairage.				
Marchands de bois, houilles et combustibles	128	151	25	491
Marchands de poêles et autres appareils	19	19	7	42
Lampistes	20	20	6	58
Autres	8	15		36
Transports.				
Marchands de chevaux, mulets et ânes	76	98	9	307
Loueurs de chevaux et voitures	21	32	3	125
Portefaix et commissionnaires	14	44	13	104
Objets relatifs aux sciences, lettres et arts.				
Marchands de fournitures de bureau	12	10	6	33
Marchands de livres, musique et cartes	13	12	1	36
Autres	5	22	1	61
Objets de luxe et de plaisir.				
Bijoutiers, horlogers	86	152	7	330
Arquebusiers, marchands d'objets de chasse et pêche	19	22	5	60
Bimbeloterie	32	29	14	75
Débitants de tabac	329	214	174	731
Autres	7	8	10	35
Objets divers.				
March[ds] de tombes et objets funéraires	23	39	1	104

	Etabl^{ts}	Employés,h.	Femmes.	
Quincailliers........................	95	150	24	405
Marchands sur la voie publique et colporteurs........	34	44	12	97
Autres............................	13	33	8	88
Professions diverses.				
Agents de compagnies d'assurances...	24	42	3	114
Banquiers..........................	49	85	9	246
Logeurs en garni	23	19	8	63

IV. Professions libérales.

Magistrats des tribunaux...	87	Profes^{rs}. et instituteurs libres	58
Avocats et agréés	41	Institutrices libres.........	70
Officiers ministériels.......	233	Hommes de lettres, peintres et artistes..............	70
Agents d'affaires	54	Gendarmes	342
Médecins	151	Gardes-champêtres et sergents de ville............	378
Vétérinaires	25	Fonctionnaires et employés rétribués..............	813
Dentistes	9	Religieux...............	62
Sages-Femmes .....;......	60	Religieuses	593
Pharmaciens et herboristes.	108	Prêtres séculiers	596
Professeurs et instituteurs publics.	469		
Institutrices publiques......	151		

V. Individus sans profession,

Propriétaires hommes vivant de la location de leurs immeubles...............	3124	Rentiers....	3989
Id. femmes	2874	Rentières....	4660
		Détenus.	1331
		Détenues	45

Recensement du bétail.

Poulains de moins de 3 ans.............	8,858	Bœufs	997
Chevaux	39,720	Vaches	73,593
Juments	9,007	Béliers...............	1,830
Jeunes mulets	10	Brebis...............	151,346
Mulets..	139	Moutons.	236,643
Anons	388	Agneaux	89,338
Anes................	5,134	Verrats.	683
Anesses..............	3,562	Truies...............	6,642
Veaux de 0 à 3 mois....	17,059	Cochons.	26,348
Bouvions, taurions et génisses..............	17,696	Cochons de lait	12,515
Taureaux............	1,070	Boucs	117
		Chèvres..............	1,921
		Chevreaux............	466

TROISIÈME PARTIE

HISTOIRE DES COMMUNES

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

COMMUNE D'AMBENAY.

La commune d'Ambenay, canton de Rugles, était, avant la révolution, une paroisse du diocèse d'Evreux, doyenné de Lyre, vicomté et élection de Conches, bailliage d'Evreux et généralité d'Alençon. Elle contenait 276 feux en 1763. Son église est dédiée sous le vocable de Saint Martin (1). Pour plus de clarté, nous diviserons son histoire en six chapitres.

CHAPITRE Ier.

Ambenay depuis les premiers temps jusqu'au XIVe siècle. — Epoque romaine. — Etablissement des moines de Lyre au Bohion. — Moulins sur la Risle. — Acquisition du moulin Roger et du patronage d'Ambenay. — Autres acquisitions des moines. — Manoir et hameau des Seaules.

Ambenay était sans doute habité à l'époque gauloise, quoique nous n'en ayons aucune preuve ; mais le passage des Romains s'y est manifesté par la plus magnifique découverte de médailles qu'on ait faite depuis longtemps. Un maréchal-ferrant trouva

(1) Pouillés du diocèse d'Evreux (Arch. de l'Eure). — On y trouve : Sanctus Martinus de Ambenaio, de Ambenayo, de Ambeneio.

dans son jardin, en 1834, au village même d'Ambenay, un pot de grès rempli par des lits superposés d'argile et de médailles. Celles-ci, au nombre de 196, sont toutes en or et appartiennent à la fin de la République et à la première moitié du règne d'Auguste. Elles offrent plus de soixante types divers: beaucoup sont de la première rareté et cinq étaient inédites. Parmi elles nous signalerons l'unique type connu d'Octavie, sœur d'Auguste et femme de Marc-Antoine. Comme les médailles du règne d'Auguste sont à fleur de coin, l'enfouissement de ce trésor remonte environ à l'an 740 de Rome, c'est-à-dire une dizaine d'années avant la naissance de Jésus-Christ (2).

Du reste, une voie romaine, connue sous le nom de chemin Perré, allant de Condé à Rugles, traverse la commune de Bois-Arnault, en longeant les limites de celle d'Ambenay, près du manoir des Seaules.

Le vocable de saint Martin porte M. Auguste Le Prevost à faire remonter la fondation de l'église et de la paroisse d'Ambenay à l'époque mérovingienne, et cette opinion est fort probable, quoiqu'on ne puisse en donner aucune preuve positive.

Les premiers documents où il soit question d'Ambenay se rattachent à l'abbaye de Lyre. Ce monastère, fondé, vers 1050, par Guillaume, fils d'Osberne, sénéchal de Normandie et comte de Breteuil, et par Adelise, sa femme, fille de Roger de Tosny, comte de Conches, forma bientôt un établissement sur le territoire d'Ambenay. Il obtint, pour treize livres roumois, de Guillaume de Breteuil, fils de son fondateur, lorsque Guillaume-le-Conquérant vivait encore, par conséquent entre 1071 et 1087, la concession d'une charruée de terre à Saint-Aiglan et de la terre de Hugues ou Hugon, veneur du comte. Cette dernière propriété est le Bohion (Boscus Hugonis), à Ambenay. Le comte accorda aux religieux, pour les hommes du Bohion, le droit d'envoyer leurs porcs paître dans la forêt de Breteuil; ce qui montre que la terre du Bohion était dès lors importante et avait des vassaux qui en dépendaient (3).

(2) M. le marquis de la Grange, propriétaire de la plus grande partie de ces médailles, en a donné une description complète dans une brochure publiée en 1834 sous ce titre : Notice sur 196 médailles romaines en or, trouvées pendant l'été de 1834 à Ambenai, canton de Rugles, département de l'Eure, par Edouard de la Grange. Paris, chez Lecointe et Heideloff; Verneuil, chez Bougrel, octobre M V CCC XXX IV.

(3) Pièces justificatives, I.

Henri Ier, roi d'Angleterre, dans une charte comprise entre les années 1113 et 1128, confirma la propriété du Bohion à l'abbaye de Lyre (4). Henri II la lui confirma entre les années 1154 et 1163 (5). Robert de Leycester, comte de Breteuil, deuxième du nom, fit de même, en présence de Pétronille de Grantemesnil, sa femme, par une charte postérieure à 1153, date à laquelle Robert II succède à sa mère Amicie de Guader et à son père Robert. Henri, doyen d'Ambenay, est un des témoins (6).

Robert de Leycester, fils de Pétronille, devenu comte de Breteuil en 1191 et mort en 1204, confirma plusieurs priviléges de l'abbaye de Lyre, entre autres ceux des hommes du Bohion et le droit qu'avaient depuis longtemps les moines de prendre sur eux le panage, c'est-à-dire la légère redevance que les hommes du Bohion payaient primitivement au comte pour envoyer leurs porcs dans la forêt. Cette charte fut à son tour confirmée par Luc, évêque d'Evreux, en 1209 (7).

Les dépendances du Bohion devaient au XIIe siècle comprendre la plus grande partie des terres cultivées sur le plateau de la rive droite de la Risle. Plus tard, les moines étendirent leur possession sur le plateau de la rive gauche. La vallée contenait déjà quatre moulins :

1° Le moulin Roger ou d'Ambenay, qui appartenait, ainsi que le patronage de l'église et une partie des terres d'Ambenay, au seigneur du fief nommé le Bailly ou le Bouley, situé vers Rugles (8) ;

(4) « Et terram ad unam carrucam apud Sanctum Agilum, et feriam, et terram Hugonis venatoris liberam. » — Cette charte dont les Archives de l'Eure ont une copie (Fs de Lyre, chap. 1er, art. 1er, no 13), a parmi les témoins Audin, qui devint évêque d'Evreux en 1113, et Geoffroy, archevêque de Rouen, qui mourut en 1128.

(5) « Ex feodo Britolii dono Willelmi comitis et Hugonis venatoris sui villam que dicitur Boscus Hugonis. » — Cette charte (Orig., Arch. de l'Eure, Fs de Lyre, chap. 1er, art. 1er, no 14) a pour témoins Philippe, évêque de Bayeux, qui mourut en 1163, tandis qu'Henri II, auteur de la charte, ne devint roi qu'en 1154.

(6) « Et Boscum Hugonis...... Testibus : Petronilla, comitissa..... Henrico, decano de Ambenaio. » — Copie sur papier, Arch. de l'Eure, Fs de Lyre, chap. 1er, art. 1er, no 46 ter.

(7) « Quod eorum homines..... de Bosco Hugonis..... sint liberi et quieti per totam terram meam..... et idem monachi de Lyra habeant pannagium de predictis hominibus suis in foresta mea de Britolio sicut antiquitus habere consueverunt. » — Voir la charte de Luc, Pièces justif., II.

(8) Le fief du Bailly relevait des Bottereaux. Il porte encore les deux

2° Le moulin Alix ou des Bottereaux, qui était le moulin banal de la baronie des Bottereaux et dont les moines de Lyre avaient la dîme que leur confirma Jean de Sacquenville, seigneur des Bottereaux, à la fin du XII[e] siècle (9). Cette dîme était sans doute une dépendance du patronage des Bottereaux, que leur avait donné leur fondateur, en 1070;

3° Le moulin de l'Ermite ou des Ermites ou du Désert, appartenant au prieuré de Notre-Dame-du-Lesme ou du Désert, dont l'église est encore aujourd'hui si connue sous le nom de Sainte-Suzanne, paroisse des Baux-de-Breteuil; on l'appelait aussi, au XII[e] siècle, le moulin de la Haye, et les religieux du Désert reçurent de Robert de Leycester, fils de Pètronille et comte de Breteuil de 1191 à 1204, le droit d'être livrés, par les officiers du comte, de tout le bois nécessaire aux réparations de ce moulin et d'y amener le blé par une sente traversant un bois placé en face et nommé la Haye d'Ambenay (10);

4° Enfin le moulin Amet ou de Transières, qui était ou qui devint plus tard le moulin banal du fief de la Rivière.

Les moines n'avaient pas d'abord de moulin. Vers la fin du XII[e] siècle, ils achetèrent, pour quatre livres angevines, le moulin Roger ou d'Ambenay, de Robert du Bouley, seigneur du Bailly, lequel avait le droit de moute entier sur les hommes de son fief et la demie-moute sur les autres banniers du moulin.

Cette donation fut confirmée par Herbert de Messey, qui avait, comme nous le verrons plus tard, une partie de ses hommes banniers du moulin Roger, et qui donna de son côté deux acres de pré situées aux Grandes-Transières. Il reçut des moines un cheval et cent sous angevins. Ces deux chartes sans date furent confirmées par Garin, évêque d'Evreux, mort en 1201 (11).

noms de Bailly et du Boulay, ne formant qu'un seul et même fief, dans un décret de la baronie des Bottereaux en 1652.

(9) Arch. de l'Eure, Inv. de Lyre, t. III, f° 395, n° 1. — La charte de Jean de Sacquenville est sans date, mais elle est confirmée par Garin, évêque d'Evreux, mort en 1200. Ibid., n° 2.

(10) « Vivum boscum, per liberationem, ad molendinum suum de Haya, ita ut quotiescumque opus fuerit, in omnibus necessariis que ad dictum molendinum pertinebunt sine dilatione ministretur, et per hayam Ambenaii ducatur bladum suum per dictam hayam sine occasione (*sic*) ducere consueverunt. » — Charte sans date, Cartul. du Désert, f° 3, Arch. de l'Eure, F[s] du Séminaire.

(11) Pièces justif., III et IV. — La charte de Garin est analysée, Inv. de Lyre, t. III, f° 99. — Robert du Bouley fit une donation en 1202 au prieuré du Désert, cart. f° 61, ch. 72. — Plusieurs personnages qui paraissent

Un successeur de Robert du Bouley, Jean du Bouley, donna, en 1226, aux religieux de Lyre, le patronage de l'église d'Ambenay. Ce droit, qui comprenait la présentation du curé et la grosse dîme sur la paroisse, fut confirmé aux religieux par Richard, évêque d'Evreux, en 1233, et par le pape Grégoire IX, en 1234 (12). L'abbaye avait déjà les deux-tiers de la dîme du grain sur ses vassaux, sans qu'on connaisse l'origine de cette propriété (13).

La donation du patronage achevait de concentrer dans les mains des moines de Lyre les principaux droits féodaux et honorifiques et les rendait les vrais seigneurs de la paroisse d'Ambenay. L'importance de leurs revenus s'accrut sans cesse par des acquisitions et des donations, dans le cours du XIII[e] siècle, époque de grande prospérité pour les abbayes.

L'un des faits les plus curieux en ce genre, et qui montre une fois de plus combien les familles mettaient de persévérance à défendre leurs biens, eut pour point de départ une donation de Robert de Brézé (de Broiseio). Ce personnage, qui possédait des propriétés importantes sur les seigneuries de Neaufles et d'Ambenay, les donna, du consentement de l'abbé Guillaume, à un clerc d'Auvergny, nommé Roger, qui paraît avoir été son fils illégitime. Ces propriétés consistaient dans un demi-quart du moulin de Neaufles, et un quart des vavassoreries d'Ambenay et des Frétils et du fief des Mares. Le donateur se réservait les trois principales aides féodales, consistant en douze deniers, que ses vassaux devaient lui payer dans trois circonstances : la chevalerie de son fils aîné, le mariage de sa fille et le paiement de sa rançon, s'il devenait prisonnier de guerre (14).

appartenir à la même famille figurent dans un emprunt fait en la baillie de Verneuil en 1195, savoir : Engenout de Boleio, pour 60 l.; Raginaldus de Baille, pour 20 l.; et Willelmus de Baille, aussi pour 20 l. —(Grands Rôles, p. 10 et 11, t. XVI des Antiq. de Normandie.)

(12) Nous ne connaissons cette charte et ses confirmations que par les analyses qu'en donne l'Inventaire de Lyre, t. III, f° 99.

(13) L'Inventaire cite une charte sans date de Robert de Roye, évêque d'Evreux, qui confirme aux religieux la dîme d'Ambenay, et une charte de Luc en 1215, qui explique que cette dîme consistait dans les deux tiers de la dîme du grain sur leurs hommes, excepté celle de la métairie du Bohion qui appartenait au curé.

(14) Robert de Brezé tenait sans doute son nom du village de Brezé, ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Epinay, canton de Beaumesnil. Sa charte que nous possédons a été tellement rongée par l'humidité que toutes les fins des lignes manquent; mais le sens des fragments qui nous restent est facilement complété par les chartes qui suivent et par l'ana-

En 1241, Robert de Brezé étant mort, deux de ses parents, Lejarde du Monstier et Robert, fils de ladite Lejarde, réclamèrent sa succession. Maître Roger d'Auvergny leur paya vingt livres tournois pour qu'ils renonçassent à leurs prétentions, aux assises de Breteuil, devant Guernon ou Garnier de Verberie, bailli du roi (15).

Roger d'Auvergny mourut après avoir donné tous ses biens à l'abbaye de Lyre. Sa sœur, Gerosie, ses neveux, Geoffroy et Jean d'Auvergny, fils de Gerosie, et Renaud le Bouvier, mari de Gerosie, probablement en secondes noces, se portèrent comme ses héritiers, en 1248. Les moines repoussèrent leur demande, parce que le défunt n'était pas né en légitime mariage, et obtinrent une renonciation en date du mois de février 1248 (16).

L'année suivante, Lejarde du Monstier, Robert du Monstier, son fils, et Guimond de Faugeaus, son second mari, réclamèrent à l'abbaye de Lyre les biens que Robert de Brezé avait donnés à Maître Roger, et que ce dernier tenait d'eux par une rente annuelle de trois deniers. Roger étant bâtard, disaient-ils, les biens dont il nous rendait hommage doivent nous revenir. Les moines répondirent que Roger avait donné ces biens à l'abbaye et qu'il avait le droit de les donner d'après ses chartes, et spécialement d'après une charte émanée de Lejarde elle-même. Les raisons des moines furent admises, et leurs adversaires renoncèrent à leurs prétentions par une charte du mois d'octobre 1249 (17). Malgré cela, Lejarde étant devenue veuve peu de temps après, les moines se crurent obligés d'obtenir d'elle et de son fils une nouvelle renonciation qui porte la date de 1250 (18).

La vavassorerie d'Ambenay était probablement placée près de l'église et se confondit dès lors avec la seigneurie des moines. Le fief, ou plutôt l'aînesse des Mares, était sur le plateau de la rive gauche de la Risle, non loin de l'aînesse du Chesnay, qui appartenait déjà aux religieux en 1208, puisqu'à cette époque, Girard d'Auvergny renonça en leur faveur, pour vingt sous tournois, au droit de moute qu'il prétendait sur cette terre. Il déposa sa charte sur le grand autel de Lyre et en jura l'observa-

lyse contemporaine placée au dos.— Voy. ces fragments Pièces justif., V.
(15) Pièces justif., VI
(16) Pièces justif., VII.
(17) Pièces justif., VIII.
(18) Pièces justif., IX.

tion devant tout le couvent (19). La même année et peut-être le même jour, Alexandre d'Auvergny fit une renonciation semblable et reçut dix sous des religieux.

En 1248, Foubert de Besencourt et quatre autres vendirent à l'abbaye, pour onze livres tournois, tout ce qu'ils possédaient de ce fief du Chesnay, et Richard, fils de Girard d'Auvergny, chevalier, confirma cette vente, en exemptant les terres vendues qui relevaient de lui de toute redevance féodale, sauf les trois aides principales et la garde dont il devait toucher le cinquième. Les religieux lui donnèrent vingt sous pour cette confirmation (20).

Dans la vallée, les acquisitions des religieux de Lyre ne furent pas moins importantes. Non contents du moulin d'Ambenay qu'ils avaient acheté à la fin du XII[e] siècle, ils acquirent encore en 1233, pour dix livres tournois, le moulin Amet ou de Transières de Guillaume du Moulin-Amet, fils aîné de Robert, meunier dudit moulin. Des bâtiments et des portions de terre et de prés, situés entre le pont d'Ambenay et le pont de Neaufles, faisaient partie de cette vente (21).

En 1244, Guillaume Feugue leur vendit, pour huit livres tournois, une demi-acre de pré près du gué de Transières, sa part de deux vergées situées entre le moulin Amet et le pré du Valet et de deux autres vergées entre le pré de Guillaume Renout et le pré des Aufages. Jeanne, sa femme, devenue veuve, ratifia cette vente en 1271 et reçut pour cela vingt sous tournois (22).

Au mois de mai 1247, Nicolas Crok, chapelain de N.-D. de Rugles, donna aux religieux de Lyre son pré de Transières près le moulin Ratier, le cinquième du grand pré de l'Aube près l'écluse du moulin du Désert, un autre pré aux Oseraies, au-dessus du gué du même moulin, le cinquième du pré du Tronc et sa part du pré des Bottereaux près de l'écluse du moulin du

(19) Pièces justif., X. — Les témoins de cette charte sont Jean de Joe, chevalier, Jean, clerc, Richard d'Auvergny, Richard de Folleville, Garin le Bigot et Robert de la Chambre. — La charte d'Alexandre d'Auvergny (Arch. de l'Eure, F[s] de Lyre, ch. 19, art. 2, n° 2 bis, a les mêmes témoins, sauf que Robert de la Chambre n'y est pas désigné et que Jean de Joe est écrit de Johe.

(20) Pièces justif., XI et XII.— Par fief du Chesnay, il faut n'entendre qu'une aînesse.

(21) Pièces justif., XIII.

(22) Pièces justif., XIV et XV.

Désert, à charge de payer une once de poivre à la Saint-Jean-Baptiste aux héritiers Chesnay et un chapon à Noël à Nicolas de Balines. Crok reçut des moines onze livres quinze sous, et déclara nulles toutes les chartes contraires à celles des moines qu'on pourrait trouver chez lui. Au mois de mai suivant, il leur renouvela encore la donation de son pré de Transières (23).

Ce cinquième du grand pré de l'Aube, qui figure dans les donations précédentes, avait été vendu pour dix livres tournois, en 1217, par Albérée du Chesnay et Jean Erart, son fils, à Herbert Croc, probablement le père de Nicolas. La vente avait eu lieu devant les paroissiens d'Ambenay et Girard d'Auvergny, seigneur de la terre, avait reçu trente sous pour sa confirmation (24).

En 1272, Alice, veuve de Robert d'Abernon, et fille de Roger Girard, chevalier, vendit à l'abbaye de Lyre une demi-acre de pré bornée par la Risle et située à Transières, entre le pré du Désert et le pré de Raoul du Valet appartenant à la même abbaye (25).

Les ermites du Désert suivaient l'exemple des religieux de Lyre en travaillant à augmenter l'importance de leurs propriétés sur Ambenay. En 1214, Jean du Pont et sa femme, Goda, leur cédèrent, du consentement de Girard d'Auvergny, seigneur du fonds, le cinquième d'un grand pré situé près de l'écluse du moulin du Désert. Les donateurs avaient emprunté depuis longtemps aux Juifs une grande somme et se trouvaient réduits, pour s'acquitter, à vendre leurs biens. Ils reçurent sept livres tournois, et Girard d'Auvergny trente sous, pour sa confirmation. La charte fut déposée sur l'autel du prieuré; Jean du Pont et sa femme, les mains sur les saints Evangiles, jurèrent de l'observer. Girard d'Auvergny, de son côté, fit serment, devant les paroissiens d'Ambenay, d'en garantir l'observation. Parmi les témoins, on signale: Guillaume, probablement curé d'Ambenay (presbytero de Ambenayo), Guillaume, curé de Rugles, Nicolas de Lucey, Eméry le Moine et Robert de Chennecourt (26).

En 1233, Jean de Sacquenville, seigneur des Bottereaux, donna aux ermites le tenement de Raoul du Valet, sur leur

(23) Pièces justif., XVI et XVII.
(24) Pièces justif., XVIII. — Cette charte a déjà été imprimée par M. Auguste Le Prevost, qui la place à tort en 1247.
(25) Pièces justif., XIX.
(26) Pièces justif., XX.

pont de la Risle, pour une rente de huit deniers à la Saint-Jean-Baptiste (27).

En 1261, le moulin du Désert, et un hébergement situé auprès, étaient confiés à la garde de Raoul du Moulin, charpentier, ce qui était une sorte de fieffe. Les ermites, pour les retirer des mains de ce Raoul, le tinrent quitte de vingt livres tournois qu'il leur devait et s'obligèrent à lui payer, ainsi qu'à sa femme et à ses enfants, dix livres tournois, deux setiers de froment, plus une rente de six setiers de méteil, leur vie durant (28).

En 1295, Laurent du Chesnay vendit aux ermites, pour trente sous tournois, une rente de deux sous qu'ils lui faisaient pour une écluse sur la Risle, située près *les Esbaces* de leur moulin, en se réservant une rente d'une once de poivre (29).

Le moulin des Bottereaux dont Luc, évêque d'Evreux, confirma la dîme aux moines de Lyre en 1215, n'est pas mentionné, pendant le cours du XIIIe siècle, dans aucun autre acte le concernant directement; mais on trouve qu'en 1276, un Raoul Teberge, du consentement de Jeanne, sa fille, vendit aux religieux de Lyre, pour quarante-cinq sous tournois, une rente de cinq sous sur trois vergées de pré, bornées d'un bout par l'écluse du seigneur des Bottereaux, et de l'autre par le pré *as Mouraus*, et situées entre le pré de Guillaume Pekoulet et le pré du seigneur Jean de Baylli (30). Ce dernier était sans doute le propriétaire du fief du Bouley ou Bailly. Guillaume Pekoulet

(27) Pièces justif., XXI.

(28) «Magister Radulphus de Molendino, carpentarius, et Gereoysia ejus uxor, Tomas et Robertus, filii eorum, ... custodiam molendini eorumdem religiosorum quod vocatur molendinum Eremitarum et herbergamentum... Actum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, die veneris post Conceptionem beatæ Mariæ Virginis. »— Cartul. du Désert, ch. 28, Arch. de l'Eure; Fs du Séminaire.

(29) « ... Laurentius dictus de Chesnayo vendidi ... duos solidos turonenses annui redditus quos habebam ab ipsis religiosis... pro quadam exclusa sita in riparia Rillæ, juxta *les Esbaces* de molendino aux Ermites, ita tamen quod retineo super dictos religiosos, pro predicta exclusa. unam unciam piperis..... Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, mense januario, die sabbati ante Purificationem beatæ Mariæ Virginis » — Cartul. du Désert, ch. 38.

(30) Pièces justif., XXII. — Le même Raoul Teberge, fils de Raoul Teberge, avait vendu en 1257 aux religieux 10 sous de rente sur son pré de l'*Ecluse*, situé entre le fief Escureul et le fief Crespin, en la paroisse d'Ambenay, sur une demi-acre de terre près de la mare *Sibe*, et enfin sur une demi-acre près de la croix d'Ambenay. — (Arch. de l'Eure, Fs de Lyre, chap. 19, art. 7, l. B, no 8.)

était le propriétaire d'un autre fief ou plutôt d'une aînesse mentionnée dans le décret des Bottereaux en 1652, sous le nom de fief Picollet, à Ambenay. En 1277, un pré, borné également par la Risle et par le pré du seigneur Jean de *Baalle*, fut vendu par Guillaume Laufage à Ivon de Launel. Ce même Jean de Baalli est mentionné dans l'échange de Rugles en 1308, comme tenant à fieffeferme des terres du domaine de Rugles pour soixante-cinq sous tournois (31).

Le moulin d'Ambenay, que nous avons vu vendre aux religieux de Lyre à la fin du XIIe siècle par le seigneur du Bailly, n'appartenait pas exclusivement à ce seigneur. Un Robert de Neaufles, qui paraît être le même que Robert de Brezé, en possédait une partie. Il la donna en 1212, avec une portion du pré de Transières et une rente sur le fief Garin le Gallois, au clerc Roger d'Auvergny dont nous avons déjà parlé, et qui prend aussi à cette occasion le nom de Roger de Neaufles. Ce dernier s'oblige à payer au donateur une rente d'une once de cumin du prix de deux deniers (32).

Vers la moitié du XIIIe siècle, le moulin Roger ou d'Ambenay avait été donné en garde. Le meunier qui jouissait de cette garde était tenu de fournir tout ce qui était nécessaire à la marche du moulin : meules, aluchons, fuseaux, boisseaux, marteaux, etc., et recevait le cinquième de tout le blé recueilli dans le moulin pour le droit de moute, droit qui se payait en nature. Il avait de plus tout le *farinage*, c'est-à-dire tout ce que l'usage permettait au meunier de prendre sur la farine. Cette garde était possédée en 1257 par plusieurs individus, héritiers probablement d'un premier acquéreur de la garde : Roger Belier, Robert de Maurepas, Jean de Maurepas, Étienne de Launel et sa femme Mathilde en avaient chacun un sixième; Isambart Bardou en possédait le tiers. L'abbaye de Lyre racheta le tout

(31) « Abotat ad Rucilam et ad pratum domini Johannis de Baalle, militis..... Anno Domini M° CC° LXX° septimo, mense junii. » (Arch. de l'Eure, F° de Lyre, chap. 19, art. 7, l. A, n° 14. — Voyez l'échange de 1308, Le Prevost, art. Longchamps, p. 326. — Le même Jean de Bailli, chevalier, figure aussi en 1270 dans un rôle de la sergenterie de Lyre « dominus Johannes de Balleio. » (La Roque, Traité du ban et de l'arrière-ban, p. 91.) Guillaume Laufage du Bohion (de Bosco Hugonis) vendit aux religieux, au mois de mai 1242, une rente de 6 sous sur le champ *del Fornil* à Ambenay. (F° de Lyre., Ibid., l. T, n° 1.)

(32) Pièces justif., XXIII. — Le cumin était une sorte d'épice ou condiment.

en 1257, en payant huit à dix livres pour chaque sixième et seize livres onze sous cinq deniers pour le tiers (33).

En 1263, Robert de Messey reconnut que toute la moute verte et sèche des terres sur la paroisse Saint-Germain-de-Rugles, relevant de son fief de Messey, appartenait à l'abbaye. Il reçut cinquante sous pour cette reconnaissance des droits du moulin Roger (34).

En 1264, un accord entre Jean de Balley, écuyer, et les religieux établit que ledit Jean, comme seigneur du Bouley, et après lui l'aîné de ses héritiers, auraient le droit de faire moudre, au moulin Roger, sans payer aucune redevance, tout le blé nécessaire à leur maison, lors même qu'ils n'habiteraient plus le manoir du Bouley (35).

Enfin, en 1274, Alice, veuve de Robert d'Abernon, vendit aux religieux, pour cinquante-cinq livres, le quart du moulin Roger qu'elle possédait (36).

Toutes ces acquisitions de l'abbaye sur la rive gauche de la Risle et dans la vallée ne l'empêchaient pas d'agrandir ses possessions à l'endroit qui en était le centre et le point de départ, c'est-à-dire au Bohion.

Les hommes du Bohion, qui sont mentionnés dans le titre primitif, occupaient sans doute l'emplacement du village actuel. Les religieux choisirent, à une certaine distance, au sud-est, un lieu pour y établir un manoir et une chapelle, où se fixèrent quelques moines ayant à leur tête un doyen (decanus), chargé de régir les biens de l'abbaye à Ambenay. Ce manoir fut appelé selon l'usage de cette époque les Celles (Cellæ). Henri, doyen d'Ambenay, figure comme témoin dans plusieurs chartes du XIIe siècle. Des habitants vinrent bientôt se fixer près de la maison des moines et formèrent un nouveau hameau qui participa aux privilèges du hameau primitif dont il n'était qu'une extension. Le panage des porcs dans la forêt de Breteuil est mentionné dans le titre primordial du Bohion, mais le fondateur de Lyre avait donné les droits d'usage ordinaires à tous les

(33) Nous n'avons plus les cinq chartes originales de ce rachat. On en trouve l'analyse, Inv. de Lyre, t. III, fº 104.
(34) Inv. de Lyre, t. III, fº 105.
(35) Ibidem.
(36) Ibid.

hommes de l'abbaye en général (37). Dans la cession de ce droit général que firent les religieux au roi Louis VIII, en 1224, ils réservèrent les droits de plusieurs de leurs vassaux et en particulier des hommes du Bohion et des Celles (Cellis), ce dernier hameau apparaissant pour la première fois comme distinct du Bohion (38). Vers 1204, au contraire, dans l'enquête sur les droits d'usage dans la forêt de Breteuil que fit faire Philippe-Auguste, on ne parle que de la maison des Celles et des hommes des Celles, parmi lesquels sont évidemment compris les habitants du Bohion (39). Du reste une charte de 1279 nous montre le hameau des Celles portant un nom « les Ceaules » qui se rapproche singulièrement du nom moderne. Par cette charte, Guillaume Bernard, de la paroisse d'Ambenay, vend aux religieux de Lyre trois sous tournois de rente sur un hébergement situé aux Ceaules, que tenait de lui Guillaume des Ceaules, clerc, et qui était borné par l'hébergement de Laurent des Ceaules (40).

Comme on le voit, par les textes que nous donnons en note, les hommes des Seaules et du Bohion, vassaux de l'abbaye, recevaient, par les mains des officiers du comte, le bois nécessaire pour construire leurs maisons; ils recueillaient le bois mort pour leur chauffage et envoyaient paître leurs bestiaux et leurs porcs dans la forêt. Ces privilèges dûrent attirer la population. Les moines fieffèrent à des paysans plusieurs pièces de terre dans les environs de leur manoir, à charge de corvées et de redevances, et ils concédèrent à l'ensemble des habi-

(37) « Ejusdem silve ritum, ligna ad domos illorum construendas et omnium sub illis habitantium et herbam, etc. » — Charte de fondation, chap. 1er, art. 1er, no 1.

(38) « Retinemus etiam nobis homines de Ribremont, de Trisayo, de Bosco Hugonis, de Cellis, de Haymello et de Monte Rimeri, qui sunt quiti erga dominum Regem de pasnagio in dicta foresta de propriis porcis suis sine marcandisia facienda, et habent ibi pasturam animalium suorum, et usuagium ad mortuum nemus extra defensa. » — Cartul. normand, no 335. M. Auguste Le Prevost, art. Breteuil, p. 428, publie une autre charte sur le même objet, mais moins explicite.

(39) « Domus Cellarum, que est de abbatia Lyre, habet vivum nemus ad herbergandum per livream, et mortuum nemus ad suum ardere, et pasnagium quitum, et herbagium animalium suorum ubique extra defensa, et homines manentes apud Cellas et in eodem territorio habent mortuum nemus ad suum ardere et pasnagium quitum. »— Le Prevost, art. Breteuil.

(40) Pièces justif., XXIV.

tants une friche appelée la commune des Seaules, dont nous trouvons la première mention en 1329.

Le domaine direct s'augmenta aussi par diverses acquisitions soit au Bohion, soit aux Seaules. Dès le commencement du XIII[e] siècle, Guillaume Cokerel, d'Ambenay, donna aux moines 4 acres de terre, au Bohion, qu'il tenait de Guillaume d'Ouche, à charge de payer audit Guillaume d'Ouche une rente de 6 deniers angevins de cens, et de 6 autres deniers pour tenir lieu de droits de garde, de taille et autres et du droit de moute quand la terre était emblayée. Cokerel et son fils Roger jurèrent le maintien de cette donation devant le couvent et d'autres témoins, en la déposant sur le principal autel de Lyre. Les moines lui donnèrent 30 sous, son fils eut 12 deniers et Guillaume d'Ouche 2 sous. Parmi les témoins se trouve Henri, prêtre d'Ambenay (41).

Guillaume d'Ouche lui-même donna 4 acres de terre situées aux Seaules (apud Cellas), à charge de lui payer une rente de 12 deniers dont 6 pour le cens et 6 pour tenir lieu des droits de taille, de garde et autres, en se réservant le droit de moute. Henri, doyen d'Ambenay, et Guillaume, chapelain d'Ambenay, figurent parmi les témoins (42). Enfin, en 1228, le même Guillaume d'Ouche confirma de nouveau la donation de Guillaume Cokerel et une autre faite par Fromond des Seaules, et y ajouta un morceau de terre depuis l'angle de la propriété dudit Fromond, jusqu'au chemin des Seaules au Bois-Arnault. Il exempta aussi les moines du droit de moute qu'il s'était réservé dans les chartes précédentes, en expliquant toutefois qu'il n'avait que la moitié de la moute des terres données et que l'autre moitié appartenait au seigneur du Bois-Arnault et au seigneur d'Auvergny (43). Nous signalons, avec soin, tous ces détails pour montrer comment, au moyen-âge, non seulement les terres mais les redevances elles-mêmes se divisaient à l'infini.

D'assez graves difficultés survenues entre l'abbaye et ses hommes des Seaules et du Bohion pour leur sujétion au moulin Roger furent terminées par une transaction en mars 1264, aux assises de Breteuil. Les habitants des Seaules et du Bohion

(41) Pièces justif., XXV.
(42) Pièces justif., XXVI.
(43) Pièces justif., XXVII.

reconnurent qu'ils étaient tenus de moudre tout leur blé au moulin Roger, de payer le droit de moute entier et toutes les fêtes de moulin (44). Ils s'obligèrent à ne point laisser leurs terres incultes, et à payer, quand ils n'étaient pas résidants, la moute sèche des grains recueillis sur la terre soumise au ban du moulin. L'abbaye, par égard pour leur pauvreté, les exempta de réparer les écluses et aussi d'apporter les meules; mais cette dernière exemption ne fut accordée qu'à la condition qu'ils paieraient 5 sous en commun toutes les fois qu'il faudrait de nouvelles meules. Les fêtes de moulin furent réduites à deux: Noël et Pâques, et même ceux qui possédaient moins d'une acre de terre en furent entièrement déchargés (45).

CHAPITRE II.

Ambenay pendant les XIVe et XVe siècles.—I. Patronage rendu par le roi.—Contestation avec les seigneurs de Rugles pour les moulins à foulon et la garde du château de Rugles.—Bail et fieffes du manoir des Seaules.—Droits d'usage dans la forêt.—II. Suite des seigneurs du Bailly.

Le XIVe siècle a une physionomie toute différente du XIIIe. L'abbaye de Lyre n'acquiert plus d'immeubles à Ambenay (46);

(44) Les fêtes de moulin étaient une redevance qu'on payait aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de Noël. Ainsi, les banniers du moulin Alix ou des Bottereaux payaient 2 boisseaux de blé à chaque fête, mais ils pouvaient moudre 16 boisseaux de blé sans rien payer 15 jours avant ou après chacune des fêtes. (Décret des Bottereaux en 1652).

(45) Nous ne possédons de cette transaction que son analyse, Inv. de Lyre, t. III, fo 105.—Nous mentionnerons encore diverses acquisitions faites par les religieux au XIIIe siècle: en 1252, de Guillaume Cochet, fils de Roger Cochet d'Ambenay, une pièce de terre « junctam chemino de Longuo » (Fs de Lyre, chap. 19, art. 7, l. B, no 7); en janvier 1287 de Guillaume Laufage le tiers du pré de la Planchette aboutissant au pont d'Ambenay; en mars et en juillet 1297, de Gautier Courtin deux pièces de terre au lieu nommé les Celles entre le manoir et les terres des religieux (Invent. de Lyre, t. III, fo 128).

(46) L'abbaye achète un assez grand nombre de petites rentes à Ambenay dans la première moitié du XIVe siècle: En 1306, 11 sous de Jean Ressent et Benard-Lefebvre; en 1309, 3 s. de Guillaume Marquet; en 1312, 4 s. de Raoul Guersant; en 1316, 5 s. de Jean Fleury; en 1324, 4 s. de Belot le Chevalier et de sa femme; en 1329, 18 deniers de Robert de Maubuisson sur un hébergement borné par la commune

ses privilèges sont attaqués, sa prospérité s'arrête, bientôt commence la décadence et, à la fin du siècle, une partie des terres est déjà fieffée (47).

I.—Le patronage de l'église, donné, comme nous l'avons vu, aux moines de Lyre, en 1226, par Jean du Bouley, et confirmé, en 1234, par le pape Grégoire IX, leur était enlevé au commencement du XIVe siècle; car, par une charte datée de Verneuil au mois de décembre 1309, Philippe-le-Bel leur donna ce patronage, à charge de dire tous les jours pour lui une messe du Saint-Esprit, et, après son décès, une messe des morts. Une sentence de la même année, rendue par le bailli de Gisors, avait adjugé ce patronage au roi contre Jean de Bailly qui le contestait, et une bulle du pape Clément V ordonna, à la requête du même roi, au doyen de Chartres et à l'archidiacre, doyen de Rouen, de mettre les religieux en possession des revenus de l'église, aussitôt que le titulaire viendrait à mourir ou à quitter sa cure (48). Cette charte de Philippe-le-Bel, sous forme de don, n'était au fond qu'une reconnaissance des droits évidents de l'abbaye, et le roi se faisait payer cette reconnaissance.

En 1342, Pierre de Mouaz, seigneur de Rugles, fit saisir deux côtes de terre sur Robert Piches, fermier des religieux de Lyre à la Maillardière, paroisse des Frétils, sous prétexte que ce fermier et tous les autres hommes de l'abbaye dans ces parages, savoir les hommes : « du Boschuon, du Chesnay, des Ceaules et de Ambenay » devaient faire fouler leurs draps à ses moulins de Rugles et que ce fermier y avait manqué. Après l'audition de plusieurs témoins et le vu de plusieurs titres, Pierre de Mouaz abandonna ses prétentions par lettres du lundi avant la Saint-Clément 1342 (49).

En 1380, un successeur de Pierre de Mouaz, Jean le Veneur, écuyer, seigneur de Rugles, voulut obliger les habitants d'Am-

des Seaules; en 1333, 40 s. de Raoul Mérille et sa femme; en 1336, 4 s. de Guillaume le Clerc et sa femme; en 1342, 5 sous de Roger Cobis et sa femme; en 1344, 7 s. de Perrin Gilbert, 2 s. de Gilbert Mignart et sa femme, 3 s. de Guillaume le Masnier et sa femme; 2 s. de Jean Frère et sa femme; en 1345, 6 s. de Ernoult le Cueilleron et sa femme; en 1383, 6 s. de Robert Croullebois et sa femme (Inv. de Lyre, t. III., fo 127).

(47) En 1396, l'abbaye fieffait le tiers du pré aux Aufages à Laurent le Pifre (Ibid., fo 129).

(48) Ces trois titres ne nous sont connus que par l'analyse de l'Inventaire, t. III, fo 99.

(49) Pièces justif., XXVIII.

benay, de la Vieille-Lyre, de Marnières et de Neaufles, vassaux de l'abbaye, à faire le guet et la garde à son château de Rugles. Les moines résistèrent et Jean le Veneur se désista par un acte du 10 septembre 1380 (50).

Les religieux avaient abandonné depuis longtemps déjà leur manoir des Seaules et aucun d'eux n'habitait à Ambenay, car, dès 1336, ils avaient loué ce manoir pour cinquante-quatre livres (51). Bien plus, le 8 novembre 1348, ils l'avaient fieffé pour neuf livres de rente à un habitant d'Ambenay, nommé Jehan de Launel. La modicité de cette somme, comparée au prix de loyer de 1336, a de quoi nous étonner, d'autant plus que la fieffe dont nous possédons l'original comprenait le manoir des Seaules avec toutes les terres qui en dépendaient, deux prés sur la Risle et les corvées « tant de corps comme de harnois et de chevaux » dues au manoir. Le preneur s'obligeait à ne rien ôter des édifices consistant en « une granche couverte de thieulle, une meson maignable couverte aussi et unes estables couvertes d'escenle » et de les entretenir en bon état. Le lieu principal devait toujours demeurer en ses mains ou en celles de son héritier aîné. Il ne pouvait fieffer les terres qu'à condition que, s'il venait à remettre le manoir, les terres devraient être remises en même temps. «Et s'y mouldera ledit Johan et ses hoirs au moulin Rogier, comme avenant, a demie moulture, et ne pourra aler mouldre allieurs et ara le dit Johan et ses hoirs telles franchises comme les dis religieux ont en la forest de Bretueil, a cause dudit manoir » (52).

La famille de Launel conserva le manoir et les terres des Seaules jusqu'à la fin du xve siècle, comme le prouvent les aveux rendus à l'abbaye par Etienne de Launel, fils aîné de Jean, en 1470, et par Etienne et Richard de Launel, en 1487 (53). A cette époque un de ces gendarmes écossais qui étaient au service de la France, Edmond Herier, vint se fixer à Ambenay et obtint des commissaires du roi, en 1482, cent-vingt acres de terre au bord de la forêt, à l'endroit appelé aujourd'hui la Roche, à charge de payer au domaine royal une rente de soixante-dix

(50) Nous n'avons que l'analyse de cette pièce, Inv. de Lyre, t. III, fo 201.
(51) Ibid., fo 146, n° 12.
(52) Orig. Fs de Lyre, chap. 19, art. 7, l. G, n° 1.
(53) Inv. de Lyre, t. III, fo 144.

sous, six deniers (54). Un peu plus tard, en 1495, attiré sans doute par la situation et les privilèges féodaux du manoir des Scaules, il obtint des héritiers de Jean de Launel la remise à l'abbaye de ce domaine, et les moines, auxquels *il avait rendu des services*, consentirent à renouveler en ses mains la fieffe de 1388, pour le même prix de neuf livres de rente et aux mêmes conditions. Après cette cession, qui est du 24 août 1495, les héritiers de Launel soulevèrent des difficultés qui furent terminées par une transaction du 13 mai 1499. Edmond Herier conserva le manoir avec les terres situées entre le chemin qui passait devant ce manoir et le chemin Perré et aussi toutes les corvées dues au manoir par les hommes de l'abbaye. Les héritiers de Launel eurent les terres comprises entre le chemin qui passait devant le manoir et la Risle, à charge de payer cinquante sous de la rente de neuf livres due à l'abbaye (55).

Les habitants d'Ambenay tiraient de sérieux avantages des droits qu'ils exerçaient dans la forêt de Breteuil comme vassaux de l'abbaye de Lyre. Ils nourrissaient particulièrement un grand nombre de porcs. Ainsi les officiers de la forêt, en 1455, firent saisir deux cent cinquante-sept porcs appartenant aux vassaux des moines; mais ceux-ci prirent fait et cause pour leurs hommes et obtinrent la délivrance des porcs par sentence du grand maître des eaux et forêts le 25 juin 1455 (56).

Du reste le XVe siècle est pour les forêts une époque d'active réformation, et on trouve, dans les archives de l'abbaye ou mentionnées à l'inventaire, un grand nombre d'ordonnances et

(54) Cette vente est mentionnée dans le registre des recettes de la vicomté de Conches et Breteuil pour 1584, Arch. de la Seine-Inf., B. 422, fo 54, vo. — La recherche de la noblesse de l'élection d'Evreux en 1523 dit, art. 70, du fils d'Edmond : «Pierre Herier, de la paroisse d'Ambenay, originaire d'Ecosse, a produit sa généalogie et lettres.» Le 2 juillet 1567, les habitants du hameau des *Fieffes-Herier* furent maintenus dans les mêmes droits d'usage que les autres habitants (Inv. de Lyre, t. III, fo 122). — On sait que dès le commencement de ce siècle, un grand nombre d'Ecossais servaient le roi de France. Presque tous périrent à la bataille de Verneuil en 1424, mais ils furent remplacés aussitôt par d'autres et Charles VII en forma sa garde. (Daniel, Histoire de la milice, l. X, p. 118.

(55) Inv. de Lyre, t. III, fo 144. — Les deux pièces qualifient d'écuyer «Esmond Herier.» D'après les notes de M. A. Lemaréchal, Edmond Herier eut 4 fils, Pierre l'aîné, Jehan, sieur des Fieffes, Perrot, sieur du Bois, lieutenant du verdier, qui épousa Ambroise de Preaux, Guillaume, sieur des Landes et de Beaurepaire.

(56) Inv. de Lyre, t. Ier, fo 112, et t. III, fo 121.

de mandements des grands maîtres des eaux et forêts sur les droits d'usage exercés par les hommes de l'abbaye de Lyre, mais qui ne présentent rien de remarquable. Le plus ancien titre est une ordonnance d'Hector de Chartres, seigneur de Ons, chevalier, maître et enquêteur des eaux et forêts en Normandie et Picardie, siégeant à Breteuil le 31 janvier 1401. Il était assisté de Raoulin Muterel, lieutenant de Jehan de Cintray, écuyer, verdier de la forêt de Breteuil, de huit sergents de ladite forêt, de Jean d'Heudreville et de Pierre du Valrabourt pour les hoirs du seigneur de Noyon, sergent à cheval. L'ordonnance vise les lettres royales de 1224, et donne une main-levée générale de tous les privilèges des religieux et de leurs hommes dans la forêt de Breteuil (57).

II.— Le fief du Bailly, dont le dernier propriétaire que nous ayons signalé est Jean de Bailly qui contestait le patronage d'Ambenay en 1309, passa, nous ne savons comment, dans le cours du XIVe siècle, aux seigneurs de Rugles.

Les habitants du Bailly sont compris comme sujets du seigneur de Rugles dans la capitulation de cette ville le 18 octobre 1417 (58). Or ce ne pouvait être qu'à cause de la propriété du fief; car, au point de vue de la mouvance féodale, le Bailly relevait des Bottereaux. Dès lors Jean le Mercier et Charles le Mercier, son fils, successivement seigneurs de Rugles, ont dû l'être aussi du Bailly. Jean le Mercier, écossais d'origine, était seigneur de Rugles en 1382 (59) et nous verrons ses descendants rentrer dans la possession de Rugles et du Bailly au départ des Anglais.

Guillaume Portier, anglais, choisi pour capitaine de Rugles après la capitulation de 1417, en était seigneur en 1426. Il était remplacé en 1440 par Guillaume de Neufville, sire de Faucomberge (al. Foukemberge) et de Rugles (60).

Après la rentrée du pays sous la domination de la France,

(57) Orig., Fs de Lyre, chap. IV.
(58) « Et quant as burgoiz et habitans de ladite ville de Rugles du Vois Fernauls (Bois-Arnault) et de Vailly (Bailly) hommes et subgiets de de la dite terre ils arront et demourront leurs corps et leurs biens meubles, héritages. » — Rôles de M. Lechaudé, p. 270.
(59) Père Anselme, t. VIII, p. 343.
(60) Rôles de M. Lechaudé, p. 231: et Inv. Teulet, p. 152 et 467; de Beaurepaire, administ. de la Normandie, Antiq. de Normandie, t. XXIV, p. 225.

les anciens propriétaires revinrent, et, en 1469, Louis de Coutes, fils de Jean de Coutes et de Catherine le Mercier, était seigneur *de Rugles et du fief de Bailly*, et est signalé en cette qualité a la monstre du bailliage d'Évreux, quoique demeurant à Compiègne. En 1488, il présenta comme seigneur du Bailly à la cure de Sainte-Opportune, mais il était mort en 1492 (61).

Son fils, Gautier de Coutes, seigneur de Rugles et du Bailly, transigea le 8 juin 1504 avec Charles d'Orbec, seigneur de la Saussière, pour deux prés situés sur la Risle, près du manoir du Bailly (62).

Chapitre III.

Ambenay au xvie siècle. — I. Droits d'usage. — Hameau des Fieffes-Herier. — Ventes du moulin Roger et de la seigneurie d'Ambenay. — Les Baudot, seigneurs d'Ambenay. — II. Les le Herier, propriétaires du manoir des Seaules. — III. Suite des seigneurs du Bailly. — IV. Fief et seigneurs de la Rivière. — V. Paroisse, construction du clocher.

I. — La décadence de l'abbaye qui avait commencé dans les deux siècles précédents suit, dans le cours du xvie siècle, une marche beaucoup plus rapide et le contre-coup en est sensible à Ambenay.

Les droits d'usage, toujours battus en brèche par les officiers royaux de la forêt, furent cependant défendus avec énergie par les habitants d'Ambenay aidés de l'abbaye. Ainsi, en 1515 et en 1546, ils obligèrent les fermiers du panage à leur rendre plusieurs porcs induement saisis. En 1536, ils empêchèrent deux maîtres de forge d'abattre une futaie et divers autres bois qu'ils avaient achetés, par la raison que les usagers auraient souffert un notable préjudice (63).

En 1567, les officiers de la forêt voulurent exclure les habitants du hameau des Fieffes-Hérier de la jouissance des droits d'usage, sous prétexte que leurs habitations étaient nouvelle-

(61) Monstre de 1469, p. 62. — Grand Pouillé d'Evreux, art. Sainte-Opportune.
(62) Titre communiqué par M. Frédéric de Postel.
(63) Inv. de Lyre, t. III, fo 122.

ment construites; mais ces habitants ayant prouvé que leurs maisons étaient réédifiées sur d'anciennes masures, furent maintenus au même titre que les autres paroissiens d'Ambenay. Il est évident, cependant, que le hameau des Fieffes-Hérier n'était pas antérieur à la concession faite à Edmond Hérier en 1482; mais les habitants étaient venus aussitôt se grouper près de la nouvelle ferme et avaient participé, comme précédemment le hameau des Seaules, aux privilèges du hameau du Bobion, qui existait seul sur ce plateau au XIe siècle, comme nous l'avons déjà remarqué (64).

En 1569, l'abbaye, qui avait déjà fieffé plusieurs portions de terre et jusqu'à son manoir des Seaules, aliéna le moulin Roger avec tous les droits de banalité, quatre acres de pré à Transières et des rentes à Chambord, au profit de Jacques Jouey, avocat (65).

C'était une des sources les plus importantes de son revenu; mais, au mois de mai 1575, les commissaires, députés par le roi pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, vendirent la seigneurie même d'Ambenay à un autre avocat, Esmond Baudot, au prix de sept cent cinquante livres, en réservant toutefois l'hommage du fief et le patronage de l'église à l'abbaye de Lyre (66). Cette seigneurie, après tous les démembrements qui précèdent, n'avait plus guère que des revenus casuels, quelques rentes seigneuriales et des droits honorifiques à l'église, mais elle donnait une influence qui abandonnait de plus en plus l'abbaye.

La famille Baudot, ancienne dans le pays, puisqu'on trouve des Baudot dès le XIIIe siècle à Neaufles, possédait à Ambenay, et particulièrement au Bobion, des terres assez considérables, et aspirait à sortir de la bourgeoisie pour entrer dans la noblesse. Deux ans après l'acquisition d'Ambenay par Edmond Baudot, le 24 juillet 1577, son frère, Guillaume Baudot, élu à Verneuil, achetait la seigneurie de Neaufles appartenant aussi à l'abbaye de Lyre. Les deux frères eurent même, sur les limites respectives de leurs seigneuries, un long procès, qui, commencé dès 1579, ne fut terminé qu'en 1611 par une transaction (67).

Edmond Baudot, seigneur d'Ambenay, se trouve mentionné dans les registres du tabellionnage de Rugles jusqu'au 13 janvier 1584. Il fut inhumé, d'après la Chesnaye des Bois, dans le chœur

(64) Ibid.
(65) Ibid., fos 106 et 114.
(66) Ibid., fo 122.
(67) Ibid., fos 32 et 122.

de l'église d'Ambenay, le 9 avril 1614 ; mais il y a évidemment erreur de date, et nous croyons qu'il faut lire 1594. Il laissa quatre enfants: Cyprien, l'aîné, sieur d'Ambenay; Adrien, sieur du Bohion, lieutenant en la vicomté de Breteuil dès 1589, marié à Charlotte le Fay et mort avant le 13 août 1606 ; Nicolas, sieur du Bohion, qui succéda à son frère Adrien dans sa charge; et Edmond, tige de la branche du Bohion.

Cyprien Baudot, fils aîné d'Edmond, prend, dès le 30 juin 1595, les titres d'écuyer, sieur d'Ambenay et du Buisson-Morel, avocat du roi en la vicomté de Conches et Breteuil (68), et nous le verrons conserver la seigneurie d'Ambenay jusqu'à sa mort, en 1630.

II. — L'ancien manoir des moines fieffé à Edmond le Herier passa à son fils aîné, Pierre le Herier, écuyer, qu'on trouve désigné comme propriétaire des Seaules dans une pièce du 10 novembre 1526. C'est à lui, ou à Guillaume, son fils, qu'il faut attribuer la construction du charmant petit château dont les restes subsistent encore aujourd'hui. Les dépenses qu'elle entraîna expliqueraient la gêne de Pierre, dont les récoltes furent saisies par ses créanciers, le 15 juin 1548 (69). Il dut mourir peu après cette date.

Son fils aîné, Guillaume le Herier « escuier, sieur des Sciaulles », lui avait succédé dès le 1er mars 1556 (70). Il est encore qualifié d'écuyer, seigneur des *Seaulles*, et imposé à 20 livres, dans le rôle de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux en 1562. Il loua les terres de son domaine des Seaules avec toutes les corvées qui lui étaient dues, le 9 février 1566, au prix de 4 francs l'acre, en se réservant 5 corvées de harnais. Il vivait encore en 1589 et était mort en 1608, ne laissant que deux filles du nom de Renée (71).

(68) Tabellionnage de Rugles. — Jusqu'en 1589, il est simplement qualifié honnête homme, ce qui permet de supposer qu'un anoblissement a eu lieu entre 1589 et 1595.

(69) Inv. de Lyre, t. III, fos 144 et 160.

(70) Il fieffe ce jour-là une pièce de terre au tabellionnage de Rugles, et le 10 juin 1558, il est qualifié sieur des Siaulles, fils de feu Pierre Herier, dans une obligation de 80 livres faite à Robert de la Vove, seigneur de Thourouvre (même tabellionnage).

(71) Tabellionnage de Rugles. — Un acte du 27 mai 1608 mentionne Renée le Hérier, fille de feu Guillaume le Herier, écuyer, sieur des Seaulles, femme de noble homme Jacob le Forestier, écuyer, sieur de Mont-Pinçon.

Le frère puîné de Guillaume, Jehan le Herier, avait eu la terre des Fieffes et laissa un fils, Etienne le Herier, écuyer, sieur des Fieffes, qui épousa une demoiselle de Vattetot. Ce dernier eut aussi un fils Michel et deux filles dont l'aînée Jeanne épousa, par contrat du 29 juin 1572, Jacques de la Vallée; la seconde Thiennette épousa Gaspard du Val, écuyer, sieur d'Auvergny.

Michel le Herier, écuyer, sieur des Fieffes, était mort avant le 18 janvier 1579, car à cette date Jacques de la Vallée et Thiennette le Herier, sa belle-sœur, réglèrent les comptes de sa succession (72). Jacques de la Vallée vint habiter la terre des Fieffes à Ambenay, et comme il était connu sous le nom de sieur de la Roche, cette terre prit le nom de la Roche qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

III. — Le fief noble du Bailly, après la mort de Gautier de Coutes qui vivait encore, comme nous l'avons vu, en 1504, passa aux mains de Jacques de Poisieux, seigneur de Valery et de Rugles, par son mariage avec Antoinette de Coutes. Celui-ci présenta, comme seigneur du Bailly, en 1544 à la cure de Sainte-Opportune, mais en 1553, c'est le tuteur des enfants de noble homme Jacques de Poisieux, chevalier de l'ordre du roi, et de noble dame Antoinette de Coutes, dame de Rugles, qui présente à la même cure. Ces enfants sont nommés, Michel de Poisieux et Louise de Poisieux, dans une nouvelle présentation faite par leur tuteur en 1558.

Michel de Poisieux, seigneur de Rugles et du Bailly, présenta lui-même à la cure de Sainte-Opportune en 1576. Il avait épousé Catherine d'O, et il en eut une fille, Diane-Renée de Poisieux, qui porta le fief du Bailly à René du Plessis-Chatillon, dont nous parlerons au siècle suivant (73).

IV. — Au-dessous du fief du Bailly, sur la rivière de Risle, tout près du moulin-Amet ou de Transières, se trouvait un petit fief noble dont nous n'avons pas encore parlé. Il s'appelait le fief de la Rivière et relevait comme le Bailly de la baronie des Bottereaux. Nous sommes porté à croire que c'est lui qui est désigné sous le nom des *prés de la Rivière* dans la donation faite par Philippe-Auguste en 1219 à Robert de Los,

(72) Tabellionnage de Rugles et Inv. des titres du fief de la Chapelle à la Neuve-Lyre.

(73) Grand pouillé d'Evreux.

chevalier (74); mais les plus anciens seigneurs que nous connaissions d'une manière certaine sont Christophe de Moriancourt, écuyer, et Maître Nicole Girard qui figurent dans le rôle de l'arrière-ban de 1562, nº 325, comme devant 12 sous pour leur fief de la Rivière. Christophe de Moriancourt est désigné comme «écuyer, seigneur de la Rivière» dans les minutes du tabellionnage de Rugles, le 20 octobre 1566, et sans titre dans une transaction du 11 février 1558 pour un procès qu'il avait depuis 1553 avec Thomine Bigot, veuve de Charles Hérier, écuyer; on le trouve jusqu'en 1598.

Dès 1595 Nicole ou Nicolas Girard était mort, et sa veuve jouissait de la moitié du fief de la Rivière. Ce Nicolas Girard est mentionné dans une sentence de la vicomté de Lyre, le 13 mars 1524, comme enfant mineur de feu Nicolas Girard, lieutenant du vicomte de Lyre, et comme ayant eu le moulin Amet par partage avec ses frères, Claude et Robert Girard. Il vendit ce même moulin en 1542 à Jean de Vattetot, écuyer (75).

V.—Outre les fiefs nobles et les domaines roturiers dont nous avons déjà parlé, on trouve encore à Ambenay une terre appelée les Poteries habitée au XVIe siècle par une famille noble de Vattetot.

La physionomie de la paroisse d'Ambenay avait beaucoup changé dans le cours de ce siècle. Le voisinage de Rugles, où l'industrie se développait, y avait attiré un certain nombre de propriétaires aisés et plusieurs membres de cette petite noblesse qui, n'ayant pas de grands domaines, aimait à se fixer dans les paroisses dont la seigneurie appartenait à des religieux, et où les gentilshommes obtenaient sans conteste de l'influence et des honneurs.

L'église d'Ambenay devait se ressentir de ces changements. La nef et le clocher étaient comme partout à la charge des paroissiens, tandis que le chœur ou chancel devait être entretenu par les propriétaires de la grosse dîme. Or, dans la première moitié du XVIe siècle, les habitants firent construire en dehors de la nef une belle tour, formant dans sa partie inférieure une sorte de transept nord, et qui est encore aujourd'hui un monu-

(74) «Prata de Riparia super Risle quadraginta quinque solidos.» — Cartul. normand, nº 1220.

(75) Tabellionnage de Rugles; Chartrier de M. Girard de la Chaise et Inv. de Lyre, t. III, fº 182.

ment de leur richesse, de leur piété et de leur bon goût. Il est probable qu'on se proposait de reconstruire la nef dans le même style, mais ce projet n'a jamais été exécuté.

Le chœur était en très-mauvais état, lorsqu'en 1581 noble homme Jehan de Vattetot, écuyer, sieur des Poteries, et Louis Regnard, trésoriers de l'église, entreprirent une procédure contre l'abbaye pour l'obliger à faire les réparations nécessaires. Une sentence de la vicomté de Breteuil leur donna gain de cause et condamna l'abbaye, sauf son recours contre ses fermiers que le bail de la dîme chargeait des réparations (76).

Chapitre IV.

Ambenay au XVII[e] siècle. — I. Suite des seigneurs d'Ambenay. — Construction d'une chapelle seigneuriale. — Remise de la seigneurie à l'abbaye de Lyre. — II. Les Baudot, sieurs du Bohion. — III. Suite des propriétaires des Seaules. — IV. Terre de la Roche ou des Fieffes.

I. — Cyprien Baudot, devenu seigneur d'Ambenay à la fin du siècle précédent, s'efforça d'augmenter l'importance du domaine et l'éclat de la seigneurie.

Il retira, le 25 septembre 1605, par clameur féodale, le moulin Roger des mains de Gilles d'Épinay, avocat, sieur de Couvains, qui venait d'acheter ce moulin de Jacques Jouey, sieur du Boisle, du Buiffalaize et de la Gaudinière. Plusieurs habitants d'Ambenay, qui refusaient de suivre la banalité du moulin, furent aussitôt poursuivis juridiquement et condamnés à la reconnaître (77).

Le seigneur d'Ambenay transigea, en 1611, avec son oncle, Guillaume Baudot, sur les limites de leurs fiefs d'Ambenay et de Neaufles, et s'appliqua bientôt après à réaliser un projet qu'il désirait vivement : l'érection d'une chapelle seigneuriale dans l'église d'Ambenay.

(76) Inv. de Lyre, t. III, f° 100. — Un Etienne de Vattetot, écuyer, propriétaire du moulin de Transières, prenait aussi en 1570 le titre de sieur des Poteries, ibid., f°s 183 et 307.

(77) Arch. de l'Eure, Fs de Lyre, chap. 19, art. 2, n°s 18 et suivants. — Il est qualifié « escuier, seigneur d'Ambenay, advocat du Roy en la vicomté de Conches et Breteuil. »

La large base du nouveau clocher et le mur septentrional du chœur, qui n'avait pas de fenêtres, formaient comme les deux côtés d'un carré qu'il suffisait de fermer par deux nouveaux murs pour avoir le pourtour d'une assez vaste chapelle. Ce fut l'emplacement choisi par Cyprien Baudot. Le doyen de Lyre, délégué par l'évêque diocésain, vint visiter les lieux, le 7 septembre 1613, et dressa procès-verbal de sa visite. On y constate que le chœur, à partir du bas de l'autel, n'avait que 13 pieds de long sur 16 et demi de large. Deux bancs le long des murs venaient d'être refaits par le sieur d'Ambenay pour remplacer des bancs plus anciens. Du côté de l'épître, était le banc du clergé ayant en face de lui, le lutrin; et, du côté de l'Evangile, le banc du seigneur près de la tombe de son père et de sa mère. M. d'Ambenay s'engageait à faire bâtir en pierre et couvrir en tuiles une chapelle ayant 12 pieds de long sur 9 ou 10 de large, en l'honneur de la Passion de Notre Seigneur. Une porte percée dans le mur du chœur devait servir d'entrée à la chapelle et donner vue sur l'autel. Au-dessus de la chapelle, on devait établir un *revestiaire* pour resserrer les ornements et autres meubles de l'église. Monseigneur de Péricard, évêque d'Evreux, visa le procès-verbal du doyen dans son château de Condé, le 14 septembre 1613, et renvoya l'affaire devant l'official. Celui-ci s'en remit à l'abbé de Lyre, patron de la paroisse, qui était alors le cardinal du Perron, archevêque de Sens et ancien évêque d'Evreux; ce dernier donna, le 20 août 1614, une ordonnance d'autorisation, et la chapelle fut bâtie (78) : c'est la sacristie actuelle. Au premier aspect, on la jugerait fort ancienne. Elle est construite en grison, et sa rusticité fait un singulier contraste avec l'élégant clocher auquel elle est adossée.

Cyprien Baudot rendit aveu, en 1615, à l'abbaye de Lyre de la seigneurie d'Ambenay, comme d'un huitième de fief. Il comprit dans le domaine non fieffé les terres qu'il avait eues de sa famille et celles qu'il avait retirées féodalement. De plus, comme l'ancien manoir seigneurial de l'abbaye, le manoir des Seaules, ne lui appartenait pas, il désigna comme manoir seigneurial sa propre maison, au hameau du Long-du-Bois, avec un enclos de cinq acres, où il avait fait bâtir un colombier (79).

Le 27 février 1627, le seigneur d'Ambenay maria son fils, qui

(78) Toutes ces pièces se trouvent parmi les titres de la fabrique.
(79) Inv. de Lyre, t. III, f° 122.

[illegible] Suzanne de la Londe, [illegible] marquis de No- [illegible] mariage eut lieu à [illegible] Sainte-Op- [illegible] registres de l'etat [illegible] parties beaucoup [illegible] Beaumesnil [illegible], où ils arri- [illegible] duché dudit lieu [illegible] demi-chemin [illegible] mois, après les [illegible] la compagnie [illegible] fin, qui donna [illegible]

[illegible] 1630, Cyprien [illegible] les registres de [illegible] d'Ambenay. [illegible] Forestier, ver- [illegible] le Bailleur, lui [illegible] les registres [illegible] 1641. Il en eut [illegible] qui lui suc- [illegible] François, sieur [illegible] du roi, intendant [illegible] des bâti- [illegible] de la chambre [illegible]

[illegible] seigneur d'Am- [illegible] divers actes [illegible], lui survécut [illegible] le 29 janvier 1681,

[illegible] de son temps et [illegible] généalogie, les ma- [illegible] et l'architecture. [illegible] de vol. in- [illegible] M. Lemaréchal, [illegible] offrant de [illegible] novembre 1652. [illegible] 1630, à N.-D. de [illegible] par contrat du 20 octobre [illegible]

en présence d'Antoine-Michel de Baudot, diacre, et de François de Baudot, écuyer, sieur d'Ambenay.

François de Baudot, seigneur d'Ambenay, fils de Cyprien, obtint le 4 février 1638, de la vicomté de Breteuil au siége de Lyre, une sentence qui l'autorisait à faire un nouveau chemin avec digues et ponts au travers d'une prairie pour aller d'Ambenay au moulin Roger (81). Dans plusieurs aveux de pièces de terre qu'on lui rend, on lui donne les titres de sieur d'Ambenay et des Briauvins, *alias* Breauvins. Ce dernier nom est celui d'un triège à Ambenay.

Il était marié dès 1656 avec damoiselle Catherine de la Rivière, car leur fille Marie âgée de deux ans fut baptisée à Ambenay, le 5 juin 1659. Une seconde fille Catherine y fut baptisée le 8 septembre 1660 et une troisième Marguerite le 28 mai 1664 (82).

Catherine de la Rivière mourut quelques mois après et fut inhumée à Ambenay, le 16 juin 1664.

François de Baudot était, dès 1669, d'après la Chesnaye des Bois, gouverneur de la ville et château de Verneuil. Il se remaria à Notre-Dame de Rugles, le 18 janvier 1671, avec Marie de Bardouil, veuve de Henri de Vassey (83) et en eut plusieurs enfants baptisés à Ambenay : Renée le 19 janvier 1672, François le 2 octobre 1673, Anne le 10 février 1675 nommée par son frère Charles de Baudot, dont nous n'avons pas trouvé la

(81) Inv. de Lyre, t. III, fo 107. Le nom du seigneur d'Ambenay n'y est pas indiqué.

(82) Dans tous ces actes, le père est dit écuyer, sieur d'Ambenay. Le parrain de Marie est Antoine de la Rivière, écuyer, sieur de Tibermont, et la marraine damoiselle Marie de la Londe, femme de M. d'Arbromont. Le parrain de Catherine est Félix d'Epinay, écuyer, sieur des Vallées, et la marraine damoiselle Marie de Baudot, veuve de Jean de la Pierre, écuyer, sieur des Corbières. Le parrain de Marguerite est Louis le Forestier, écuyer, sieur du Saptel, et la marraine Denise (*sic*) de Baudot, veuve du sieur des Corbières.

(83) Le contrat de mariage passé au notariat de Verneuil le 6 janvier 1671 les désigne ainsi : François de Baudot, écuyer, sieur d'Ambenay et autres lieux, demeurant à Ambenay, et dame Marie de Bardouil, fille de Messire Louis de Bardouil, chevalier, seigneur de la Bardouillère et le Long-Essart, gouverneur des ville et château de Mortain, veuve de Henri de Vassey, chevalier, seigneur de Classey, la Mitterie et les Mortiers. Elle apporte 18,000 livres de dot constituées par le contrat de son premier mariage passé à la Barre le 18 septembre 1665. — Elle fut marraine à Ambenay le 29 avril 1671, et son mari est désigné dans l'acte comme capitaine et gouverneur de Verneuil.

naissance; enfin Marie-Madeleine le 12 octobre 1676 (84).

M. et madame d'Ambenay furent civilement séparés quant aux biens par sentence de la vicomté de Breteuil le 19 mars 1679, à la requête de Madame. Leur fille Renée épousa en 1692 Ambroise le Forestier, écuyer, sieur de Sainte-Opportune et des Arches, fils de Cyprien le Forestier, écuyer, sieur de Sainte-Opportune, lieutenant d'une compagnie de cavalerie, et de damoiselle Gabrielle de la Mare (85). Deux filles du premier lit furent mariées à Ambenay: Marie, le 17 octobre 1695, avec Gilles Loche, sieur de la Riboterie, officier dans la venerie du Roi; Marguerite, le 18 septembre 1696, avec Pierre le Maistre, sieur du fief Tiger, officier de feue S. A. R. Madame duchesse d'Orléans, fils de feu François le Maistre, sieur du fief Tiger, lieutenant civil et criminel à Bernay, et de damoiselle Anne le Velain.

François de Baudot mourut à Saint-Germain-de-Rugles, âgé de 76 ans, et fut inhumé à Ambenay le 1er février 1710. Nous ignorons l'époque de la mort de Marie Bardouil sa femme, mais on la trouve dans les actes de l'état civil d'Ambenay jusqu'en 1698.

Au moment de sa mort, François de Baudot n'était plus en réalité seigneur d'Ambenay. Les religieux, dont les biens étaient aliénés par les commissaires du roi pour satisfaire à quelqu'imposition, pouvaient toujours rentrer dans leur propriété en remboursant le prix d'acquisition et toutes les dépenses faites par l'acquéreur. C'est ce qui eut lieu pour Ambenay. Un arrêt du Conseil autorisa les religieux de Lyre à reprendre la seigneurie; et une sentence arbitrale du 31 octobre

(84) Le parrain de Renée est Fabien Berrier, écuyer, sieur des Mignères, et la marraine dame Marguerite de la Rivière Predauge. Le parrain de François est Jean de Bardouil, écuyer, sieur de Saint-Lambert, écuyer de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, et la marraine dame Antoinette de Bardouil. La marraine de Anne est damoiselle Catherine de Baudot. Le parrain de Marie-Madeleine est Jean de Bardouil, écuyer, sieur de la Bardouillère, et la marraine damoiselle Marie le Conte. Antoine de Baudot, fils du sieur d'Ambenay, probablement du premier lit, fut inhumé, le 16 août 1673, à Ambenay.

(85) Le contrat de mariage passé au notariat de Rugles le 5 février 1692 est au chartrier d'Orvaux, ainsi que la sentence de séparation et un inventaire des meubles dont nous donnons un extrait, Pièces justif., XXIX. François de Baudot, dans un acte du 16 août 1684 où il figure comme parrain, prend le titre de seigneur d'Ambenay et de la Chaussière (Saussière), seigneur patron des Frétils et gouverneur de Verneuil

1661 fixa à 2,273 livres 13 sous la somme que l'abbaye dut payer à M. d'Ambenay. Le moulin Roger fut compris dans l'acte de remise, mais l'ancien seigneur prit l'engagement d'entretenir le nouveau chemin qu'il avait fait construire pour y accéder, à l'exception des ponts, parce qu'il conservait la propriété du terrain de l'ancien chemin (86).

Cette remise de la seigneurie ôtait beaucoup de valeur à la terre de François de Baudot « qui par ce moyen demeuroit en roture et en cas de vente diminuoit de moitié de prix. » Aussi fit-il de grands efforts pour revenir sur cet acte. Les revenus de la seigneurie étaient alors évalués à 25 livres de rente et 25 écus de casuel. Il offrit de donner aux religieux six acres de pré affermées 300 livres et l'échange fut autorisé par le général de la congrégation de Saint-Maur le 8 février 1664, mais il n'eut point lieu, nous ne savons par quel motif (87) ; cela n'empêcha pas les de Baudot et leurs représentants de conserver le titre de seigneurs d'Ambenay et de continuer à donner le nom d'Ambenay à leur terre et à leur maison du Long-du-Bois.

II. — Nous avons déjà vu qu'Edmond Baudot, le plus jeune fils du premier seigneur laïc d'Ambenay, avait fait tige et avait pris le nom de sieur du Bohion. La famille possédait depuis longtemps une partie des terres de ce hameau et entr'autres la ferme de la Fleurière, qu'on appelait aussi en 1611 le vieux Bohion (88).

Edmond Baudot, sieur du Bohion, épousa en 1628, d'après la Chesnaye des Bois, Catherine Giraud, dont il eut au moins deux enfants, Edmond et Jean.

Le premier épousa, en 1653, Anne Agis, fille de Louis Agis, chevalier, seigneur du Longprey, et de Marie de Bardouil. Il paraît avoir presque toujours habité Ambenay, où il eut 10 enfants : 8 garçons et 2 filles (89). Le 20 juillet 1662, il rendit,

(86) F[s] de Lyre, chap. 19, art. 7, l. A, n° 21.—Voy. aussi Inv., t. III, f[os] 107, 108, 114 et 123.
(87) Ibid., n° 22.
(88) Inv. de Lyre, t. III, f° 186.
(89) Tous ces enfants furent baptisés à Ambenay dans l'ordre suivant: 1° Antoine-Michel le 24 janvier 1656; parr. et marr. : Antoine de Bardout, chevalier de St-Jean-de-Jérusalem, et Michelle Gauchier. 2° Louis le 11 janvier 1658; parr. et marr. : Louis Agis, ecuyer, et dame Louise de Saint-Aignan. 3° Jacques le 4 avril 1661; parr. et marr. : noble homme Jacques de Chambon, lieutenant criminel à Breteuil, et damoiselle Catherine de la Rivière, femme de François de Baudot, écuyer, sieur d'Am-

tant pour lui que pour son frère Jean de Baudot, écuyer, aux religieux de Lyre, seigneurs d'Ambenay, un aveu de la terre du Bohion dont le premier article est la masure « y compris les logis, le champ Guespin avec le haut bois contenant huit acres ». Il mourut subitement le 10 février 1677 et fut inhumé le 11; sa veuve Anne Agis lui survécut longtemps et fut inhumée à 75 ans le 10 février 1710 (90).

Son fils aîné, Antoine-Michel de Baudot, entra dans les ordres. Il figure comme sous-diacre en 1678 dans un acte de l'état civil, et il était diacre le 13 mars 1681, lorsqu'il rendit aveu du Bohion. Dans cette dernière pièce figure déjà un colombier, mais la prétention de faire du Bohion une terre noble éclate dans un aveu du 13 janvier 1686, où on lit : « Messire Antoine-Michel de Baudot, presbtre, curé des Fretis et escuier, seigneur du noble fief du Boyon, tant pour luy que pour messieurs ses freres, avoue..... le manoir seigneurial du Boyon, avec la ferme qui en dépend, où sont situés plusieurs logis, comme colombier, grange, pressoir, contenant onze acres » (91). Cette prétention ne se retrouve plus dans les aveux postérieurs. Antoine-Michel de Baudot mourut peu de temps après, car, le 1er juin 1695, ce fut Anne Agis, sa mère, qui rendit aveu du Bohion « pour elle et pour messieurs ses enfants de present au service pour le roy dans ses armées. »

Ces enfants sont nommés dans un autre aveu du 14 avril 1697 « Jean de Baudot, escuier, sieur du Boyon, garde du corps du roy, tant pour lui que pour Alexandre de Baudot, son frère, escuier, capitaine au régiment d'Albigeois » (92).

Nous n'avons pas trouvé l'anoblissement de la famille Bau-

benay, 4° Marie le 8 décembre 1662; parr. et marr. : Guillaume Girard, président en l'élection de Conches, et damoiselle Marie Agis. 5o Jean le 10 septembre 1664; parr. et marr. : Jean de Bardouil, écuyer, sieur de Saint-Lambert, et damoiselle Anne Girard, femme de Maître François le Roy, maître de forges de Rugles. 6o François le 15 mai 1667 et inhumé le 6 septembre. 7o Anne le 5 novembre 1669; parr. et marr. : Pierre Toutin, escuier, sieur de la Hurlière, et damoiselle Françoise Agis. 8o Gilles le 30 septembre 1671 et inhumé le 22 novembre 1675. 9o Philippe le 20 septembre 1674; parr. et marr. : Philippe Girard, escuier, sieur du Bois-Cordieu, et damoiselle Madeleine Poupart, femme de Henri de Rouvres, escuier, sieur de Chéronvilliers. 10° Alexandre le 18 novembre 1676.

(90) Actes de l'état civil. — L'aveu du Bohyon est Fs de Lyre, art. 7, l. X, n° 17.

(91) Ces deux aveux sont ibid., nos 20 et 21.

(92) Les aveux de 1695 et 1697 sont ibid., nos 22 et 23.

dot, mais tout porte à croire qu'il remonte à Edmond, premier seigneur d'Ambenay, dont les fils sont dans beaucoup d'actes revêtus du titre d'écuyer. Cela n'empêcha pas les Baudot du XVIIe siècle d'être en butte aux tracasseries des commissaires de la taille. Aussi trouvons-nous dans les registres de la paroisse une déclaration donnée le 13 décembre 1658 à François Baudot, écuyer, sieur d'Ambenay, et à Esmond Baudot, écuyer, sieur du Bohion, attestant que les habitants d'Ambenay connaissent « lesdits sieurs d'Ambenay et du Bohion nobles, et que leurs » peres et ayeulx avec eux ont tousjours ainsi vescu de leur con- » gnoissance et sans avoir desrogé a la qualité de noble, en ce » qui congnoisent, et qu'ils n'ont aucune congnoissance qu'ilz » ayent esté imposés au rooles des tailles de ladite paroisse ni » ailleurs». En 1673, nouveaux ennuis, mais cette fois pour le droit de franc-fief qu'on levait sur les roturiers propriétaires de fiefs nobles. Les fermiers de cette taxe réclamaient 300 livres pour la jouissance par les Baudot de la seigneurie d'Ambenay; mais comme, à cette époque, le fief avait été remis à l'abbaye de Lyre, c'est à elle qu'on réclamait la taxe, sauf son recours contre les héritiers Baudot. Ceux-ci prouvèrent leur noblesse et l'abbaye fut déchargée par une ordonnance de l'intendant d'Alençon, du 29 novembre 1675 (93).

III. — Le manoir et la terre des Seaules, après la mort de Guillaume le Herier, étaient échus à ses deux filles du nom de Renée. Nous avons un aveu de la moitié des Seaules rendu le 27 novembre 1609, à Cyprien Baudot, seigneur d'Ambenay, par Nicolas le Conte, écuyer, sieur de la Richardière, veuf de Renée le Herier, en qualité de tuteur de Louis le Conte, écuyer, son fils. Le premier article constate que la maison des Seaulles était « environnée de fossés avec ponts-levis...... maison ma- » nable, four, estables et aultant qu'il y a de logis *nouvelle-* » *ment bastiz.* » La moitié en appartenait à Louis le Conte, par suite des lots faits entre sa mère et la sœur de cette dernière, Renée le Herier « a present femme de Jacob le Forestier, escuier, » sieur de Monpinsson. » L'aveu mentionne « les corvées de bras » et harnoys sur les habitants des villages d'Ambenay et du » Bohyon, droictures et franchises a la forest de Breteuil tant » pour le pasturage, peusson, glandée et droit de prendre bois en » icelle forest comme les abbé et religieux de Lyre avoient en

(93) Inv. de Lyre, f° 35. Voy. ci-dessus la note 68.

» icelle pour reparer, rediffier et chauffer ; et en temps de glan-
» dée il est subgect de appanager ses porcz au pennage de la
» dicte sieurie d'Ambenay....... Item mouldre comme adve-
» nant a demy moulture au moulin Roger » (94).

Ainsi, les propriétaires des Seaules exerçaient un droit de corvées sur les habitants du pays. Leur maison avait tout ce qui donne l'aspect d'une demeure féodale : fossés, tourelles, ponts-levis et chapelle. Néanmoins ce n'était qu'une terre roturière relevant de la seigneurie d'Ambenay. Il y a là un fait rare qui mérite d'être signalé.

Renée le Herier et son mari, Jacob le Forestier, écuyer, sieur de Mont-Pinchon, habitaient Ambenay depuis longtemps déjà, puisque un de leurs fils, Alexandre, y était né en 1600. Elle était veuve dès 1625 et soutint avec plusieurs des parents de son mari un procès contre les habitants d'Ambenay, de Rugles et de Landepereuse, qui voulaient les porter au rôle des tailles et avaient obtenu une ordonnance favorable des commissaires des tailles ; mais, en appel, un arrêt de la cour des aides, du 13 février 1632, déclara les le Forestier de race noble et ordonna de leur rendre les sommes qu'ils avaient induement payées (95).

Elle avait alors au moins deux fils : Jacob qui prit le titre de sieur de Mont-Pinchon et Alexandre qui prit celui de sieur des Trées. Elle eut le malheur de perdre son fils aîné dans une circonstance déplorable. Le dimanche 25 novembre 1640, il avait assisté à la messe, dans l'église de Landepereuse, avec Charles le Forestier, écuyer, sieur du Bois-Saptel et Nicolas le Forestier, écuyer, sieur de la Poterie, ses parents, Alexandre le Forestier, écuyer, sieur des Trées, son frère, un sieur de la Boulaye et d'autres gentilshommes. Au sortir de l'église, le sieur de la Boulaye ayant adressé des injures au sieur de Bois-Saptel, des coups de fusil et de pistolet furent échangés et Jacob le Forestier reçut une balle. Les le Forestier poursuivirent la Boulaye et ses amis jusque dans l'église de Landepereuse, où le sieur de Mont-Pinchon tomba mort du coup qu'il venait de

(94) Fs de Lyre, chap. 19, art. 7, l. G, no 7.

(95) Orig. au chartrier d'Orvaux. — L'ordonnance est du 19 janvier 1631, et l'arrêt fut rendu à la requête de Nicolas le Forestier, sieur de la Lande, Abel le Forestier, sieur de Sainte-Opportune, Gabriel le Forestier, sieur du Hamel, Nicolas le Forestier, sieur de la Poterye, Anne de Mauger, veuve de Jean le Forestier, sieur des Trées, et Renée le Herier, veuve de Jacob le Forestier, sieur du Mont-Pinson.

recevoir. Bois-Saptel, outré de douleur et d'indignation, tira, dans l'église même, un coup de pistolet sur le sieur de la Boulaye et lui fit une blessure dont il mourut peu de jours après. Poursuivis par la justice, les le Forestier s'enfuirent à l'armée qui était le grand refuge des gentilshommes. Neuf ans après, sur la recommandation d'Anne d'Autriche, le chapitre de Rouen usa en leur faveur du fameux privilége de la fierte de Saint-Romain (96).

Renée le Herier, habitant son manoir des Seaules, fut assignée le 7 août 1645 devant le grand maître des eaux et forêts pour des dommages faits par ses moutons dans la forêt de Breteuil. Le 14 février 1648, elle fit don à la fabrique d'Ambenay de 10 livres d'argent et d'une pièce de terre qui lui avait coûté 90 livres, à charge de faire dire une messe basse tous les premiers samedis du mois, en l'honneur de l'Assomption. Nous la retrouvons encore dans divers actes jusqu'en 1652 (97).

Alexandre le Forestier, son fils, rendit, de la terre des Seaules, en 1658, après la mort de sa mère, un aveu semblable à celui de 1609; mais on y voit qu'il était propriétaire de toute la terre, comme héritier de sa mère et de Françoise le Conte, sa nièce, et par suite d'un échange fait avec Nicolas le Conte en 1633 (98). Quoique seigneur de Mont-Pinchon depuis la mort de son frère, il conserva le titre de sieur des Trées, sous lequel il est désigné dans plusieurs pièces de procedure de 1657 à 1659 contre les habitants et même contre le seigneur d'Ambenay, pour obtenir les corvées dues à son manoir. Après la remise de la seigneurie d'Ambenay aux religieux de Lyre, il leur rendit, le 8 mai 1662, un nouvel aveu de sa terre des Seaules contenant alors 45 acres (99). Il mourut en 1664 et fut inhumé à Ambenay le 19 septembre.

Louis le Forestier, écuyer, sieur du Saptel, son parent, fut établi tuteur de ses deux filles, le 22 septembre, par acte de la

(96) Floquet, Hist. du privilège de Saint-Romain, t. II, p. 10 et 474.— Les trois le Forestier, absous par la fierte, sont ainsi désignés : Charles le Forestier, écuyer, sieur du Bois-Saptel, âgé de 55 ans, né à Gisay près Bernay; Nicolas le Forestier, écuyer, sieur de la Poterie, âgé de 50 ans, frère du précédent, demeurant en sa maison des Baux-de-Breteuil; Alexandre le Forestier, écuyer, sieur d'Estrée, âgé de 40 ans, né à Aubenay (l. Ambenay), diocèse d'Evreux, cousin des deux prénommés.

(97) Tabellionnage de Rugles.

(98) Inv. de Lyre, t. III, f° 145.

(99) Ibid.

vicômté de Breteuil, et loua la terre des Seaules en 1671 pour 600 livres. Marie le Forestier épousa Jean-Baptiste de Gastinel, écuyer, sieur de Mauny et de Saint-Nicolas-d'Attez; et Madeleine épousa Charles de la Rivière, écuyer, sieur de Silly, avant le 24 mai 1675, date de la reddition de comptes de tutelle. Les deux sœurs possédèrent d'abord indivisément la terre des Seaules, mais elles firent le 16 janvier 1704 des lots en vertu desquels Madame de Mauny devint propriétaire unique de cette terre (100).

IV. — Le manoir de la Roche ou des Fieffes-Herier continuait d'être possédé, au commencement de ce siècle, par Jacques de la Vallée, qu'on trouve jusqu'au 18 septembre 1613 dans les minutes du tabellionnage de Rugles.

Guillaume, son fils, avait épousé, par contrat du 18 septembre 1608, damoiselle Françoise Durand, veuve de noble homme François de Brison et fille de noble homme François Durand, sieur d'Auvergny et de damoiselle Marie de Hellenvilliers. Il eut en 1619 une vive altercation dans le chœur de l'église d'Ambenay avec Renée le Herier et Jacob le Forestier, son fils, probablement pour des questions de préséance. Se regardant comme injurié, il poursuivit madame des Seaules et son fils à la vicomté de Breteuil et obtint une sentence contre eux au criminel, le 23 décembre 1619. Il vivait encore, d'après les minutes du tabellionnage de Rugles, le 16 mars 1648.

Esme de la Vallée, son fils et son successeur, fut une sorte d'illustration pour sa famille. Il servit avec honneur sous le maréchal de la Meilleraye et Gaston d'Orléans, et fut blessé grièvement à la bataille de Rethel, le 17 décembre 1650. Il avait épousé, par contrat du 18 mai 1647, damoiselle Louise L'Hermite, fille de feu Etienne L'Hermite, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Saint-Denis-sur-Huisne, et de damoiselle Charlotte le Cordier. Il acheta, en 1651, la seigneurie de la Chapelle à la Neuve-Lyre, où il alla bientôt se fixer, et où nous le trouverons dans la suite. Il y mourut à 80 ans, le 30 avril 1688. Le manoir de la Roche, longtemps inhabité, passa, au siècle suivant, dans les mains de Charles Moucheron, écuyer, sieur de la Roche, et de dame Françoise d'Epinay, sa femme. Louis Moucheron, leur fils, fut baptisé à Ambenay, le 15 mai 1741. Ce manoir n'existe plus.

(100) Tabellionnage de Rugles. — L'Inv. du mobilier des Seaules en date du 15 janvier l'estime à 750 livres.

CHAPITRE V.

Suite d'Ambenay au XVIIe siècle. — I. Seigneurs du Bailly. — II. Seigneurs de la Rivière. — Etablissement de la tréfilerie de Transières. — III. Paroisse. — Confrérie de S. Michel. — Charité. — Intervention des habitants dans les affaires de la paroisse.

I. — Le fief noble du Bailly, que nous avons vu possédé, à la fin du XVIe siècle, par Michel de Poisieux, seigneur de Rugles, passa, après sa mort, à l'une de ses filles, Diane-Renée de Poisieux, qui avait épousé René du Plessis-Châtillon, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, baron de Courceriers, seigneur du Plessis-Châtillon, Chauvigny, les Aubiers, Lecluse, la Pounière, Collombiers, la Gauberdière, Monguerié, Rugles, Boisernault et Bailly. Celui-ci en rendit aveu à Charles de Péricard, seigneur des Bottereaux, le 5 janvier 1623. L'ancien manoir et le colombier étaient détruits et il n'en restait plus que quelques traces (101).

En 1633, René du Plessis-Chatillon était mort, et Michel du Plessis-Chatillon, qui lui avait succédé, vendit, le 23 juillet, les fiefs de Lucey, Bailly et l'Escureuil à Maître Taurin Fucher, sieur des Rosières, demeurant à Rugles. Celui-ci les garda peu de temps et les rendit, le 29 novembre 1634, à Messire François marquis du Plessis-Châtillon, seigneur de Rugles, Bailly et Bois-Arnault (102).

André du Plessis-Châtillon avait succédé à François avant 1645, et il présenta, en 1657, comme seigneur du Bailly, à la cure de Ste-Opportune. Il mourut avant 1670, date où le tuteur de ses enfants présente à la cure de Bois-Arnault. Ce même tuteur, Nicolas Dauvet, chevalier, comte des Marest, baron de Boursault et Kupreux, rendit aveu du fief du Bailly, au nom de ses pupilles, à la baronie des Bottereaux, le 12 février 1671 (103).

Jacques du Plessis-Châtillon, seigneur de Rugles en 1678, le fut aussi sans doute du Bailly.

Pierre du Plessis-Châtillon, seigneur de Rugles dès 1682, pré-

(101) Pièces justif., XXX.
(102) Tabellionnage de Rugles.
(103) Chartrier du Bois-Normand-près-Lyre.

senta comme seigneur du Bailly à la cure de Ste-Opportune en 1685, et nous le trouvons jusqu'en 1689 ; mais le 3 septembre 1705, sa veuve, Anne de Goué, fit vérifier des lettres de garde noble de son fils mineur, où se trouve mentionné le fief du Bailly (104).

II. — Le fief de la Rivière était, comme nous l'avons vu, possédé, à la fin du XVIe siècle, moitié par Christophe de Moriancourt et moitié par la veuve de Nicolas Girard.

Pierre de Maureancourt (*sic*), fils de Christophe, figure, sous le titre de seigneur de la Rivière, dans les registres du tabellionnage de Rugles du 23 janvier 1609 au 18 août 1612. Il avait épousé Barbe de Calliege.

Leur fils, Guillaume de Moreancourt, seigneur de la Rivière, apparaît dans les mêmes registres, le 23 juillet 1643 et le 2 novembre 1645.

L'autre moitié du fief passa à François Girard, sieur de la Rivière, qui acheta, par acte passé au tabellionnage de Rugles, le 17 juillet 1638, le moulin Amet ou de Transières, de Philippe Girard, sieur de Bois-Cordieu. Celui-ci l'avait eu de Jean Girard, sieur du Bois-Cordieu, son père, lequel le tenait de Pierre Girard. Ce dernier l'avait acheté, le 22 février 1601, des enfants de feu Etienne de Vattetot, écuyer, sieur des Poteries, auquel l'abbaye de Lyre avait vendu en 1570 la rente qu'elle prenait sur ledit moulin (105). François Girard acheta aussi probablement l'autre moitié du fief de la Rivière que possédaient les Moriancourt dont nous n'avons plus trouvé de traces. Il était en 1635 tabellion à Rugles et âgé de 32 ans ; en 1640 greffier de la vicomté de Lyre ; en 1642 receveur du comté de Rugles et contrôleur aux eaux et forêts de Conches et de Breteuil. Il est le fondateur de la plus ancienne tréfilerie de cette région qu'il établit avant 1645 sur son fief de la Rivière et à côté de son moulin Amet ou de Transières, puisqu'il loua ce dernier, le 26 juin 1645, pour 80 livres par an, à condition de ne pas gêner la tréfilerie de Transières (106). Il avait

(104) Extrait des registres de la chambre des comptes, Archives de l'Eure.

(105) Inv. de Lyre, t. III, fo 183.

(106) Tabellionnage de Rugles. — Le 13 février 1648, il vendit du fil de fer pour 224 livres ; le 15 septembre 1651, il vend 500 douzaines de fil agréli à raison de 14 livres 14 sous la douzaine, ibid. — Il prend encore le titre de contrôleur aux eaux et forêts des vicomtés de Conches et

épousé en premières noces Marie Drouet, dont il eut un fils nommé Jean en 1629, et qui fut inhumée à Saint-Germain-de-Rugles, le 29 juin 1649. Il se remaria le 7 mai 1650 à damoiselle Sainte le Grand, qui ne fut pas toujours un modèle de douceur angélique, puisqu'elle fut condamnée en février 1654 à payer 268 livres d'amende, pour avoir battu un huissier des tailles. Ils fieffèrent un banc dans l'église d'Ambenay, le 3 février 1652, et eurent quatre enfants baptisés dans cette paroisse, savoir : Elisabeth le 28 mai 1655, Anne le 12 mai 1659, Agnès le 28 juin 1661, Esme le 17 juillet 1664 à l'âge de 8 ans (107). Leur fils aîné, Marc Girard, dont nous n'avons pas trouvé la naissance, fut parrain à Ambenay le 2 décembre 1659.

François Girard se fit anoblir en achetant une charge de secrétaire du roi, maison et couronne de France. Il figure avec ce titre dans les registres du tabellionnage de Rugles et comme demeurant dans son manoir seigneurial de la Rivière le 13 mai 1659. Son testament est du 5 octobre 1661 et il mourut peu de jours après. Sa veuve continua de faire valoir la tréfilerie et vendit du fil de fer le 10 février 1662. Elle donna 36 livres à l'église d'Ambenay pour trois messes annuelles à l'intention de son mari, le 26 octobre 1666, et remplaça par cinq vergées de pré une somme de 500 livres qu'il avait déjà aumônée à la fabrique. Elle maria sa fille Sainte Girard, le 19 mai 1672, à Ambenay, avec Louis de la Rouvraye, écuyer, sieur du lieu et de Nantier, fils de feu François de la Rouvraye, écuyer, et de damoiselle Marguerite de Heudé, de la paroisse Notre-Dame-de-Touquette (108). Elle vivait encore en 1692.

Son fils aîné, Marc Girard, devenu seigneur de la Rivière

Breteuil dans un échange de pièces de terre qu'il fit avec la fabrique d'Ambenay le 24 avril 1651.

(107) Les parrains et marraines furent : D'Elisabeth, Maître Nicolas Bigot, vicomte de Glos, et damoiselle Elisabeth de Gueroult; d'Agnès, Bernard Gilles de Gueroult, sieur de Senard; d'Esme, Nicolas de Gueroult, écuyer, sieur de Chevaline, et dame Louise L'hermite, femme de Esme de la Vallée, écuyer, sieur de la Roche.

(108) Tabellionn. de Rugles. — Titres de la Fabrique et Actes de l'état civil d'Ambenay. — Les témoins du mariage sont Jean de Bardouil, écuyer, sieur de Saint-Lambert, écuyer de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans; Nicolas de Gueroult, écuyer, seigneur de Chevalines; Bernard-Gilles de Gueroult, écuyer, sieur de Sevard; Charles de Bardouil, écuyer, seigneur de l'Ecureul; Marc Girard, écuyer, seigneur de la Rivière; Esmes Girard, écuyer, seigneur de Transières.

par la mort de son père, acheta le 3 novembre 1672 la seigneurie de Chéronvilliers (109). La charge de secrétaire du roi possédée par son père l'avait anobli ainsi que tous les autres enfants de François. Une de ses sœurs, Georgette Girard, qui avait épousé Maître Nicolas Saillard, procureur du roi aux sièges de Lyre et de Glos, étant devenue veuve, continua d'être imposée au rôle de la taille comme veuve d'un mari roturier. Elle se hâta d'obtenir des lettres de relevement de dérogeance en date du 10 septembre 1679, qui furent signifiées aux habitants d'Ambenay, le 20 mai 1680 (110).

Marc Girard vendit sa seigneurie de la Rivière, le 3 juin 1684, à Gabriel le Forestier, écuyer, sieur du Saptel et de Sotteville, qui en rendit aveu à la baronie des Bottereaux, le 10 août de la même année (111).

Gabriel le Forestier la garda peu de temps et la vendit, par acte passé au notariat des Baux-de-Breteuil, le 30 mars 1685, à Guillaume Cordieu, marchand, demeurant à Ambenay.

Celui-ci en rendit aveu à la baronie des Bottereaux, le 18 mars 1686, et acheta, le 20 juin de la même année, par acte passé au tabellionnage de Rugles et pour 400 livres, de Anne Gruin, dame des Bottereaux, les rentes seigneuriales que le fief de la Rivière devait à cette baronie, et qui consistaient en 16 boisseaux d'avoine, 50 sous d'argent et une banne de foin estimée 30 sous. Il rendit le 5 mai 1687 un nouvel aveu où il constate, comme dans le précédent, qu'outre le manoir de la Rivière entouré d'eau et ayant droit de pont-levis et de colombier, il possédait encore une tréfilerie et un moulin à blé appelé le moulin Amet où tous ses vassaux devaient aller moudre leur blé (112).

Guillaume Cordieu, pour entrer à son tour dans la noblesse, acheta une charge d'officier de la garde-robe, mais il mourut peu de temps après, car le 13 juin 1689, sa veuve Jeanne Poinville transigeait pour sa succession avec Jacques Jouey, qui avait épousé leur fille unique, Marie Cordieu. La jouissance du

(109) Tabellionnage de Rugles.
(110) Titres de la Fabrique d'Ambenay.
(111) Chartrier du Bois-Normand-près-Lyre. — L'acte de vente fut passé au notariat des Baux-de-Breteuil.
(112) Pièces justif., XXXI. — Cet aveu ne parle que de la vente faite par Marc Girard en 1684 : c'est un oubli. L'aveu de 1686, qui est au chartrier du Bois-Normand, mentionne aussi la vente de Gabriel le Forestier.

manoir et de la terre de Transières fut abandonnée à madame Cordieu, et on convint de réparer à frais communs la tréfilerie qui était en ruine, et d'en partager les produits.

Jacques Jouey, fils de Claude Jouey, sieur de la Chesnaye et de Françoise Chagrin, était né à Rugles le 19 août 1637. Reçu avocat au parlement de Paris, il acheta, par contrat passé au tabellionnage de Verneuil le 12 avril 1665, pour huit mille livres, la charge de président en l'élection de Conches, de Maître Guillaume Girard, sieur du Hanoy, et épousa, le 28 janvier 1666, Marie Cordieu, dont il eut trois filles. L'aînée, Madeleine, née à Rugles le 10 août 1670, épousa, vers 1687, René le Grand, sieur du Fay, auquel elle porta en dot la présidence de l'élection de Conches. Jacques Jouey n'habita jamais la Rivière, sa belle-mère ayant conservé la jouissance du manoir. Il mourut à Saint-Germain-de-Rugles, le 30 octobre 1711 et sa veuve Marie Cordieu le 27 avril 1715 (113).

III. — Nous avons déjà signalé, dans le cours des siècles précédents, quelques traits concernant la paroisse d'Ambenay et l'ensemble de sa population. Les documents, sur ce sujet, deviennent plus nombreux au XVIIe siècle.

Le premier concerne l'érection d'une confrérie en l'honneur de saint Michel, le jour même de sa fête, 29 septembre 1655. La confrérie était gouvernée par un roi et trois procureurs. Elle comprenait des personnes des deux sexes qui devaient communier à toutes les fêtes de Saint Michel et assister à son office, le 29 septembre, un cierge allumé à la main, sauf le roi qui portait un bâton, orné de la statue du saint. Une messe basse était dite toutes les semaines, à l'autel de Saint Michel, pour la confrérie ; un service était chanté, le lendemain de Saint Michel, pour tous les membres défunts, et un autre, pour chaque membre décédé, quelques jours après son inhumation, à laquelle tous les frères devaient assister, un cierge allumé à la main. La cotisation était de deux sous par an. Tout acte et toute parole des membres de la confrérie contre la décence ou contre les bonnes mœurs étaient punis d'une amende.

Ce qu'on doit le plus remarquer dans le titre d'érection, c'est qu'il prouve la persistance de ces pélerinages au Mont-Saint-

(113) Note extraite du tabellionnage et de l'état civil de Rugles, communiquée par M. A. Lemaréchal, auquel nous devons d'ailleurs tous les renseignements puisés à ces deux sources.

Michel, si goûtés autrefois de nos populations normandes. Les trente-quatre habitants d'Ambenay qui fondent l'association y sont désignés comme *les derniers pélerins*. A la suite des statuts se trouvent trente-huit nouveaux noms, appartenant probablement aux personnes qui firent le pélerinage les années suivantes. Parmi elles nous trouvons Alexandre le Forestier, sieur des Trées, et damoiselle Marie Martel, sa femme (114).

Outre le pélerinage de Saint Michel, nous trouvons, dans les registres de la paroisse d'Ambenay, la trace d'un pélerinage très-fréquent au moyen-âge, mais devenu beaucoup plus rare au XVIIe siècle. Le 1er mars 1661, un sieur Marguerin Hermé déclara devant son curé sa volonté de faire le voyage du *bienheureux Saint-Jacques-en-Compostelle*; et désirant mettre ordre à ses affaires temporelles, il déposa un état de ce qu'il devait et de ce qui lui était dû, afin que ses héritiers n'éprouvassent aucune difficulté à régler les comptes de sa succession, s'il venait à mourir pendant le voyage.

Une confrérie du saint nom de Jésus existait déjà dans la paroisse et reçut du pape Alexandre VII un bref d'indulgence en date du 29 décembre 1663, qui fut visé le 12 février 1664 par les vicaires généraux du chapitre, le siége vacant (115).

Cette confrérie fut transformée en charité en 1665, par Henry-Marie Boudon, grand archidiacre d'Evreux et vicaire-général de monseigneur de Maupas, sur la demande du curé François le Boucher, de plusieurs autres prêtres, des trois frères, Claude de Pigace, écuyer, sieur de Montreuil, André de Pigace, écuyer, sieur des Frétils, Pierre de Pigace, écuyer, sieur de Laubrière, d'Esme de la Vallée, écuyer, sieur de la Roche, d'Esmond de Baudot, écuyer, sieur du Bohion, et de quelques autres habitants d'Ambenay. Ses statuts ont 35 articles.

Les frères en charge se composaient d'un échevin, d'un pre-

(114) Pièces justif., XXXII.

(115) Arch. de la Fabrique. — Le Pape accorde aux membres de la confrérie une indulgence plénière le jour de leur entrée dans la confrérie, à l'article de la mort et le jour de la Circoncision ; sept ans et sept quarantaines aux fêtes de l'Annonciation, de l'Ascension, de la Dédicace, de Saint-Michel et le dimanche qui suit la Translation de Saint-Martin : trente jours pour assister à la messe ou aux offices dans l'église ou chapelle de la confrérie et à ses réunions, et aussi pour donner l'hospitalité aux pauvres, pour rétablir la paix entre ennemis, assister aux inhumations, accompagner le Saint Sacrement en procession ou lorsqu'on le porte aux malades, ramener les pécheurs, instruire les ignorants, etc.

vôt, de 12 frères servants, d'un clerc et d'un crieur. L'échevin sortant prenait le titre d'antique. La charité avait deux chapelains et deux enfants de chœur. Elle faisait célébrer chaque jour, au soleil levant, une messe basse à l'autel de la Ste Vierge, et une messe haute tous les dimanches et aux grandes fêtes.

Outre son service personnel de deux ans, chaque frère donnait douze deniers en entrant et douze deniers chaque année. Tout l'argent recueilli par la charité était renfermé dans une boîte en cuivre à deux clefs. Le prevôt avait la boîte et deux frères servants chacun une clef.

Tous les frères en charge devaient communier aux trois *sièges* de la charité, qui étaient les fêtes de la Circoncision, de Saint Martin et de Saint Michel. Ces jours-là on allait chercher et reconduire en grande pompe l'échevin dans une des maisons du bourg et il y avait prédication à la messe.

Les dimanches après la Saint-Martin et après la Saint-Michel les frères dînaient ensemble et chacun payait son écot, excepté les ecclésiastiques, l'antique, le clerc et le crieur. Le lundi après la Saint Martin, l'échevin rendait ses comptes et donnait à dîner, à ses propres frais.

Les frères en charge se renouvelaient par moitié et par élection, la veille de la Saint-Martin. Chacun des six frères sortants devait présenter quelqu'un pour le remplacer.

Les frères malades et pauvres étaient secourus en proportion des ressources de la charité.

A la mort de chacun des frères, le crieur, revêtu de sa tunique, et sonnant une clochette, allait en deux ou trois endroits du bourg annoncer le trépas et demander des prières pour le défunt. Après l'inhumation et près de la fosse, on distribuait deux sous six deniers aux pauvres, si le défunt était échevin ou antique, et deux sous seulement, s'il était simple frère.

Le scandale et les vices notables étaient punis par l'exclusion, les paroles indécentes prononcées dans les assemblées de la charité par les frères ou même par les chapelains, étaient punis d'une amende de deux sous six deniers. Un article ajouté, sans doute postérieurement et peut être sur la demande de l'archidiacre, défend de condamner à l'amende les prêtres et les chapelains, et ordonne de recourir à l'évêque, s'il y a quelque sujet de plainte contre eux (116).

(116) Pièces justif., XXXIII.

La charité reçut un grand nombre de donations. Le curé François le Boucher, un de ses fondateurs, lui donna, le 11 octobre 1666, sous l'échevinat de Claude Pigace, écuyer, sieur de Montreuil-en-Sommaire, cinquante livres de rente, à charge de quatre services annuels (117). En 1695, un enfant de la paroisse, Nicolas Desloges, qui avait amassé dans le commerce une fortune considérable et s'était marié déjà vieux (le 8 août 1689) à damoiselle Louise-Françoise de Baudot, dont il n'avait pas d'enfants, donna, par acte du 18 mars 1695, devant le notaire de Rugles, à la charité d'Ambenay, une rente de deux cents livres « en reconnaissance de ce qu'il avait plu à Dieu de benir ses » travaux et pour la sanctification de son âme », à charge de divers services religieux et d'appliquer quarante livres à faire des distributions aux pauvres ou à leur acheter des linceuls.

On sait que l'un des caractères de l'administration des paroisses rurales avant la révolution était un esprit essentiellement démocratique. Il n'y avait ni conseil élu, ni direction officielle. Tous et chacun des habitants, *le commun*, comme on disait alors, intervenaient dans chacune des affaires qui pouvaient intéresser la paroisse. Mais cette organisation et ses habitudes de gouvernement populaire, qui s'appliquaient à toutes les communes rurales, ont laissé peu de documents écrits dans la plupart d'entre elles. Ils sont assez nombreux à Ambenay, et il est bon de nous y arrêter un moment.

Au mois de septembre ou d'octobre de chaque année, le commun, réuni à l'église, choisissait parmi les habitants deux ou plusieurs collecteurs chargés de recueillir les impôts de l'année suivante. En 1692, on en choisit six, et encore chacun d'eux demanda-t-il qu'on lui désignât un aide, ce qui fut accordé. C'était le commun qui indiquait et approuvait les changements qu'on devait faire aux rôles. Ainsi, le 16 novembre 1692, les habitants, réunis à la requête des collecteurs, trouvent qu'on doit *enroler* une seule personne et en *deroler* dix. En 1658, les collecteurs nommés pour 1659 s'étant plaint des difficultés personnelles qu'ils avaient à remplir leur charge, les habitants se réunirent le 8 décembre et désignèrent d'autres habitants

(117) Titres de la Fabrique. — Le 15 avril de la même année, André Pigace, écuyer, sieur des Frétils, échevin, avait reçu une donation de 15 livres tournois faite par Renée Saillard. André de Blanchois, écuyer, sieur de Bellou, autre échevin, acheta le 18 juillet 1687 une rente de 111 sous 1 denier.

pour leur venir en aide « attendu leur pauvreté et insuffisance ». En 1669, un couvreur en ardoises, nommé Maubert, avait été chargé de couvrir le clocher. Les habitants trouvèrent qu'il y mettait trop de temps. Ils s'assemblent le 3 novembre et décident qu'il continuera à couvrir, mais qu'on ne lui paiera que vingt livres par mille pour l'ardoise qui lui reste à fournir, et qu'il donnera un écu blanc à l'église, s'il est plus d'une semaine à terminer sa besogne, deux écus, s'il est deux semaines, et ainsi de suite. En 1659, Edmond Baudot, sieur du Bohion, et Noel le Monnier, trésoriers de l'église, désiraient fieffer une place de trois pieds et demi de large dans l'église pour y placer un banc. Ils rassemblent, le 10 novembre, le commun des habitants qui les autorise à faire cette opération. En 1669, plusieurs habitants désiraient qu'on changeât la chaire de place et qu'on fît des réparations au clocher. Le commun est rassemblé le 2 juin; il examine quelles pièces de bois doivent être remplacées dans le clocher, approuve le changement de la chaire, et charge le premier trésorier d'exécuter ces décisions.

Les affaires d'impôt étaient le but le plus ordinaire des assemblées des paroissiens. La somme à fournir par la paroisse une fois fixée, l'administration supérieure laissait aux habitants le soin d'en faire l'assiette et le recouvrement. Quand il y avait des contestations ou des réclamations, le tribunal de l'élection, le bureau de la généralité, la cour des aides et au besoin le conseil du roi portaient un jugement. L'affaire était poursuivie, au nom des habitants, par les collecteurs ou les trésoriers et le plus souvent par des procureurs spéciaux dans chaque affaire, qui prenaient fréquemment l'avis des habitants réunis et rendaient compte de leurs démarches. Quelquefois on nommait un procureur syndic général. Ainsi, le 12 mai 1658, les habitants d'Ambenay choisissent Noël le Monnier pour procureur syndic dans toutes les affaires *touchant le fait des aydes et tailles*. Il devait représenter la paroisse dans toutes les causes, devant l'élection de Conches et la cour des aides de Normandie, et négocier toutes les affaires « *en demandant pourtant advis au général, le dimanche précédent, amassé en sa diligence, à l'issue de la grande messe paroissiale* » Les paroissiens promettent de le décharger de la *collection* et de la taille, tant qu'il remplira la fonction de procureur syndic « *qui ne poura estre révoquée par les dits paroissiens sa vie durant, pourvu qu'il ne néglige à faire par sa négligence les affaires de la*

dite paroisse, parceque, en ce cas, il en respondroit en son nom privé (118).

Les poursuites contre le jansénisme eurent lieu à Ambenay, comme dans les autres paroisses, et le 24 août 1661, le curé Le Boucher, trois autres prêtres et un sous-diacre signèrent une formule d'acquiescement à la bulle *Unigenitus*.

Enfin, en 1690, la paroisse fut chargée d'équiper un milicien, et on voit dans les pièces de la fabrique qu'elle paya pour cet objet 33 livres 19 sous (119).

CHAPITRE VI.

Ambenay au XVIII[e] siècle. — I. L'abbaye de Lyre conserve la seigneurie. — Les sieurs d'Ambenay. — II. Sieurs du Bohion. — III. Propriétaires des Seaules. — IV. Seigneurs du Bailly. — V. Seigneurs de la Rivière. — VI. Paroisse.— Impositions. — Testament du curé Terrier. — La Charité.

I. — La seigneurie d'Ambenay continua d'appartenir jusqu'à la révolution à l'abbaye de Lyre. Des difficultés sur les limites qui la séparaient du fief de Glatigny à Bois-Arnault s'étant élevées de nouveau, la transaction de 1595 fut confirmée, en 1742, par Françoise d'Epinay, épouse de Maître Alexandre le Hantier, seigneur de Glatigny, et, en 1744, par Louis-Constantin de Rohan, abbé de Lyre (120).

François de Baudot, que nous avons vu mourir en 1710, avait laissé deux fils : Charles l'aîné, qui conserva le titre de sieur d'Ambenay qu'il portait déjà du vivant de son père, et François ou plutôt Jean-Baptiste-François, qui prit le titre de seigneur de la Saussière. Ils vivaient encore tous les deux le 1[er] décembre 1723, puisqu'à cette date une sentence de la vicomté de Breteuil règle *la légitime* qu'ils devaient payer sur

(118) Les procès-verbaux des assemblées des habitants sont souvent mêlés aux actes de l'état civil. La plupart cependant sont réunis avec les publications de contrats à la suite du registre des baptêmes de 1667.

(119) Cette somme se décompose ainsi : 21 l. 3 s. pour l'étoffe de l'habit et la toile des chemises et des cravates, 3 l. 8 s. pour la façon du justaucorps, 3 l. pour une paire de souliers, 30 s. pour la refaçon du fusil, 45 s. pour des bas, 45 s. pour un chapeau et 6 s. pour le pommeau de l'épée.

(120) Inv. de Lyre, t. III, f° 125.

les biens de leur père, à Marie de Baudot, leur sœur, veuve de Pierre de Bonnechose, écuyer, sieur de Folainville (121). Charles mourut peu après et son frère réunit les deux titres dès 1729. Il essaya, à cette époque, de rendre aveu des terres qu'il possédait à Ambenay et surtout de son manoir, à M. le duc de Bouillon, comte d'Évreux. Ce fut l'objet d'une longue procédure avec l'abbaye de Lyre, procédure qui durait encore en 1739 (122).

Le sieur d'Ambenay avait épousé, nous ne savons à quelle époque, Marie-Anne le Filieux, plus âgée que lui, et qui mourut à Ambenay, le 29 juin 1749 à 82 ans. L'acte d'inhumation lui donne les titres « de dame patronne des Frétils et la Chaussière (Saussière) », qu'elle avait du chef de son mari. Elle fut inhumée « dans la chapelle tenant au chœur de l'église », c'est-à-dire dans la chapelle seigneuriale bâtie par Cyprien Baudot.

Malgré ses soixante-seize ans, Jean-Baptiste-François de Baudot songea bientôt à se remarier et il épousa, par contrat du 6 août 1750, à Valletot, Françoise-Catherine de la Londe, fille de Nicolas de la Londe, écuyer, auditeur honoraire en la cour des comptes de Rouen, seigneur des Mares, de Valletot, etc., et de Catherine de Hanoy (123). Il mourut à Verneuil le 15 septembre 1753 et ses biens furent séparés entre des collatéraux. Sa sœur, Renée de Baudot, qui était veuve d'Ambroise le Forestier, eut dans son lot le manoir du Long-du-Bois ou d'Ambenay.

Louis-Ambroise le Forestier, fils de Renée de Baudot, écuyer, seigneur de Sainte-Opportune, des Frétils et de la Saussière, prit le titre de seigneur d'Ambenay et obtint en 1763 une sentence du bailliage de Breteuil contre Jean-René de Baudot, écuyer, sieur du Bohion, et Alexandre-Charles de Baudot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, chevalier de Saint-Louis, demeurant tous les deux à Ambenay, qui avaient fait placer un banc dans la chapelle seigneuriale de cette paroisse (124).

(121) Pièces de la Fabrique d'Ambenay. — D'après la généalogie de la famille le Bœuf d'Osmoy, p. 36, Charles de Baudot aurait épousé Françoise Allorge, et aurait laissé un fils du nom de Charles.

(122) Inv. de Lyre, t. III, f° 125. — On ne l'appelle que François, nom qu'il avait reçu à son baptême, auquel il aura ajouté probablement dans la suite le nom de Jean-Baptiste, reçu peut-être à la confirmation, selon l'usage de cette époque.

(123) Titres communiqués par M. Frédéric de Postel.

(124) Ibid.

Enfin M. de Sainte-Opportune vendit la terre d'Ambenay, par contrat passé au tabellionage de l'Aigle, le 21 août 1766, à Messire Louis-Joseph du Buat, sieur de Saint-Denis. Ce dernier mourut à Ambenay le 27 décembre 1784, et est qualifié d'écuyer, seigneur du Val, dans l'acte d'inhumation. Un Louis-François du Buat, écuyer, probablement son fils, fut également inhumé à Ambenay, le 31 juillet 1790, à l'âge de 45 ans.

II. — Jean de Baudot, écuyer, sieur du Bohion, dont nous avons parlé à la fin du siècle précédent, épousa, le 24 avril 1695, à Ambenay, noble dame Marie de Lorme, veuve de René de Moucheron, écuyer, sieur de Fleurimont. L'année suivante, il s'intitulait garde du Roi et eut plusieurs enfants baptisés à Ambenay, savoir : Brice-Jean-Louis, le 6 août 1696 ; Claude, le 13 décembre 1700 ; René, le 28 juin 1707 ; Alexandre-Charles, le 7 novembre 1711 (125). En 1707, il est qualifié porte-étendard des gardes et en 1709 sous brigadier des gardes du Roi. La Chesnaye des Bois dit qu'il reçut plusieurs blessures à Leuze et à Steenkerque et qu'il eut le bras emporté d'un coup de canon à la bataille de Malplaquet. Sa femme fut inhumée à Ambenay, à 65 ans, le 10 novembre 1734, et il ne dut pas lui survivre longtemps.

Jean-René de Baudot, écuyer, sieur du Bohion, leur fils, après avoir servi dans les gardes du roi qu'il quitta pour cause de maladie, épousa, d'après la Chesnaye des Bois, le 13 septembre 1736, damoiselle Elisabeth Deshais. Ils habitèrent le manoir du Bohion où ils eurent plusieurs enfants (126). Le mari y mourut

(125) Les parrains et marraines furent : en 1696, Antoine Brice de Bardouil, écuyer, et damoiselle Louise-Françoise de Baudot ; en 1700, Claude d'Espinay, écuyer, sieur de l'Oraille et de Glatigny, et damoiselle Marguerite de Pigace de Rapheton ; en 1707, René de Bonnechose, écuyer, sieur de la Boulaye, et dame Françoise de Mauduit, épouse de Guillaume d'Epinay, écuyer, brigadier des gardes du roi ; en 1711, Alexandre de Baudot, écuyer, sieur du Bohion, commandant du second bataillon d'Albigeois, et dame Anne de Malleville, épouse de Charles de Bardouil, écuyer, sieur de l'Ecureuil.

(126) Ces enfants, baptisés à Ambenay, sont : Jean-René-Alexandre le 8 juillet 1737 ; parr. et marr. : Alexandre-Charles de Baudot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, garde du corps du Roi, compagnie de Villeroy, pensionnaire du Roi, et dame Marie de Mailloc, femme de Messire Louis de la Radière, conseiller au bailliage d'Orbec, de la paroisse Notre-Dame d'Orbec ; — Jean-René le 24 octobre 1739 ; — Marie Jeanne-Louise-Elisabeth le 25 février 1741 ; parr. et marr. : Louis-Jean Deshais, écuyer, sieur de la Radière, gendarme de la garde du Roi, de la paroisse de Cerqueux, et damoiselle Marie-Renée Descorches ; —

à 60 ans, le 3 août 1767, et fut inhumé, le 4, dans l'église d'Ambenay.

Leur fils aîné, Jean-René-Alexandre de Baudot, écuyer, sieur du Bohion, avait épousé, le 21 août 1759, à Berville, damoiselle Marguerite-Françoise Descorches. Elle fut marraine d'une cloche à Ambenay, en 1774, et d'un enfant, en 1783. Son mari figure encore comme témoin d'un mariage, le 16 mai 1791.

III. — Le manoir et la terre des Seaules étaient, depuis les lots de 1704, comme nous l'avons vu, la propriété de Jean-Baptiste de Gastinel, sieur de Mauny, et de sa femme, Marie le Forestier. Ils y habitaient déjà depuis plusieurs années, car un de leurs fils, Alexandre-François de Gastinel, fut inhumé à Ambenay, le 1er septembre 1692; un autre, Jean-François, y fut baptisé le 5 mars 1696 et inhumé le 19 du même mois. Il avait eu pour parrain Gabriel le Forestier, écuyer, sieur du Saptel, et pour marraine damoiselle Madeleine d'Andel.

Comme Jean-Baptiste de Gastinel et sa femme étaient appelés M. et Mme de Mauny à cause de leur fief de ce nom à St-Nicolas-d'Attez, on s'accoutuma peu à peu à donner aussi au manoir des Seaules le nom de Mauny, qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

M. de Mauny et sa femme vendirent, par acte passé au tabellionnage de Rugles le 9 janvier 1710, leur seigneurie de Mont-Pinson (Mont-Pinchon), au prix de 2,400 livres, en se réservant la terre des Trées, dont leur fils, Joachim-Jacques de Gastinel, prenait le titre. Ils marièrent ce fils, à Ambenay, le 20 avril 1712, à damoiselle Anne Saillard, fille d'Alexandre Saillard, officier de S. A. R. Madame, et de feue damoiselle Elisabeth Bouton. Ils vivaient encore le 16 septembre 1723, car, à cette date, Mme de Mauny, séparée de son mari quant aux biens, loua la moitié de la terre des Seaules, à charge par le fermier de payer les neuf livres de rente dues aux religieux de Lyre et de comparaître aux plaids de l'abbaye. Nous ignorons l'époque de leur mort.

Leur fils, Joachim-Jacques de Gastinel, mourut sans enfants et sa succession fut divisée entre plusieurs héritiers collatéraux, le

Jeanne-Antoinette-Elisabeth le 8 août 1742; parr. et marr.: Messire Antoine Belot, écuyer, seigneur patron de Livet, et noble dame Jeanne Hermeton, nommant par procuration;—Marguerite-Françoise le 28 décembre 1744; parr. et marr. : Jean-René-Alexandre de Baudot, écuyer, et damoiselle Marie-Renée Descorches.

4 juillet 1752, d'après les notes de M. Lemaréchal; cependant il figure, ou son homonyme, dans le rôle des vingtièmes d'Ambenay, en 1761.

IV. — Le fief du Bailly, après la mort de Pierre du Plessis-Châtillon, en 1705, devint la propriété de son fils, César-Antoine du Plessis-Châtillon, qui mourut à 24 ans, le 29 décembre 1713, laissant un fils unique.

Celui-ci nommé, comme son père, César-Antoine du Plessis-Châtillon, comte de Rugles, etc., est désigné comme seigneur du Bailly dans l'aveu rendu au roi, en 1748, par le baron du Bois-Normand, auquel avait été transportée la mouvance du fief du Bailly (127). Il échangea, le 27 février 1750, avec Mgr Louis-Constantin de Rohan, abbé de Lyre, le patronage de l'église de Sainte-Opportune, dépendant de son fief du Bailly, pour celui de Notre-Dame-de-Rugles qui appartenait à l'abbaye de Lyre (128).

Ce dernier comte de Rugles, d'une piété exemplaire, se montra constamment l'ami des pauvres et le bienfaiteur du pays. Il mourut sans enfants le 29 mars 1764, laissant tous ses biens à sa nièce, Marie-Félicité du Plessis-Châtillon, qui décéda, en 1791, veuve en secondes noces de Charles-Bernard de Narbonne-Pelet.

V. — Le fief de la Rivière, à la mort de Madame Jouey, en 1715, revint, ainsi que la tréfilerie et le moulin de Transières, à Madeleine Jouey, sa fille aînée, qui était alors remariée à François de Malleville, écuyer, auquel elle avait apporté en dot la présidence de l'élection de Conches. Celui-ci, qui vivait encore le 27 décembre 1739, mourut avant le 19 février 1740. Sa veuve mourut à Transières, le 28 février 1742, et fut inhumée le 1er mars dans l'église d'Ambenay.

Nicolas le Grand, son fils aîné, président en l'élection de Conches, lui succéda comme seigneur de la Rivière et en rendit aveu en 1755 à la baronie des Bottereaux. Il mourut le 7 avril 1760 et fut inhumé, le 8, dans l'église d'Ambenay à l'âge de 67 ans. Sa veuve, dame Marie Samson de Bois-Richard, y fut aussi inhumée à l'âge de 70 ans, le 14 février 1768.

François le Grand, fils unique de Nicolas et comme lui président en l'élection de Conches, rendit aveu du fief de la Rivière,

(127) Chartrier du Bois-Normand-près-Lyre. — Les trois quarts de la baronie des Bottèreaux avaient été réunis par lettres patentes de 1696 à la baronie du Bois-Normand.

(128) Inv. de Lyre, t. III, f° 204.

en 1761. Il avait épousé Marie-Anne-Denise Vente et ils eurent plusieurs enfants baptisés à Ambenay, savoir : François-Marie, le 19 septembre 1762 ; Marie-Françoise, le 5 novembre 1764 ; Claude-René, le 15 mars 1766 (129). Il mourut à Ambenay, le 26 novembre 1785, à l'âge de 65 ans, et fut inhumé, le 27, dans le cimetière de la paroisse.

Ses enfants furent les derniers seigneurs de la Rivière, qu'ils paraissent avoir possédé indivisément jusqu'à la révolution, car le rôle de 1790 indique leurs impositions sous le titre de MM. de Transières.

VI. — La paroisse d'Ambenay fut, comme toutes les autres, chargée de lourds impôts au commencement de ce siècle et à la fin du siècle précédent. L'un des plus curieux est celui qu'on appelait des *nouveaux acquêts*. Il avait pour but, à l'origine, de faire payer aux gens de main-morte un droit d'amortissement ou de main-morte, toutes les fois qu'ils acquéraient de nouveaux biens. Or on eut l'idée, au commencement du XVIIIe siècle, d'imposer aux communautés rurales une taxe de ce nom pour la jouissance des droits d'usage. Ainsi, en 1702, en vertu d'une déclaration du roi, du 9 mai 1700, les habitants d'Ambenay furent taxés, sous le titre de droit de *nouvel acquêt*, à 186 l. pour leurs droits d'usage dans la forêt de Breteuil, dont la jouissance remontait au XIe siècle. On y ajouta 12 livres pour les années 1700 et 1701, plus 20 livres pour frais d'un procès-verbal auquel les habitants avaient donné lieu par une fausse déclaration. Ces sortes d'impôts extraordinaires n'admettaient point d'exception. Les privilégiés, c'est-à-dire tous ceux qui par leur noblesse ou leurs fonctions se trouvaient exempts de la taille, étaient imposés d'office. Le reste de la somme était réparti par

(129) Les parrains et marraines furent : de François-Marie, François Michel Vente, écuyer, sieur des Boisraux et des Chateles, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, et dame Marie Samson de Bois-Richard, veuve de Nicolas le Grand, représentée par dame Madeleine-Anne-Claude Vente, épouse de Maître Jacques-Bazile Lotton, conseiller du Roi en l'élection d'Evreux ; — de Marie-Françoise, Messire François-Jean Vente, écuyer, directeur et receveur général des domaines du Roi dans la généralité de Tours, et dame Marie-Blanche de la Noe, veuve de Messire René le Grand ; — Claude-René est nommé par des roturiers qui ne savent pas signer. — Un autre fils, François-Claude-Gabriel, dont nous n'avons pas la naissance, est parrain à Ambenay le 9 mars 1776.

les collecteurs sur tous les autres habitants, au sol la livre de la taille que chacun payait (130).

La charité d'Ambenay avait déjà été imposée pour ce même droit de nouvel acquêt, en 1696, à 360 livres, 12 s., 9 d. ; mais elle, du moins, avait acquis ou reçu nouvellement des immeubles et des rentes. De son côté, la fabrique ou trésor de l'église vendit deux vergées de pré 310 livres et une acre et demie de labour 200 livres, le tout pour payer sa taxe. Déjà, en 1689, pour un sujet analogue, elle avait vendu, de concert avec les fabriques de Rugles et de Bois-Arnault, quatre acres de terre dont les trois églises jouissaient en commun, et qu'on appelait les terres de la maladrerie, parce qu'elles provenaient de l'ancienne maladrerie du Bois-Arnault (131).

En 1709, des réparations étaient nécessaires au presbytère. Les habitants ne purent s'entendre, car l'affaire fut portée à l'intendant d'Alençon et, de là, au Conseil du roi, qui jugea que les réparations exigeaient 800 livres. Muni de l'arrêt du Conseil, le subdélégué de l'intendant à Conches choisit d'office des collecteurs pour recouvrer cette somme sur les propriétaires de la paroisse, au sol la livre de la taille ; mais tous les habitants furent réunis après vêpres, le 17 mars 1709, pour accepter les collecteurs désignés d'office ou en choisir d'autres (132).

Le curé d'Ambenay était alors un prêtre vénérable, nommé Philippe Terrier, qui dirigea la paroisse de 1687 à 1724. Dans les années malheureuses, il avait fait beaucoup d'aumônes et avait dû emprunter, le 26 décembre 1690, une somme de 500 livres à Pierre de Moucheron, écuyer, sieur de Bretignières, ce qui ne l'empêcha pas, en 1691, de vendre, à deux reprises, la plus grande partie de son mobilier. Son testament, en date du 1er mai 1722, mérite d'être signalé. Après avoir donné 300 l. à deux pauvres nièces et 300 l. à la charité pour la célébration d'un office solennel de Saint Joseph, le 19 mars, avec panégy-

(130) Titres de la Fabrique. — Voici l'état des taxes imposées d'office aux privilégiés, propriétaires d'immeubles à Ambenay : Le sieur de St-Nicolas 5 livres; le sieur du Bohion et ses enfants 3 l.; le sieur de la Chesnaye 5 l. ; le sieur de la Roche 5 l. ; le sieur de l'Ecureuil 3 l.; le sieur d'Ambenay 5 l. ; la dame de Messay 1 l.; le comte de Rugles 5 l. ; le sieur de Brennard 1 l. ; le sieur de Bretignieres 2 l.; le sieur Alexandre Saillard 3 l.; les bénédictins de Lyre 10 l.; le séminaire d'Evreux 4 l.

(131) Titres de la Fabrique et notes de M. Lemaréchal, extraites du tabellionnage de Rugles.

(132) Etat civil d'Ambenay.

rique du saint, il veut qu'on emploie le reste de sa fortune à entretenir une maîtresse d'école. Non-seulement, dit-il, « parce-
» qu'un vicaire pour l'ordinaire tient l'echole aux garcons, mais
» parceque les filles devenant maîtresses de maison et chefs de
» famille, l'éducation et l'instruction tombent à leur charge, et
» ce sont elles qui les elevent dans l'ignorance ou la congnois-
» sance de leur religion, d'où depend tout leur bonheur ou
» malheur; pour cet effet je conseillerois une fille de celles
» qu'on appelle a Rouen de la Providence. Comme c'est la plus
» belle et necessaire charité que je puisse faire, j'exhorte les
» paroissiens de s'intéresser a ce testament comme a une chose
» a laquelle ils ont seuls le principal intérêt, puisque c'est à
» eux et pour eux que je donne ce que j'ay, leur faisant con-
» naître que je les ai aimés en vray pasteur et comme un pere
» ses enfants........ et comme je regarde cet establissement
» d'une maistresse d'echole comme une aumone spirituelle d'un
» bien plus grand mérite devant Dieu que celles qui se font
» en fondant des aumones a distribuer au public, puisque c'est
» toujours aux etrangers et non aux vrais pauvres, je n'en or-
» donne point; sinon de donner une vingtaine de boisseaux de
» blé a plusieurs familles de la paroisse qui n'osent demander
» ou qui sont retenues malades chez eux, que l'on appelle hon-
» teux, sans se laisser entrainer a la sollicitation des gens qui
» profitent de la misere d'autrui (133). »

Le vicaire, dans les paroisses rurales, tenait presque toujours l'école, comme l'indique ce testament; néanmoins on trouve des exceptions. A Ambenay même, en 1765, un laïc, Mathurin Blin, était maître d'école, et il figure dans les actes de l'état civil jusqu'en 1790. L'instruction d'ailleurs devait y être assez répandue, car une grande partie des habitants savaient écrire. Ainsi, dans les procès-verbaux des assemblées de la charité, sur quatorze frères, neuf signent leur nom en 1714, sept en 1720, 1723 et 1722. En cette dernière année, parmi les frères qui ne font qu'une marque se trouve Louis-François d'Epinay, écuyer, sieur d'Auvergny.

La charité avait, en 1775, 293 livres de rente. Elle toucha en plus 494 livres de quêtes et de rétributions pour divers services et imposa à ses membres 38 livres d'amende. Elle fit cent sept inhumations, tant à Ambenay que dans une douzaine

(133) Notes de M. Lemaréchal, extraites du tabellionnage de Rugles.

de paroisses voisines. Elle recevait généralement une ou deux livres pour chaque inhumation. Par une exception unique, elle reçut vingt-quatre livres pour l'inhumation du curé des Frétils. Les plus fortes rétributions ensuite sont 4 et 3 livres. Elle payait trois cents livres à son chapelain pour acquitter les fondations, soixante-six livres à ses deux clercs et à son crieur, vingt-quatre livres au curé pour son assistance à divers offices, soixante livres environ pour le luminaire et six livres pour les décimes.

Le revenu de l'église consistait au XVIII[e] siècle en trois à quatre cents livres de rentes et de fermages et cent à deux cents livres de casuel (134).

LISTE DES CURÉS D'AMBENAY.

(Extraite du grand pouillé du diocèse d'Evreux, des actes de l'état civil et de la notice qui précède.)

1202-1214, Guillaume.
1483, Pierre Fleury.
avant 1505, Jean Cauvin ou Chauvin.
1505-1509, Henry Malguere, après la mort du précédent.
1514, Jean Flandroys, prêtre.
avant 1533, Roger Racine.
1533, Jean Baudry, clerc, après la mort du précédent.
1537, Charles Geffronneau, prêtre.
1537, Robert Bouchigny, prêtre, docteur en théologie, pourvu de la chapelle de Saint-Pierre-de-Gravelle à la cathédrale, échange ce bénéfice, le 11 octobre, pour la cure d'Ambenay, et se démet de cette cure le lendemain.
1537, Guillaume Auqueville, après la démission du précédent.
1541, Robert de Foville.
1541, René de Foville, clerc, après la démission du précédent.
1553, Charles Terbinat, clerc, après la mort du précédent.
1554, Jérôme Gentil, clerc du diocèse de Milan, après la démission du précédent.

(134) Comptes de l'église et de la charité dans les pièces de la Fabrique.

1555, René GENTIL, clerc, après la démission du précédent.

1556-1562, Claude AMELYNE, clerc, par permutation avec le précédent.

1562, François AMELYNE, par permutation avec le précédent.

1564, Isaïe ATABIE, clerc.

1564-1581, Georges le SEIGNEUR, prêtre, après la démission du précédent.

1600, Quentin le RAY.

1600, Claude FRESNES, prêtre du diocèse, par résignation du précédent.

1612-1616, Achille FERRARE, prêtre.

1616-1657, Guillaume le BLOND, clerc du diocèse de Lisieux, après la mort du précédent. Il est inhumé dans l'église d'Ambenay, le 7 avril 1657.

1657-1667, François le BOUCHER, prêtre du diocèse. Il est inhumé à Ambenay, le 17 octobre 1667 (135).

1667-1672, Gilles le ROYER, prêtre du diocèse du Mans, après la mort du précédent.

1672-1687, Charles MAULLION, prêtre du diocèse, par permutation avec le précédent pour la chapelle Saint-Denis en l'église de Beaumont-le-Roger. Il est inhumé à Ambenay, le 4 mars 1687.

1687-1724, Philippe TERRIER, prêtre.

1728-1742, Charles BILLARD, inhumé dans le chœur de l'église, le 8 février 1742.

1742-1752, Louis CECIRE de BEAULIEU, inhumé le 30 avril 1752 dans le chœur de l'église à 57 ans.

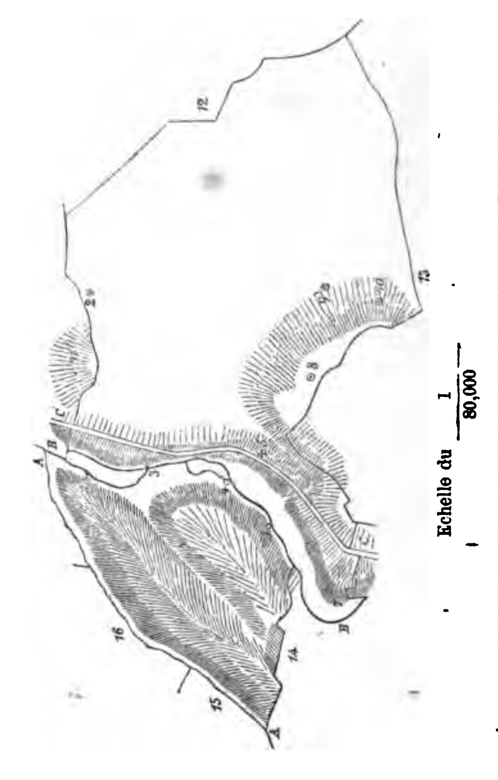
1753-1760, J. MARIE, inhumé dans le chœur de l'église le 31 janvier 1760.

1760-1790, Jean-Guillaume GIROULT DES BROSSES. Il dut se démettre au mois de janvier 1790 et fut remplacé par son vicaire Lepouzé.

(135) Ce curé fut nommé en vertu d'une signature de Rome, la cure ayant vaqué assez longtemps pour que la nomination fût dévolue au pape. François le Gendre, présenté par le prieur de Lyre; Louis Cabriole, prêtre du diocèse de Narbonne, présenté par l'abbé commendataire; Philippe Lucas, prétendant avoir obtenu une signature de Rome; Jean Mahiel ayant reçu la résignation de Philippe Lucas, lui contestèrent la possession du bénéfice.

TOPOGRAPHIE FÉODALE, MONUMENTS, ETC.

La paroisse d'Ambenay contenait trois fiefs : Ambenay, le Bailly et la Rivière. Parmi les domaines roturiers, on distingue le Bohion, les Seaules et la Roche.



LÉGENDE.— Fiefs : 9 et 10 Ambenay, dont le chefmois fut successivement aux Seaules et au Long-du-Bois, 7 le Bailly, 2 la Rivière. — Domaines : 2 la Roche, 8 le Bohion, 9 le Long-du-Bois, 10 les Seaules. — Moulins : 1 moulin Amet ou de Transières, 3 moulin de l'Ermite, 4 moulin des Bottereaux, 5 moulin Roger. — 6 église d'Ambenay, A A val ou ravin de Sommaire, B B Rivière de Risle, C C route départementale n° 9 d'Evreux à Alençon.

COMMUNES LIMITROPHES : 11 Neaufles-sur-Risle, 12 lesBaux-de-Breteuil, 13 le Bois-Arnault, 14 Rugles, 15 Saint-Antonin-de-Sommaire, 16 les Frétils.

I. AMBENAY.

Ce fief était un membre de la baronie de Lyre. Quand il en fut séparé pour être fieffé aux Baudot, ceux-ci en rendirent aveu à l'abbaye, comme d'un huitième de fief. Le chefmois était primitivement le manoir des Seaules. Les Baudot, qui n'avaient pas ce manoir, prirent pour chefmois leur maison du Long-du-Bois. Après la remise du fief à l'abbaye aucun chefmois ne fut assigné. Les vassaux se présentaient aux plaids et acquittaient leurs redevances à Lyre.

JUSTICE. Elle s'exerçait à Lyre par le bailli de la baronie et n'offre rien de particulier. Les Baudot eurent un sénéchal tenant les plaids au Long-du-Bois.

DOMAINE. Le domaine non fieffé, avant le démembrement des Seaules, se composait d'environ quarante acres de terres labourables et de plusieurs pièces de pré. La vente de la seigneurie à Edmond Baudot, en 1575, ne mentionne aucun domaine. L'aveu de Cyprien Baudot, en 1615, désigne comme domaine non fieffé quarante-huit acres de terres labourables et plusieurs pièces de pré, mais c'étaient des biens patrimoniaux ou acquis. Dans la remise de 1661, on ne voit figurer que le moulin Roger et quatre acres de pré à Transières.

MOULINS, RIVIÈRES ET FORÊTS. Le moulin banal était le moulin Roger, ancien moulin banal du fief du Bailly. Les vassaux du Bailly y payaient le droit de moute entier; les autres banniers qu'on appelait advenants ou avenants, ne payaient que demi-moute d'après la charte de Robert du Bouley (Pièces justificatives, III). La plupart des vassaux de la seigneurie d'Ambenay et quelques habitants du Bois-Arnault, de Rugles et d'Herponcey étaient banniers du moulin Roger. On trouve cependant des vassaux d'Ambenay, qui, d'après les aveux existant et ceux qu'analyse l'Inventaire de Lyre, devaient faire moudre leurs grains au moulin Amet ou au moulin Ratier. Nous avons déjà parlé du droit des fêtes de moulin et de l'obligation d'amener les meules. Plusieurs vassaux, de 1478 à 1701, se reconnaissent banniers du moulin Roger et du moulin à foulon, sans désigner autrement ce dernier moulin, qui pouvait n'être qu'une dépendance du moulin Roger (136).

(136) Inv. de Lyre, t. III, fos 132, 136, 144, 149 et 181.

Les droits d'usage ordinaires dans la forêt de Breteuil étaient possédés par tous les habitants d'Ambenay comme vassaux de l'abbaye. Les aveux en font mention, qu'ils s'appliquent aux terres placées sur la rive gauche ou à celles qui occupent la rive droite de la Risle. Le manoir des Seaules prenait en outre dans la forêt le bois nécessaire à sa construction ou à ses réparations.

Le droit de panage, perçu par les seigneurs d'Ambenay, était de cinq deniers par chaque porc, plus un denier d'estoublage.

L'abbaye avait le droit de faire pêcher, quand bon lui semblait, dans les mares et fossés de ses vassaux et dans les parties de la rivière de Risle qui dépendaient de sa seigneurie d'Ambenay. Sa pêche était restreinte à deux jours la semaine pour les parties de la rivière qui dépendaient d'autres fiefs (137).

Droits seigneuriaux. Le manoir des Seaules avait des droits de corvées sur les habitants des Seaules et du Bohion. Le nombre précis de ces corvées n'est jamais désigné. Plusieurs aveux mentionnent des corvées tantôt de bras, tantôt de harnais; d'autres parlent de corvées pour le fanage du pré des Seaules.

Les autres droits seigneuriaux n'offrent rien de particulier.

Biens communaux. Une friche située au hameau de Chennecourt, et appelée la friche de Chennecourt, contenait encore, en 1844, 94 ares 13 centiares. Une grande mare commune existait sur cette friche. Dans les ventes de portions qui ont eu lieu, notamment en 1857, on n'indique, comme titre de propriété, que la possession immémoriale, et nous n'avons trouvé nous-même aucun titre spécial.

La plus grande partie du hameau des Seaules est bâtie autour d'une sorte de place publique appelée la commune des Seaules, et dont nous avons signalé la première mention en 1329 (note 46).

LISTE DES SEIGNEURS.

1080 environ-1575, L'abbaye de Lyre.
1575-1594, Edmond Baudot.
1594-1630, Cyprien Baudot, fils du précédent.

(137) Ibid. f° 26. — Voyez pour les droits d'usage les textes que nous avons cités, notes 37, 38 et 39.

1630-1636, Cyprien BAUDOT, fils du précédent.
1638-1661, François DE BAUDOT, fils du précédent.
1661-1790, L'abbaye de Lyre.

Propriétaires du Manoir du Long-du-Bois ayant continué à porter le titre de sieurs d'Ambenay :

1661-1710, François DE BAUDOT.
1710-1753, Jean-Baptiste-François DE BAUDOT, fils du précédent.
1753-1766, Louis-Ambroise LE FORESTIER, neveu du précédent.
1766-1784, Louis-Joseph DU BUAT, par acquisition du précédent.
1784-1790, Louis-François DU BUAT.

ARMES : L'abbaye de Lyre : Ecartelé, aux premier et quatrième, de gueules à une rose d'hermine ; aux deuxième et troisième, de gueules à cinq fusées d'or, 3 et 2 ; et, sur le tout, d'azur à une lyre ou harpe d'or.

De Baudot : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même, deux en chef et une en pointe.

Le Forestier : d'argent, à trois feuilles de houx de sinople, 2 et 1.

Du Buat : écartelé au 1 et 4 d'azur, à l'escarboucle pommetée et fleurdelisée d'argent ; au 2 et 3 d'azur, à trois bandes d'or.

II. LE BAILLY.

C'était un quart de fief relevant de la baronie des Botteraux et ,depuis 1696, de celle du Bois-Normand-près-Lyre. Son chef-mois, placé presqu'au bas du coteau vers Rugles, existait encore en 1504. Il était détruit ainsi que le colombier en 1623, date de l'aveu que nous publions (pièces justificatives XXX).

JUSTICE. Le fief avait basse justice et prévôté tournoyante, c'est-à-dire que chacun des vassaux était obligé de remplir à son tour pour un an l'office de prévôt. Dans les derniers temps la justice de ce fief s'exerçait à Rugles par les officiers du comte.

DOMAINE. Le domaine non fieffé, très-longuement décrit dans l'aveu de 1623, comprenait un bois taillis de 40 acres, appelé les Boullaiz et situé tant à Ambenay qu'à Rugles ; une bruyère de 10 à 12 acres à Rugles ; deux prés à Saint-Ger-

main-de-Rugles : le pré des Boullaiz 4 acres et demie, et le pré de la Fontaine 3 acres ; huit prés à Ambenay : la Fontaine 3 acres, la Fosse d'eau 1 acre, les Forgettes 3 journaux, le Jardin 3 journaux, le Petit-Pré 1 acre, le Colombier 1 acre et demie, les Humes 8 acres, un autre pré 5 vergées, et un îlot, près la place de l'ancien moulin, dont la contenance n'est pas déterminée.

MOULINS, RIVIÈRES ET FORÊTS. Malgré la vente du moulin Roger au XII[e] siècle, le seigneur du Bailly exprime, dans l'aveu de 1623, son droit à deux moulins sur la rivière de Risle, mais ils étaient alors complètement ruinés.

Le droit de pêche, dans le même aveu, n'est pas tant affecté au seigneur du Bailly, que proclamé comme un droit général du seigneur de Rugles.

Outre les droits d'usage ordinaires et, en particulier, celui de prendre, dans la forêt de Breteuil, le bois nécessaire pour rebâtir son manoir et ses moulins, le seigneur du Bailly se déclare l'un des francs-jugeurs de la forêt, tenu de comparaître comme sergent, mais sans recevoir de gages, aux grands jours de la forêt. La possession de cette sergenterie était le principe de ses droits d'usage et l'autorisait à envoyer dans la forêt, sans payer aucune redevance, tous les porcs destinés à la nourriture des gens qui habitaient son manoir ou ses moulins.

DROITS SEIGNEURIAUX. Le seigneur de ce fief, qui devait avoir primitivement une grande importance, présentait à deux églises paroissiales : Ambenay et Sainte-Opportune. Le patronage d'Ambenay fut cédé à l'abbaye de Lyre en 1226 et celui de Sainte-Opportune échangé pour celui de Notre-Dame-de-Rugles en 1750. Les autres droits n'ont rien de particulier. Nous remarquerons seulement que le treizième levé par le seigneur sur le prix de vente des terres de ses vassaux était de vingt deniers par livre.

LISTE DES SEIGNEURS.

1200-1202, Robert DU BOULEY.
1226, Jean DU BOULEY. On ignore la date où commence celui qui suit qui portait aussi le nom de Jean.
1264-1309, Jean DE BALLEY, en 1276 BAYLLI, en 1277 BAALLE, en 1309 BAILLY.
1382, Jean LE MERCIER.
1414, Charles LE MERCIER, fils du précédent.

1426, Guillaume PORTIER.
1440, Guillaume DE NEUFVILLE, sire de FAUCOMBERGE.
1469-1488, Louis DE COUTES, fils de Catherine LE MERCIER.
1504, Gautier DE COUTES, fils du précédent.
1544, Jacques DE POISIEUX, mari d'Antoinette de Coutes.
1553-1576, Michel DE POISIEUX, fils du précédent.
1623, René du PLESSIS-CHATILLON, mari de Diane-Renée de Poisieux, fille du précédent.
1633, Michel DU PLESSIS-CHATILLON.
1633-1634, Taurin FUCHER, par acquisition du précédent.
1634, François DU PLESSIS-CHATILLON, par retrait du précédent.
1645-1657, André DU PLESSIS-CHATILLON.
1670-1678, Jacques DU PLESSIS-CHATILLON.
1682-1704, Pierre DU PLESSIS-CHATILLON.
1705-1713, César-Antoine DU PLESSIS-CHATILLON, fils du précédent.
1713-1764, César-Antoine DU PLESSIS-CHATILLON, fils du précédent.
1764-1790, Marie-Félicité DU PLESSIS-CHATILLON, nièce du précédent et femme de Charles-Bernard de Narbonne-Pelet.

ARMES. Le Mercier : De.... à deux têtes de sanglier, au franc quartier de.... à trois étoiles.

De Coutes : D'or, au lion de sable.

De Poisieux : De gueules, à deux chevrons d'argent surmontés d'une fasce en divise du même.

Du Plessis-Châtillon : D'argent, à 3 quintefeuilles de gueules.

Narbonne-Pelet : De gueules, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

III. LA RIVIÈRE.

C'était un quart de fief relevant des Bottereaux. Son chef-mois, placé sur la rive gauche de la Risle, était, d'après l'aveu de 1687, entouré d'eau et avait droit de pont-levis.

JUSTICE. Elle était moyenne et basse, et s'exerçait par un senéchal. La prevôté était tournoyante comme celle du Bailly.

DOMAINE. L'étendue du domaine non fieffé n'est point indiquée dans l'aveu, qui mentionne toutefois avec le manoir une tréfilerie et le moulin Amet placés à côté.

MOULINS ET RIVIÈRES. Le moulin Amet est présenté comme

moulin banal pour tous les vassaux. La tréfilerie paraît être la plus ancienne du pays : voyez ce que nous en avons dit, chapitre V.

Le droit de pêche était exercé par le seigneur, au-dessus et au-dessous de son moulin.

DROITS SEIGNEURIAUX. Parmi eux se remarquent des corvées de bras et de harnais dont le nombre n'est pas indiqué.

LISTE DES SEIGNEURS.

Première moitié du fief.

1562-1598, Christophe DE MORIANCOURT.
1609-1612, Pierre DE MORIANCOURT, fils du précédent.
1643, Guillaume DE MORIANCOURT, fils du précédent.

Deuxième moitié du fief.

1622, Nicole GIRARD.
1659-1661, François GIRARD.

Fief entier.

1661-1684, Marc GIRARD, fils du précédent.
1684-1685, Gabriel LE FORESTIER, par acquisition du précédent.
1685-1687, Guillaume CORDIEU, par acquisition du précédent.
1689-1711, Jacques JOUEY, gendre du précédent.
1711-1715, Marie CORDIEU, veuve du précédent.
1715-1739, François DE MALLEVILLE, gendre de la précédente.
1740-1742, Madeleine JOUEY, veuve du précédent.
1742-1760, Nicolas LE GRAND, fils d'un premier mariage de la précédente.
1760-1785, François LE GRAND, fils du précédent.

ARMES. Girard : D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois branches d'arbre de sinople,

Le Forestier, voy. Ambenay.

Jouey : Echiqueté d'argent et de sable.

IV. LE BOHION.

Cette terre fut possédée jusqu'à la révolution par une branche cadette de la famille Baudot, dont la tige est Edmond Baudot, fils de l'acquéreur de la seigneurie d'Ambenay.

1628, Edmond BAUDOT.

1653-1677, Edmond BAUDOT, fils du précédent.
1677-1686, Antoine-Michel DE BAUDOT, prêtre, fils du précédent.
1695-1734, Jean DE BAUDOT, frère du précédent.
1736-1767, Jean-René DE BAUDOT.
1767-1790, Jean-René-Alexandre DE BAUDOT, fils du précédent.

V. LES SEAULES.

Nous avons longuement traité de tout ce qui se rattache au manoir des Seaules. Voici la liste de ses propriétaires depuis Edmond Herier.

1495-1499, Edmond HERIER.
1523-1548, Pierre le HERIER, fils du précédent.
1556-1589, Guillaume LE HERIER.
1608, Jacob LE FORESTIER et Nicolas LE CONTE, gendres du précédent.
1625-1652, Renée LE HERIER, veuve de Jacob le Forestier.
1658-1664, Alexandre LE FORESTIER, fils de la précédente.
1664, Marie et Madeleine LE FORESTIER, filles du précédent.
1704-1723, Jean-Baptiste DE GASTINEL, époux de Marie le Forestier.
1752, Joachim-Jacques DE GASTINEL, fils des précédents.

ARMES. Le Forestier, voy. Ambenay.

De Gastinel : d'azur, à trois colonnes d'or.

VI. LES FIEFFES OU LA ROCHE.

1482-1499, Edmond HERIER.
1526, Jehan LE HERIER, fils du précédent.
1572, Michel LE HERIER, fils du précédent.
1579,1613, Jacques DE LA VALLÉE, gendre du précédent.
1619-1648, Guillaume DE LA VALLÉE, fils du précédent.
1648-1688, Esme DE LA VALLÉE, fils du précédent.
1741, Charles DE MOUCHERON.

ARMES. De la Vallée : d'azur, à trois croissants d'or.

De Moucheron : d'argent, à la fleur de lys d'azur séparée par le milieu et entièrement partagée.

MONUMENTS, ETC.

EGLISE. Ses murs sont anciens ; mais elle ne présente rien de remarquable que sa tour placée, comme nous l'avons déjà

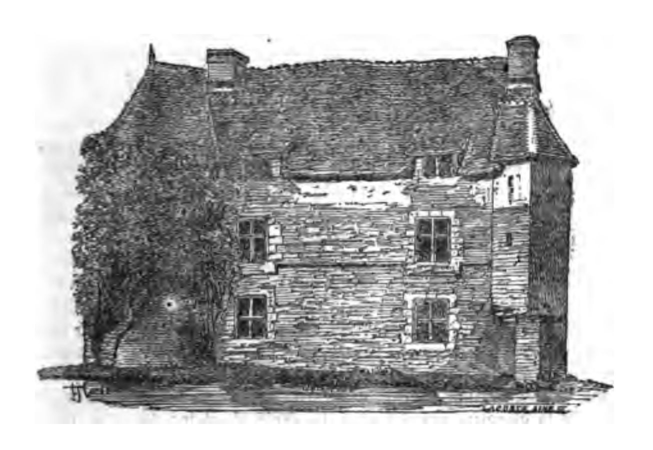
dit, en haut et en dehors de la nef, du côté du nord. Nous croyons cette tour construite dans la première moitié du XVIe siècle. Ses ornements ont beaucoup souffert; chaque face est soutenue par trois contre-forts, dont l'un occupe le milieu et les deux autres les angles. Ces contre-forts sont ornés de pinacles très-élégants. Les baies de l'étage supérieur, aujourd'hui presqu'entièrement bouchées, paraissent avoir été divisées primitivement par un meneau. Du reste la gravure ci-jointe nous dispensera d'une description plus détaillée.



TOUR D'AMBENAY.

L'ancienne chapelle seigneuriale (voy. chap. IV) fut abandonnée à la fabrique, pour servir de sacristie, dans un acte, du 23 août 1778, passé au tabellionnage de Rugles par Marie-Madeleine-Louise le Forestier, épouse de Jean-Baptiste-Henri Postel des Minières, et fille unique de Louis-Ambroise le Forestier, lequel s'était sans doute réservé la propriété de cette chapelle.

Manoir des Seaules ou de Mauny. Il est de la même époque que la tour de l'église. L'ensemble de l'habitation formait un rectangle dont le manoir est un des petits côtés. Le côté opposé avait aux angles deux petites tourelles qui n'existent plus. Entre chacune de ces tourelles et le manoir, se trouvaient les bâtiments d'exploitation. A droite un cellier et au-dessus une chapelle avec une voûte en chêne à plein-ceintre, qui existent encore. Près de la porte de la chapelle et à peu près au milieu du côté droit du rectangle, se trouvait le pont-levis, qui a disparu, et la porte d'entrée de la cour d'honneur. Les ventaux de cette porte subsistent, sont ornés de charmantes têtes de clous et de deux blasons, et portent la date de 1617.



MANOIR DES SEAULES OU DE MAUNY.

Le manoir proprement dit est en brique et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ayant chacun deux grandes pièces. Au centre est la cage de l'escalier. Les croisées et la porte étaient en pierre de taille. Celle-ci, qui devait être fort ornée, a été enlevée, ce qui défigure complètement la façade. Le côté opposé, prenant vue sur les fossés, est conservé presque dans son état primitif. C'est celui que notre gravure reproduit. Les meneaux seuls des fenêtres, en partie détruits, sont rétablis d'après leurs arrachements. L'étage, dans le projet primitif, devait être plus élevé; on s'arrêta sans doute par économie. Pour avoir, malgré cela, de belles pièces à l'intérieur, on ne fit pas de grenier, et, au lieu d'un plancher, on construisit une belle voûte en chêne à plein-ceintre, qui est bien conservée. La principale chambre est garnie d'une immense cheminée en brique; le mur qui la sépare de la chambre voisine était peint jusqu'à la hauteur de la voûte. On y distingue encore, mais presque effacée par le temps, une Annonciation, sur un fond orné de fleurs de lys. La tourelle de gauche est ronde, garnie de meurtrières, et descend jusqu'aux fossés ; celle de droite, beaucoup plus petite et rectangulaire, s'appuie sur un encorbellement et sur deux sortes de contre-forts unis, qui ont été construits en même temps que la tourelle. Enfin, aux cheminées, diverses dispositions de briques ont produit de gracieux ornements.

Les deux blasons que nous avons signalés sur la porte de la cour portent : l'un, un chevron accompagné de 3 feuilles de houx, et l'autre, un chevron accompagné de 3 trèfles. Le premier reproduit évidemment les armes des le Forestier, brisées d'un chevron, et cela concorde avec la date de 1617, à laquelle Jacob le Forestier habitait le manoir des Seaules. Le second nous donne probablement les armes de Renée le Hérier, sa femme, que nous n'avons trouvées dans aucun armorial. A l'intérieur du manoir, au rez-de-chaussée, plusieurs blasons sont gravés sur les poutres. Nous en avons spécialement remarqué quatre. Dans la première salle, en face de la cheminée, un écu parti de à la fleur de lys et de à la croix engrelée. Sur la même poutre, du côté de la porte, un autre écu, à une fasce et au lambel à trois pendants. Dans la seconde salle, en face de la cheminée, un écu à la croix dont les deux branches sont chargées de deux sortes de chevilles ; du côté de la porte, un écu a six fleurs de lys, 3, 2 et 1.

Population et impots. Les registres de l'état civil conservés à la mairie ne remontent qu'à 1634. L'ordre chronologique n'y est rigoureusement suivi qu'au XVIIIe siècle, et une partie des actes d'une année se trouve souvent inscrite sur le registre d'une autre année assez éloignée de la première. Pour une période de quarante ans, de 1750 à 1790, on a en moyenne 74 actes par années, dont 30 inhumations.

Les registres des vingtièmes, pour 1761, déposés aux Archives de l'Eure, portent, pour le vingtième payé par Ambenay, 407 l. 10 s. En 1790, la commune payait 5,432 l. 2 s. 4 d.

Hameaux. Le Bailly, le Bohion, Bonneville, la Borne, le Bout-du-Bois, le Buat, le Buisson, Chennecourt, le Cornet, le Courant, le Culoron, la Fleurière, Gacel, Launel, le Long-du-Bois, Long-l'Eau, la Mardelle, les Mares, Maurepas, le Moulin-de-l'Ermite, le Moulin-Roger, les Noes, le Parquet, les Poteries, les Renardières, la Roche, les Seaulés, Transières, l'Usine-des-Bottereaux, les Viviers.

Trièges. Les Authieux, les Barberons, le Bois-Carré, le Bois-de-l'Ecureuil, les Bréauvins, la Campagne-de-la-Bonneville, la Campagne-de-Chennecourt, la Campagne-du-Cornet, la Campagne-de-la-Friche, la Campagne-de-Maubuisson, les Champs-Failly, le Chênay, le Chêne-Branchu, la Côte-de-la-Forge, la Côte-des-Bottereaux, la Côte-Roger, l'Enclos-de-l'Ermite, le Fief-Bellemare, le Fief-Bigot, le Fief-du-Bohion, le Fief-du-Bois, le Fief-Gruel, les Issues, le Jarrier, la Longue-Raie, la Mare-au-Cochon, les Marnières, la Métairie, le Parc-de-l'Ecureuil, la Pièce-de-la-Rue-Mouchetel, le Pré-Renard, les Prés-Barils, les Prés-de-la-Forge, les Prés-Roger, les Prés-de-Transières, les Prés-du-Buat, la Vallée-Bobey, la Vallée-Héron, la Vignière.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I (1071 — 1087).

Donation à l'abbaye de Lyre, par Guillaume, comte de Breteuil, d'une charruée de terre à Saint-Aiglan et de la terre du Bohion.

Ego Guillelmus, Guillelmi comitis filius, concedo sancte Marie Lire terram ad unam carrucam apud sanctum Agilum et terram Hugonis, mei venatoris, ita liberam quod nichil mea retineo. Si porci hominum illius terre currerint in silvam meam nichil inde accipiam. Ex qua concessione tredecim libras Rothomagensis monete ab abbate Ernaldo accipio tempore Guillelmi, venerabilis Anglorum regis filii Roberti comitis gubernantis atque regentis patriam Normannie. Testibus : Guillelmo dapifero, Guillelmo filio Gualchelini, Ernaldo filio Popeline, Roberto de Marneris et Guillelmo ejusdem ville, Witberto Forestario Farsith, Ingenulfo de Neielfa.—(Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, ch. 1er, art. 1er, n° 1.)

II (1209).

Charte de Luc, évêque d'Evreux, où se trouve insérée et confirmée la charte de Robert, comte de Leicestre, qui confirme le panage dans la forêt de Breteuil et d'autres donations aux moines de Lyre.

Omnibus sancte matris Ecclesie filiis, Lucas Dei gratia Ebroicensis episcopus, salutem in Domino. Noverit universitas vestra nos cartam illustris viri Roberti, quondam comitis Leicestrie, sub tali verborum tenore inspexisse. Universis sancte matris Ecclesie filiis ad quos presens pagina pervenerit, Robertus, comes Leicestrie, filius Petronelle, comitisse Leicestrie, salutem. Noveritis me concessisse et hac mea carta confirmasse monachis de Lyra quod habeant omnes terras suas in Normannia tam in feodis quam in dominicis bene et in pace libere et quiete in puram et perpetuam

elemosinam fatiendo michi et heredibus meis servicium duorum militum facientium michi wardam apud Britolium quam facere solebant et quod eorum homines de Ribramonte et de Trisay et de Bosco Hugonis et de Hamello et de Monte Rimerii sint liberi et quieti per totam terram meam in bosco et in plano et in omnibus locis et idem monachi de Lyra habeant pannagium de predictis hominibus suis in foresta mea de Britolio sicut antiquitus habere consueverunt. Concedo etiam et confirmo predictis monachis viginti solidos in prefectura mea de Lyra de dono Emme de Cressoneria et viginti solidatas terre apud Boterellos de dono Johannis de Sakenvilla et ut hec concessio mea rata et inconcussa servetur in posterum sigilli mei appositione, confirmavi eam. His testibus: Paulo abbate Leicestrie, Philippo de Aubeignio, Marchisio et Oliverio fratribus ejus, Thomas de Estlega tunc senescallo meo, Willelmo de Senevilla, Willelmo de Langetona, Willelmo, capellano meo, Luca, clerico, et multis aliis. Nos autem predicti comitis devotionem attendentes, et de omnibus que dicti monachi ipsius concessione vel confirmatione in nostro possident episcopatu ejusdem concessionem et confirmationem ratam et gratam habentes, eam sicut in carta ipsius continetur jam dictis monachis, amore Dei, pontificali auctoritate concedimus, et ut perpetue stabilitatis robur obtineat presentis scripti testimonio et sigilli nostri munimine confirmamus. Actum anno gratie millesimo cc° nono. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 1er, art. 3, n° 8.)

III (XIIe siècle).

Charte de Robert du Bouley par laquelle il donne à l'abbaye de Lyre tous ses droits sur le moulin d'Ambenay.

Sciant presentes et futuri, quod ego Robertus de Booleyo, assensu filiorum meorum concessi et hac carta mea confirmavi Deo et sancte Marie de Lira in perpetuam elemosinam quicquid habebam in molendino de Ambenay scilicet medietatem tocius molture adventantium; hominum etiam meorum molturam quam ego solus percipere solebam, si ibi moluerint, totam sicut ceterorum adventantium concessi. Hujus elemosine concessionem per positionem texti super majus altare cum duobus filiis meis confirmavi. Monachi vero prefati loci, ea die qua hoc concessi, pro concessione dederunt mihi IIIIor libras Andegavenses. Testibus: Henrico decano de Ambenay, Nicholao de Gloz, Herberto de Luszay, Willelmo Anglico, Roberto de Broilo, Bomero molendinario et multis aliis. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 2, n° 1.)

IV (XIIe siècle).

Charte de Herbert de Messey qui confirme à l'abbaye de Lyre

la donation de Robert du Bouley, et lui donne deux acres de pré aux Grandes-Transières.

Universis sancte matris Ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Herbertus de Messaio, salutem. Noverit universitas vestra me dedisse et hac mea carta confirmasse Deo et sancte Marie de Lira et monachis ibidem Deo servientibus, in perpetuam elemosinam, duas acras de prato quas habebam in Magnis Transeriis, liberas et quietas ab omni exactione et servitio seculari. Concedo etiam et confirmo jam dictis monachis donationem quam donavit eis Robertus de Booleyo in molendino de Ambenay, sicut carta ejusdem Roberti, quam predictis monachis de eadem donatione fecit, testatur. Monachi vero predicti pro hac concessione et confirmatione dederunt michi unum equum et C. solidorum andegavensium. Testibus: Roberto de Booleyo, Radulfo de Gisai, Willelmo de Barra, Ernaldo de Beaumes, Roberto de la Cele, Willelmo de Mortua Aqua, Radulfo de Messai, Willelmo de Hucha, Gilleberto de Messa, Willelmo Chauvet, Roberto, capellano de Boteraus, et multis aliis. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 2, n° 2.)

V (1214).

Donation de Robert de Brezé à Roger, clerc d'Auvergny.

Sciant presentes et futuri, quod ego Robertus de Broiseio dedi... su et voluntate Willelmi abbatis de Lira et conventus... mee et... clerico de Auvernaio pro servicio suo tenendum sibi cuicunque de... meis hoc quod habebam in molendino de Neaufle scilicet dim... habebam in vavasoria de Ambenaio scilicet quartam partem..... soria de Fretiz scilicet quartam partem et hoc quod habebam in... tam partem pro sex denarios monete currentis de se et de ...... meis reddendos annuatim in Natali Domini salvis servitiis capitalium... liis feodalibus ad usum Normannie scilicet duodecim denarios de primogen... ciendo et duodecim denarios de filia mea maritanda et duodecim denarios... redimendo de guerra. Ego autem Robertus de Broiseio et heredes m... predicto Rogero garantizare alibi in hereditate nostra excambiabimus sib... rit. Pro recognicione etenim istius doni dedit mihi predictus Rogerus centum... ista donacio mea, firmiter et legitime de cetero teneretur hoc scriptum... mei munimine roboravi in perpetuum valituram. Actum anno Domini millesimo ducentesimo......— (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 7, l. A, n° 1.)

VI (juillet 1241).

Charte par laquelle Lejarde du Monstier, du consentement de

Robert, son fils, abandonne à Roger d'Auvergny, clerc, tout ce qui pouvait lui revenir de la succession de Robert de Brézé, son parent.

Noverint universi presentes et futuri, quod ego Lejardis de Monasterio, assensu et voluntate Roberti filii et heredis mei, dedi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi magistro Rogero de Auvergnaio, clerico, omnem escaetam quam possidebam, illam videlicet que mihi accidit et ad me et ad heredes meos pertinebat et pertinere poterat de morte Roberti de Broisaio quondam cognati mei scilicet: herbergamentum, terras, prata et omnia alia in dicta escaeta contenta, que omnia dictus magister Rogerus et heredes sui tenebunt et jure hereditario possidebunt libere et quiete, reddendo inde mihi et heredibus meis tres denarios usualis monete ad festum sancti Remigii annuatim, pro omnibus mihi et heredibus meis pertinentibus, salvo jure domini capitalis. Pro hac autem donatione et concessione dedit mihi dictus magister Rogerus viginti libras turonensium ego autem predicta Lejardis et heredes mei tenemur garantire omnia predicta dicto magistro Rogero et heredibus suis imperpetuum contra omnes; vel si garantire nequiremus, in predicta hereditate nostra et aliis omnibus bonis nostris, ubicunque essent, valore ad valorem excambire. Ad quod fideliter observandum ego sepedicta Lejardis fidem prestiti corporalem, in hujus rei testimonium et munimen presentem cartam sigilli mei munimine confirmando. Ego vero predictus Robertus filius et heres sepedicte Lejardis presenti donationi et concessioni affui et assensum prebui ad garantizationem predictam et ad observationem omnium predictorum, sicut superius sunt expressa, me et heredes meos obligans, fide a me super hoc prestita corporali. Quod ut firmum et stabile perseveret presentem paginam rei seriem continentem, ad majorem confirmationem, sigilli mei testimonio roboravi. Actum in plena assisia apud Britolium coram Wanerio de Verberie tunc temporis ballivo Domini regis, et aliis fide dignis, anno gratie M° CC° XL° primo, mense julio. —(Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 7, n° 1.)

VII (février 1248).

Renonciation par Renaud le Bouvier, Gérosie, sa femme, Geoffroy et Jean d'Auvergny, fils de Gérosie, aux droits qu'ils prétendaient sur la succession de Roger d'Auvergny.

Omnibus ad quos presentes littere pervenerint, Reginaldus le Bovier et Gerosia, uxor ejus, magister Gaufridus de Avernayo et Johannes de Avernayo, filii dicte Gerosie, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum contencio verteretur inter

nos, ex una parte, et viros religiosos abbatem et conventum de Lyra, ex altera, super quadam eschaeta quorumdam pratorum, terrarum et reddituum quam ego Reginaldus, racione Gerosie, uxoris mee supra dicte, et ego Gerosia et ante dicti Gaufridus et Johannes filii mei petebamus et dicebamus, ex morte magistri Rogeri de Avernayo, fratris mei, et avunculi dictorum filiorum meorum, nobis de jure pertinere; quod dicti religiosi nobis negabant eo quod dictus magister Rogerus defunctus non erat de legitimo matrimonio procreatus. Tandem de bonorum virorum consilio a predicta impetitione dictos religiosos penitus quitavimus. Ita quod nos et heredes nostri in predicta eschaeta de cetero nichil poterimus reclamare. Et sciendum est quod nos supra dicti Gaufridus et Johannes, filii predicte Gerosie, tenemur et heredes nostri, dictos religiosos penitus deliberare et reddere indempnes contra dictam Gerosiam, matrem nostram, si ipsa, post decessum dicti Reginaldi, mariti sui, eosdem religiosos super dicta eschaeta voluerit molestari, vel valore ad valorem in nostra propria hereditate excambiare. In cujus rei testimonium nos communi assensu presenti scripto sigilla nostra dignum duximus apponenda. Datum anno Domini M° CC° XL° octavo, mense februario.— (Orig. Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 18, art. 20, l. B, n° 17.)

VIII (octobre 1249).

Charte par laquelle Guimond de Faugeaus et Lejarde, sa femme, abandonnent l'action qu'ils avaient intentée aux moines de Lyre pour rentrer en possession du tenement de Robert de Brézé, sous prétexte que Roger d'Auvergny étant bâtard, ses biens devaient leur revenir.

Omnibus ad quos presens scriptum pervenerit, ego Guimundus de Faugeaus et Lejardis, uxor mea, salutem. Noverit universitas vestra quod cum contentio verteretur inter nos, ex una parte, et abbatem et conventum de Lira, ex altera, super toto tenemento quod fuerat Roberti de Broiseio cognati dicte Lejardis, uxoris mee, et quod magister Rogerus de Auvernaio tenebat de nobis per tres denarios annui redditus, quod tenementum nos dicti Guimundus et Lejardis uxor mea dicebamus nobis debere accidere, ratione homagii, eo quod dictus magister Rogerus non esset de legitimo matrimonio procreatus, dictis abbate et conventu contra dicentibus dictum tenementum se de jure possidere, eo quod sepedictus magister Rogerus idem tenementum eis dederat, maxime cum sepedictus magister Rogerus haberet cartas in quibus continebatur quod ipse posset dictum tenementum dare cuicunque vellet. Tandem de bonorum virorum consilio, inspectis cartis, quas dictus magister Rogerus habebat de Lejarde uxore mea et anteces-

soribus suis, volumus et concedimus, et hac presenti carta et sigillis nostris confirmavimus, quod dicti abbas et conventus dictum tenementum bene et pacifice et integre possideant, sicut continetur in carta quam dictus magister Rogerus habebat de dicto Roberto de Broiseio, videlicet dimidium quarterium molendini de Neaufe, et quartam partem vavassorie de Ambenai, et quartam partem vavassorie de Fretiz, et quartam partem feodi de Maris, et quicquid dictus Robertus de Broiseio, possidebat in domibus, in terris, in pratis et molendinis, redditibus et omnibus rebus aliis que nobis ratione ejus acciderunt et ratione trium denariorum, quos dictus magister Rogerus annuatim reddebat, accidere poterant. Et ego Robertus de Monasterio, filius et heres dicte Lejardis, dicte concessioni et confirmationi assensum prebeo. In cujus rei testimonium una cum sigillis Guimundi de Faugeaus vitrici mei et Lejardis matris mee presenti scripto sigillum meum apposui. Actum anno Domini M° CC° XL° nono, mense octobris. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, ch. 19, art. 7, n° 1.)

IX (1250).

Charte de Lejarde, veuve de Guimond de Faugeaus, pour confirmer sa renonciation en faveur de l'abbaye de Lyre à ses droits sur les biens venus de Robert de Brézé.

Notum sit omnibus presentibus et futuris, quod ego Legardis, relicta Guimondi de Faugeaus, tempore viduitatis mee, volui et concessi et hac presenti carta confirmavi, quod abbas et conventus de Lira bene et pacifice et integre habeant et possideant totum tenementum quod magister Rogerus de Auvernaio eisdem contulit et concessit in puram et perpetuam elemosinam, videlicet dimidium quarterium molendini de Neaufe, et quartam partem vavasorie de Ambenaio, et quartam partem vavasorie de Fretiz, et quartam partem feodi de Maris, et quicquid michi accidere poterat de morte Roberti de Broiseio cognati mei in domibus, terris, pratis molendinis et in omnibus rebus aliis, prout continetur in carta dicti magistri Rogeri quam habebat de me super hoc confecta. Et ego Robertus de Monasterio, filius et heres dicte Legardis, dictis concessioni et confirmationi assensum prebeo. In cujus rei testimonium sigillum meum una cum sigillo dicte Legardis presentibus litteris apposui. Actum anno Domini M° CC° quinquagesimo. — (Orig. Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 7, n° 1.)

X (juin 120[illegible]).

Charte de Girard d'Auvergny, qui abandonne aux religieux de Lyre le droit de moute qu'il prétendait sur la terre du Chesnay.

Sciant presentes et futuri, quod ego Girardus de Auvernai (*sic*)

concessi, et pro amore Dei et pro salute anime mee quietam clamavi Deo et beate Marie de Lira et monachis ibidem Deo servientibus, in puram et perpetuam elemosinam, moltam de terra de Chesney, que pertinet ad elemosinam predictorum monachorum, et de qua dicebam deberi mihi moltam. Totam prenominatam moltam et omne jus quod dicebam me habere in predicta terra quietavi predictis monachis in perpetuum, et per textum obtuli super altare beate Marie de Lira, et juravi ibidem, coram conventu, quod nichil juris ulterius in prenominata terra sive molta clammabo, nec predictis monachis aliquod inde gravamen vel molestiam faciam, nec aliquis per me, quem ego inde avertere potero; sed in bona fide hanc concessionem et quietantiam meam contra omnes homines eis ego et heredes mei garantizabimus. Pro hac vero concessione et quietantia habui de caritate predictorum monachorum viginti solidos. Ut autem hoc meum factum firmum sit et stabile et ne ab heredibus meis possit adnullari illud hac mea carta et sigillo meo confirmavi. Actum anno Dominice Incarnationis millesimo ducentesimo octavo, mense junio. His testibus: Johanne de Joe, milite, Johanne clerico, Ricardo de Auvernai, Ricardo de Foleville, Garino le Bigot, Roberto de Camera et multis aliis. — (Orig. Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 2, n° 2 *bis*.)

XI. (Juin 1248).

Donation par Foubert de Besencourt, Roger Rossel, Geoffroy Iver, Richard Blanchehere et Alix Roncette de tout ce qu'ils possédaient sur le fief du Chesnay.

Noverint universi presens scriptum inspecturi, quod ego Fobertus de Besencort, et ego Rogerus Rossel, et ego Gaufridus Iver, et ego Ricardus Blanchehere, et ego Aales Roncette communi assensu dedimus et concessimus Deo et ecclesie beate Marie de Lira et monachis ibidem Deo servientibus, in puram et perpetuam et omnino liberam elemosinam, in omnibus rebus ad nos et ad heredes nostros pertinentibus, totum illud integre, cum omnibus pertinenciis suis, quod habebamus et quod debebamus habere aliquo jure in feodo de Chesney, in terris, in pratis in redditibus et in omnibus aliis rebus, salvo jure capitalium dominorum. Et sciendum est quod nos et heredes nostri tenemur, et imperpetuum tenebimur, garantizare prefatis monachis omnia predicta, omnibus modis quibus necesse fuerit, et ipsos defendere et indempnes conservare; quod si non poterimus garantizare, tenebimur facere eis excambium ad valorem in aliis terris et tenementis nostris in loco sibi competenti. Pro hac autem donatione et concessione nostra dederunt nobis prenominati monachi undecim libras turonensium. Et quia volumus quod hec donatio nostra et concessio perpetue firmitatis

robur obtineat, presens scriptum sigillorum nostrorum munimine roboravimus. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo mensi junii. —(Orig., Arch. de l'Eure, F•.de Lyre, chap. 19, art. 7, l. B, n° 5.)

XII (1248).

Charte de Richard, fils de Girard d'Auvergny, chevalier, pour confirmer à l'abbaye de Lyre la propriété de tout ce que lui avaient donné divers particuliers sur le fief du Chesnay, sauf les droits féodaux, dont le cinquième lui appartenait, et la banalité du moulin d'Auvergny.

Noverint universi presens scriptum inspecturi, quod ego Ricardus filius et heres Girardi de Auvernay, militis, concessi et presenti carta mea confirmavi Deo et ecclesie beate Marie de Lyra et monachis ibidem Deo servientibus, pro salute anime mee et omnium antecessorum meorum, totum illud integre quod Foubertus de Besencort et Rogerus Rousel et Gaufridus Iver et Aalés Roncette et Ricardus Blanchehere habebant vel aliquo jure habere poterant et debebant in feodo de Chesnay: in terris, in pratis, in redditibus et in omnibus aliis rebus ad ipsos de jure pertinentibus, tenendum et habendum dictis monachis, bene et in pace, libere et quiete, in puram et omnino liberam elemosinam ab omni servitio seculari, sine residencia facienda, nisi ipsi monachi voluerint, salvis mihi et heredibus meis tribus auxiliis feodalibus et garda quum evenerit, quantum pertinet ad quintam partem feodi de Chesney et salvis consuetudinibus debitis molendini de Auvernay. Preterea confirmavi et concessi prefatis monachis de Lira omnia quecumque in feodo meo adepti sunt et possident, tenenda et habenda in liberam elemosinam de omnibus rebus ad me et ad heredes meos pertinentibus, ita quod ullam omnino justiciam possim facere, nec heredes mei, in rebus dictorum monachorum, pro alterius forefacto nisi pro forefacto ipsorum monachorum et pro predictis servitiis. Pro hac autem concessione et confirmatione mea dederunt mihi caritative viginti solidos turonenses. Et ut hoc sit firmum et stabile presenti scripto sigillum meum apposui. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo. — (Orig. Arch. de l'Eure, Fs. de Lyre, chap. 19, art. 7, l. B, n° 6.)

XIII (mars 1233.)

Vente par Guillaume du Moulin-Amet aux religieux de Lyre, pour 10 livres, du moulin Amet et de tout ce qu'il possédait entre le pont d'Ambenay et le pont de Neaufles.

Notum sit omnibus presentibus et futuris, quod ego Willelmus de Molendino Haamet, filius et heres primogenitus Roberti, mo-

lendinarii de molendino Haamet, vendidi pro decem libris turonensibus, de quibus mihi est plenarie satisfactum, abbati et conventui Lire totum tenementum, quod tenebam inter pontem de Ambenai et pontem de Neaufe, in domibus, terris, pratis, in molendino Haamet et in omnibus rebus et quicquid ibidem mihi et heredibus meis poterat evenire. Volo etiam et concedo quod dicti monachi totum dictum tenementum totaliter et integre in perpetuum pacifice possideant sine reclamatione mei vel heredum meorum. Ego vero Willelmus et heredes mei predictum tenementum dictis monachis tenemur garantizare et deffendere contra omnes. In cujus rei testimonium presenti scripto sigillum meum apposui. Actum anno Domini M° CC° XXX° tercio, mense marcio. — Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 18, art. 20, l. B, n° 11.)

XIV (Mars 1244).

Vente par Guillaume Feugue aux religieux de Lyre de portions de pré situées près le gué de Transières et le moulin Amet.

Sciant omnes presentes et futuri quod ego Willelmus Feugue vendidi viris religiosis abbati et conventui de Lyra dimidiam acram prati sitam juxta vadum de Transieres, et omnem partem quam habebam in duabus virgatis, sitam inter molendinum Aemmet et inter pratum de Valet, et omnem partem quam habebam in duabus virgatis, sitis inter pratum Willelmi Renout et pratum as Aufages, videlicet medietatem quatuor virgatarum, per excambium, pro octo libris turonensibus, quas michi dicti religiosi integre persolverunt. Et ego dictus W. et heredes mei tenemur dictam vendicionem dictis religiosis warantizare et acquitare de omnibus contra omnes, vel alibi in feodo meo, quod teneo de dictis religiosis, valore ad valorem excambiare. In cujus rei testimonium presens scriptum sigilli mei appositione roboravi. Actum anno Domini M° CC° quadragesimo quarto, mense martio. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 3, n° 1.)

XV (1271).

Charte de Jeanne, veuve de Guillaume Feugue, pour confirmer une vente de prés faite par son mari à l'abbaye de Lyre.

Sciant presentes et futuri, quod ego Johanna, relicta Guillelmi Fegue, quitavi et omnino remisi viris religiosis abbati et conventui de Lyra quicquid juris habui et habere clamavi, ratione dotis, in dimidia acra prati, sita juxta vadum de Transieres, et in duabus virgatis, sitis inter molendinum Aemmet et inter pratum de Valet, et in duabus virgatis sitis inter pratum Guillelmi Renout et pratum

as Aufages. Pro hac autem mea quita clamantia dederunt mihi viri religiosi vigenti solidos turonenses de quibus me teneo pro pagata. In cujus rei robur et testimonium presenti carte sigillum meum apposui. Actum anno Domini M° ducentesimo septuagesimo primo. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 3, n° 1.)

XVI (Mai 1247.)

Donation par Nicolas Crok, chapelain de l'église Notre-Dame de Rugles, aux religieux de Lyre de plusieurs portions de pré.

Noverint universi presens scriptum inspecturi, quod ego Nicholaus Crok, capellanus ecclesie beate Marie de Rugles, dedi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi Deo et ecclesie beate Marie de Lira et monachis ibidem Deo servientibus, pro salute anime mee et omnium antecessorum meorum, dimidiam acram prati, quod vocatur pratum de Transieres, quod est situm prope molendinum de Ratier et juxta pratum predictorum monachorum de Lira; et totam portionem meam quam habebam in magno prato de l'Aube, juxta exclusam molendini de Deserto, videlicet quintam partem illius prati; et totam portionem meam quam habebam in prato quod est situm in exitu vadi quod est subtus molendinum fratrum de Deserto apud Oserios; et totam portionem meam quam habebam in prato de Tronc, videlicet decimam partem illius prati; et totam portionem meam quam habebam in quodam prato sito juxta pratum de Boterellis et juxta exclusam molendini de Deserto. Hec omnia predicta habeant et teneant predicti monachi in puram et perpetuam et omnino liberam elemosinam in omnibus rebus ad me et ad heredes meos pertinentibus, salva una uncia piperis heredibus de Chesnay annuatim ad festum sancti Johannis Baptiste per manum predictorum monachorum, et salvo uno capone Nicolao de Balines et heredibus suis ad Nativitatem Domini annuatim per manum predictorum monachorum, pro omnibus rebus ad prefatos heredes de Chesney et ad prefatum Nicolaum de Balines et ad heredes suos pertinentibus. Et ego Nicolaus et heredes mei tenemur garantizare prefatis monachis omnia prenominata in omnibus rebus, et adquietare ipsos de omnibus rebus versus omnes capitales dominos in ceteris terris et tenementis nostris; et insuper tenemur ipsos monachos defendere et indempnes conservare in omnibus rebus ad hec predicta pertinentibus; et insuper ego et heredes mei tenemur facere prenominatis monachis excambium competens in ceteris terris et pratis et tenementis nostris in loco competenti, si non poterimus garantizare predicta. Et si ego dictus Nicolaus aliquas cartas habeo existentes contra tenorem cartarum quas prenominati monachi habent de me, volo eas

non valere, nec eis utar, nec heredes mei, quantum ad articulos in presenti carta contentos. Et pro hac donatione mea dederunt michi prefati monachi, de caritate domus sue, undecim libras et quindecim solidos monete currentis. Et quia volo quod omnia predicta perpetue firmitatis robur obtineant, presenti scripto sigillum meum apposui. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octavo mense maio. —(Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 3, n° 3.)

XVII (Juin 1247).

Nicolas Crok, chapelain de Notre-Dame de Rugles, donne à l'abbaye de Lyre son pré de Transières.

Noverint universi presens scriptum inspecturi, quod ego Nicholaus Crok, capellanus ecclesie beate Marie de Ruglis, dedi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi, Deo et ecclesie beate Marie de Lyra et monachis ibidem Deo servientibus, pro salute anime mee et omnium antecessorum et successorum et amicorum meorum, totum pratum meum de Transsieres, quod est juxta molendinum de Ratier, in puram, perpetuam et omnino liberam elemosinam ab omnimoda exactione et omni servicio seculari, ad me vel ad heredes meos pertinente, salvo tamen jure capitalium dominorum. Ego autem Nicholaus et heredes mei tenebimur in perpetuum et tenemur dictum pratum, cum pertinenciis suis, predictis monachis in omnibus rebus et in omnibus modis garantizare. Si vero illud garantizare non poterimus, faciemus rationabile excambium jam dictis monachis valore ad valorem in aliis pratis et tenementis nostris. Et si aliquis dictos fratres et monachos de dicto prato vexare, molestare seu implacitare aliquo modo presumpserit, ego Nicholaus et heredes mei tenebimur ipsos sumptibus nostris defendere et garantizare contra omnes homines. Ut autem hoc meum donum firmum et stabile in perpetuum perseveret presens scriptum sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M° CC°XL° septimo mense junio.—(Orig. Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 3, n° 2.)

XVIII. (1247.)

Vente par Albcrée du Chesnay et Jean Erart, son fils, à Herbert Croc d'une partie du grand pré de l'Aube.

Sciant presentes et futuri quod ego Albereia de Quesnaio et Joannes Erart, filius meus, dedimus et concessimus et hac presenti charta nostra confirmavimus Herberto Croc, pro servitio suo et hommagio, omne illud integre quod habebamus in magno prato de l'Aube, situm juxta exclusam molendini Eremitarum de Deserto,

videlicet quintam partem totius prati illius, tenendam jure hereditario, per unam unciam piperis, annuatim nobis vel heredibus nostris, ad festum sancti Joannis Baptistæ, reddendam. Per istum vero redditum concessimus prædicto Herberto et heredibus suis tenere prædictum pratum bene et in pace, quiete et libere ab omnibus servitiis et ab omnibus prorsus exactionibus, nobis vel heredibus nostris pertinentibus, exceptis releviis, et exceptis tribus auxiliis feodalibus ad usus Normannie. Pro hac autem donatione dedit nobis prædictus Herbertus, Albereiæ videlicet et Joanni communiter, x libras turonenses. Et si aliquo casu contigerit quod ego Albereia et Joannes, filius meus, vel heredes nostri prædicto Herberto vel heredibus suis prædictum pratum garantizare non poterimus, in alio feodo nostro, ad valorem amissorum, eis competenter excambiremus. Sciendum est iterum quod ego Girardus de Auvernayo, miles, et capitalis dominus feodi illius, in quo pratum prædictum situm est, concessi et benigne volui donationem istam, et, pro concessione mea benigne et sine impedimento habenda dedit mihi Hebertus Croc xx. solidos turonenses. Ut autem hæc omnia prædicta rata et stabilia in perpetuum teneantur, ego prædicta Albereia, et ego Joannes Erart, et ego Girardus de Auvernayo, hoc presens scriptum sigillorum nostrorum munimine roboravimus. Actum coram hominibus de parochia Sancti Martini de Ambenayo, anno gratiæ millesimo ducentesimo septimo decimo. —(Cartul. du Désert, ch. 42, Arch. de l'Eure, F°. du Séminaire.)

XIX (Mars 1272).

Alice, veuve de Robert d'Abernon, et fille de Roger Girard, chevalier, vend à l'abbaye de Lyre un pré à Transières.

Noverint universi presentes et futuri, quod ego Alicia, filia quondam Rogeri Girard, militis, et relicta Roberti d'Abernon, in ligia viduitate mea, vendidi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi viris religiosis abbati et conventui beate Marie de Lyra, pro octo libris turonensibus, de quibus michi plenarie satisfecerunt pre manibus in pecunia numerata, quandam peciam prati, siti in loco qui appellatur Transieres, que pecia continet dimidiam acram et amplius, et est sita inter pratum predictorum religiosorum, quod vocatur pratum Radulphi de Valeto, ex parte una, et inter pratum prioris de Deserto, ex altera, et aboutat super aquam Risilis, habendam et tenendam dictis religiosis et eorum successoribus libere, quiete et pacifice in perpetuum. Ego vero Alicia et heredes mei garantizabimus prefatis religiosis et eorum successoribus supra dictam peciam prati liberam ab omni servicio et omnimoda exactione et defendemus in perpetuum contra omnes. In quorum omnium robur et testimonium huic presenti carte sigillum meum apposui. Actum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo secundo, mense marcio.—(Orig., Arch. de l'Eure, Fs dc Lyre, chap. 19, art. 3, n° 4.)

XX. (1214.)

Donation par Jean du Pont, et Goda, sa femme, aux ermites du Désert, du consentement de Girard d'Auvergny, du cinquième d'un grand pré placé près du moulin du Désert.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Johannes de Ponte et Goda, uxor mea, pro Dei amore et divinæ miserationis intuitu et pro salute animarum nostrarum et antecessorum et successorum nostrorum dedimus, concessimus et hac præsenti charta nostra confirmavimus, ecclesiæ beatæ Mariæ de Deserto et presbyteris et fratribus ibidem Deo servientibus, quintam partem magni prati, siti juxta exclusam molendini dictorum presbyterorum et fratrum, sicut se proportat in longum et latum, eisdem presbyteris et fratribus et eorum successoribus tenendam ac habendam ac perpetue possidendam et in puram perpetuam et quietam et omnino liberam elemosinam, sine reclamatione amplius de nobis vel de nostris hæredibus. Hanc autem elemosinationem posuimus super altare beatæ jam dictæ ecclesiæ et omnino reliquimus et illam juravimus, tactis sacro sanctis, in perpetuum sine fraude et dolo tenere, et contra omnes homines in perpetuum garantisare. Hæc igitur elemosinatio facta fuit assensu et spontanea voluntate Giraldi de Auvernayo, domini illius fundi, tali conditione, quod predicti fratres et ego Johannes pro sua concessione et garantizatione et jusjurando facto per manum suam, coram parochia de Ambenaio, pro garantizatione tenenda, triginta solidos turonenses ei donavimus. Pro hac autem donatione, concessione, confirmatione, dimissione et elemosinatione facta tali modo, quia magnum judæis debebamus debitum tanti temporis, predicti fratres dederunt nobis septem libras turonenses persolutas super prædictum pratum, coram Giraldo de Auvernayo, Et ut ratum et stabile permaneat in perpetuum ego Johannes, pro me et Goda, uxore mea, presentem chartam sigilli mei munimine roboravi. Testibus his : Guillermo presbytero de Ambenayo, Guillermo presbytero de Rugles, Nicolao de Lucayo, Hemerico Monaco, Roberto de Chanecourt et pluribus aliis, anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo quarto decimo. — (Cartul du Désert, ch. 41, Arch. de l'Eure, Fᵈ. du Séminaire.)

XXI. (1233.)

Donation du tenement de Raoul du Valet sur le pont de la Risle par Jean de Sacquenville aux ermites du Désert.

Noverint universi præsentes et futuri, quod ego Joannes de Saquenville dedi et concessi, Deo et ecclesiæ beatæ Mariæ de Deserto et fratribus ibidem Deo servientibus, illud tenementum, quod tene-

bant de Radulpho de Valet, super pontem dictorum fratrum, situm super Rillam, quod tenementum dictus Radulphus de meo feodo tenebat, tenendum et possidendum de me et hæredibus meis in perpetuum, pacifice, libere et quiete pro octo denariis currentis monetæ, ad festum sancti Joannis Baptistæ annuatim reddendis. Et ego nec hæredes mei de cætero nihil amplius reclamare nec aliquam justitiam supra dictum feodum facere possumus, nisi pro octo denariis supra dictis. Ne vero hoc possit alicujus malignitate impediri, chartam istam sigilli mei munimine roboravi. Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo tricesimo tertio, mense januario.—(Cartul. du Désert, ch. 29, Arch. de l'Eure, F°. du Séminaire.)

XXII (mars 1276).

Vente par Raoul Teberge aux religieux de Lyre de cinq sous de rente sur un pré situé entre ceux de Guillaume Pekoulet et de Jean de Baylli.

Noverint universi presentes et futuri, quod ego Radulfus Teberge, assensu et voluntate Johane filie mee et heredis, vendidi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi viris religiosis abbati et conventui beate Marie de Lyra, ad usus pitanciarum suarum, pro quadraginta et quinque solidis turonensibus, de quibus michi plenarie satisfecerunt in pecunia numerata, quinque solidos turonenses annui redditus, percipiendos eisdem et suis successoribus de me et heredibus meis annuatim et in perpetuum, ad festum Nativitatis beati Johannis Baptiste, super tribus virgatis prati vel circiter, quod est de feudo dictorum religiosorum in parochia sancti Martini de Ambenayo, et jacet de longo in longum, inter pratum Guillelmi Pekoulet, ex parte una, et pratum domini Johannis de Baylli, ex alia, et abotat ad exclusam domini de Boterellis, ex una parte, et ad pratum quod vocatur le pre as Moureaus, ex alia. Et poterunt prefati religiosi et sui successores justiciam suam facere super dicto prato, tam pro redditu quam pro emenda, quotienscumque dictus redditus non fuerit plenarie persolutus in termino antedicto. Ego vero prenominatus Radulfus et heredes mei garantizabimus memoratis religiosis et eorum successoribus supradictum redditum contra omnes, et de omnibus rebus acquietabimus versus omnes. In cujus rei testimonium huic presenti carte sigillum meum apposui. Et ego prenominata Johana, filia et heres supradicti Radulphi, factum patris mei, sicut in omnibus prescriptis continetur, laudo, approbo et confirmo. In quorum omnium robur et testimonium huic carte apposui sigillum meum. Actum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexto, mense marcio.—(Orig. Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 7, l. B, n° 10.)

XXIII (1212).

Donation par Robert de Neaufles, fils de Raoul Langlois de Neaufles, à Roger de Neaufles, clerc, pour son service, d'une partie du moulin d'Ambenay.

Sciant presentes et futuri, quod ego Robertus de Neaufe, filius Radulphi Anglici de Neaufe, dedi et concessi Rogero de Neaufe, clerico, pro servicio suo totam partem que michi pertinebat in molendino de Ambenaio, scilicet in sicca mouta et in cunctis aliis pertinenciis eidem molendino, et totam meam partem de mouta de Fretiz, et sex denarios et septem ova de redditu, quos habebam in feodo Garini Gallici, et illam partem quam habebam in prato de Transieres, prope molendinum del Ratier, habendum et tenendum sibi et cuicunque voluerit, de me et heredibus meis, libere, quiete et pacifice, reddendo annuatim pro omni servicio unam unciam cimini de precio duorum denariorum ad festum sancti Remigii. Et ut hec donacio et concessio mea firma et stabilis sit in perpetuum, eam presenti scripto et sigilli mei impressione confirmavi. Testibus hiis : Rogero Alixandro, Ricardo de Folewilla, Gaufrido presbytero de Auvernaio, Rogero filio Roberti, Nicholao de Rugles et pluribus aliis. Actum fuit hoc anno Domini millesimo ducentesimo duodecimo.—(Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, ch. 19, art. 7, l. A, n° 14).—Le titre de la charte inscrit sur le dos, et d'une écriture du XIII[e] siècle, porte : « de dono Roberti de Neasfle quod dedit magistro R. de Auvernais in molendino de Ambenai », ce qui montre que le Roger de Neaufles de cette charte est le même que Roger d'Auvergny. Il est probable dès lors que Robert de Neaufles est le même personnage que Robert de Brezé.

XXIV (avril 1279).

Vente par Guillaume Bernard aux religieux de Lyre de trois sous de rente sur un hébergement aux Seaules.

Sciant presentes et futuri, quod ego Guillelmus Bernardi de parochia de Ambenayo vendidi et concessi et hac presenti carta mea confirmavi viris religiosis abbati et conventui beate Marie de Lyra, pro triginta et quinque solidis turonensibus, de quibus michi plenarie satisfecerunt, tres solidos turonenses annui redditus, percipiendos eisdem religiosis et eorum successoribus annuatim et in perpetuum in festo sancti Remigii, de me et heredibus meis, super quodam herbergamento et quadam domo sita in eodem, quod herbergamentum situm est apud les Ceaules, inter herbergamentum Laurencii des Ceaules, ex parte una, et herbergamentum meum, ex alia, et super dimidia acra terre. Quod herbergamentum, cum domo et terra predictis, Guillelmus de Ceaules, clericus,

tenebat hereditarie de me et heredibus meis, per redditum trium solidorum turonensium antedictum, et sunt de feudo dictorum abbatis et conventus. Et poterunt dicti religiosi et eorum successores justiciam suam facere in predictis herbergamento, domo et terra, tam pro redditu quam pro emenda, quocienscumque dictus redditus non fuerit eis plenarie persolutus in termino antedicto. Ego vero prenominatus Guillelmus Bernardi et heredes mei garantizabimus et defendemus memoratis religiosis et eorum successoribus supra dictum redditum in perpetuum contra omnes. In quorum testimonium huic carte sigillum meum apposui. Actum anno Domini м° cc° septuagesimo nono, mense aprili. — (Orig. Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 7, lettre B, n° 12.)

XXV (xiii° siècle).

Charte de Guillaume Cokerel d'Ambenay pour donner aux religieux de Lyre quatre acres de terre situées au Bohion et tenues de Guillaume de Ouche.

Sciant presentes et futuri, quod ego Willelmus Cokerel de Ambenaio dedi et concessi, et hac mea carta et hoc sigillo meo confirmavi, Deo et beate Marie de Lira et monachis ibidem Deo servientibus, in perpetuam elemosinam, quatuor acras terre apud Boscum Hugonis quas tenebam de Willelmo de Oche, que fuerant date patre meo in liberum mariagium cum matre mea. Et hoc feci concessione et assensu predicti Willelmi, cui attornavi predictos monachos, ad reddendum ei vel heredibus suis annuatim, ad Nativitatem sancti Johannis Baptiste, sex denarios andegavenses de censu; et pro garda et taillia et omnibus aliis serviciis et exactionibus, alios sex denarios andegavenses, salva rationabili molta quando terra erit imbladata. Et ego et Rogerus filius meus et heres juravimus hoc donum tenendum coram conventu Lire et coram multis aliis; et elemosinavimus et obtulimus predictam terram super altare sancte Marie de Lira, et habui de caritate domus triginta quinque solidos, et jam dictus Willelmus de Ouche duos solidos, et filius meus Rogerus duodecim denarios. Hiis testibus : Henrico presbitero de Ambenaio, Tustino Forestario, Herbertus Croc, Rogero le Aufage, Manasse de Lira, Radulfo de Iverrio, Roberto de Chalet, Willelmo Anglico. Et ego vel heredes mei warantizabimus supra dictam terram perpetuo possidendam predicte domui de Lira, quod nisi fecerimus, excambium ei faciemus ad valentiam, in terra quam de ipsis monachis tenebam. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 19, art. 7, l. X, n° 1.)

XXVI. (XIIIe siècle.)

Donation par Guillaume d'Ouche aux religieux de Lyre de 4 acres de terre aux Seaules.

Sciant presentes et futuri, quod ego Willelmus de Ucha dedi et concessi et hac carta mea et sigillo meo confirmavi, in puram, perpetuam et liberam elemosinam Deo et beate Marie de Lira et monachis ibidem Deo servientibus, quatuor acras terre apud Cellas, juxta terram predictorum monacorum; et ipsi monachi reddent mihi vel heredibus meis annuatim, de eisdem quatuor acris, duodecim denarios ad Nativitatem sancti Johannis Baptiste, de terra scilicet, sex denarios, et pro talliis et guardiis et omnibus aliis serviciis sex denarios, salva tantum mihi vel heredibus meis molta de illis quatuor acris. Hoc donum meum et concessionem feci ego Willelmus ita quod ego vel heredes mei acquictabimus predictam terram et warantizabimus eam de omnibus serviciis erga omnes capitales dominos et erga omnes homines. Et obtuli predictum donum meum super altare beate Marie de Lyra. Monachi autem predicti loci dederunt mihi, de caritate domus sue, triginta et sex solidos andegavenses. Si autem non potuerimus ego vel heredes mei warantizare predictam terram predictis monachis, excambium eis faciemus alibi in terra nostra competenter ad valenciam illius terre. Testibus his : Henrico decano de Ambenay, Willelmo capellano de Ambenay, Turstino Forestario, Herberto Croc, Rogerio le Aufage, Manesserio de Lyra, Radulfo de Ibreio, Willelmo Anglico. Roberto de Chalet. — (Orig., Arch. de l'Eure, Fd. de Lyre, chap. 18, art. 20. l. Z, n° 1.)

XXVII. (1228.)

Confirmation par Guillaume d'Ouche des donations faites à l'abbaye de Lyre par Fromond des Seaules et Guillaume Cokerel.

Sciant presentes et futuri, quod ego Willelmus de Ocha concessi et hac mea carta confirmavi Deo et beate Marie de Lyra et monachis ibidem Deo servientibus venditionem et elemosinationem, quas Fromundus de Cellis et Willelmus Cocherel eis fecerunt de terris que sunt juxta Cellas de feudo meo. Preterea dedi eis et concessi, de propria terra mea, unum morsellum terre, ab extremo angulo dicte terre dicti Fromundi recta linea usque ad cheminum, quod vadit de Cellis ad Boscum Ernaudi, et ab illo latere usque ad terram dictam dicti Willelmi de Cocherel, ut sic habeant integre totam terram usque ad Cellas. Volo eciam et concedo quod dicti monachi teneant dictas terras, videlicet terras dictorum Fromundi et Willelmi et terram quam eis dedi, juxta illas jacentem, in puram et perpetuam et omnino liberam elemosinam, quia nichil reti-

neo in illisterris mihi nec heredibusmeis, set volo et concedoquod sint omnino quiete et libere de talliis et de gardis et de medietate molte, que ad me pertinebat, et de omnibus aliis serviciis et exactionibus erga omnes capitales dominos et erga omnes homines, eodem modo quo predictum est, excepta alia medietate molte que pertinet ad dominum de Bosco Ernaudi et ad dominum de Auvernayo. Et sciendum quod si ego Willelmus de Ocha vel heredes mei dictas terras dictis monachis, eodem modo quo predictum est, garantizare non potuerimus, nos faciemus eis excambium in nostra terra alibi competenter. Et ut hoc firmum sit et stabile sigilli mei testimonio confirmavi. Actum anno Domini M° CC° XXVIII°. — (Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 18, art. 20, l. Z, n° 2.)

XXVIII. (18 novembre 1342.)

Charte par laquelle Pierre de Mouaz renonce à obliger les hommes de l'abbaye de Lyre à Ambenay de fouler leurs draps à ses moulins de Rugles.

A touz ceuls qui ces presentes leittres verront ou orront, Pierre, sire de Mouaz, chevalier, salut en nostre Seigneur. Come descort et contensfust meu ou esperéa mouvoir entre religieuses personnes et honestes l'abbé et le convent de Lire, d'une part, et moi Pierre, d'autre, sur ce que je Pierre avoie fait justicer Robert Piches, leur homme et leur fermier de leur maneir de la Maillardiere et demourant en iceluy, par la prinse et detencon de deux cotes, pour ce que le dit Robert en avoit fait fouler le drap ailleurs que a mes moulins a draps de Rugles, en disant que le dit Robert et touz les autres hommes des diz religieux, c'est assavoir du Boschuon, du Chesnay, des Seaules et de Ambenay estoient tenuz et devoient venir leurs draps fouler a mes diz moulins de Rugles; et ainssi avoit le dit Robert forfait le dit drap; les diz religieux maintenanz le contraire, affermanz que les diz hommes n'estoient tenuz de venir a mes diz moulins, et que a tort et sanz cause raisonnable avoie fait faire la dite justice, mesmement comme ce avoit este fait en leur pure, franche et perpetuel aumosne de leur maneir de la Maillardiere dessus dit, en troublant et violant leur dite aumosne en grant grief, dommage et prejudice et reprouche d'iceuls religieux et de leur monstier, offranz moy a enfourmer deument des choses dessus dites. A laquele chose, consideré le bien de pais, et pour obvier aus descorz et proces, greves et sumptueuses despenses qui de ce peussent naistre, je Pierre me assenti amiablement; et a ce faire et parfaire prismes et assignames certaine journee a Lire. les diz religieux et moi d'un commun acort, a laquele nous assemblames le dit abbé en sa personne, pour luy et pour son convent, d'une part, et moi d'autre. Et sur ce finablement, veues leittres et

chartres a moy monstrées de la partie des diz religieux et leur longue possession eue sur ce, ma constience enfourmee deument sur toutes les choses dessus dites par grant foueson de bonnes gens dignes de foy, grant deliberation eue sur ce, je Pierre dessus dit desclaire et prounnce par la teneur de ces leittres, considerées plusieurs choses qui a ce me devoient mouvoir, indeument avoir fait faire la dite justice et le dit Robert avecques touz les autres hommes dessus diz non estre tenuz a venir fouler leurs draps a mes moulins a draps de Rugles dessus diz. Et pour ce que contens ne descort ne puisse james naistre des choses dessus dites par moy ne par mes hers ou par ceuls qui auroient cause de nous, j'ai donné aus diz religieux ces presentes leittres seellées de mon propre seel, en tesmoing, confirmation et seurté de toutes les choses dessus dites. Ce fut fait le lundy avant la saint Clément, l'an de grace mil troiz centz quarante et deux. —(Orig., Arch. de l'Eure, F°. de Lyre, chap. 18, art. 20, l. X, n° 7.)

XXIX (26 février 1679).

Extrait de l'inventaire des meubles de François de Baudot, sieur d'Ambenay, et de Marie de Bardouil, sa femme.

Parmi les meubles de M. d'Ambenay nous remarquerons, dans la cuisine, un garde sel fermant à clef. Toute la vaisselle est d'étain, sauf cinq cuillères et une fourchette d'argent demi-usées. Sur quatre flambeaux, trois sont d'étain et un de cuivre. La salle est garnie « d'une vieille tapisserie d'Elbeuf ». Une chambre, au-dessus de la cuisine, est garnie d'une tapisserie de droguet, façon d'Elbeuf, et ornée de quatre tableaux des prédécesseurs dudit sieur d'Ambenay. On rencontre dans les divers appartements plusieurs coffres et plusieurs bahuts en chêne. Il a deux chevaux et « une cavalle » mais pas de voiture. Deux paires de pistolets, un fusil, deux paires de bottes, trois habits de diverses couleurs, une douzaine de chemises, une demi-douzaine de cravattes, deux chapeaux et deux perruques, une épée avec un ceinturon de chamois, une écharpe de taffetas noir bordée d'une petite crépine d'or et d'argent.

L'article de Mme d'Ambenay mérite d'être donné en entier :

« Un manteau de brocard, coulleur d'or; un autre manteau de crespon de soye rayé bleu, foeuille morte; une robbe d'ouette couverte d'estamine de soye doublée de toille imprimée; — une juppe de brocard rouge, blanc et noir couverte de guipure rouge blanc et noir avecq des agréemens de geero; — une juppe de tabit bleu avecq trois rangs de grande guipure; — une juppe de tabit viollet avecq la guippure d'autour; — une juppe de taffetas rouge; — une autre juppe de taffetas viollet; — une douzaine de

bonnets a dentelle, moitié point d'Angleterre et moitié du Havre; demie douzaine de tabliers a dentelle de point d'Angleterre, de Paris, de Sedan et du Havre; — une douzaine de chemises et aultant de manchettes de pareil passement que ceux cy dessus; — une toillette blanche de point de Paris; — une toillette de moire rouge avecq une grande dentelle d'argent; — un miroir rouge en broderie et un autre miroir encastillé de bois noir; — un autre miroir encastillé de bois de cedre; — une escuelle d'argent a deux oreilles; — deux tasses d'argent, l'une a coquille et l'autre à deux ances; — trois cuilliers d'argent, deux toutes unies et l'autre ou il y a des armes; — une douzaine d'assiettes d'estain fin; — vingt draps de toille de lin et de chanvre; — deux pièces de toille de doubleterie de soixante aulnes; — un tapy de droguet; — six douzaines de serviettes de grosse doubleterie, six nappes de toille de lin et de chanvre; — une douzaine de draps de grosse toille; — deux pots de chambre d'estain; un rechaux et une chaufrette de cuivre; — une tourtiere et un poislon d'airin; — deux bahuts, l'un noir ferré fermant avec deux clefs et l'autre de bois couvert de cuir par endroicts fermant aussy a deux clefs; — un cabinet facon d'armoire avec plusieurs petites tirades portees par un soubastement; une escriptoire de bois violette; deux petites cassettes fermant à clef, l'une de cuir rouge et l'autre de cuir noir; — deux bagues d'or de pierres du temple; — une paire de brasselets de perles fines; un collier d'ambre et deux petits colliers de perles fines; une montre a boite d'argent avecq le crochet et chesnette aussy d'argent; — deux escharpes l'une a grande dentelle noire et l'autre unie; une juppe de sarge de Londres avecq trois rangs de guipure blanche et trois rangs de dentelle noire; deux bagues d'or, l'une a pierre amitiste et l'autre nommée une foy; une canne de roseau d'un jet ferrée d'argent hault et bas, deux mouchoirs de point de Venise et deux peignoirs de point à la reine; une douzaine d'autres mouchoirs quarrés a dentelle de divers points; — une chaire roulante garnie de clouds dorés doublée de brocard de la porte de Paris, un cossin dedans avec les harnois necessaires a la faire marcher; un rouet a filler au pied; — un contrefeu de fonte pesant quatre vingt ou cent livres; demie douzaine de chaires de paille; — demie douzaine de chaires de bois de fresne tapissées de point d'Angleterre; — deux pieces de toille, une de chanvre et l'autre d'estouppes de lin, celle de chanvre de quarante aulnes blanchie et l'autre de vingt aulnes; — une Legende de la vie des Saints; — un livre du symbolle des appostres; — la Pollitique d'Arras, l'Imitation de Jésus-Christ, l'Introduction à la vie devotte; — le Conduit a la communion, couverte de veau marbré; — un sac de velours rouge cramoisy, avec quatre bouquettes de soye et les cordons de soye rouge, doublé de taffetas rouge. » — (Orig., Chartrier d'Orveaux.)

XXX. (5 janvier 1623.)

Aveu du fief du Bailly à Ambenay rendu à la seigneurie des Bottereaux.

De vous noble et puissant seigneur Charles de Péricard, seigneur des Bottereaux, je René du Plessis Chastillon, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, baron de Courceriers, seigneur du Plessis-Chastillon, Chauvigny, les Aubiers, Lecluse, la Pouuiere, Collombiers, la Gauberdiere, Monguerié, Rugles, Boisernault et Bailly, confesse et advoue tenir noblement, à cause de vostredict noble fief de haubert des Bottereaux, mondict fief, terre et seigneurie de Bailly, pour un quart de fief de haubert, relevant nuement par foy et hommage et par soixante et quinze solz tournois de plain relief, le cas s'offrant, suyvant la coustume de Normendie; lequel fief m'appartient au droit de Dame Diane Renée de Poisieux mon espouse, fille et héritière en partie de deffunctz Messire Michel de Poisieux dict Capdorat, vivant chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Pavent, de Vallery et desdictes terres et seigneuries de Rugles et Bailly, et dame Catherine D'O son espouse; duquel fief de Bailly, le chef estoit anciennement basty de manoir et collombier, comme j'en ay le droict, à present ruynez, estoit assis en la parroisse de Sainct Martin d'Ambenay, au lieu appellé Bailly, et ou restent quelques marques; s'extendant ledict fief pour ses tenures et domaines en ladite parroisse d'Ambenay et en celles de Rugles, Saincte Oportune, des Fretiz et des Bottereaux et es environs; auquel fief j'ay court et usage de basse justice, pleds et gage plege, prevosté muable et tournoyante, à laquelle mes vassaulx sont obligez pour faire les exploictz et semonces de justice à ma requeste et pour mes droicts et rentes et pour mesditz vassaulx a ressortir ausdictz pleds ; j'ay reliefs, treziesmes des ventes des terres qui en relevent, et sont tenues a la raison de vingt deniers pour livre du prix des contractz, droictz de confiscations, de deshereuce et revertions, amendes et forfaictures, rentes en deniers, oyseaux, œufs et autres espèces jusques a la quantité qui sera dicte ci-apres. Audict fief m'appartient le patronnage et droict de nommer et presenter un curé à l'eglise de Saincte Oportune à toutes vaccances et quand besoing en est. Item sur mondict fief de Bailly, souloit avoir deux moulins à bled ou a autres uzines, lesquelz sont de present en totalle ruyne et decadence et n'y a plus que les places ou les puys faire rebastir quand bon me semblera en mond. fief sur la riviere de Risle, laquelle m'appartient à cause de mondict fief de Rugles depuis le pont d'Escubley jusques au grand pont de Lire suyvant mes titres, en laquelle toutesfois quelques gentilz hommes ayans flefz sur ladicte rivière prétendent avoir droict d'y pescher pour leurs usages

seulement. Et auquel moulin a bled j'ay droict de ban et suitte sur tous mes hommes et vassaulx et de moultes seches et vertes, à peine de forfaicture, et festes de moulin selon l'usage dudict fief. Pour bastir et reparer lesquelz moulins et manoir, j'ay droict et puys prendre et avoir boys necessaire, en la forest de Bretheuil, par delivrance, suyvant mes titres. Item à cause de mon dict fief de Bailly j'ay droict d'une sergenterie fieffée sans gages et l'un des francz jugeurs de ladicte forest de Bretheuil, à cause de laquelle sergenterie je doy comparoir aux haultz jours, quand besoin en est et que j'en suys recquis pour le service du Roy, et à cette cause j'ay les pareilx droictz d'usage et chauffage, au boys vert et sec et au mort boys, et pasturage pour mes bestiaux, comme les autres francz jugeurs, et mes porcz francz de pasnage et sans nombre pour mon usage et de la nouriture qui se faict ausdict manoir et moulins. Et en outre tout ce que dessus j'ay sur mes hommes tenans audict fief tous les autres aydes et soubs-aydes coustumiers et feaulx suivant la coustume de la province de Normandie, etc. (*Suit le détail des pièces du domaine non fieffé.*)

... Et pour domaine fieffé d'heritage de diverses qualitez, assis et s'extendant esdictes paroisses cy dessus déclarées, il consiste en rentes en deniers jusques à la quantité de cinquante et une livres ou envyron en plusieurs et diverses parties, en un pic de fer, en une paire de gans de mouton, une paire d'esprons blancz en cas de mutation du vassal, et, au lieu de reliefz, en deux poulletz et les deux partz de deux poussins, en vingt deux chappons, trois gelines et treze œufs de rente par chascun an, es termes de Sainct Remy, de Noël et de Pasques, et en autres subjections et redevances seigneurialles, suyvant les contractz des fieffes et adveuz baillez par lesdictz vassauls et autres titres et possessions. A cause duquel fief de Bailly, je vous doy et suys tenu faire, par chascuns ans, à vostre recepte des Bottereaux au terme Sainct Remy, sept solz tournois de rente, avecques les aydes feaulx et coustumier deuz et devoirs de fief, reliefz, treziesmes, les cas offrant, avecques foy et hommage pour toutes charges et redevances; et sauf, sy audict fief de Bailly j'ay plus de domaine fieffé ou non fieffé, ou autres choses en appartiennent et dépendent que ce qui est spéciffié, est obmis, à l'employer et augmenter sans que le present m'y puisse préjudicier, lequel present adveu j'ay signé, et pour plus grande approbation d'iceluy j'y ay faict apposer le cachet de mes armes, et faict signer à ma requeste par M[tres] François Launay et René Arnoul, notaires royaulx du Mans et du Bourgnouvel, demeurans en la parroisse de Chastillon, le cinquiesme jour de janvier l'an mil six cens vingt et trois etc. — (Original en parchemin au Chartrier du Bois-Normand.)

XXXI (5 mai 1687).

Aveu du fief de la Rivière à la baronie des Bottereaux.

De noble dame Anne Gruin, veufve de messire Anne le Vaillant,

vivant chevalier, seigneur marquis de Rebais, ancien lieutenant des gardes du corps du Roy, mareschal de ses camps et armées, dame du noble fief, terre, seigneurie et baronnie des Boteraux, j'ay Guillaume Cordieu, marchand, de la paroisse de Ambenay, tient, confesse et advoue tenir en vostre noble fief des Botreaux un quart de fief de haubert apellé le fief de la Rivière scitué en la parroisse d'Ambenay, lequel quart de fief j'aurois acquis de Marc Girard, escuier, sieur de Cheronvilliers, par contract passé devant le notaire des Baux, et s'extend le dit quart de fief dans la dite parroisse d'Ambenay et aux environs d'icelle; concistant en domaine fieffé et non fieffé, prays, pastures, bois, buissons, terres labourables et autre nature, vassaux, rentes en deniers, grains, œufs, oiseaux, corvées de bras et de harnois et autres rentes et debvoirs a fief apartenant, manoir seigneurial clos a eau, jardin clos de murs estant de l'autre costé de la rivière, droict de pont levis et coullombier à pied, basse-cour où sont édiffiés plusieurs logis à divers usages, triffillerie à eau, moulin à bled appelé Moulin Amet auquel les vassaux masurés sont obligés d'aller faire moudre leurs grains, les non masurés à payer la verte moulte des grains qu'ils racœuillent sur ledit fief, et autres masures ou sont logés mes fermiers et hostes, droit de pesche dans la rivière au-dessus et au-dessous dudit moulin, drois de retenue d'eau dans icelle, droictz d'aubenne et forfaicture, de moyenne et basse justice, pour laquelle faire exercer nommer un seneschal, droict de prevosté tournoiante sur tous mes vassaux en leur rang et degré pour faire sortir les rentes qui me sont deubes et faire tous exploits nécessaires pour le regard dudit fief, drois de parc pour les bestes prises en dommage sur mondit fief, relliefs, treizièmes et tous autres droicts, debvoirs et privilleges a noble fief apartenant; consistant le dit fief en une piece de terre en court et masure sur laquelle est basty une maison, plants, plantés dessus estant, contenant demie acre ou environ, borné d'un costé le chemin du village de Transières au moulin Rattier, d'autre costé le chemin du moulin de Transières au Trousselin, d'un bout l'issue du village et d'autre bout moy mesme. A cause et pour raison duquel fief, je suis obligé en relliefs et treiziesmes, garde noble le cas arrivant, comparence aux ples et gages pleges, pour rendre adveu seullement exempt de toutes rentes et charges. Le présent adveu baillé et de moi signé, et rendu exécutoire par nous Nicolas Duvallet, sieur du Ronseray, vicomte bailly général d'Eschaufray, sénéchal de la dite barronye, le cinquiesme jour de may mil six cents quatre vingt sept, et receu par le procureur de la dite seigneurie des Botreaux, sauf a blasmer (signé): Duvallet, Cordieu, Magore.

Receu le present adveu par moy procureur soubsigné ce dict jour et an que dessus, sans préjudice de blasme cy aucuns y a. (signé): J. Legrain. — (Orig. en parchemin, chartrier du Bois Norm.)

XXXII (11 octobre 1655).

Statuts de la Confrérie de Saint-Michel à Ambenay.

En l'honneur de Dieu et du bienheureux archange St Michel, ange gardien et tutelaire des fondateurs ci-aprez nommez et soussignez qui ont érigé et institué en l'eglise paroissielle de St Martin d'Ambenay, une confrerie et association le vingt neufvieme jour de septembre souz l'authorité et permission de Monseigneur l'Evesque d'Evreux et de Messieurs ses vicaires generaux, et du bon vouloir de venerable et discrete personne Me Guillaume Le Blond, presbtre curé dudit Ambenay.

Noms des fondateurs derniers pelerins.

Messire Philippe Lucas, presbtre, Charles Gastine, Gabriel L'heritier, Pierre Chardet, Mathieu Desmares, Jacques Blin, Marin Gastine, Adrian Baraquier, Cyprian Saillard, François Le Roy, Guillaume Tolad, Estienne Gueroult, Jean Nicolas, Jean Malet, Robert Mote, Pierre Ozane, Jean Gueroult, Gilles de la Noe, Cyprian du Tertre, Marguerin Hermé, Robert Girard, François Hubert, Nicolas Gruel, Thomas Marie, Pierre Chevalier, Nicolas Motu, Nicolas Desloges, André Galiot, Charles Pichot, René Chardet, Nicolas Verdet, Nicolas du Tertre, Henry Boucher, Jéan Poulain.

Ensuivent les statutz et constitutions de la dite confrerie.

1. Cette confrerie sera gouvernée par trois hommes de bien, desquelz le premier sera appelé Roy et les deux autres procureurs, lesquelz presteront le serment en tel cas accoustumé devant le sr curé d'Ambenay.

2. En icelle confrerie seront receues et associées toute sorte de personnes de l'un et l'autre sexe de quelle qualité et condition qu'ils soient, et seront exhortez de se bien confesser et communier le jour de leur entrée et enregistrement en icelle, ensemble a toutes les festes du bienheureux archange St Michel, et aux festes solemnelles de l'année et de donner si bon leur semble, et suivant leur devotion, tant et si peu de leurs biens, qu'ilz voudront pour l'entretien et decoration de la dite confrérie.

3. Le Roy et procureurs de la dite confrerie, ensemble tous les confreres et sœurs seront sujetz et obligez d'assister au service de l'Eglise qui sera fait solennellement le jour et feste de St Michel, s'il n'y a excuse valable et légitime sur peine d'amende arbitrale. Et ilz auront tous en main un cierge allumé, excepté le Roy qui portera le baston.

4. Il y aura un livre dans lequel seront ecritz par ordre les noms et surnoms des freres et sœurs de la dite confrerie, tant vivantz que decedez: auquel seront pareillement inserez les comptes qui seront rendus par le Roy a la presence du sr curé, des deux procureurs et des confreres.

5. Il sera dit une messe basse devant l'autel de St Michel toutes les semaines au jour dont le s[r] Curé, le Roy procureurs et confreres de ladite confrerie demeureront d'accord, pour les freres et sœurs et bienfaiteurs de la dite confrerie, ou assistera le Roy, ou autre personne en sa place, qui fera la queste pour l'entretien de la dite confrerie.

6. Si quelqun des freres et sœurs dit ou fait quelque chose indécentes et contre les bonnes mœurs sera mis en amende applicable à l'entretien et augmentation de ladite confrerie.

7. Le lendemain de la feste St Michel au moys de septembre sera dit une messe haute pour les freres et sœurs decedez, et a la fin d'icelle sera rendu le compte par le Roy, comme dessus.

8. Quand quelqun des freres sera decedé, les freres seront tenus d'assister ensemblement le corps du défunct et de convoyer jusqu'à l'église avec chacun un cierge allumé: l'inhumation faite, le Roy et autres confreres prendront journée pour faire dire un service pour l'ame du défunct (1).

9. Les freres, sœurs et associez a la dite confrerie payeront annuellement pour leur debitte la somme de deux solz, et aura le Roy le soin de la cueillir, ou faire cueillir.

10. Et si pour raison de la dite confrerie, il survenoit quelque different entre les confreres, le different sera terminé par devant Monsieur l'official d'Evreux (2).

A la suite est l'approbation de M. de Beaumesnil, chanoine, official et vicaire général, en date du 11 octobre 1655. — (Orig., Archives de la Fabrique d'Ambenay.)

XXXIII (1665).

Statuts de la Charité.

A Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque d'Evreux ou Messieurs ses vicaires généraux, supplient humblement M[e] François Le Boucher, presbtre, curé de Saint Martin d'Ambenay, M[e]

(1) A cet article on a ajouté après coup: « auquel tous les ditz freres » et sœurs assisteront comme a l'inhumation a peine de payer l'amende » portée par les ordonnances ». Après quoi une main plus moderne a encore ajouté: « Pour les amendes, chaque frere ou sœur paiera 2 sols » 6 deniers, tant pour manquer aux inhumations qu'aux services. »

(2) A la suite se trouve un article additionnel écrit après coup et d'une autre main: « Item est ordonné qu'en ceste presente confrairie y aura » une boette fermant a clef laquelle boette sera en la garde du dit Roy et » la clef en la garde du premier procureur pour en icelle reserrer les » deniers qui pourront estre donnez et ausmonez a la dite confrairie » et ne sera la dite boette ouverte si ce n'est pour cause legitime qui » puisse arriver en icelle et ce en la présence du s[r] curé, roy et procu» reurs de la dite confrairie.

Marguerin Blin, presbtre, vicaire du dit lieu, Claude Pigace, escuyer, sieur de Monstreuil, André de Pigace, escuyer, sieur des Fretis, Pierre Pigace, escuyer, sieur de Laubrière, frères, Cyprian et Nicolas Dutertre, marchands, frères, Nicolas Desloges, aussy marchand, Esmes de la Valée, escuyer, sieur de la Roche, Esmond de Beaudot, escuyer, sieur du Bohyon, Adrian Baragué, Marin Bigot, Marguerite Saillard, veuve de feu Martin Hubert, Me Nicolas Saillard, procureur du roy aux vicomtez de Lire et Glos, tous fondateurs, MeNicolasThoüet, presbtre, Me François Gastine, presbtre, Me Estienne Molin, presbtre de la dite paroisse, Mre Guillaume Sireude, presbtre, curé d'Auvergny, Me Nicolas Lefebvre, presbtre, curé de Saint Antonin de Sommère et autres, de la dite paroisse et lieux circonvoisins, en votre dit diocèse, soubzsignés, qu'il vous plaise, pour le bien public et soulagement des âmes des fidèles trespassez, ériger et instituer une confrairie de charité en la dite paroisse pour inhumer les corps des fidèles défuncts de l'un et l'autre sexe qui sy seront fait enrooller et immatriculer, laquelle les dits suppliants désirent avec votre permission, autorité et bon plaisir, establir et fonder audit lieu, soulz l'invocation du saint nom de Jésus, de Saint Michel et de Saint Martin, confesseur, leur titulaire et patron, et l'incorporer à la confrairie du'dit saint nom de Jésus, cy devant érigée et fondée en leur dite paroisse, et en approuver les statuts et ordonnances qu'ils vous présentent, en la forme qui ensuit.

1° — Cette charité sera conduicte et gouvernée par quatorze honnestes personnes laïques et de vie irréprochable, tous freres d'icelle charité, l'un desquels sera eschevin, un autre prevost et les autres douze seront nommez freres servants, avec ce il y aura un clerc et un crieur pour servir yceux frères, chacun en son office, en choses qui concerneront la dite charité. Lesquelz quatorze frères, clerc et crieur et deux autres petits enfants ou choristes presteront le serment es mains du sieur curé d'Ambenay, ou a son absence en celles de son vicaire, de bien et fidèlement servir aux offices qui leur seront commis pour l'entretien et accroissement d'icelle charité. Outre ce il y aura, pour dire et célébrer le service divin ordonné d'estre faict pour le salut des ames des freres et sœurs de la dite charité, deux chapelains de bonne vie et suffisance avec lesquelz l'échevin s'accommodera pour leurs gages et honoraires qui seront receus et admis par le sieur curé comme dessus, et n'assisteront les femmes des dits frères avec eux a aucun de leur repas ou assemblée concernant la dite charité.

2° Item, les dits quatorze freres porteront des chaperons, robes et toques, et sans aucune différence, en toutes leurs assemblées concernantes la dite charité, a leurs propres couts et despens ; les dits clerc, crieur et choriste des chapperons semblables a ceux des freres, aux despens de la dite charité, laquelle fournira ledit crieur de tunique et de toque, quand besoin sera.

3° Item sera celebré en l'eglise d'Ambenay une messe basse par chacun jour de l'année à l'autel de la Ste Vierge par les dits chapelains, chacun à son tour, environ soleil levant, fors et excepté que pour plus grande devotion et solemnité la dite messe sera dite haute du jour, à heure compétente, et dont le service paroissial ne sera empêché chaque dimanche de l'année et aux jours de Pasques, Pentecoste, Toussaint et Noël, aux cinq festes chommables de la Sainte Vierge, de la Circoncision, Saint Martin, confesseur, en juillet, et de Saint Michel en septembre, à toutes lesquellez messes solennelles seront tenus adsister les dits echevin, prevost et freres servants et y faire offrande de leurs moyens à Dieu, chacun marchant selon son rang, sçavoir est : le dit échevin en premier lieu, le prevost après et les dits servants par ordre de réception.

4° Item, aux dits jours de la Circoncision, St Martin et St Michel, après vêspres paroissiales seront chantez pour les âmes des freres et sœurs trespassez vespres des morts, matines à trois leçons et laudes, et le lendemain matin sera dicte une messe haute du jour, conformément au breviaire, auparavantlaquelle sera faicte la procession autour de l'eglise ou sera chanté le respond que requert la feste du dit jour ; à tout lequel service seront tenus assister les susdits frères et y représenter, comme dit est, leur offrande à la devotion d'un chacun, et, à la fin de la dite messe, sera faicte l'absolution, ou *libera me*, haut, devant le crucifix de la nef, avec les versets et oraisons.

5° Item, le clerc de la dite charité sera tenu sonner la plus grosse cloche de l'église pour la célébration des services, messes et advertissements des assemblées, escrire les noms et surnoms des personnes qui se voudront faire mettre en la dite charité. Outre son dit chaperon, il aura des deniers de la dite charité la somme de livres tournoiz pour ses gages par chacun an. Comme aussy le crieur sera tenu d'annoncer le trespas, à cry public, de ceux qui decederont, et aura des deniers de la charité, outre son chaperon par chacun an la somme de livres de gages.

6° Item, quiconque désirera estre receu et associé à la dite et participer aux prières et bienfaits d'ycelle, poura y estre reçeu y donnant pour son entrée douze deniers et s'obligeant d'y payer annuellement douze deniers tournoiz, et en outre de servir à ycelle charité en cas et lorsqu'il en sera requis.

7° Item, quelque part que soit mort un frère ou sœur de ladite charité, il aura le mesme service que s'il estoit mort au pays, pourvu que on advertisse ladite charité de son décedz, et qu'on paye pour luy ce qu'on lui peut debvoir.

8° Item, il y aura en la dite charité un gros livre bien relié où les paroisses circonvoisines et autres, jusques où voudront aller les dits frères, seront séparez et distinctes, pour y escrire les noms et surnoms de toutes les personnes qui s'y feront escrire en ycelle, chacun sur sa paroisse, lequel sera fermé à deux clefs, dont l'une

sera gardée par l'échevin et l'autre par le prévost ; semblablement il y aura une croix, une belle bannière blanche pour les grandes festes, en un costé de laquelle sera figuré le saint nom de Jésus environné de rayons, et, de l'autre, l'image de Saint Martin, et une autre bannière simple et commune pour tous les jours. Plus il y aura une boeste de cuivre fermant à deux clefs, pour en ycelle resserrer les deniers de la dite charité comme on les recebvra, laquelle sera gardée par l'eschevin et les deux clefs par deux frères servants, nommez et establis chacun an par le sieur curé.

9° Item, pendant la célébration des dites messes basses, il y aura sur l'autel un cierge de la dite charité, et aux messes solemnelles il y en aura deux, et pendant l'évangile desquelles solemnelles tous les frères auront leurs torches allumez, comme aussy pendant l'élévation du corps et du sang de Nostre Seigneur, et durant les vigiles susdictes pour les trespassez, il y aura quatre cierges de la dite charité devant le grand crucifix de la nef.

10° Item, il y aura trois sièges par chacun an à la dite charité, scavoir est : le jour de la Circoncision de Saint Martin, confesseur le quatriesme juillet et Saint-Michel 29° septembre, auxquelz jours l'antique, eschevin, prevots et freres servants seront tenus communier dévotement et en corps. Mais d'autant que aux dits jours l'église est occupée pour le service ordinaire de la paroisse, le dimanche immédiatement suivant les dites festes, devant les premières et secondes vespres et devant la messe solemnelle, les dits freres et chapelains, clerc et crieur de la dite charité s'estant assemblez en l'eglise d'Ambenay, en partiront processionnellement avec la croix, bannière et torches pour aller jusques à une maison du bourg d'Ambenay qui leur sera indiquée où sera l'échevin, pour de là le conduire solemnellement à la dite église; et l'y reconduiront après le service en la mesme maniere ; auxquelz jours de dimanche il y aura predication à la grande messe pour remonstrer au peuple l'excellence de la charité et le loüable service des dits freres ; après laquelle messe du Dimanche. d'après la Circoncision et Saint Michel, ils pouront tous disner ensemble en signe d'amour et fraternitez en la maison du bourg d'Ambenay où l'on aura remené l'eschevin, à frais communs et par teste, excepté les ecclésiastiques, l'antique, clerc et crieur qui n'en payeront rien, et n'excédera chacun des deux dits disners la somme de trente livres tournoiz, et sera préparé au soing et diligence du dit eschevin.

11° Item, le lundy en suivant le dimanche de la S[t] Martin en juillet sera dict un service solemnel et vigiles à trois leçons et trois messes hautes pour les parents defuncts de l'eschevin dernier sorty avec le libera à la fin ; apres quoy ledit eschevin dernier sorty rendra dans la table de la charité en la presence du sieur curé, de l'eschevin nouvellement entré, prevost, freres servants et autres precedents antiques, qui s'y voudront trouver pour le bien de la dite charité, son compte de recette et de mise par luy faicte, et a

l'issue du dit compte, il donnera à ses frais à disner au clergé et autres freres, à sa volonté et discrétion, et ledit service sera sonné des cloches par le clerc et crieur le dimanche au soir et lundy matin.

12° Item, au jour et feste de St Martin confesseur, qui se celebre au mois de juillet, dès les premières vespres, tous les freres, chapellains et officiers d'ycelle charité s'assembleront à l'eglise d'Ambenay, et de là partiront processionnellement comme cy devant pour aller querir l'eschevin, et le reconduiront, comme dict est en l'article 10me; et à la fin des dites premieres vespres, devant que de remener ledit eschevin, sera faict par luy et les freres servants, en la presence du sieur curé ou vicaire et de l'antique, une serieuse et secrete eslection d'un des douze freres servants pour estre prevost, à la conscience d'un chacun et pluralité des voix, et pour les six freres nouveaux, chaque frere qui sortira sera tenu de trouver un de ses amys pour prendre son chaperon, qui sera de bonne vie et mœurs, et le lendemain entre vespres et complies, le sieur curé devant le grand autel ou crucifix tiendra en ses mains la croix qu'il fera baiser à l'antique qui sortira, et l'eschevin qui entrera antique, au prevost quy entrera eschevin et au frere servant qui entrera prevost, puis apres aux freres sortants et aux restants et finalement aux nouveaux entrants, qui tous seront d'ordre nommés à haute voix par le clerc ou autre preposé du sieur curé; et à mesure qu'ils baiseront à genouils la dite croix, le sieur curé leur mettera le chaperon sur l'espaule gauche et prendra d'eux le serment de bien et fidelement garder, voire augmenter de tout leur pouvoir le bien de la dite charité, et sera pour lors posement, distinctement et intelligiblement faicte lecture des presentes ordonnances de la dite charité, par ledit clerc, ou autre comme dessus, afin que lesdits freres et autres les entendent et apprennent pour les observer et practiquer ponctuellement, et seront tous appelez par ordre suivant qu'ils seront escrits au livre, excepté toutes fois ceux de la dite paroisse d'Ambenay qui seront les premiers appelez et les autres paroisses de suite, comme ils sont au livre, sans avoir esgard aux qualitez des personnes qui entreront.

13° Item sera prié le sieur curé de faire ou permettre estre faict prière par le presbtre qui dira la dite messe de la dite charité chacun dimanche et autres festes, à l'offertoire d'icelle, tant pour ceux qui maintiennent la dite charité que pour les freres et sœurs trespassez.

14° Item, si l'un des freres ou sœurs tomboient en extrémité de maladie et n'eussent de quoy vivre, les dits eschevin, prevost et freres servants pourront luy donner des deniers de la dite charité, selon qu'elle en aura le moyen et que le cas le requerra,

15° Item, l'eschevin et prevost ne pourront de leur chef faire ou ordonner choses qui concernent la dite charité sans le consentement du sieur curé et de la plus grande partie des freres pour lors servants.

16° Item, tous freres servants se pouront excuser par un commis, c'est a dire personne suffisante, de faire leur charge sans en advertir l'eschevin ou prevost, excepté le clerc qui ne peut mettre personne en sa place sans le congé et permission des susdits chefs.

17° Item, si aucun des dits freres ou sœurs n'ayant esté servants va de vie à trespas, les amys d'iceluy l'ayant faict sçavoir à l'eschevin ou son commis, il en advertira le clerc, afin que une heure ou environ auparavant que de partir de l'église pour se trouver tous en corps au logis du defunct, à l'heure donnée par le sieur curé du lieu, il sonne neuf tins en trois fois de la grosse cloche, si c'est un homme, et six en deux fois, si c'est une femme, et puis après en vol, ensuite duquel vol, il tintera immédiatement vingt-deux coups; demie heure apres il en tintera quatorze, et environ demie heure après sept coups, et aussitost la cloche en vol, qui sera le signe de la partie, le tout pour commodément advertir les chapelains et freres. Les susdits quatorze coups sonnez, le crieur ira en deux ou trois endroicts du bourg d'Ambenay revestu de sa tunique, en sonnant sa campanelle, pour annoncer le trespas dudit frere ou sœur et convier un chacun à prier Dieu pour les trespassez; puis s'estant tous les dits freres assemblez avec l'eschevin à l'eglise, ils en partiront avec retenue et modestie pour aller en la maison du decedé portant certain luminaire de la dite charité, pour porter et convoyer le corps à l'eglise où il debvera estre inhumé, et demeurera allumé durant le service qu'on y faira pour luy. Sy c'est apres disner que soit faict l'inhumation, en ce cas la messe pour le dit defunct, d'où qu'il soit, se dira en l'eglise d'Ambenay à son intention le lendemain matin; à la fin de laquelle inhumation, les freres sortis de l'eglise s'arresteront et formeront comme deux lignes dans le chemin par où debvront passer ceux qui seront au convoi, et puis s'en retourneront avec la modestie et retenue que requiert le saint exercice qu'ils font, et en cas qu'il y ait quelqu'un des freres qui defaille sans excuse légitime, il payera par chaque fois cinq solz d'amende qui seront appliquez en la dite charité.

18° — Item, quand un antique ou eschevin en charge ira de vie à trespas dans le pays, le crieur sera tenu, lorsqu'il en sera adverty, porter en la maison du defunct le beau drap mortuaire, avec quatre cierges pour mettre au tour du corps en biere, dont il en bruslera continuellement un jusqu'à la levée dudit corps pour le porter à l'eglise, et lorsqu'il y sera, ils seront allumez tous quatre pendant le service qui sera pour luy dict et celebré, dans lequel service sera porté deux chappes, qui consistera en trois nocturnes et laudes avec deux messes hautes et une basse, à la dernière desquelles hautes les dits freres iront à l'offerte comme dessus, et seront allumez deux cierges sur l'autel où seront célébrez les dites messes, et pendant que la dernière messe de l'inhumation se celébrera chaque frère portera sa torche dont les six premiers laisseront les leurs allumez au tour du dit corps, durant qu'ils ne seront point obli-

gés de les tenir en main, auquel cas ils les tiendront comme les autres durant l'evangile et canon jusqu'après l'élévation du calice; et sera distribué aux pauvres pour deux solz six deniers de pain proche la fosse du dit défunct, puis après, le convoi sera faict jusqu'à la maison du decedé, et pareil service aura sa femme pourveu qu'elle aye esté mariée pendant qu'il a esté eschevin.

19° — Item, quand un frere qui n'aura esté que frere servant sera decedé au pays, le crieur, ausitost qu'il en aura esté adverti, portera en la maison du defunct le beau drap mortuaire et quatre cierges pour mettre autour du corps en biere dont il en bruslera toujours un alternativement jusqu'à le porter à l'eglise, où on les allumera tous quatre avec quatre torches, et resteront allumez pendant tout le service de l'eglise autour du corps; et sera dict à son intention en sa maison matines à trois leçons si c'est au matin, et, sy au soir vespres des trespassez outre la recommandace avec une messe haute et une basse, et iront les dits freres à l'offerte de la dite messe haute qui sera celebrée par un des chapelains auparavant la grande messe de l'inhumation; et sera distribué sur la fosse du dit defunct pour deux solz de pain aux pauvres, dont pareil service aura sa femme pourveu qu'elle ayt esté mariée avec luy du temps qu'il a passé frere servant à la dite charité; quant au convoy il se fera comme dessus, à l'antique.

20° — Item, celui qui mourra chapelain, clerc, crieur ou choriste aura le mesme service d'un frere servant, qui sera payé aux frais de la dite charité.

21° Item, tous les autres freres et sœurs, qui n'auront pas servi a la dite charité, auront chacun un nocturne à trois leçons avec une messe basse, où les dits freres feront offrande à leur devotion, pendant laquelle messe il y aura deux torches allumez et deux cierges autour du corps en biere, et sera distribué aux pauvres pour douze deniers de pain.

22° Item, aux inhumations des enfants au-dessous de sept ans, on ne faira point de libera, et ne sera chanté l'office des morts, mais seulement la messe de la Sainte Trinité en action de graces.

23° — Item, s'il advient que par mortalité les dits freres, pour estre de petit nombre, ne peussent satisfaire à leur charge, il leur sera pourveu d'ayde par le conseil des antiques, eschevins et prevost; et arrivant le trespas d'un d'iceux, il sera le prochain dimanche procédé à l'eslection d'un autre, au cas que ses héritiers ou son commis ne vouleussent pas poursuivre à parfaire son année, afin que le saint exercice de ladite charite ne peust pas manquer.

24° Item, seront tenus les dits freres d'assister à toutes les processions solemnelles de la dite paroisse d'Ambenay en ordre, ensemble aux messes de charité, les premiers dimanches des mois, a peine de cinq solz d'amende aux deffaillants, applicables au proffict de la dite charité; et quant au regard des dites processions le sieur curé en advertira le dimanche precedent au prosne de la

grande messe, s'y elle se doibt faire hors la paroisse.

25° Item, les lays et dons faicts à la dite charité pour se faire recommander aux prieres des paroissiens seront publiez au prosne des messes paroissiales par le sieur curé ou vicaire à la diligence de l'eschevin lors en charge, qui dounera au sieur curé la moitié des dits lays pour les recommander.

26° Item, en cas qu'il se fasse à l'advenir quelque fondation par les habitants de la dite paroisse d'Ambenay à la dite charité, il en vertira la moitié de la dite fondation au profit du trésor et fabrique de la dite église qui sera tenue faire faire la moitié du service requis par la dite fondation.

27° Item, en cas qu'il soit remarqué qu'il y ait quelques uns des dits chapelains ou frères estant dans leurs assemblées comme dessus qui profère quelque parole indécente et contraire à la piété de leur ministère payeront par chaque fois deux solz six deniers d'amende applicable comme dessus.

28° Item, l'eschevin d'icelle charité assisté du premier frere suivant et clerc de la dite charité ou autre par luy preposé sera tenu aller aux paroisses circonvoisines dans les festes des patrons pour recepvoir les debites de la dite charité, ensemble les noms et surnoms des personnes qui voudront s'y faire mettre et enrooler, ou estant, ils poseront la croix sur une table au bas de l'église, ensemble leur livre et non sur les saincts fonds baptismaux.

29°. — Item, qu'il arrivast que quelqu'un des freres commissent quelque scandale, se laissant aller à l'impureté ou à quelque hayne considerable, ou se laissant emporter à blasphémer le saint nom de Dieu ou à s'enyvrer ordinairement, ou enfin dans quelqu'autre vice notable, on aura soin de donner advis charitablement aux dits freres de se corriger; et en cas qu'apres plusieurs advertissements ils demeurent opiniatrément dans leur faute, leur nom sera biffé du livre où sont escrits les confreres, et seront exclus de l'association de charité et punis exemplairement suivant les lois.

30°. — Les dits freres et sœurs associez auront soin d'instruire ou faire instruire leurs enfants, serviteurs et servantes des principaux mystères de la foy, sans la connoissance des quelz il est impossible d'estre sauvé.

31°. — Item, les dits freres de charité ne tiendront aucune assemblée en l'eglise, ce qui est deffendu par les ordonnances synodales, à peine d'excommunication, mais bien en quelque chambre qu'ils auront pour ce suject dans le bourg d'Ambenay.

32 . — Item, les dits freres seront grandement exacts à rendre les comptes de la dite charité annuellement par devant le sieur curé en l'absence du venerable archidiacre, les quelz seront representés en la visite pour en estre jugé selon droict et raison, et le tout gratis; et pour ce suject l'eschevin d'icelle charité sera tenu et obligé de comparoistre en la dite visite.

33°. — Item, sera faict inventaire de tous les tiltres et contrats

appartenants à la dite charité, le quel inventaire sera incéré à la fin du registre des comptes.

34°. — Item, s'il arrive quelque différent entre les freres, de quoi ce puisse estre, tant pour le spirituel que temporel de la dite charité, les dits freres ne recognoistront point d'autre justice que celle de Monseigneur l'Evesque, à peine d'excommunication, la dite charité n'estant reçeue et approuvée qu'à cette condition.

35°. — Item, si les freres ont quelque suject de plainte contre leurs chapelains, ils s'addresseront à Monseigneur l'Evesque pour y estre remedié et y donner ordre, et ne s'ingereront jamais de condamner en amende les dits presbtres et chapelains.

Suivent les signatures au nombre de vingt-quatre.

Henry Marie Boudon, presbtre, docteur en théologie, grand archidiacre d'Evreux, vicaire général au spirituel et temporel d'illustrissime et reverendissime pere en Dieu, Messire Henry de Maupas du Tour, par la permission divine et la grace du saint siége apostolique, evesque d'Evreux, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut en notre Seigneur. Apres avoir veu, tenu et leu la bulle de notre saint pere le pape, donnée à Rome, à Sainte-Marie majeure, soubz anneau du pecheur, en datte du vingt-neufviesme decembre xvi[c] soixante et trois, neufviesme an de son pontificat, cy attachée, ensemble les statuts et constitutions cy-dessus concernants la confrairie et charité soubz l'invocation du saint nom de Jésus fondée et erigée en l'eglise parroissialle de Saint Martin d'Ambenay en ce diocèse d'Evreux, considérant les grands fruits qui peuvent résulter de l'observance des dits statuts et constitutions, nous avons icelle charité et confrairie confirmée, approuvée et ratiffiée et les statuts et constitutions d'icelle louez et approuvez, et, par ces presentes les loüons et approuvons, et exhortons en notre seigneur les freres de la dite charité et confrairie de les garder et observer religieusement, et tous les fidèles chrestiens d'honorer, reverer et cherir la dite charité et confrairie et de s'y faire enrooler. Donné à Evreux soubz notre seing manuel, le dernier jour de juin xvi[c] soixante cinq. Signé Boudon avec paraphe. (Orig., Arch. de la Fabrique.)

PRÉFACE.

La Recherche de la noblesse dans l'élection d'Evreux en 1523 est publiée ici pour la première fois. Nous l'avons tirée d'un manuscrit du XVIIIe siècle provenant du collège héraldique et que possèdent aujourd'hui les Archives de l'Eure. C'est un registre in-folio de sept cent soixante-six pages qui contient beaucoup de documents sur la noblesse normande. A la suite de la Recherche de Montfaut par laquelle commence le volume, on trouve (page 159) ce titre : *Rolle de perquisition faitte des personnes nobles es elections d'Arques, Montivilliers au bailliage de Caux commencant le 19 juin 1523, vertu des lettres du Roy*

données à Lion le 16 *juin* 1522. Ce titre est suivi d'un tableau semblable à celui que nous publions, mais concernant les élections d'Arques, de Neufchâtel, de Montivilliers et de Caudebec. A la page 224, sous le titre *autres élections* et le sous-titre *élection d'Evreux*, commence la Recherche que nous publions. Elle est suivie, page 243, de la Recherche de l'élection de Gisors, mais celle-ci ne renferme que neuf noms, soit qu'elle se trouve incomplète dans le manuscrit, soit que la Recherche elle-même n'ait pas été terminée.

La Bibliothèque Impériale ne possède aucune copie de la Recherche de la noblesse dans l'élection d'Evreux en 1523, et nous n'en connaissons qu'un seul manuscrit distinct de celui des Archives de l'Eure. C'est une copie, également du XVIIIe siècle, appartenant aux Archives de la Seine-Inférieure. Notre savant collègue et ami, M. de Beaurepaire, a bien voulu collationner sur notre copie l'exemplaire de Rouen. Nous désignons cet exemplaire sous le titre de **Ms. B.**

et nous donnons en note le petit nombre de variantes qu'il a fournies.

Cette Recherche de 1523 occupe une position intermédiaire entre les Monstres générales de la noblesse du bailliage d'Evreux en 1469 publiées par M. Bonnin, et le Rôle des taxes de l'arrière-ban du même bailliage en 1562, que nous avons publié. Aussi ces deux derniers documents nous ont beaucoup servi pour interpréter le premier, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons groupé dans les notes les renseignements contenus dans ces trois pièces qui se contrôlent l'une l'autre.

Une copie contemporaine des Monstres de 1469 et un original du Rôle de 1562 existent aux Archives de l'Eure. Leur concordance avec la Recherche de 1523 sur presque tous les points donne à celle-ci un degré suffisant d'authenticité. Son autorité peut donc être acceptée sans crainte pour les points sur lesquels les deux autres Rôles gardent le silence. Elle est de plus confirmée par la nature même du texte et par

d'autres documents contemporains que nous avons plusieurs fois l'occasion de citer.

Nous avons indiqué autant que possible les armoiries des familles, la position des fiefs et l'orthographe actuelle de leurs noms. Comme il s'agit d'un pays que nous étudions depuis de longues années, notre travail, sous ce rapport, renferme peu de lacunes.

L'origine des élections et des élus, en tant que ces derniers sont considérés comme chargés de surveiller l'assiette et la recette des impôts et par conséquent d'examiner les prétentions de ceux qui voulaient en être exemptés comme nobles, remonte au moins au roi Jean (1).

(1) On sait que dès le temps de Saint-Louis on appelait déjà élus ceux qui étaient choisis par leurs pairs pour répartir la taille imposée aux villes : « comment l'on doit asseoir tailles es villes nostre sire le Roy. — Soient esleus 30 hommes ou 40 ou mains, bons et loiaux par le conseil des prestres, et de leurs paroisses, et des autres hommes de religion, et ensement des bourgeois et des autres pru-

Dès que l'usage se fut établi de lever pour les besoins de la guerre des impositions extraordinaires, appelées *aides*, les rois chargèrent souvent des commissaires spéciaux de les recouvrer et de veiller à leur répartition régulière. Aussi, l'assemblée tenue au Pont-Audemer le 22 mars 1350, pour accorder une aide au roi Jean, demanda-t-elle que cette aide fût recouvrée et donnée à ferme, par les vicomtes des lieux, afin d'éviter la multiplication trop

d'homes, selon la quantité et la grandeur des villes; et ceux qui seront en telle manière eslus jureront sur les saints évangiles, que icheux d'entr'eux meismes ou d'autres, prud'homes d'ichelles villes meisme, esliront siques à douze homes d'iceux, qui seront les meilleurs ichelle taille asseer, et les autres douze hommes nommez jureront sur les saints évangiles, que bien et leaument, il asseiront la dite taille, et n'épargneront nul, ne il ne graveront nul, par haine ou par amour, ou par prière, ou par criente, ou en quelqu'autre manière que ce soit. » —(Ordon. des rois de France, t. I, p. 186.)

onéreuse au pays des officiers royaux (2).

La demande des députés normands fut accordée, mais exceptionnellement ; car en 1358 l'usage bien constaté était de donner des commissions pour la levée des aides à des officiers spéciaux qu'on appelait déjà des *élus*. Ils étaient distribués par diocèse et correspondaient avec des trésoriers généraux établis à Paris. Les états de Compiègne se plaignirent de cet

(2) « Item pour obvier à multiplication d'officiers requis par les dessusdits, ordené fut par nous, à leur priere, et grant instance, que les vicomtes des lieux en seront bailleurs et receveurs ; car par eulz pourra mieux estre fait au plaisir et proffit du pays, et à mains de grief du peuple, que par quelconques autres : et nous ouye leur bonne et agreable reponse sur les faits dessusdits, dont ils se doloient, et sur les requestes par vertu du pooir à nous donné dudit seigneur, traittasmes et ordenasmes pour et ou nom dudit seigneur, ès fourmes, et manières qui s'ensuivent. » — (Ordon. des rois de France, t. II, p. 406.)

état de choses. Sur leur demande, le dauphin Charles, régent du royaume, révoqua toutes ces commissions, et remit aux trois ordres le droit *d'élire* ceux qui seraient chargés de recouvrer les aides (3).

(3) « Item. Nous rappellons toutes lettres et commissions par nous données tant sur le fait des diz subsides et aides du temps passé, tant aus generauls a Paris, que aus *esleuz* particuliers par les dioceses et autrement ; et aussi toutes manieres de reformateurs à Paris et ailleurs, et le povoir a euls et à chascun d'euls donné par nostre dit seigneur ou nous, soubz quelconques fourme de paroles, ne pour quelconque cause que ce soit, et leur povoir remettons et retenons en nous, et leur defendons que doresenavant il ne s'en entremettent en quelconque manière, et les reputons pour estre privées personnes : quar lesdiz prelaz et autres gens d'eglise, nobles et gens de bonnes villes ont esleu et esliront personnes qui gouverneront le fait de l'aide à nous presentement octroié en la dite assemblée de Compieigne. » — Ordon. des rois de France, t. III, page 223.

Mais cette réforme dura peu, si tant est qu'elle ait été exécutée. Nous voyons en effet par les instructions du grand conseil qui accompagnèrent l'ordonnance du 5 décembre 1360, pour la levée d'une aide destinée à payer la rançon du roi et autres dépenses extraordinaires, que chaque cité ou ville épiscopale avait deux personnes notables appelées élus, qui choisissaient un receveur général pour chaque diocèse et établissaient des receveurs particuliers où bon leur semblait, et qui correspondaient directement avec les trésoriers généraux établis à Paris (4).

(4) « Et sera icelle imposicion bailliée à ferme, les caucions prises et les deniers receus de mois en mois, par les esleuz et deputez en chascune cité, pour toute la cité et diocèse ou eveschié d'icelle, tant par euls comme par leurs deputez...... Item est ordené que aus choses dessusdites gouverner et executer en chascune cité, pour icelle cité et pour le diocese, aura deux personnes notables, bonnes et souffisantes, qui lesdiz faiz gouverneront

Ainsi, à l'origine, le territoire des élections se trouva être celui des diocèses. En même temps que les aides deviennent une sorte d'imposition constante, les fonctions d'élus dans les diocèses deviennent des offices dont le roi pourvoit directement. Les Archives de l'Eure possèdent des lettres de Charles VI données à Paris le 13 mai 1403 qui confèrent à Guillaume du Mesnil, pannetier de la reine et varlet tranchant du dauphin « l'office d'esleu sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en nostre ville, cité et diocèse d'Evreux, que souloit na-

et exécuteront et feront executer...... Item Establiront receveurs particuliers en chascune ville où bon leur semblera, pour cüillir et lever ladite aide du vin et des autres beuvrages........ Et seront tenus iceuls esleuz et receveur, de envoyer à Paris par devers les trésoriers generauls ordenez pour le fait de l'aide dessusdite et le receveur general illec, de deux mois en deux mois, tous les deniers que il auront pardevers euls. »— Ordon. des rois de France, t. III, p. 436 et 437.

gaires tenir et avoir Jehan Gontier.........
et voulons que de cy en avant ledit Guillaume du Mesnil ait et tiengne ledit office d'esleu aus gaiges, drois, prouffis et emoluments acoustumez et audit office appartenant, tant comme il nous plaira, et qu'il joisse d'icellui office tout ainsi et par la forme et maniere que l'un de noz autres esleuz de notre pays et duchié de Normandie. »

En 1449, l'élection d'Evreux, au moins du côté de Rouen, allait encore jusqu'aux limites du diocèse; car après la prise du Pont-de-l'Arche, les trésoriers généraux ordonnèrent aux élus d'Evreux d'asseoir une aide sur les paroisses de la vicomté du Pont-de-l'Arche, que le Roi venait de recouvrer, en y comprenant même les sergenteries de Freneuse et de Pont-Saint-Pierre, « que l'en dit estre de l'election de Rouen, » mais qui se trouvaient aussi alors dans l'obéissance du Roi (5).

La conformité du territoire des élections avec

(5) Lettres du 5 octobre 1449, Arch. de l'Eure.

celui des diocèses, qui n'a peut-être jamais été absolue, n'a point dû subsister longtemps. L'intérêt des contribuables, le besoin de faciliter les recouvrements, et l'importance de certaines villes comme centres d'administrations et de juridictions civiles, amenèrent de promptes modifications.

La Recherche de Montfaut en 1463, un an après l'érection en cour souveraine des généraux des aides établis à Rouen, nous indique quelle était à cette époque la division de la Normandie sous le rapport des élections. Ce commissaire, en effet, rechercha quels étaient dans chaque élection les usurpateurs de la noblesse et eut constamment recours au témoignage des élus. Nous possédons sept rôles pour neuf élections comprenant toute la Basse-Normandie. Les rôles des élections d'Arques, de Caudebec et de Gisors ont été perdus; et comme sur les réclamations qui s'élevaient de toutes parts le roi révoqua sa commission avant la fin du travail, la recherche n'eut point lieu pour Montivilliers,

Evreux et Alençon (6). Il y avait donc en Normandie en 1463 seize élections : Alençon, Arques, Avranches, Bayeux, Caen, Carentan, Caudebec, Coutances, Evreux, Falaise, Gisors, Lisieux, Montivilliers, Valognes, Vire, plus Rouen, dont il n'est point question dans Montfaut, probablement parce qu'elle était, en dehors de sa commission, comme soumise à la vigilance directe des généraux des aides.

L'élection d'Evreux avait évidemment en 1463 les mêmes limites que le diocèse. Elle était encore très-étendue en 1523, mais elle avait perdu le territoire de trois doyennés et une partie d'un

(6) Le Ms. de la Recherche de Montfaut aux Archives de l'Eure se termine ainsi : « Les rolles des personnes nobles d'Arques, Caudebec et Gisors sont ez mains du lieutenant du bailly de Caux. A Montivilliers, Evreux et Alencon n'y a point été fait d'assiette, pour la deffence du roy. » Alençon n'était peut-être pas alors une élection proprement dite, parce qu'elle était le chef-lieu d'un duché possédé par un prince du sang royal.

quatrième. Les élections de Conches et de Pont-de-l'Arche, formées plus tard, presqu'en entier, de paroisses du diocèse d'Evreux, n'existaient point. L'élection de Bernay existait dès 1482 (7); mais composée pour la plus grande partie de paroisses du diocèse de Lisieux, elle n'avait enlevé à l'ancienne élection ou diocèse d'Evreux que le doyenné d'Ouche et une partie de celui de Lyre. Nous pensons que l'élection de Verneuil existait aussi en 1523, puisque notre Recherche ne mentionne aucune de ses paroisses, mais elle n'a enlevé au diocèse d'Evreux que les doyennés de Verneuil et de L'Aigle.

Tous les nobles habitant l'élection d'Evreux

(7) Le 19 novembre 1485, les bourgeois de Bernay reconnaissent que « noble homme Maistre » Macé Bastart, escuier, lors (en 1482) recepveur » des aides en l'eslection dudit Bernay » leur avait deduit une somme de 491 livres tournois sur celle de 3,910 livres à laquelle ils avaient été imposés pour la taille.— Orig., Arch. de l'Eure, Bernay.

en 1523 ne furent point, à beaucoup près, obligés de justifier de leurs titres. Ceux-là seulement durent comparaître, dont les fermiers des aides, pour un motif ou pour un autre, contestaient la noblesse. Les paroisses qu'ils habitaient, au nombre de soixante et une, se répartissent ainsi entre les trois élections formant alors l'élection d'Evreux. Vingt-trois appartiennent à l'élection moderne d'Evreux (8); vingt-huit à celle de Conches (9)

(8) Aigleville, Aviron, Champigny, le Cormier, Evreux, Ferrières-Haut-Clocher, Fresney, Garennes, Guichainville, Hécourt, Houetteville, Huest, Ivry, Jumelles, L'Habit, Lorey, la Madeleine-de-Nonancourt, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-Péan, Muzy, la Neuvillette, le Plessis-Grohan et Villiers-en-Désœuvre.

(9) Ambenay, Beaumont-le-Roger, le Bois-Anzeray, le Bois-Baril, Bois-Normand-la-Campagne, Bois-Normand-près-Lyre, Burey, Calleville, Conches, Condé-sur-Iton, Damville, Ecquetot, la Guéroulde, la Haye-de-Calleville, Louversey, Lyre,

et dix à celle du Pont-de-l'Arche (10).

Nagel, le Neubourg, la Neuville-du-Bosc, Portes, Rugles, Saint-Aubin-d'Ecrosville, Saint-Germain-sur-Avre, Sainte-Marthe, Sainte-Opportune-du-Bosc, le Troncq, la Vieille-Lyre et Villez-sur-le-Neubourg.

(10) Ailly, la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, Fouqueville, la Haye-Malherbe, Pont-de-l'Arche, Reuilly, Saint-Pierre-du-Vauvray, Saint-Vigor, le Thuit-Anger, le Vaudreuil.

RECHERCHE

DE LA NOBLESSE DE L'ELECTION D'EVREUX,

en 1523.



1. Pierre de Tourville, de la paroisse de..... a produit sa généalogie a été déchargé.

2. Marc de Comtes, demeurant à Ivry, a produit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives.

1. Il faut sans doute lire paroisse de Garencières, d'où était Pierre de Tourville, anobli en 1512. Voyez l'Etat des anoblis en Normandie que nous avons publié en 1866, numéro 1309. Garencières est du canton de Saint-André.

2. Le Ms. B. écrit « le Conte » et ajoute, à la fin de l'article : « porte un écusson escartelé, l'un d'azur, chevronné d'or, semé de trois croix de gueules, et l'autre quartier d'ar-

3. Bertrend Sebire, de la paroisse d'Houetteville, a produit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives; et porte d'or, à un chevron de sable, deux roses de gueules en chef et une molette de mesme en pointe.

4. Jean Le Pelletier, de la paroisse de Jumelles, a produit certain arrest des généreaux de l'an 1470 et a été déchargé.

5. Martin Le Cerf, de la paroisse de Neufvillette la Comtesse, a produit sa généalogie prouvée par témoins; et porte d'asur à un cerf d'or.

gent, à bandes de gueules, chargé de trois tourteaux de sable. »

3. Robinet Sebire, qui figure dans la Monstre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1469, p. 6, habitait aussi la paroisse d'Houetteville, canton de Louviers.

4. Cette famille possédait le fief de la Perruche à Jumelles, canton de Saint-André. Simon le Pelletier, seigneur de la Perruche, figure dans la Monstre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1469, p. 7. L'anoblissement par les francs-fiefs et l'arrêt de décharge mentionné dans le présent article sont rappelés dans l'Etat des anoblis, numéro 1212.

5. Les le Cerf possédaient le fief de la Bigotière à la Neuvillette, ancienne commune réunie à Mousseaux-Neuville,

6. Pierre de Sabrevois, sieur de Fourcinville, a produit sa généalogie.

Du 7 de juin 1523.

7. Martin Huillard, sieur du Coudré, de la paroisse d'Alleville, annobli par la chartre des francs-fiefs; et porte d'azur, a une lampe d'or ardente, à une orle a 7 mollettes d'argent.

8. Louis du Marchis, sieur de la Place, du

canton de St-André. Voy. le Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux, en 1562, numéro 459.

6. Le Ms. B. dit avec raison sieur de « Foucrainville, de ladite paroisse, sergenterie d'Ivry ». L'aveu de la baronie d'Ivry, en 1579, Archives de la Seine-Inférieure, B. 182, mentionne le fief de Sabrevois à Foucrainville, tenu alors par Marguerite de Sabrevois. Foucrainville est du canton de Saint-André.

7. Alleville n'existe pas. Nous pensons qu'il faut lire Calleville, canton de Brionne, où se trouvait une vavassorerie du Coudray relevant du Neubourg. Roch de Huillard en était seigneur en 1562 (Rôle, numéro 381).

8. La Place est un fief à St-Germain-sur-Avre, canton de Nonancourt, où étaient les du Marchis en 1562. Voy. le Rôle

Moulin-Saint-Germain, a été réputé noble par le témoignage de plusieurs seigneurs.

Du lundy 8 *juin* 1523.

9. Nicolas le Cordier, sieur du Tronc, greffier en la jurisdiction des Aides, annobli par Louis 12 en novembre 1509, enteriné en la chambre des comptes à Paris en payant cent soixante et quinze livres et en la cour de Messieurs les généraux, en juillet 1517.

10. Robert le Grand, de la paroisse de Sainte-

de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux, numéros 307, 498 et 499. Chevillard leur donne pour armes : de gueules, à trois chevrons d'argent.

9. Le Troncq, canton du Neubourg. Les le Cordier obtinrent de grandes charges au XVIIIe siècle. Chevillard leur donne pour armes : d'azur, à la bande d'argent, chargée de cinq losanges de gueules et accostée de deux molettes d'éperon d'or.

10. Sainte-Marthe, canton de Conches. Martin le Grand y possédait, en 1469, le fief de la Gaignerie, et figure, à ce titre, dans la Monstre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux,

Marthe, a produit un arrest du 29 aoust 1512 donné par Messieurs les généraux, où il a été déclaré noble.

11. Jean de Cahars, bastard de la maison de Chanteloup, déclaré contribuable et deffence de s'intituler écuyer.

12. Jacques du Marchiz, sieur de Saint-Germain-sur-Avre, tenu pour noble.

13. Paris le Conte, sieur du Clos-Morin, de la famille de Denis la Cour, sieur d'Orvaux, tenu pour noble.

p. 57. Voy. aussi l'Etat des anoblis, numéro 1307. Chevillard et la Chesnaye des Bois indiquent plusieurs familles de ce nom en Normandie. Nous ne savons à laquelle de ces familles se rattachent les le Grand de la Gaignerie.

11. Le Ms. B. lit: «Cahurs ou la Haye, bastard de la maison de Chanteloup, de l'élection de Conches». Nous croyons qu'il faut lire Jean de la Haye, et qu'il appartenait à la famille de ce nom, laquelle possédait à cette époque le fief de Chanteloup, à St-Vigor-sur-Eure, canton d'Evreux sud.

12. Voy. le numéro 8.

13. Le Clos-Morin est un fief de la commune de Burey, canton de Conches. Au lieu de Denis la Cour, il faut lire Denis le Conte, car la famille le Conte possédait alors le fief

14. Antoine d'Houetteville, fils bastard de deffunct Guyon d'Houetteville, sieur de Muits, dit qu'il est homme d'armes de la compagnie de Monsieur d'Alençon et qu'à la journée de Millan contre les Suisses, il s'y porta en homme de cœur, il fut fait chevalier de la main du Roy. Ordonné qu'il vérifiera.

15. Estienne Pellerin, sieur du Bois-Anzeray, a produit sa généalogie avec lettres justificatives.

16. Jean le Métayer, demeurant à Damville,

d'Orvaux. Jehan le Conte, seigneur d'Orvaux, figure dans le Rôle de 1562, numéro 297. Paris le Conte obtint, en 1526, une main-levée des droits d'usage de son fief de Clos-Morin dans la forêt de Conches, Arch. de l'Eure, E., 165.

14. Muids, canton de Gaillon, de l'ancien diocèse de Rouen. Antoine d'Houetteville habitait sans doute l'élection d'Evreux. L'ancienne famille de Houetteville portait: d'argent, à la fasce de sable.

15. Le Bois-Anzeray, canton de Rugles. Etienne Pellerin était de la famille des le Pelerin de Gauville, qui portent: d'or, à un chevron échiqueté d'argent et de gueules; au chef de sable chargé de trois coquilles d'or. Une généalogie authentique de cette famille existe aux Arch. de l'Eure.

16. Damville, chef-lieu de canton. Jehan le Mectoier, qui

anobli par la chartre des francs-fiefs en l'an 1471.

17. Jean le Rebours, sieur du Mesnil de la Breteche, demeurant en la paroisse de la Tilloire, a produit arrest du 14 juin 1483 donné par Messieurs les généraux par lequel il est déclaré noble.

18. Thomas de Valletot, demeurant à Rugles, a produit sa généalogie.

comparut à la Monstre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1469 (p. 49), était seigneur du fief de Mont-Larron à Authenay, près de Damville. Il est probable qu'il appartenait, avec le Jehan le Metayer de notre article, aux le Metayer de la Haye le Conte et de Guichainville qui portaient pour armes : d'azur, à trois aigles d'argent rangés en fasce, becqués et armés de sable.

17. Le Ms. B., au lieu de la Tilloire qui n'existe pas, a lu avec raison « Vielle-Lyre ». Cette commune, qui est du canton de Rugles, renferme en effet le fief du Mesnil-de-la-Bretêche. Un Jean Rebours comparaissait, en 1469, à la Monstre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux, p. 48, et les héritiers d'un autre Jean le Rebours, seigneurs du Mesnil-de-la-Bretèche, figurent dans le Rôle de 1562, numéro 300. Cette famille, qui habitait l'élection de Falaise au XVII[e] siècle, a pour armes, d'après Chevillard et la Chesnaye des Bois : de gueules, à sept losanges d'argent, 3, 3 et 1.

18. Rugles, chef-lieu de canton. La nombreuse famille des

Du mardy 9 *juin* 1523.

19. Guillaume le Bareau de la paroisse de la Neufville-du-Bosc, annobli par la chartre du Roy Louis 11, en l'an 1464, registrée en la chambre des comptes le 28 juin audit an.

20. Jacques Langlois, sieur des Crichets, a produit sa généalogie.

Valletot, ou Vattetot, a possédé plusieurs terres aux environs de Rugles. Ils habitaient aussi l'élection de Bernay, où ils justifièrent de leur noblesse lors de la Recherche de 1666. Chevillard leur donne pour armes : de gueules, à une tierce ondée d'or, abaissée sous un croissant, surmontée d'une fleur de lys, le tout du même. La Chesnaye des Bois blasonne ainsi les mêmes armes : de gueules, à trois petites fasces ondées d'or, surmontées d'un croissant de même et d'une fleur de lys en chef aussi d'or.

19. Le Ms. B. a lu « Blareaux ». Un Jehan le Blareaux, homme d'armes, se présenta à la Monstre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux, en 1469, pour la vicomté de Beaumont, dont faisait partie la Neuville-du-Bosc, aujourd'hui canton de Brionne. Nous ne connaissons pas d'autre membre de cette famille.

20. Le Ms. B. ajoute : « et que son aïeul étoit natif d'Ecosse », mais cette phrase appartient sans doute au numéro

21. Pierre de Vallence, demeurant à Fresnay, a produit sa généalogie et que son ayeul était natif d'Ecosse.

22. Jean de Kardeordain, de la paroisse de Muladost de Nonencourt, a dit qu'il est natif de Bretagne.

23. Jacques de l'Estang a produit sa généalogie,

suivant, qui est omis dans ce manuscrit. Au lieu de *Crichets*, nous pensons qu'il faut lire les *Crêches*, fief à Ecquetot, canton du Neubourg, commune voisine de Criquebeuf-la-Campagne, où nous trouvons aussi les Langlois. Voy. ci-dessous le numéro 86.

21. Cet article a été passé dans le manuscrit B. Voy. la note précédente. Fresney, canton de Saint-André. Hector de Valence en était seigneur en 1562. Voy. Rôle de 1562, numéro 535,

22. Le Ms. B. a lu « Carde Burdain, de la paroisse de la Madeleine-de-Nonancourt ». Peu de noms ont été plus souvent altérés que celui de cette famille, et quoique nous l'ayons souvent rencontré, nous ignorons encore la véritable leçon. Voy. Etat des anoblis, numéro 538 et Rôle de l'arrière-ban, en 1562, numéro 458. Elle possédait le fief de Merville à la Madeleine-de-Nonancourt au XVIe siècle. Dans les actes de l'état civil, on trouve souvent Concordain.

23. La famille de l'Estang a longtemps possédé la seigneu-

et qu'il fut anobli par la chartre des francs-fiefs en l'an 1471.

24. Thomas des Hayes, de la paroisse de Saint-Pierre-d'Evreux, a produit plusieurs lettres et écritures.

25. Antoine Halbout, sieur de Blondemare, de

rie du L'Habit, canton de Saint-André, et figure dans la Monstre de 1469 et dans le Rôle de 1562, numéro 447. Chevillard lui donne pour armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

24. Jehan des Haies, bourgeois d'Evreux et seigneur des Breux, à cause de sa femme, figure dans la Monstre de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux, en 1469, p. 5. Un autre Jehan des Hayes, seigneur des Breux, figure dans le Rôle de 1562, numéro 437. On trouve aussi un Robert des Hayes, chevalier, seigneur de Saint-Luc, qui rend aveu du fief de la Charmoye aux barons d'Ivry en 1526. Comme le fief des Breux, au Val-David, est près de la Charmoye et de Saint-Luc, la famille des Hayes qui le possèdait était peut-être cette branche puînée de la maison d'Espinay-Saint-Luc, que mentionne la Chesnaye des Bois. Dans ce cas, elle aurait porté pour armes : d'hermine, à la fasce de gueules, chargée de trois boucles d'or.

25. Blondemare, fief à Bois-Normand-la-Campagne, ancienne commune réunie à Ormes, canton de Conches. Des

la paroisse de Boisnormand, a produit sa généalogie.

26. Jean Martel, sieur de Chanbine, descendu de la maison de Basqueville.

Du mereredy 10 juin 1523.

27. Jean de Bourdonné, sieur de Champigny, et y demeurant, a produit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives ; et porte d'azur à 3 chevrons à 3 pigeons en chef et une étoille d'argent en pointe.

28. Louis le Moine, sieur d'Aviron, a produit

membres de la famille Halbout figurent dans la Monstre de 1469, p. 69, et dans le Rôle de 1562, numéro 324. Chevillard leur donne pour armes : d'azur, à trois coquilles d'or.

26. Chambines, fief à Hécourt, canton de Pacy. L'antique maison des Martel de Baqueville avait pour armes : d'or, à trois marteaux de gueules. Ces armes sont aussi données par Chevillard aux Martel de Chambines.

27. Champigny, canton de Saint-André. Les armes doivent être ainsi blasonnées : d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés en chef de trois pigeons d'argent rangés, et en pointe d'une étoile de même.

28. Le Ms. B. dit « sieur d'Aviron, de ladite paroisse ». Avi-

sa généalogie et plusieurs lettres justificatives, anobli par la chartre des francs-fiefs ; et porte de gueules à un chevron d'or à trois roses d'argent.

29. Richard Postis, sieur d'Argences, au droit de sa femme, de la paroisse de Saint-Pierre-d'Evreux, anobli par la chartre des francs-fiefs en novembre 1470.

30. Guillaume Le Conte, lieutenant général du vicomte d'Evreux, annobli par Charles 8 moyennant 90 l. d'or, en l'an 1485.

31. Jacques Bellenger, vicomte de Beaumont-

ron, canton d'Evreux nord. Jehan le Moine figure déjà comme seigneur de cette paroisse dans la Monstre de 1469. Une famille le Moine, sieur de Biville, possédant les mêmes armes, fut maintenue, d'après Chevillard, au mois d'octobre 1668, dans l'élection d'Arques.

29. Cet article est omis dans le Ms. B. Argences, fief à Evreux. Les Postis figurent encore comme seigneurs d'Argences dans l'Etat des anoblis, numéro 1412, et dans le Rôle de 1562, numéro 489. Chevillard leur donne pour armes : d'azur, à trois rencontres de cerf d'or.

30. Un grand nombre de familles nobles en Normandie portent le nom de le Conte. Nous ne savons à laquelle de ces familles se rattache Guillaume le Conte.

31. Jacques Bellenger figure dans l'Etat des anoblis,

le-Roger, a produit sa généalogie et arrest de Messieurs les généraux du 12 juin 1520.

Du vendredi 2 juin 1523.

32. Guillaume Alexandre, fils de Philippe, sieur de Vattetot-sur-Beaumont, a produit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives; et porte d'argent à une bande d'azur, chargée de 3 coquilles d'or.

33. Damoisselle Jeanne d'Esmalleville porte d'argent à une fleur de lys de sable.

numéro 1335. Les Bellenger, qui sont mentionnés comme seigneurs de Fontaine-l'Abbé et du Hazet dans le Rôle de 1562, numéros 364 et 365, sont probablement de la même famille. Ses armes nous sont inconnues.

32. Cet article est à une autre place dans le Ms. B. Nous ne connaissons pas de Vattetot sur Beaumont. Peut-être s'agit-il de Vattetot-sous-Beaumont (canton de Goderville, Seine-Inférieure), dont le seigneur ou son fils aurait habité l'élection d'Evreux en 1523.

33. Cette famille d'Esmalleville est sans doute celle dont nous trouvons deux membres dans le Rôle de 1562, numéros 48 et 160.

34. Damoiselle Marguerite de Fontaines porte d'argent à une fasse d'azur, chargée de 3 grilets d'or.

35. Nicolas Hennequin, sieur de Rully et y demeurant, a produit sa généalogie avec lettres et écritures justificatives.

36. Richard et Jean Guilletaz, son frère, ledit Richard sieur de Saint-Aubin-d'Arseville, ont produit leur généalogie.

34. Le Ms. B. a lu : « trois grilles » au lieu de trois grilets. Parmi les nombreuses familles du nom de Fontaines, nous n'en avons point trouvé qui portent les armes indiquées dans cet article.

35. Reuilly, canton d'Evreux sud. La famille Hennequin possédait ce fief dès 1455. Elle portait, d'aprés Chevillard : d'argent, à la bande componnée d'azur et d'or de six pièces surmontée d'un lambel du second. Nous avons vu, dans une copie de la Recherche de 1666, le lambel désigné comme d'azur.

36. Le Ms. B. a lu : « et Jean Guilletaz, son frère, ledit Richard sieur de Saint-Aubin-d'Ausseville ». Il s'agit de Saint-Aubin-d'Ecrosville, canton du Neubourg. Peut-être y avait-il dans l'original Saint-Aubin-d'Asseville ou Azeville. Azeville est un fief qui s'étend sur les paroisses de Marbeuf et

37. Pierre Henry, lieutenant du vicomte de Conches, anobli en mars 1470 pour 45 l.

38. Jean Bois l'Evesque, du Neufbourg, annobli par la chartre des francs fiefs en novembre 1470.

39. Guillaume Boullent, de la paroisse de Saint-

de Saint-Aubin-d'Ecrosville. Le fief de Saint-Aubin, relevant de la demie baronnie laïque de la Croix-Saint-Leufroy, fut décrété en 1546 sur David de Guilletas. Voy. E. 583, Arch. de l'Eure. Nous ne connaissons pas les armes de cette famille.

37. Mathieu Henri, vicomte de Conches et Breteuil, figure à la Monstre de 1469, p. 57. Les héritiers de Benard Henry possédaient le fief de la Pihalière à Condé-sur-Iton, d'après le Rôle de 1562. Les armes de cette famille nous sont inconnues.

38. Robin Boislevesque, bourgeois du Neubourg, figure à la Monstre de 1469. Cette famille, devenue importante, avait pour armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or, deux en chef et un en pointe.

39. Le nota ne se trouve point dans le Ms. B., et il est évident qu'il a été ajouté après coup par quelque copiste. Au lieu de Grisselles, il faut lire Glisolles, canton de Conches. On l'écrivait souvent autrefois Grisolles. Quant aux armes. ce sont probablement les anciennes armes de la famille, d'où dérivent celles qu'indiquent le catalogue et ar-

Denis d'Evreux, a produit sa généalogie ; et porte d'azur à 3 gerbes de bled d'or.

Nota qu'en l'an 1529 il y avoit un Raoul Boullent, sieur de Grisselles, conseiller au parlement de Normandie.

40. Nicolas Taupin, sieur du Mesnil-Pean, a produit sa généalogie et lettres justificatives.

41. Jean Doublet, sieur de la Haye, a produit lettres.

morial du parlement de Rouen, par M. de Merval : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux d'argent, accompagnée de trois épis montant d'or, 2 et 1.

40. Le Mesnil-Péan, ancienne paroisse, aujourd'hui hameau de Bérengeville-la-Campagne, canton du Neubourg. Nicolas Taupin, qu'on y trouve en 1516, descendait de Colin Taupin, écuyer, seigneur du Mesnil-Péan, qui rendit aveu au roi de ce fief en 1459 ; Arch. impériales, P. 308, numéro 242.

41. La Haye, fief à la Neuvillette, ancienne paroisse réunie à Mousseaux-Neuville, canton de Saint-André. Ces Doublet sont probablement les mêmes qui devinrent seigneurs de Breuilpont, commune voisine, et marquis de Persan. Les armes de ces derniers sont : d'azur, à trois doublets ou papillons d'or, posés 2 et 1.

42. Robert Boudin, de la paroisse de la Haye-de Cailleville, anobli par la chartre du 28 janvier 1472 par 45 l.

43. Jacques Masquerel, sieur du Bois-Millon, demeurant à Ivry, ses ancestres sortis cadets de la maison d'Hermanville en Caux; et porte d'argent à une fasse d'azur diaprée d'or, accompagnée de 3 roses de gueules, deux en chef et une en pointe.

44. Jean Nollent, sieur de Thuit-Anger, a pro-

42. La Haye-de-Calleville, canton de Brionne. Un Raoul Boudin, « seigneur des fiefs Blayvectes et de Graveren » figure parmi les vougiers à la Monstre de l'arrière-ban de 1469, vicomté de Beaumont-le-Roger.

43. Le Bois-Milon, paroisse du Cormier, canton de Pacy-sur-Eure. Le Ms. B. donne cette variante: « d'argent, à trois roses de gueules, une face d'azur chargée de deux lions rampants, et un aigle au milieu volant d'or, enchaînés l'un à l'autre par des chaînettes d'or. » Les Masquerel, seigneurs d'Hermanville, sont fort connus. Chevillard leur donne pour armes : d'argent, à la fasce d'azur, diaprée de trois médaillons d'or, celui du milieu chargé d'une aiglette éployée, les deux autres de deux lionceaux, celui à dextre contourné et accompagné de trois roses de gueules.

44. Le Thuit-Anger, canton d'Amfreville-la-Campagne. Le Ms. B. donne cette variante: « de gueules, à 13 étoiles et

duit sa généalogie et lettres justificatives. Porte de gueules a 3 croix d'or, à une orle de 13 etoilles de même.

Du lundi 15 *juin* 1523.

45. Lancelot Poisson, sieur du Bois-Baril, a produit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives ; et porte de gueulles à 3 coquilles d'or à un dauphin d'argent en chef.

une croix d'or au milieu ». Deux membres de cette famille, Hélie de Nollent et François, son cousin germain, habitaient Beuzeville, élection de Pont-Audemer, et furent maintenus lors de la recherche de 1666. On leur donne pour armes : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 13 étoiles de même, 4 au premier canton et 3 à chaque autre. Chevillard dit : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre étoiles de même.

45. Le Bois-Baril, ancienne commune réunie à la Barre, canton de Beaumesnil. Lancelot Poisson était encore seigneur de ce fief en 1562. Voy. Rôles des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux, numéro 272. Cette branche possédait et habitait le fief du Mesnil à Clarbec, élection de Pont-l'Evêque, et fut maintenue en 1666.

46. Jean de la Mare, sieur de Saint-Callais, a produit sa généalogie et lettres justificatives.

47. Eustache de la Thillais, demeurant à Sainte-Marthe, a produit sa généalogie et lettres justificatives.

48. Guillaume Bence, sieur du Buisson-Garembourg, a produit sa généalogie et plusieurs lettres et écritures.

49. Jacques d'Amours, sieur de............

46. Saint-Calais, fief à Louversey, canton de Conches. Un membre de cette famille, Jean-Baptiste de la Mare, sieur des Baux, habitant aussi Louversey, produisit à la recherche de 1666 et fut maintenu. Chevillard lui donne pour armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or.

47. Sainte-Marthe, canton de Conches. Le Ms. B. ajoute : « porte armes de croix Saint-André et 3 croissans ». Nous ne savons rien de cette famille.

48. Le Buisson-Garembourg, fief à Guichainville, canton d'Evreux sud. Un des descendants de Guillaume, Jean de Bence, aussi seigneur du Buisson-Garembourg, fut maintenu en 1666. Il portait : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 molettes d'or.

49. Le Ms. B. dit, avec raison : « sieur de Creches a jus-

cherche à justifier par temoins ; et porte d'argent semé de lacs d'amours.

50. Guillaume la Biche, sieur des Routtes, de la paroisse de Marcilly-la-Campagne, porte d'azur, a un chevron d'argent accompagné de 3 écureuils de même.

51. Richard Faroüil, de la paroisse du Vau-

tifié.» Les Crêches sont un fief à Portes, canton de Conches. Jacques d'Amours, seigneur de Greigneuseville, figure dans le Rôle de l'arrière-ban en 1562, numéro 362. Mais dans le Rôle de 1567 (Bibl. imp., Ms. F., 9849) on trouve Jean d'Amours, seigneur de Greigneuseville et des Creiches. Chevillard donne pour armes à une famille d'Amours maintenue en 1666, dans l'élection de Bayeux : d'argent, à trois lacs d'amour de sable.

50. Au lieu de Routtes, il faut lire les Routis, fief à Marcilly-la-Campagne, canton de Nonancourt. En 1562, Robert la Biche, écuyer, était seigneur de ce fief ; Rôle, numéros 335 et 429. En 1469, un Jacquet la Biche était seigneur de Motelle, fief à Saint-Georges-sur-Eure, près de Marcilly-la-Campagne.

51. Cette famille, dont le nom est souvent écrit Faroult et Faroul, habitait encore Saint-Cyr-du-Vaudreuil, canton de Pont-de-l'Arche, et une paroisse voisine, Saint-Etienne-du Vauvray, canton de Louviers, lors de la Recherche de

dreuil et sergent hérédital du dit lieu, produit sa généalogie et titres.

52. Gilles Hébert, sieur de Rully, a produit sa généalogie avec lettres et écritures.

53. Jean de Sengey, de la paroisse de Ferrière-Haut-Clocher, anobli par la charte des francs-fiefs en l'an 14......

1666, où elle fut maintenue. Elle portait pour armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles de sable, et accompagnée de trois pattes de griffon d'or.

52. Cette famille, dont le nom s'écrit plus souvent Hesbert, a longtemps habité Reuilly, canton d'Evreux sud, où elle possédait un fief appelé le Hamel-Reuilly ou simplement le Hamel. Jehan Hébert figure dans la Monstre de 1469, p. 17, comme possédant un fief à Reuilly. François Hesbert était seigneur du Hamel-Reuilly, lors de la Recherche de 1666. Les armes sont : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon d'or. Chevillard dit : au chevron d'or.

53. Le Ms. B. porte « Langey ou Laugey ». Il faut lire : Seugey. Jacques de Seugey, frère de Jean, était, en 1516, seigneur en partie de Ferrières-Haut-Clocher et d'Escamboc ; et, dans la Monstre de 1469, p. 9, on trouve : « Regault de Seugié, escuier, seigneur de deulx huitièmes de fief, l'un assis à Ferrière et l'autre à Escambost ». Nous n'avons pas

54. Jean le Comte, sieur de Vaux, a produit lettres justificatives.

55. Jacques de Hallot, de la paroisse de Villers, a produit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives.

trouvé d'autre mention de cette famille, qui se sera éteinte peu de temps après. Ferrières-Haut-Clocher est une commune du canton de Conches. Escamboc est un fief à Quittebeuf, canton d'Evreux nord.

54. Nous ne savons de quel fief de Vaux il s'agit. Ceux que nous connaissons dans l'élection d'Evreux étaient possédés à cette époque par d'autres familles. Peut-être faut-il lire Orvaux, commune du canton de Conches, dont un Jehan le Conte était seigneur en 1545. Cependant Chevillard mentionne un le Conte, écuyer, sieur du Mesnil-Tison, de Vaux, etc., dans l'élection d'Evreux, auquel il donne pour armes : d'azur, à trois bars rangés en pal d'argent, le museau et les nageoires de gueules, au chef d'or.— Voy. le numéro 13.

55. Nous ne saurions dire avec certitude quelle est cette paroisse de Villers. Mais nous sommes porté à croire qu'il s'agit de Villiers-en-Désœuvre, canton de Pacy, où Jacques de Hallot possédait, à cette époque, le fief du Hallot. Ses armes seraient alors : d'argent, à deux fasces de sable, accompagnées de trois annelets du même, rangés en chef. Chacune des paroisses qui portent les noms de Villiers, Villers

56. Antoine de Saint-Paul, sieur de la Teuf, a fait apparoitre être descendu des comtes de Saint-Paoul.

57. Jean de Congny, sieur de Lorray, a produit sa généalogie et plusieurs lettres et écritures justificatives.

58. Nicolas de la Pierre, sieur du Val-Coutard

et Villez a eu anciennement son nom écrit de ces trois manières.

56. Le Ms. B. dit « Ruf ou Reuf ». Il faut lire Laleu, fief à Hécourt, canton de Pacy-sur-Eure. Pierre de Saint-Pol en était seigneur en 1469, Monstre, p. 17. Il portait d'argent, au sautoir dentelé de sable.

57. Lorey, ancienne commune aujourd'hui réunie à Breuilpont, canton de Pacy-sur-Eure. Voy. mes Comptes de la chatellenie de Breuilpont, note 4. Cette famille, dont le nom est le plus souvent écrit Cougny et quelquefois Coigny, possédait en même temps le fief de Vaux à Authenay où elle est restée jusqu'à la révolution. Chevillard, qui l'appelle Cogny, lui donne pour armes : d'argent, à la fleur de lis de gueules, accostée de deux membres d'aigle du même, celui à dextre contourné, et accompagné de trois loups de sable, ceux du chef affrontés.

58. Chevillard mentionne une famille de la Pierre et lui donne pour armes : d'azur, à trois bandes d'argent. Voy.

en partie, a produit lettres du dernier juin 1515 données par les commissaires de Monsieur le duc d'Alençon, où il est réputé noble ; et porte de sable à trois barres d'argent, et une étoile en pointe de même.

59. Geoffroy Guespin, sieur du Val-Coutard en partie, de la paroisse de.......... a produit sa généalogie et lettres justificatives.

60. Thibault Hardelay, de la paroisse de Huest, a produit sa généalogie, plusieurs lettres justifi-

pour le Val-Coutard la note suivante. Le Ms. B. écrit Val-Comtent dans les deux articles.

59. Le Ms. B. écrit « paroisse de Condé ». Il y a un hameau du Val sur la commune de Condé-sur-Iton, canton de Breteuil; mais nous ne savons si ce hameau a jamais porté le nom de Val-Coutard ou Val-Content. Aucun généalogiste, à notre connaissance, ne parle de la famille Guespin. Cependant le nom n'est pas altéré, car nous l'avons trouvé avec la même orthographe au XVIIe siècle.

60. Le Ms. B. porte « estoille ou rose ». Huest, canton d'Evreux sud. Les Hardelay paraissent originaires de cette paroisse qu'ils ont habitée longtemps sans y posséder de fief. Une branche de cette famille, qui possédait le fief de la Motinière à Boissy-Lamberville, élection de Bernay, produisit

catives et témoignages de plusieurs gentilhommes; et porte d'azur à 3 mains gauches.... et une rose.

61. Gauvin de Segois, sieur de Thisson, de la paroisse de Mussy, a produit sa généalogie.

62. Robert le Velu, sieur du Buisson, a produit sa généalogie et lettres justificatives.

63. Guillaume Picory, sieur de Villiers, a produit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives;

en 1666. Chevillard lui donne pour armes : d'azur, à trois mains senestres d'or et une rose du même posée en cœur.

61. Le Ms. B. écrit « le Degois ». Nous croyons qu'il faut lire Segris. Le copiste aura pris l'*r* pour un *o*, ce qui est très-facile dans les écritures du XVI[e] siècle. Tizon, fief à Muzy, canton de Nonancourt. Le Rôle de l'arrière-ban, en 1562, numéro 509, mentionne Gauvain de Segrye comme étant encore seigneur de Tizon. Il figure également dans le Rôle de 1567. Montfaut avait déjà trouvé Louis de Segrie au Mesnil-sur-Blangy, sergenterie de Touques.

62. Le Buisson, fief à Nagel, canton de Conches. La famille le Velu portait pour armes : d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois molettes de champ.

63. Villiers est la commune de Villez-sur-le-Neubourg, canton du Neubourg, dont on trouve le nom écrit Villiers et Villers. Les Picory ont possédé la seigneurie jusqu'à la ré-

porte de gueules à deux fasses d'or, accompagnées de trois roses d'argent.

64. Gilles Bardouf, sieur de Flipou, paroisse de Saint-Aubin-de-Roville, a produit sa généalogie avec lettres justificatives.

65. Philippe de la Haye, de la paroisse de la Lire, a produit sa généalogie par témoins.

volution. Richard Picory en était propriétaire en 1562. Voyez Rôle de l'arrière-ban en 1562, numéro 393.

64. Le Ms. B. écrit « Escauville » au lieu de Roville et ajoute : « porte de sable, au premier quartier 3 escrevisses, et en l'autre quartier une croix Saint-André en champ d'argent. » — Il s'agit ici du fief de Phipou à Saint-Aubin-d'Ecrosville, canton du Neubourg. Il y a plusieurs familles ou plusieurs branches d'une même famille dont le nom, écrit de diverses manières, se présente le plus ordinairement sous la forme *Bardouil.* Leurs armes présentent aussi beaucoup de variété. La Monstre de 1469, p. 71, mentionne déjà « Philipot Bardouil, seigneur de Faipou. » Chevillard, parmi les familles du nom de Bardouil, en mentionne une de l'élection de Lisieux qui portait : d'or, à trois écrevisses de sable.

65. Le Ms. B. ajoute : « porte d'azur, à un lion rampant, un chevron rompu d'argent, l'un des côtés chargé d'une croix d'or et l'autre d'un esprevier. » Les familles de la Haye sont nombreuses. Plusieurs sont mentionnées dans la

66. Laurens Thur, de la paroisse de Boisnormand a prouvé sa généalogie par témoins ; et porte partie de gueules et d'argent.

67. Charles le Barbier, sieur d'Aigleville, a produit sa généalogie et plusieurs lettres et écritures ; et porte d'argent à 3 mains.

68. Robert Postel, sieur de Vieux-Rouen, de la paroisse de Vauvray, a produit témoins de sa descente ; et porte d'argent à 3 roses vermeilles.

Monstre de 1469 et le Rôle de 1562. Nous ne saurions dire à laquelle de ces familles se rattache Philippe de la Haye. Il y a deux communes de Lyre, la Neuve-Lyre et la Vieille-Lyre, canton de Rugles.

66. Cette famille nous est complètement inconnue. Un Georges Theur se présenta à la Monstre de 1469 (p. 46), pour lui et pour le seigneur du Clos-Morin. Un Laurent le Tabouyer était seigneur en partie de Bois-Normand-près-Lyre, en 1511.

67. Aigleville, canton de Pacy. Voyez ma notice sur cette commune et l'Armorial de France, reg. 1er, p. 49. Les armes sont d'argent, à trois mains dextres de sable appaumées et posées 2 et 1.

68. Le Vieux-Rouen, fief à Saint-Pierre-du-Vauvray, canton de Louviers. Cette famille, qui a possédé longtemps

69. Guillaume Patry, de la paroisse de Saint-Denis d'Evreux, a produit sa généalogie, et qu'il est descendu d'une très-ancienne maison, qui porte de gueules à trois petites feuilles d'argent.

70. Pierre Herier, de la paroisse d'Aubernay, originaire d'Ecosse, a produit sa généalogie et lettres.

71, Guillaume Viel, de la paroisse du Plessis-Grohan, a produit sa généalogie avec plusieurs lettres justificatives.

le fief du Mesnil-Tranche-Mouche à Saint-Jacques-de-la-Barre, produisit dans l'élection du Pont-de-l'Arche à la Recherche de 1666. Elle est originaire de la Beauce.

69. Déjà un Jehan Patry, seigneur du Bois-Giroult à Creton (canton de Damville), mais demeurant au bailliage de Caen, figure dans la Monstre de 1469, p. 18. Samson Patry, écuyer, a été vicomte d'Evreux de 1485 à 1494. Chevillard les place dans l'élection de Bayeux et leur donne pour armes : de gueules, à trois quintefeuilles d'argent.

70. Au lieu d'Aubernay, il faut lire Ambenay, canton de Rugles. Voyez notre Notice sur cette commune.

71. Le Plessis-Grohan, canton d'Evreux sud. Nous ne connaissons pas les armes de cette famille. Déjà un Godefroy Viel, sans être propriétaire de fief, figurait en 1469 à la

72. Mathery de Beauvais, sieur de la prévôté d'Ailly, a produit sa généalogie et dit que l'aisné de sa maison réside au baillage de Caux ; et porte d'azur, à une croix d'argent, à 5 coquilles d'or.

73. Denis Henry, sieur de Groulle, de la paroisse de Garennes, originaire de Sainte-Menehoul en Lorraine, porte de sable à un chevron d'or.

Monstre de l'arrière-ban (p. 8) pour la vicomté d'Evreux. On peut voir plusieurs familles Viel dans Chevillard.

72. Ailly, canton de Gaillon. La seigneurie de cette paroisse appartenait au chapitre de Beauvais. La prévôté était fieffée depuis longtemps et possédée, dès le XVe siècle, par une famille de Beauvais. Voy. notre Notice sur la commune d'Ailly. Les armes indiquées dans cette Notice appartiennent à une autre famille de Beauvais. Badier donne pour armes aux de Beauvais, seigneurs des Minières et prévôts d'Ailly (qu'il appelle Ally) : d'argent, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or. Chevillard donne à des Beauvais de la généralité de Rouen des armes un peu différentes : d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

73. Nous croyons qu'il faut lire sieur de la Guéroulde, de la paroisse de la Guéroulde (canton de Breteuil), à moins que Denis Henry n'ait habité la commune de Garennes, canton de Saint-André, tout en étant propriétaire du manoir ou vavassorerie de la Guéroulde à la Guéroulde. Jehan Henry,

74. Bertrend de Limoges, sieur de la Chapelle, a produit sa généalogie avec plusieurs lettres et écritures justificatives.

75. Nicolas de Villers, lieutenant du vicomte d'Ivry, et y demeurant, a produit sa généalogie avec lettres justificatives ; et porte de sinople a 3 signes (cignes) au naturel.

Du 14 juin 1524.

76. Geoffroy de Quincarnon, de la paroisse de

prêtre, était seigneur de ce dernier fief en 1469 (Monstre, p. 62), et Michel Henry, écuyer, le possédait en 1516 (Minutes du tabellionnage d'Evreux).

74. La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, canton nord d'Evreux. La famille de Limoges portait : d'argent, à six tourteaux de gueules, 3, 2 et 1. Elle a donné un président aux requêtes du parlement de Normandie. Voy. le Catalogue et armorial du parlement de Rouen, par M. de Merval.

75. Le Ms. B. écrit « le Villiers ». Ivry, canton de Saint-André, célèbre par la bataille de ce nom. Jehan de Villiers, écuyer, figure, comme seigneur de Serez (même canton), dans le Rôle de 1562, numéro 483.

76. Azeville, fief à Marbeuf, canton du Neubourg. Thomas

Saint-Pierre d'Evreux, anobli par les francs-fiefs en novembre 1470, à cause du fief d'Azeville.

77. Jean de Quincarnon, de Beaumont-le-Roger, cousin germain de Geoffroy, anobli comme dit est.

78. Antoine Rassent, demeurant à Conches, sieur de Bois-Robert, a produit ses lettres à la cour de Messieurs les généraux ; et porte d'azur, à un chevron d'or, à 3 couronnes ou colonnes.

de Quiquernon (Quincarnon), seigneur d'Azeville, figure dans la Monstre de 1469, p. 5, et Jacques de Quincarnon, également seigneur d'Azeville, dans le Rôle de 1562, numéro 352. Chevillard inscrit cette famille dans l'élection d'Evreux. Elle portait pour armes : d'argent, à trois trèfles de sinople. Voy. aussi l'Etat des anoblis en Normandie, numéro 1286.

77. Voy. la note précédente.

78. Le Bosc-Robert, ancienne commune réunie à Gisay, canton de Beaumesnil. Colin Rassent figure dans la Monstre de 1469, p. 68, comme seigneur de la Chauvignière, fief sur la Roussière, commune voisine. Chevillard place les Rassent dans l'élection d'Arques, et M. de Merval (Catalogue et armorial du parlement de Normandie) blasonne ainsi leurs armes : d'azur, au chevron d'argent, chargé de cinq croix

79. Jean de Tourneton, bailly de l'évesque d'Evreux, lieutenant en la vicomté de Conches, et y demeurant, ses prédécesseurs originaires d'Angleterre, a produit sa généalogie.

80. Jacques de Garrencières, sieur du Long-Buisson, de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Ronde d'Evreux, anobly en mai 1500.

81. Michel Anquetin, sieur de Tennoy, de la paroisse de Sainte-Opportune, a produit sa généa-

de sable, accompagnées en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe d'un massacre d'or au bois d'argent.

79. Un membre de cette famille, Richard Tourneton, est mentionné dans la Monstre de 1469, p. 27. Nous ne l'avons trouvée dans aucun autre document.

80. Le Long-Buisson, fief à Evreux. Une famille de Garencières, très-nombreuse et très-ancienne, portait : de gueules, à trois chevrons d'or. Aucune famille de ce nom ne figure dans l'Etat des anoblis. Cependant noble homme Jehan de Garencières, sieur du Long-Buisson, et Claude, son fils, se trouvent cités dans les minutes du tabellionnage d'Evreux, en 1546.

81. Le Tanney, fief à Sainte-Opportune-du-Bosc, canton de Beaumont. Jehan Anquetin, bailli d'Aumale, qui mourut en 1400, était de cette paroisse et y fut inhumé. Voir un article sur sa pierre tombale par M. Thaurin, dans les Mé-

logie et plusieurs lettres justificatives; porte d'azur à 3 aiguières d'or, à la bordure de gueules.

82. Louis de Montfreville, de la paroisse de la Haye-Malherbe, a produit sa généalogie; et porte d'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.

83. Sebastien Loret, de la paroisse du Bois-Auzeray, a produit sa généalogie et lettres.

moires de la Société de l'Eure, en 1859, p. 206. Un Guillaume Anquetin, sieur du Bois, en la vicomté de Beaumont-le-Roger, est mentionné dans le Rôle de 1567, p. 100. Jehan Anquetin, seigneur du même fief, figure dans la Monstre de 1469, p. 68. Chevillard inscrit cette famille dans l'élection de Bernay sous le nom d'Anguetin et lui donne pour armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiguières à anses du même.

82. La Haye-Malherbe, canton de Louviers. « Noble homme Loys de Montfreulle et Jehanne des Champs, » sa femme, figurent, en 1516, dans les minutes du tabellionnage d'Evreux.

83. Le Bois-Anzeray, canton de Rugles. Jehan Loret figure à la Monstre de 1469, p. 55, dans la vicomté de Conches et Breteuil. Pierre Loret, seigneur des Métairies, est mentionné pour la même vicomté dans le Rôle de 1562, numéro 338. Le dictionnaire de la Chesnaye des Bois, édition de 1868,

84. Pierre de la Faye, grenetier du Pont-de-l'Arche, a demandé tems de vérifier sa noblesse.

85. Pierre Lambert, de la paroisse de Carville, a produit sa généalogie.

parle d'une maison de ce nom en Bretagne, à laquelle il donne pour armes : d'argent, au sanglier rampant de sable Nous ne savons s'il s'agit de la même famille.

84. Chevillard mentionne deux familles de la Faye : l'une élection de Pont-Audemer, ayant pour armes : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une croisette fleuronnée et en pointe d'une tour couverte, le tout du même ; la tour maçonnée de sable et ajourée du champ ; et l'autre élection de Lisieux, portant : d'argent, au lion contourné de sable. François de la Faye, écuyer, fils de Robert de la Faye, écuyer, sieur de Mont-Gerout, et de Marguerite de Chauffour, descendant du Pierre de la Faye de notre article, fut déchargé des droits de francs-fiefs par sentence du 16 janvier 1694 (Arch. de l'Eure, Famille de la Faye).

85. Carville n'existe pas ; c'est peut-être Claville, canton sud, ou Parville, canton nord d'Evreux. Un Pierre Lambert, avocat du roi à Evreux, remit sur clameur le 19 mars 1515, d'après les minutes du tabellionnage d'Evreux, le fief de Sainte-Colombe-la-Campagne qu'il venait d'acheter. Nous le croyons de cette famille Lambert qui possédait au XVIIe siècle le fief du Buisson-Fallue à Quessigny, canton de Saint-André.

86. Guillaume Langlois, sieur de Londemare, demeurant à Louviers, a produit plusieurs lettres justificatives et sa généalogie ; et porte d'azur à 2 chevrons d'argent à trois étoilles d'or.

Chevillard l'inscrit dans l'élection d'Andelys et lui donne pour armes : d'argent, à trois bandes de sable.

86. Landemare, fief à Fouqueville, canton d'Amfreville-la-Campagne. Cette famille Langlois le possédait encore en 1668. Si les armes n'étaient pas fort différentes, on pourrait croire que les Langlois de Landemare sont les mêmes que les Langlois, seigneurs de Criquebeuf-la-Campagne, commune limitrophe de Fouqueville. Ces derniers ont fourni deux conseillers au parlement, et M. de Merval leur donne pour armes : d'argent, au lion rampant de gueules, au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or.

TABLE

DES NOMS D'HOMMES.

TABLE

DES NOMS DE LIEU.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Pages

